00030259

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 27 July, 2016

OEUVRES
COMPLETTES
DE
LOUIS DE SAINT-SIMON.

TOME ONZIEME.

HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DES RÈGNES
DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV
JUSQU'À LA MORT DE L'AUTEUR.

Tome III.

Avertissement.

On a publié en France à différentes reprises des anecdotes sans liaison ni ordre tirées du dépôt des affaires étrangères et qu'on a intitulées *Mémoires du duc de St. Simon*, 3 voll. avec 4 voll. de supplément.

Dans le dépôt des affaires étrangères se trouvent en effet onze volumes in-folio de mémoires manuscrits ou imprimés que le Duc de Saint-Simon avoit rassemblés et réunis pêle-mêle et sur lesquels il devoit composer les mémoires de son tems.

Les soi-disants Mémoires du Duc de Saint-Simon en 7 voll. in-8. sont l'extrait, même infidèle de 8 voll. in-4. qu'avoit extrait l'abbé de Voisenon : cet extrait de l'abbé de Voisenon étoit lui-même un Extrait des onze volumes in-fol. déposés au bureau des affaires étrangères et les onze voll. in-fol. sont, non les Mémoires originaux du Duc de Saint-Simon, mais simplement les matériaux de ces Mémoires que nous offrons aujourd'hui au public.

On trouve chez les mêmes Libraires

OEUVRES POSTHUMES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE *en* 15 *voll. in*-8. *et un vol. de Supplément.* Seconde édition imprimée sur beau papier et en beaux caractères; prix 32 livres broché, et sur papier vélin 90 liv. [illegible]

Cette édition originale dans laquelle on a rétabli tous les passages supprimés ou altérés par l'ancien ministère est la seule complette qu'il faut se garder de confondre avec les contrefaçons infidèles et vicieuses.

OEUVRES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE, publiées du vivant de l'auteur; servant à completter la collection des Oeuvres de ce grand roi, *en* 4 *voll. in*-8. Prix 16 liv. br. et sur papier vélin 30 liv.

OEUVRES COMPLETTES DE LOUIS DE SAINT-SIMON,

Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'or, etc. etc.

Pour servir à l'Histoire des cours de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV.

Avec des Notes, des Explications et des Additions à la fin de chaque volume, extraites des Correspondances et des portefeuilles de l'auteur et de plusieurs Princes et Seigneurs ses contemporains.

30259 ac

TOME ONZIEME. vol. ~~9-10~~ 11-12

A STRASBOURG

chez J. G. Treüttel, Libraire

et se trouve A PARIS

chez Onfroy, Libraire, rue St. Victor n°. 11.

1791.

00030259

TABLE

des personnages illuſtres des regnes de Louis XIV et Louis XV dont l'Auteur a tracé le caractère et les principaux traits de la vie dans le troisieme Tome de ce dictionnaire.

M.

Marchin. 2
dix Maréchaux de France.
1. *Chamilly.* 5
2. *Estrées.* 7
3. *Châteaurenaud.* . . . 9
4. *Vauban.* 9
5. *Rosen.* . . . 11
6. *Huxelles.* 12
7. *Teſſé.* 17
8. *Montrevel.* 19
9. *Tallard.* 20
10. *Harcourt.* . . . 22
Mauresse, religieuse distinguée. 24
Mazarin, le duc de, . . . 26
Mesmes, pr. préſident du parlement. . . . 31
Miramion, Mad. de, . 35
Montbelliard, le prince de, . . 38

page

Montchevreuil. . . . 45
Montespan, M. de, . . 47

N.

Nassau le prince de, . . 48
Nevers, le duc de, . . 50
Noailles, de, pr. Maréchal, . 54
Noailles, le duc de, . . 59
Nogaret, Mad. de, . . 77
Novion. . . . 79

O.

O, Mad. d' 81
Orange, princesse d', . . 87
Orry. . . . 90

P.

Paris, les freres, . . . 92
Pierre I. . . . 96
Polignac, Cardinal de, . . 99
Pompadour, l'abbé de, . . 102
Pomponne. . . 103
Pontchartrain. . . 115
Prusse, la, Frédéric III. . 146

TABLE.

NOTES ET ADDITIONS.

page

I. *Sur M. de* Montespan, *époux de la maîtresse du roi Louis XIV, et sur la manière dont le Roi et Colbert s'y prirent pour éloigner ce mari irrité de la capitale.* 153

II. *Sur l'article de* Mad. d'O, *dame du palais.* 156

III. *Sur l'article des freres* Paris. 158

IV. *Sur les pieces relatives au Czar* Pierre I. *et à son fils, remises au duc de Saint-Simon en 1720, par M. le Baron de Schleniz, ministre du Czar, et imprimés sur l'original, tiré des porte-feuilles du duc de Saint-Simon.* 162

V. *Sur le prince* Alexis, *fils du Czar* Pierre *I: suite des pieces originales relatives au procès du prince Alexis, tirées du porte-feuille du duc de Saint-Simon et remises en 1720 à ce Seigneur, par M. Hop, ministre des Hollandois à Paris, imprimées sur l'original, déposé comme la pièce précédente chez le* libraire *éditeur.*

Mémoire présenté aux Etats-Généraux, par le prince de Kurakim, Ambassadeur du Czar. 170

VI. *Sur l'article du cardinal de* Polignac, *pour servir de supplément à la notice du duc de Saint-Simon: et lettres extraites de sa correspondance avec le duc de Richelieu alors Ambassadeur à Vienne.* 185

VII. *Sur* Louis XIV, *sur son caractère belliqueux, sur ses expéditions personnelles à la guerre.* 194

page

VIII. *Sur* Louis XV, *sur sa jeunesse, sur son caractère, sur son attachement aveugle à Fleury, son précepteur; sur la reine et sur sa cour et ses ministres, au commencement de son mariage, et sur les amours de ce monarque.* 200

Sur la disgrace de madame de Mailly *supplantée en 1742, le 2 novembre, par sa soeur, Mad. de la Tournelle, qui fut depuis duchesse de Châteauroux.* 215

Parodie de la derniere scène de Mithridate. Le Roi et les cardinaux de Fleury de Tencin. 225

Le duc de Richelieu donnant au duc d'Agenois une autre maîtresse pour faciliter les amours du roi Louis XV et détacher madame de la Tournelle de son amant d'Agenois. 229

Entretien d'Agenor Selîcis, bacha de Bender et d'Osmin son confident. 230

Parodie de quelques scènes de la tragédie de Bérénice ou entretien du Roi et de Mad. de Châteauroux obligé de partir. 235

IX. *Sur le père La* Chaise, *confesseur du Roi et jesuite.* 252

X. *De* Mesmes, *premier président pendant la régence du duc d'Orléans.* 254

XI. Nantes. *Conspirations des Bretons contre la régence du duc d'Orléans; leur exécution à Nantes.* 258

HOMMES

HOMMES

ILLUSTRES

DES REGNES DE LOUIS XIV ET LOUIS XV.

MARCHIN,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA JARRETIERE.

C'ÉTOIT un très-petit homme, vif, sémillant, ambitieux, bas, complimenteur sans fin, babillard et dévôt, qui avoit plû par-là à Charost, avec qui il avoit servi en Flandre; il s'étoit fait son ami, et par-là s'étoit fait goûter à M. de Cambrai et aux ducs de Chevreuse et Beauvilliers; il ne manquoit ni d'esprit ni de manège; ne laissoit, malgré ce flux de bouche, d'être de bonne

compagnie, et d'être mêlé toujours avec la meilleure, et toujours bien avec le général sous qui il servoit: tout cela le fit choisir pour remplacer, dans l'ambassade d'Espagne, Harcourt dont la santé le mettoit hors d'état de supporter la fatigue et le travail. Cette ambasssade étoit fort au-dessus de la capacité de Marchin et de son maintien. Il étoit pauvre, et fils de ce Marchin qui a tant fait parler de lui dans le parti de M. le Prince, et à qui son mérite personnel et ses manèges entre les diverses factions valurent enfin la jarretière de Charles II, au scandale universel, parce que c'étoit un liégeois de très-peu de chose. C'étoit en 1658 qu'il commandoit l'armée d'Espagne aux Pays-bas, et que l'Empereur le fit comte d'Empire; il eut des gouvernemens et des établissemens qui lui firent épouser une Balzac, cousine germaine de la marquise de Verneuil, qui devint héritière; mais dont le fils, qui est celui dont je parle, n'en fut pas plus riche; aussi étoit-ce un panier percé.

Le Roi voulut que Marchin eût les mêmes appointemens et les mêmes traitemens que

Harcourt, il voulut même qu'il eût en tout une maison et un équipage pareil ; il lui ordonna en conséquence de les commander, et paya tout.

Le Portugal venoit de se joindre à l'Espagne, et M. de Savoye avoit signé le traité du mariage de sa fille avec le roi d'Espagne, et celui de la jonction de ses troupes avec les nôtres et celles d'Espagne ; en Italie il devoit commander en chef, avec Catinat sous lui pour les nôtres, et Vaudemont pour les Espagnols.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

PROMOTION de dix maréchaux de France en 1703, leur fortune et leur caractère.

LE dimanche, 14 janvier, le Roi fit dix maréchaux de France, qui, avec les neuf qui 'étoient, firent dix-neuf : c'étoit pour n'en pas manquer.

ANCIENS.		NOUVEAUX.	
MESSIEURS		MESSIEURS	
Duras.	1675.	Chamilly, lieut. génér. .	1678.
Estrées, pére.	1681.	Estrées, fils (*).	1684.
Choiseul		Châteaurenaud, fév. . .	1688.
Villeroi.		Vauban, août.	*idem.*
Joyeuse.		Rosen.	*idem.*
Boufflers	1693.	Huxelles	*idem.*
Noailles.		Tessé	1692.
Catinat		Montrevel	1693.
Villars	1702.	Tallart	*idem.*
		Harcourt.	*idem.*

(*) Qui prit le nom de maréchal de Coeuvres pour le distinguer de son pére : rare singularité de l'être tous deux, et plus encore de trois maréchaux d'Estrées de pére en fils, tous trois gens de guerre et de mérite, et tous trois doyens des maréchaux de France.

CHAMILLY.

Chamilly s'appeloit Bouton, d'une race noble de Bourgogne, dont on en voit servir avant 1400, des chambellans des ducs de Bourgogne. Le père et le frère aîné du Maréchal s'attachèrent à M. le Prince, et en furent estimés. Sous ce frère, celui dont j'ai parlé, de six ans plus jeune, commença à se distinguer, il avoit servi avec réputation en Portugal et en Candie. A le voir et à l'entendre, on n'auroit jamais pu se persuader qu'il eût inspiré un amour aussi démesuré que celui qui est l'ame de ces fameuses *Lettres Portugaises*, ni qu'il eût écrit les réponses qu'on y voit à cette religieuse.

Entre plusieurs commandemens qu'il eut pendant la guerre de Hollande, le gouvernement de Grave l'illustra par cette admirable défense de plus de quatre mois, qui coûta 16,000 hommes au prince d'Orange, dont il mérita les éloges, et à qui il ne se rendit qu'avec la plus honorable composition, sur

les ordres réitérés du Roi. La haine invétérée que lui portoit Louvois, ne put empêcher ce prince de lui donner le gouvernement de Strasbourg, lorsqu'il le prit l'autonne de 1681.

Barbesieux ne lui fut pas plus favorable que son père. La femme de son successeur se trouva amie de celle de Chamilly, qui étoit une personne singulièrement accomplie, à qui Louvois même avoit eu peine à résister, et dont la conversation et les manières faisoient oublier sa singulière laideur. Cette union entre elles, qui avoit toujours été intime, et l'estime particuliere que Chamillart avoit pour madame de Chamilly, lui fit remettre son mari à flot.

Ce Ministre lui procura le commandement de la Rochelle et des provinces voisines, et le porta ainsi au bâton, d'autant plus aisément que le Roi avoit toujours eu de l'estime et de l'amitié pour lui. Cette promotion trop retardée fut généralement applaudie. C'étoit un gros et grand homme, le meilleur, le plus brave et le plus rempli d'honneur; mais si bête

et si lourd, qu'on ne comprenoit pas qu'il pût avoir quelques talens pour la guerre.

ESTRÉES.

LE COMTE D'ESTRÉES fut heureux : son père qui s'étoit fort distingué, fut choisi pour passer au service de mer, lorsque Colbert fit prendre au Roi la résolution de rétablir sa marine en 1668. Il y acquit de la gloire dès la première campagne, qui fut en Amérique. A son retour il fut vice-amiral. M. de Seignelay fit avoir à son fils la survivance de cette charge, en 1684, à l'âge de vingt-quatre ans. Le crédit des Pontchartrain père et fils, qui vouloient avoir pour la marine deux bâtons, le groupe des Noailles, dont la faveur étoit dans son apogée, la considération du maréchal et du cardinal d'Estrées, celle des enfans de la comtesse d'Estrées, dont le Roi s'amusoit beaucoup, le sujet qui n'avoit de plus contre lui qu'un âge disproportionné de celui des autres candidats, la quantité d'actions par mer et par terre qu'il avoit vues, dans la plupart desquelles il avoit commandé

en chef avec beaucoup de succès, de réputation et de valeur; la marine qu'il entendoit bien, son application, son esprit, son savoir, tout cela ensemble le fit huit ans après maréchal de France. C'étoit un fort honnête homme, mais qui ayant été longtemps fort pauvre, ne s'épargna pas à se faire riche du temps de Law, et qui y réussit prodigieusement, mais pour vivre dans une grande magnificence et fort désordonnée. Ce qu'il amassa de livres rares et curieux, d'étoffes, de porcelaines, de diamans, de bijoux, de curiosités précieuses de toutes les sortes, ne se peut nombrer, sans en avoir jamais su user. Il avoit cinquante-deux mille volumes qui, toute sa vie, restèrent en ballots presque tous à l'hôtel de Louvois, où madame de Courtanvaux, sa soeur, lui avoit prêté un endroit pour les garder. Il en étoit de même de tout le reste. Il étoit avec cela fort bon homme, doux et poli dans le commerce, et de bonne compagnie, mais bien glorieux et aisé à égarer, grand courtisan quoique non corrompu.

CHATEAURENAUD.

CHATEAURENAUD, du nom de Rousselet, inconnu entièrement avant le mariage de son bisaïeul avec une soeur du cardinal et du maréchal duc de Retz, à l'arrivée obscure des Gondi en France, fut le plus heureux homme de mer de son temps, où il gagna des combats et des batailles, et où il exécuta force entreprises difficiles, et fit beaucoup de belles actions. C'étoit un petit homme blondasse, qui paroissoit hébêté et qui ne trompoit guére. On ne comprenoit pas, à le voir, qu'il eût pu jamais être bon à rien. Il n'y avoit pas moyen de lui parler, encore moins de l'écouter, hors quelque récit d'actions de mer; d'ailleurs bon homme et honnête homme. Il étoit Breton.

VAUBAN.

VAUBAN s'appeloit *Le Prêtre*, petit gentilhomme de Bourgogne tout au plus, mais peut-être le plus honnête homme et le plus vertueux de son siècle, et avec la plus grande

réputation du plus savant homme dans l'art des siéges et de la fortification, le plus simple, le plus vrai, le plus modeste. C'étoit un homme de médiocre taille, assez trapu, qui avoit fort l'air de guerre; mais en même temps un extérieur rustre et grossier, pour ne pas dire brutal et féroce. Il n'étoit rien moins : jamais homme plus doux, plus compatissant, plus obligeant, mais respectueux sans nulle politesse, et le plus avare ménager de la vie des hommes, avec une valeur qui prenoit tout sur soi, et donnoit tout aux autres. Il est inconcevable qu'avec tant de droiture et de franchise, incapable de se porter à rien de faux ni de mauvais, il ait pu gagner, au point qu'il fit, l'amitié et la confiance de Louvois et du Roi. Ce prince s'étoit ouvert à lui un an auparavant, de la volonté qu'il avoit de le faire maréchal de France. Vauban l'avoit supplié de faire réflexion que cette dignité n'étoit point faite pour un homme de son état, qui ne pouvoit jamais commander ses armées, et qui les jetteroit dans l'embarras, si, faisant un siége, le général se trouvoit moins ancien maréchal de France que lui.

Un refus si généreux, et appuyé de raisons que la seule vertu fournissoit, augmenta encore le désir du Roi de la couronner. Vauban avoit fait cinquante-trois siéges en chef, dont une vingtaine en présence du Roi qui crut se faire maréchal de France soi-même, et honora ses propres lauriers en donnant le bâton à Vauban; il le reçut avec la même modestie qu'il avoit marqué de désintéressement. Tout applaudit à ce comble d'honneur, où aucun autre de ce genre n'étoit parvenu avant lui, et n'est arrivé depuis. Je n'ajouterai rien sur cet homme véritablement fameux, il se trouvera ailleurs occasion d'en parler encore.

ROSEN.

Rosen étoit d'une très-ancienne noblesse de Livonie. C'étoit un grand homme, sec, qui sentoit son rustre, et qui auroit fait peur au coin d'un bois, avec une jambe arquée d'un coup de canon, ou plutôt du vent d'un canon, qu'il amenoit tout d'une pièce; excellent officier de cavalerie, très-bon même à

mener une aile, mais à qui la tête tournoit en chef; et fort brutal à l'armée, et partout ailleurs qu'à sa table, où sans aucune ivrognerie, il faisoit une chère délicate, et entretenoit sa compagnie de faits de guerre qui instruisoient avec plaisir. C'étoit un homme grossier à l'extérieur, mais délié au dernier point, et qui connoissoit à merveille ce qu'il avoit à faire, avec de l'esprit, du tour et de la grâce dans tout ce qu'il disoit du plus mauvais françois du monde qu'il affectoit. Il connoisoit le Roi et son foible, et celui de la nation pour les étrangers. Aussi reprochoit-il à son fils, qu'il parloit si bien françois, qu'il ne seroit jamais qu'un sot. Il fut toujours bien avec le Roi qui l'employa avec distinction et pourvut souvent à sa subsistance.

HUXELLES.

Le nom de Huxelles étoit de Laye, et par adoption *Du Blé*, du père du trisaïeul de celui dont il s'agit ici. Ce ne fut que vers l'an 1500 que cette adoption fut faite par le grand-oncle maternel de ce bisaïeul,

dont la femme devint, par l'évènement, héritière de sa famille, aux conditions, qui furent exécutées, de prendre le nom et les armes de Du Blé, et de quitter celles de Laye. Avant cette époque on ne connoît pas trop les de Laye. Notre marquis d'Huxelles devint l'homme du M. de Louvois à qui il rendoit compte, et qui le mena vîte. Il lui fit donner, pour l'approcher du Roi, le commandement de ce malheureux camp de Maintenon, dont les inutiles travaux ruinèrent l'infanterie. A 35 ans, n'étant que maréchal de camp, Louvois lui procura le commandement de l'Alsace, sous Monclar, puis en chef à sa mort, au commencement de 1690. Quatre ans après il le fit lieutenant général, et chevalier de l'ordre à la fin de 1698. Il résida toujours à Strasbourg jusqu'en 1710, roi plutôt que commandant de l'Alsace, et servit toutes les campagnes sur le Rhin, en qualité de lieutenant général; mais avec beaucoup d'égards et de distinctions.

C'étoit un grand et assez gros homme, tout d'une venue, et qui marchoit lentement et

comme se traînant, un grand visage couperosé, mais assez agréable, quoique de physionomie réfrognée par de gros sourcils, sous lesquels deux petits yeux vifs ne laissoient rien échapper à leurs regards. Il ressembloit tout-à-fait à ces gros brutaux de marchands de boeufs. Paresseux, voluptueux à l'excès en toutes sortes de commodités, de chère exquise, grande, journalière, en choix de compagnie, en débauches grecques, dont il ne prenoit pas la peine de se cacher; glorieux jusqu'avec ses généraux, ses camarades, et ce qu'il y avoit de plus distingué, pour qui, par un air de paresse, il ne se levoit pas de son siége; alloit peu chez le général, et ne montoit presque jamais à cheval pendant les campagnes. Bas, souple, flatteur auprès des ministres et des gens dont il croyoit avoir à espérer ou à craindre, dominant sur tout le reste sans nul ménagement; un silence rarement interrompu et toujours en peu de mots, quelques sourires à propos, un air d'autorité et de poids, qu'il tiroit plus de celui de sa place et de son corps que de lui-même, et une lourde tête offusquée d'une

perruque vaste, lui donnèrent la réputation d'une bonne tête, qui toutefois étoit meilleure à peindre par le Rembrand, pour une tête forte, qu'à consulter. Timide de coeur et d'esprit, corrompu dans le coeur comme dans les moeurs, jaloux, envieux, n'ayant que son but, sans contrainte des moyens, pourvu qu'il pût se conserver une écorce de probité et de vertu feinte, mais qui laissoit voir le jour à travers, et qui cédoit même aux besoins véritables. Avec de l'esprit et quelque lecture, assez peu instruit, et rien moins qu'homme de guerre, sinon quelquefois dans le discours. En tout genre le père des difficultés, sans trouver jamais de solution à pas une. Fin, délié, profondément caché, incapable d'amitié, que relativement à soi, ni de servir personne, toujours occupé de ruses et de cabales de courtisans avec la simplicité la plus composée que j'aie vu de ma vie; un chapeau en clabaud toujours sur les yeux, un habit gris, sans jamais d'or que les boutons, et boutonné tout du long sans vestige de cordon bleu,

et son saint-esprit bien couché sous sa perruque. Toujours des voies obliques, jamais rien de net, et se conservant par-tout des portes de derrières, esclave du public, et n'approuvant jamais aucun particulier. Jusqu'en 1710, il ne venoit à Paris et à la cour que des momens pour se conserver les amis importans qu'il se savoit ménager. A la fin il s'ennuya de son Alsace, et sans en quitter le commandement, moins encore les appointemens; car avec une grande dépense que sa vanité et ses voluptés tiroient de lui, il étoit avare; il trouva le moyen de venir demeurer à Paris, pour travailler à sa fortune. Sous un masque d'indifférence et de paresse, il brûloit d'envie d'être de quelque chose. Il se lia étroitement aux bâtards par le premier président de Mesmes, esclave de M. et madame du Maine, qui fut la dupe de sa capacité et des leçons qu'il pouvoit tirer de lui. Il eut par lui quelques secrets accès auprès de madame de Maintenon. Il ne négligea pas le côté de Monseigneur, et Beringhem, son ami intime et celui de la Choin, le servit dans cet occasion. En voila

assez

assez pour le présent sur un homme que nous verrons toujours le même, figurer en plus d'une sorte, et se déshonorer enfin de plus d'une façon.

TESSÉ.

Sa mère étoit soeur du père de M. de Lavardin, ambassadeur à Rome, et excommunié par Innocent XI, pour les franchises, duquel, par l'événement, il a beaucoup hérité. Le frère cadet de son père étoit le comte de Froulay, grand maréchal des logis de la maison du Roi, chevalier de l'ordre en 1661; mort en 1671, grand-père de Froulay, ambassadeur à Venise, de l'évêque du Mans et du bailli de Froulay ambassadeur de son ordre en France. Une autre alliance fut utile à la fortune de Tessé: la mère de son père étoit Escoubleau, soeur du père de Sourdis, ami intime de Saint-Pouanges, au fils duquel il donna enfin sa fille unique, et créature de Louvois, auprès duquel il produit Tessé encore tout jeune.

C'étoit un grand homme bien fait, d'une figure fort noble et fort agréable, doux,

liant, poli, flatteur, voulant plaire à tout le monde. Il devint bientôt comme d'Huxelles, mais dans un genre différent ; l'homme à tout faire de M. de Louvois, et celui qui de partout l'informoit de toutes choses. Aussi en fut-il promptement et roidement récompensé. Il acheta pour rien la charge nulle de colonel-général des Carabins, qui le porta, pour la supprimer, à celle de mestre de camp général en 1644. Il venoit d'être fait maréchal de camp en 1688, quand Louvois le fit faire chevalier de l'ordre ; trois ans après il eut le meilleur gouvernement de Flandre qui est Ypres, et en 1692, il fut tout à la fois lieutenant-général et colonel général des dragons. C'étoit un manceau digne de son pays, fin, adroit, ingrat à merveille, fourbe et artificieux de même. Il avoit le jargon des femmes, assez celui de courtisan, tout-à-fait l'air d'un seigneur et du grand monde, sans pourtant dépenser ; au fond ignorant à la guerre, qu'il n'avoit jamais faite, que par un hasard d'avoir été partout, et de s'être toujours trouvé à côté des actions et de presque tous les siéges. Avec un air de modestie, hardi à se faire

valoir et à insinuer tout ce qui lui étoit utile. Toujours au mieux avec tout ce qui fut en crédit et dans le ministère, surtout avec les puissans valets. Sa douceur et son accortise le firent aimer, sa fadeur et le tuf qui se trouvoit bientôt, pour peu qu'il fût recherché, le firent mépriser. Conteur, quelquefois assez amusant, bientôt après plat et ennuyeux, et toujours plein de vues et de manèges. Il sut profiter de ses bassesses et de l'amitié que madame la duchesse de Bourgogne se piqua d'avoir pour lui, comme ayant été l'instrument de son bonheur, et parce qu'elle sentoit que cela plaisoit au Roi et à madame de Maintenon, et à M. le duc de Bourgogne.

MONTRÉVEL.

MONTRÉVEL primoit de loin cette promotion par la naissance. Il se pouvoit dire aussi que jointe à une brillante valeur et à une figure qui avoit enchanté, mais qui n'étoit plus la même, elle suppléoit en lui à toute autre qualité. Jamais deux hommes plus semblables que lui et le maréchal de Villeroi, qui fut toujours son protocteur, à la différence

près du désintéressement du Maréchal et du pillage de Montrével, né fort pauvre et grand dépensier, et qui auroit dépouillé les autels. Sa sorte de fatuité, qui pourtant étoit extrême, étoit toute faite pour le Roi. Les modes, les dames, un gros jeu, un langage qu'il s'étoit fait de phrases comme en musique, mais tout-à-fait vides de sens et fort ordinairement de raison, les grands airs, tout cela imposoit aux sots, et plaisoit merveilleusement au Roi, soutenu d'un service très-assidu, dont toute l'ame n'étoit qu'ambition et valeur, sans avoir jamais su distinguer sa droite d'avec sa gauche, mais couvrant son ignorance universelle d'une audace que la faveur, la mode et la naissance protégeoient.

TALLARD.

C'ÉTOIT un tout autre homme. Harcourt et lui se pouvoient seuls disputer d'esprit, de finesse, d'industrie, de manéges et d'intrigues, de désir d'être, d'envie de plaire et de charmer dans le commerce de la vie et dans le commandement; l'application, la suite, et

beaucoup de talens, étoient en eux les mêmes; l'aisance dans le travail, et tous deux jamais un pas sans vue, en apparence même le plus indifférent; l'ambition pareille, peu d'égards aux moyens; tous deux doux, polis, affables, accessibles en tout temps, et capables de servir lorsqu'il ne s'agissoit que de peu de dépense de crédit. Tous deux les meilleurs intendans d'armée, et les meilleurs munitionnaires, tous deux se jouant des détails, tous deux aimés de leurs généraux, et depuis qu'ils le furent, adorés aussi des officiers généraux et particuliers et des troupes, sans abandonner la discipline. Tous deux arrivés par le service continuel d'été et d'hiver; tous deux avec la même sorte d'ambition; Harcourt par ses ambassades et madame de Maintenon en croupe; Tallard porté par le maréchal de Villeroi, et à la fin par les Soubise. C'étoit un homme de taille médiocre, avec des yeux un peu jaloux, pleins de feu et d'esprit, mais qui ne voyoient goutte, maigre, hâve, qui représentoit l'ambition, l'envie et l'avarice, beaucoup d'esprit et de grâces dans l'esprit; mais sans cesse battu du diable par son

ambition, ses vues, ses menées et ses détours, et qui ne pensoit et ne respiroit autre chose; un homme enfin à la compagnie duquel tout le monde se plaisoit, et à qui personne ne se fioit.

HARCOURT.

C'ÉTOIT un beau et vaste génie d'homme, un esprit charmant, mais une ambition sans bornes, une avarice sordide; et quand il pouvoit prendre le montant, une hauteur, un mépris des autres, une domination insupportable; tous les déhors de la vertu, tous les langages; mais au fond rien ne lui coûtoit pour arriver à ses fins, toutefois plus honnêtement corrompu qu'Huxelles, et même que Tallard et Tessé. Le plus adroit de tous les hommes en ménagemens et en souterrains, et à se concilier l'estime et les voeux publics sous une écorce d'indifférence, de simplicité, d'amour de sa campagne et des soins domestiques, et de faire peu ou point de cas de tout le reste. Il étoit assez supérieur à lui-même, pour sentir ce qui lui manquoit du côté de la

guerre, quoiqu'il en eût des parties; mais pour les grandes, il n'y atteignit pas. Aucun seigneur n'eut le monde et la cour aussi généralement pour lui. Aucun n'étoit plus tourné à y faire le premier personnage, peu ou point de plus capable de le soutenir. Avec cela beaucoup de hauteur et d'avarice, qu'il avoit même portée au point d'avoir avancé son dîner à onze heures du matin pour en mieux bannir la compagnie. Il mêloit avec grâce un air de guerre à un air de cour, d'une façon tout-à-fait noble et naturelle; il étoit gros, point grand, et d'une laideur particulière, et qui surprenoit, mais avec des yeux si vifs et un regard si perçant, si haut, et pourtant doux, et toute une physionomie qui pétilloit d'esprit et de grâce, qu'à peine le trouvoit-on laid. Il s'étoit démis une hanche d'une chute qu'il fit du rempart de Luxembourg en bas, où il commandoit alors, qui ne fut jamais bien remise et qui le fit demeurer fort boiteux, et fort vilainement, parce que c'étoit en arrière. Naturellement gai, et aimant à s'amuser. Il prenoit autant de tabac que le maréchal d'Huxelles, mais non pas aussi salement que

lui, dont l'habit et la cravate en étoient toujours couverts. Harcourt s'aperçut de la répugnance que le Roi avoit pour cette poudre. Il le quitta tout-à-coup. On attribue à cela les apopléxies qu'il eut dans la suite, et qui lui causèrent une fin terrible.

MAURESSE,

RELIGIEUSE DISTINGUÉE A MORET.

On fut étonné à Fontainebleau qu'à peine la princesse de Savoie, depuis duchesse de Bourgogne (car elle ne fut mariée qu'à son retour), y fut arrivée, que madame de Maintenon la fit aller à un petit couvent borgne de Moret, où le lieu ne pouvoit l'amuser, ni aucune religieuse, dont il n'y en avoit pas de connues; elle y retourna plusieurs fois pendant le voyage, et cela réveilla la curiosité et les bruits. Madame de Maintenon y alloit souvent de Fontainebleau, et à la fin on s'y étoit accoutumé. Dans ce couvent étoit une professe, une mauresse inconnue

à tout le monde, et qu'on ne montroit à personne. Bontems, premier valet-de-chambre et gouverneur de Versailles, par qui les choses du secret domestique passoient de tous temps, l'y avoit mise toute jeune, avoit payé une dot qui ne se disoit pas, et depuis continuoit une grosse pension tous les ans. Il prenoit exactement soin qu'elle eût son nécessaire et tout ce qui peut passer pour abondance à une religieuse, et que tout ce qu'elle pouvoit désirer de toute espèce de douceur lui fut fourni. La feue Reine y alloit souvent de Fontainebleau, et prenoit grand soin du bien-être du couvent, et madame de Maintenon après elle. Ni l'une ni l'autre ne prenoit pas un soin dirèct de cette mauresse qui put se remarquer, mais elles n'y étoient pas moins attentives. Elles ne la voyoient pas toutes les fois qu'elles y alloient, mais souvent pourtant avec une grande attention à sa santé, à sa conduite et à celle de la supérieure à son égard. Monseigneur y a été quelquefois, et les princes ses enfans une ou deux fois, et tous ont demandé et vu

la mauresse. Elle étoit là avec plus de considération que la personne la plus connue et la plus distinguée, et se prévaloit fort des soins que l'on prenoit d'elle et du mystère qu'on en faisoit; et quoiqu'elle vécût très-régulièrement on s'appercevoit bien que la vocation avoit été aidée. Il lui échappa une fois, entendant Monseigneur chasser dans la forêt, de dire négligemment, c'est mon frère qui chasse.

On prétendit qu'elle étoit fille du Roi et de la Reine, et que sa couleur l'avoit fait cacher et disparoître, et publier que la Reine avoit fait une fausse couche; et beaucoup de gens de la cour en étoient persuadés. Quoi qu'il en soit la chose est demeurée une énigme.

MAZARIN. (LE DUC DE)

LE DUC MAZARIN mourut dans ses terres, où il s'étoit retiré depuis plus de trente ans. Il en avoit plus de quatre-vingt, et ce ne fut une

perte pour personne, tant le travers d'esprit, porté à un certain point, pervertit les plus excellentes qualités. J'ai ouï dire aux contemporains qu'on ne pouvoit pas avoir plus d'esprit, ni plus agréable; qu'il étoit de la meilleure compagnie et fort instruit, magnifique, du goût à tout, de la valeur, dans l'intime familiarité avec le Roi, qui n'a jamais pu cesser de l'aimer et de lui en donner des marques, quoi qu'il ait fait pour être plus qu'oublié; gracieux, affable et poli dans le commerce, extraordinairement riche par lui-même, fils du maréchal de la Meilleraye, un des hommes du plus grand mérite de son temps, à qui il succéda aux gouvernemens de Bretagne, de Nantes, de Brest, du Port-Louis, de Saint-Malo, et dans la charge de grand maître de l'artillerie, lors absolue. Son père résista tant qu'il put à la volonté du cardinal Mazarin, son ami intime, qui choisit son fils, comme le plus riche parti qu'il connût, pour en faire son héritier en lui donnant son nom et sa nièce. Le Maréchal, qui avoit de la vertu, disoit que ces biens lui faisoient peur, et que leur immensité accableroit et feroit périr sa famille;

à la fin il fallut céder. Dans un procès que M. Mazarin eut avec son fils, à la mort de sa femme, il fut prouvé en pleine grand'chambre qu'elle lui avoit apporté vingt-huit millions. Il eut en outre le gouvernement d'Alsace, de Brisach et de Béfort, et le grand bailliage d'Haguenau qui seul étoit de 30000 livres de rente; le Roi le mit dans tous ses conseils, lui donna les entrées des premiers gentilshommes de la chambre, et le distingua en tout. J'oublie le gouvernement de Vincennes; il étoit lieutenant-général dès 1654, et avoit beau jeu à devenir maréchal de France, et général d'armée. La piété si utile et si propre à faire valoir les bons talens, empoisonna tous ceux qu'il tenoit de la nature et de la fortune par le travers de son esprit. Il fit courir le monde à sa femme avec scandale; il devint ridicule au monde, insupportable au Roi, par les visions qu'il fut lui raconter qu'il avoit sur la vie qu'il menoit avec ses maîtresses.

Il se retira dans ses terres où il devint la proie des moines et des béats qui profitèrent

de ses foiblesses et puisèrent dans ses millions. Il mutila les plus belles statues, barbouilla les plus rares tableaux, fit des loteries de son domestique, en sorte que le cuisinier devint son intendant, et son froteur secrétaire. Le sort marquoit, selon lui, la volonté de Dieu. Le feu prit au château de Mazarin où il étoit; chacun accourut pour l'éteindre; lui à chasser ces coquins qui attentoient à s'opposer au bon plaisir de Dieu.

Sa joie étoit qu'on lui fît des procès, parce qu'en perdant il cessoit de posséder des biens qui ne lui appartenoient pas; s'il gagnoit, il conservoit ce qui lui avoit été demandé en sureté de conscience; il désoloit les officiers de ses terres par les détails où il entroit, et les absurdités qu'il leur vouloit faire faire.

Il défendit, dans toutes ses terres, aux filles et aux femmes de traire les vaches, pour éloigner d'elles les mauvaises pensées que cela pouvoit leur donner. On ne finiroit point sur toutes ses folies. Il voulut faire arracher

les dents de devant à ses filles, parce qu'elles étoient belles, de peur qu'elles y prissent trop de complaisance. Il ne faisoit qu'aller de terre en terre, et il promena pendant quelques années le corps de Mme Mazarin, qu'il avoit fait apporter d'Angleterre, partout où il alloit. Il vint à bout de la sorte de la plupart de tant de millions; et ne conserva que le gouvernement d'Alsace et deux ou trois gouvernemens particuliers.

C'étoit un assez grand et gros homme, de bonne mine, qui marquoit de l'esprit, à ce qu'il me parut une fois que je le vis chez mon père, lorsqu'il fut chevalier de l'ordre, en 1688. Depuis sa retraite dans ses terres, il ne fit que trois ou quatre apparitions de quelques jours à Paris et à la cour, où le Roi le recevoit toujours avec un air d'amitié et de distinction marquée.

MESMES,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT.

L'ANNÉE 1712 commença par le changement du premier Président du parlement de Paris. Pelletier, qui avoit succédé par le crédit de son père à Harlay,° dans cette charge, manquoit des qualités nécessaires à une place aussi importante et aussi laborieuse. Il envoya sa démission au Roi le dernier jour de l'an. Cinq jours après le duc du Maine fit donner cette importante place au président de Mesmes.

Ces Mesmes sont des paysans du mont de Marsan, où il demeure, dans ce premier état, des Mesmes qui payent encore aujourd'hui la taille, nonobstant la généalogie qu'ils ont fait fabriquer, imprimer et insérer par-tout où ils ont pu, pour abuser le monde, quoiqu'il n'ait pas été possible de changer les alliances, ni de dissimuler les petits emplois de plume à travers l'enflure et la parure des articles.

Celui-ci porta le nom de Neuchâtel du vivant de son père ; c'étoit un gros et grand homme, de figure colossale, trop marqué de petite vérole, mais dont la figure avoit beaucoup de grâce ainsi que les manières, et ensuite avec l'âge quelque chose de majestueux ; toute son étude fut celle du grand monde à qui il plut ; il fut mêlé dans les plus grandes compagnies de la cour et les plus gaillardes. D'ailleurs il n'apprit rien, et fut toujours fort débauché. Il ne songeoit qu'à se divertir et à dépenser. Cette vie libertine, le lia avec la jeunesse la plus distinguée, qu'il recherchoit avec soin, et ne voyoit que le moins qu'il pouvoit le palais et les gens de robe. Devenu président à mortier par la mort de son père, il ne changea guere de vie; mais se persuada qu'il étoit un seigneur, et vécut à la grandeur. Il n'oublia pas de se lier avec les courtisans qu'il put atteindre. D'Antin fut de ce nombre, et par degrés il parvint jusqu'à M. et madame du Maine, qui dans leurs projets avoient besoin de créatures principales dans le parlement, et qui ne négligèrent pas de s'attacher un président à mortier. Celui-ci

ravi

ravi de s'en voir si bien reçu, songea à se faire une protection puissante du fils favori du Roi, et se dévoua jusqu'à l'indécence à toutes les fantaisies de madame du Maine, y introduisit son frére le chevalier ; ils furent de toutes les fêtes de Sceaux, de toutes les nuits blanches. Ce chevalier n'eut pas honte de jouer aux comédies, ni le président de faire le baladin : il en devint l'esclave à n'oser ne pas tout quitter pour s'y rendre, et à se laisser peindre travesti dans un tableau historique de ces gentillesses, avec des valets de Sceaux à côté du Suisse en livrée. Ce ridicule lui en donna dans le monde, et déplut fort au parlement. Il le sentit; mais il étoit aux fers, et il importoit à ses vues de fortune de ne les pas rompre. Avançant en ancienneté parmi les présidens à mortier, il comprit qu'il étoit temps de fréquenter le palais un peu plus, et la magistrature à qui sa négligence à la voir avoit marqué trop de mépris; il ne crut pas même indifférent de s'abaisser à changer de manières pour les avocats, procureurs, &c. et néanmoins n'en refroidit pas son commerce avec les gens de

la cour et les grands dont il avoit pris le ton et les manières. Il chercha aussi à suppléer à son ignorance, en apprenant bien ce qu'on appelle le *trantran* du palais, et à connoître le foible de chacun de messieurs, qui avoient du crédit, de la considération dans leurs chambres. Beaucoup d'esprit et de présence d'esprit, élocution facile, naturelle, agréable, pénétration, reparties promptes et justes, hardiesse jusqu'à l'effronterie ; ni ame, ni honneur, ni pudeur, petit-maître en moeurs, en religion, en pratique, habile à donner le change, à tromper, s'en moquer, tendre des piéges, se jouer des paroles et amis, à leur être fidelle selon qu'il convenoit à ses intérêts; d'ailleurs d'excellente compagnie, charmant convive, un goût exquis en meubles, en bijoux, en fêtes, festins, en tout ce qu'aime le monde, grand brocanteur, panier percé, et les mains toujours ouvertes, mais pour le gros, et l'imagination fertile à s'en procurer; poli, affable, accueillant avec distinction, glorieux avec un air de respect pour la véritable seigneurie, et les plus bas ménagemens pour les ministres et les gens qui tenoient à la Cour.

MIRAMION. (MADAME DE)

Le nom de madame de Miramion étoit Bonneau : elle mourut à l'âge de soixante-six ans, ce qui fut une perte véritable pour la société. Son oncle Rabelle étoit un fort riche bourgeois de Paris. Elle avoit épousé un homme d'Orléans, fort riche, dont le père avoit obtenu des lettres-patentes pour changer son sale et ridicule nom de Beauvit en celui de Beauharnois ; elle fut mariée et veuve la même année en 1645, et demeura grosse d'une fille qu'elle maria à un homme de robe ; c'étoit M. de Nesmond, qu'elle vit long-temps président à mortier à Paris, et qui n'eut point d'enfans. Madame de Miramon, jeune, belle et riche, fut extrémement recherchée de se marier, sans y vouloir entendre. Bussi de Rabutin, si connu par son Histoire amoureuse des Gaules et par la profonde disgrâce qu'elle lui attira, et encore plus par la vanité de son esprit et la bassesse de son coeur, quoique très-brave à la guerre,

l'a vouloit épouser absolument, et protégé par monseigneur le Prince, qui n'eut pas dans les suites lieu de se louer de lui, l'enleva et la conduisit dans un château. Tout en y arrivant elle prononça, devant tout ce qui s'y trouva de gens, un voeu de chasteté, puis dit à Bussi, à voir ce qu'il vouloit faire. Il se trouva étrangement déconcerté de cette action si forte et si publique, et ne songea plus qu'à mettre sa proie en liberté, et à tâcher d'accommoder son affaire. De ce moment madame de Miramion se consacra entièrement à la piété et à toutes sortes de bonnes oeuvres. C'étoit une femme d'un grand sens et d'une grande douceur, qui, de sa tête et de sa bourse, eut part à beaucoup d'établissemens très-utiles à Paris; et elle donna la perfection à celui de la communauté de Sainte-Geneviève, sur le quai de la Tournelle, où elle se retira, et qu'elle conduisit avec grande édification, et qui est si utile à la sureté de tant de jeunes filles, et à la retraite de tant d'autres filles et veuves. Le Roi eut toujours pour elle une grande considération, dont son humilité ne se servoit qu'avec grande réserve,

et pour le bien des autres, ainsi que de celle que lui témoignèrent toute sa vie les ministres, les supérieurs ecclésiastiques et les magistrats publics. Sa fille, dont la maison étoit contiguë à la sienne, se fit un titre d'en prendre soin après sa mort; et, devenue veuve, se fit dévote en titre d'office et d'orgueil sans quitter le monde, qu'autant qu'il fallut pour vivre dans la réserve sans s'ennuyer. Elle s'étoit ménagée les amis de sa mère de son vivant, et les sut bien cultiver après, surtout madame de Maintenon, dont elle se vantoit modestement. Ce fut la première femme de son état qui ait fait écrire sur sa porte, *Hôtel de Nesmond.* On en rit, on s'en scandalisa; mais l'écriteau demeura, et est devenu l'exemple et le père de ceux qui, de toute espèce, ont peu-à-peu inondé Paris. C'étoit une créature suffisante, aigre, altière, en un mot, une franche dévote, et dont le maintien la découvroit pleinement.

MONTBELLIARD. (LE PRINCE DE)

LE PRINCE DE MONTBELLIARD, cadet de la maison de Wurtemberg, vint à Paris pour demander que ses enfans fussent reconnus légitimes et princes, quoiqu'il les eût de trois femmes qu'il avoit eues à la fois, dont deux étoient actuellement vivantes et chez lui à Montbelliard, tout contre la Franche-Comté, où il faisoit appeler l'une *la douairière* et l'autre *la régnante.* Il prétendoit que les lois de l'Empire et les règles du luthéranisme qu'il professoit, lui permettoient ces mariages : le comte de la Marck, comme versé dans les lois allemandes, fut chargé d'examiner cette affaire avec Armenonville. Qu'une folie de cette nature ait passé par la tête de quelqu'un, il y a de quoi s'en étonner; mais, de la faire examiner comme chose susceptible de l'être sérieusement, cela fait voir à quel point le Régent étoit facile à ce qui n'avoit point de contradicteur. M. de Montbelliard, du temps du feu Roi, s'étoit contenté

de vouloir faire légitimer ses enfans, et en avoit été refusé ; maintenant il veut qu'ils soient non pas légitimés, mais légitimes. On se moqua de lui, et il s'en retourna chez lui. Qui ne croiroit cette chimère finie? Elle reparut à Vienne avec les mêmes prétentions. Elle y fut foudroyée par le Conseil aulique, qui déclara tous ces enfans bâtards. Ce ne fut pas tout; le prince de Monbelliard maria un de ses fils à une de ses filles, sous prétexte que la mère de cette fille, l'avoit eue d'un mari à qui il l'avoit enlevée, puis épousée; et long-temps après il fut vérifié que cette fille était de lui, quoiqu'il ne l'ait pas avoué, et que le mariage ait subsisté.

Après ce sceau de réprobation, M. de Montbelliard mourut. Le duc de Wurtemberg, à qui ce partage de cadet de sa maison revenoit par l'extinction de cette branche, voulut s'en mettre en possession; les bâtards se barricadèrent et portèrent leurs prétentions au parlement de Paris. Ils étoient réunis contre le duc de Wurtemberg; mais divisés entre eux, ceux de chacune des deux

prétendues femmes, se traitant réciproquement de bâtards. Le frère et la soeur mariés vinrent à Paris. Ce mari n'étoit qu'un lourdaut ; mais la femme une maîtresse intrigante. Ces sortes de créatures se sentent de loin les unes les autres. Mme de Mézières, qui excelloit en intrigues, avoit marié une de ses filles à M. de Montauban, cadet du feu prince de Guemenée, au grand regret des Rohan, qui pourtant, l'affaire faite, jugèrent à propos de s'aider d'une aussi dangereuse créature pour ne l'avoir pas contraire dans leur famille, et tirer parti de sa fertilité. Elle et cette bâtarde qui avoit épousé son propre frère, firent connaissance. La Mezières, bien avertie que la bâtarde avoit mis la main sur le riche magot du prince de Montbelliard, fit espérer sa protection et celle de ses amis; mais à des onditions. La princesse de Carignan, quoique d'une espèce bien différente par le mariage qu'elle avoit fait, n'étoit ni moins intrigante, ni moins intéressée que toutes les deux; elle entra de part avec elle, moyennant sa protection. Ces deux femmes et leur suite donnèrent dans l'oeil de la

bâtarde. Elle sentoit bien qu'il lui falloit un crédit très-supérieur pour réussir; elle crut l'avoir trouvé. Le marché se conclut; les conditions furent une grosse somme comptant dès lors à la Mézières, et une moindre à Mme de Carignan, et le mariage arrêté entre le fils de la bâtarde, et une fille de Mme de Montauban, qui n'auroit lieu qu'en cas du plein succès de l'affaire, qu'on ne donneroit rien ou presque rien pour la dot; mais que par le gain du procès, le bâtard, frère, mari tout-à-la fois de cette bâtarde, père et mère du gendre futur de Mme de Montauban, étant déclaré légitime et héritier du comté de Montbelliard, par conséquent de la maison de Wurtemberg; la Mézières, tous les Rohan et Mme de Carignan, lui feroient obtenir le rang de prince étranger, et que, dès ce moment du marché, ils feroient tous leur propre affaire de la sienne. Ce marché étoit excellent pour toutes les parties dont chacune y trouvoit merveilleusement son compte; mais les deux maîtresses intrigantes surtout, qui en pêchoient gros dès lors, quoi qu'il pût arriver. Les choses ainsi réglées, les protectrices

du frère et de la soeur, mari et femme, leur firent prendre effrontément le nom, le titre, les armes et les livrées du feu prince de Montbelliard leur père, avec un équipage sortable à ce nouvel état, qui, de leur propre autorité, préjugeoit le fond du procès. Tous les Rohan se mirent en pièces; Mme de Carignan remua tous les Luynes, et fit agir la duchesse de Levis et Mme de Dangeau auprès du cardinal. Elle-même travailla auprès du Garde des Sceaux, Chauvelin, avec ses bassesses et ses adresses accoutumées, et auprès duquel elle avoit grand crédit, pour remuer tous les dévots à la mode, c'est-à-dire tous les jésuites et toute la constitution. Les nouveaux Montbelliard abjurèrent le luthéranisme, et, quoique frère et soeur mariés ensemble, devinrent une merveille de piété. L'effet répondit aux espérances de cette belle conversion, tout ce côté-là s'intrigua pour eux, et prit leur parti jusqu'au fanatisme; mais lorsque le succès paroissoit infaillible par tous les ressorts que l'artifice avoit su faire jouer, l'Empereur, excité par le duc de Wurtemberg, se fâcha. Il fit dire au Roi, c'est-à-dire, au cardinal de

Fleury, qu'il trouvoit fort étrange qu'on prétendît juger en France une affaire jugée en son Conseil aulique, seul compétant de connoître l'état des princes de l'Empire et de leurs successions. Il se trouva qu'on étoit alors en désir et en termes de conclure la paix avec lui. Le cardinal, à qui Chauvelin avoit, pour son intérêt particulier, qui n'est pas de ce sujet, fait entreprendre très-légèrement et fort mal à propos cette guerre, en étoit fort las, quoiqu'elle n'eût guère duré; tellement que toutes les intrigues ne purent étouffer les égards qu'on crut devoir aux plaintes de l'Empereur, et l'affaire fut arrêtée. L'intérêt de ces prétendus Montbelliard et de leurs protecteurs étoit trop grand, pour quitter prise. Ils espérèrent trouver et profiter d'autres conjonctures, et en attendant continuèrent à porter les noms, armes, titres et livrées qu'ils avoient arborés; ils se rabattirent à se faire plaindre et à entretenir leurs amis et leur cabale. Cela dura des années qui éclaircirent leurs plus puissantes protections. Les Rohan, seuls en vigueur, leur restoient, et les manèges de la Mézières. Mais tout vieillissoit et

s'engourdissoit. Je ne sais comment le duc de Wurtemberg consentit à revenir procéder au parlement de Paris. Il est vrai que le Roi avoit eu lieu d'être fort content de lui, pour empêcher tant qu'il avoit pu, et avec succès, les cercles du Rhin de se déclarer lors de la guerre que la mort de l'Empereur avoit fait renaître. Ce procés fut donc repris au parlement; mais les choses étoient trop changées pour les faux Montbelliard. Cette affaire si singulière avoit fait trop de bruit et trop duré. Elle avoit à la fin été éclaircie de tous les artifices dont elle avoit été voilée : l'état de cette bâtardise étoit connu; celui de cet incestueux et abominable mariage ne le fut pas moins; le monde s'indigna qu'une prétention si monstrueuse fut soufferte ; les dévots eurent honte à leur tour de l'avoir tant protégée, tellement qu'il intervint enfin un arrêt contradictoire en la Grand'chambre, qui replongea cette canaille infame dans le néant d'où elle n'auroit jamais dû sortir.

MONTCHEVREUIL

CHEVALIER DES ORDRES DU ROI ET GOUVERNEUR DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Il y avoit parmi les gens de la cour un Montchevreuil; il étoit Mornay, de bonne maison, sans esprit aucun, et gueux comme un rat d'église. Villarceaux, de même maison que lui, étoit un débauché fort riche, ainsi que l'abbé, son frère, avec qui il vivoit. Villarceaux entretint longtemps madame Scarron, et se tenoit presque tout l'été à Villarceaux. Sa femme, dont la vertu et la douceur donnoient une sorte de respect au mari, lui devint une peine de mener cette vie en sa présence. Il proposa à son cousin Montchevreuil de le recevoir chez lui avec sa compagnie, et qu'il mettroit la nappe pour lui. Cela fut accepté avec joie, et ils vécurent de la sorte nombre d'étés à Montchevreuil. La Scarron, devenue Reine, eut cela de bon,

qu'elle aima presque tous ses vieux amis en tous les temps de sa vie ; elle attira Montchevreuil et sa femme à la cour, où les Villarceaux, trop libertins, ne se pouvaient contraindre. Elle voulut que Montchevreuil fût l'un des trois témoins de son mariage avec le Roi.

Elle lui procura le gouvernement de Saint-Germain-en-Laye, l'attacha à M. du Maine, le fit chevalier de l'ordre avec le fils de Villarceaux, au refus du père, en 1688, qu'il aima mieux pour son fils que pour lui-même, et mis sous la conduite de madame de Montchevreuil, mademoiselle de Blois, jusqu'à son mariage avec M. le duc de Chartres, après avoir été gouvernante des filles d'honneur de madame la Dauphine; emploi qu'elle prit par pauvreté. Montchevreuil étoit un fort honnête homme, modeste, brave, mais des plus épais. Sa femme, qui étoit Boucher d'Orsay, étoit une grande créature, maigre, jaune, qui rioit niais et montroit de longues vilaines dents, dévote à outrance, d'un maintien composé, et à qui il ne manquoit que la baguette pour être une parfaite sorcière.

Sans aucun esprit, elle avoit tellement captivé madame de Maintenon, qu'elle ne voyoit que par ses yeux, et ses yeux ne voyoient que des apparences, et la laissoient la dupe de tout; elle étoit pourtant la surveillante de toutes les femmes de la cour; et de son témoignage dépendoient les distinctions ou les dégoûts, et souvent, par un enchaînement, les fortunes; tout, jusqu'aux ministres, jusqu'aux filles du Roi, trembloit devant elle. On ne l'approchoit que difficilement: un souris étoit une faveur qui se comptoit pour beaucoup; le Roi avoit pour elle la considération la plus marquée, elle étoit de tous les voyages, et toujours avec madame de Maintenon.

MONTESPAN. (M. DE)

M. DE MONTESPAN mourut dans ses terres de Guyenne, trop connu par la funeste beauté de sa femme et par ses nombreux et plus funestes fruits. Il n'en avoit eu qu'un fils unique avant l'amour du Roi, qui étoit le marquis d'Antin, ménin de Monseigneur,

lequel sut tirer un grand parti de la honte de sa maison. Dès que son père fut mort, il écrivit au Roi pour demander de faire examiner ses prétentions à la dignité de duc d'Epernon; tous les enfans de sa mère en supplièrent le Roi après son souper, ou de le faire duc, M. le duc d'Orléans, portant la parole. Cette folie d'Epernon fut en effet son chausse-pied : mais les momens n'en étoient pas venus; un obstacle invincible l'arrêtoit encore. Madame de Montespan vivoit, et madame de Maintenon la haïssoit trop pour lui donner le plaisir de voir l'élevation de son fils.

NASSAU. (LE PRINCE DE)

Le prince de Nassau, gouverneur héréditaire des provinces de Frise et de Groeningue, se noya au passage du Mordick. La pluie le rendit paresseux de sortir de son carrosse et de passer dans un autre bâtiment que celui où il s'embarqua, les chevaux s'effrayèrent et causèrent tout le désordre; il n'y périt que deux ou trois personnes avec lui.

Il avoit pris le nom de prince d'Orange depuis la mort du roi Guillaume qui l'avoit fait son héritier de tout ce qu'il avoit pu. Le pensionnaire Heinsius, tout-puissant en Hollande, et la créature la plus affidée et la plus dévouée au roi Guillaume, le vouloit faire stadhouder de la république.

Il étoit bien fait, spirituel, appliqué, affable, aimé, il promettoit infiniment pour son âge; il avoit épousé la soeur du landgrave de Hesse-Cassel, depuis roi de Suède. Il la laissa grosse d'un fils unique qui porte aussi le nom de prince d'Orange, qui a épousé une fille du roi Jacques II d'Angleterre, qui est bossu, vilain, mais qui a beaucoup d'esprit et d'ambition, et qui n'oublie rien pour arriver au stadhouderat, dont il paroît néanmoins encore assez éloigné.

NEVERS, (LE DUC DE)

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROI, GOUVERNEUR DE LA ROCHELLE ET DU NIVERNOIS, &c.

Le cardinal Mazarin avoit deux soeurs; madame Martinozi qui n'eut que deux filles, l'une mariée au duc de Modène et mère de la reine d'Angleterre, épouse du roi Jacques II, l'autre à M. le prince de Conti d'aujourd'hui; et madame Mancini qui eut cinq filles et trois fils. Les filles furent la duchesse de Vendôme, mère du dernier duc de Vendôme, et du grand prieur dont le père fut cardinal après la mort de sa femme; la comtesse de Soissons, mère du dernier comte de Soissons et du fameux prince Eugène, et la Connetable Colonne, qui toutes deux ont fait tant de bruit dans le monde; la duchesse Mazarin qui, avec le nom et les armes de Mazarini-Mancini porta vingt-six millions en mariage au fils du maréchal de la Meilleraye, et qui est morte en Angle-

terre, après y avoir demeuré longues années; et la duchesse de Bouillon grand'mère du duc de Bouillon d'aujourd'hui.

Des trois fils, l'aîné fut tué tout jeune au combat du faubourg Saint-Antoine, en 1652. Il promettoit tout. Le cardinal Mazarin l'aimoit tellement, qu'il lui confioit à cet âge beaucoup de choses importantes et secrètes, pour le former aux affaires où il avoit dessein de le pousser. Le troisième, étant au collège des Jésuites, fort envié des écoliers par toutes les distinctions qu'il y recevoit, se laissa aller à se mettre à son tour dans une couverture et à se laisser berner. Ils le bernèrent si bien qu'il se cassa la tête à quatorze ans qu'il avoit. Le Roi, qui étoit à Paris, le vint voir au collège. Cela fit grand bruit, mais n'empêcha pas le petit Mancini de mourir.

Resta seul le second qui est M. de Nevers dont il s'agit ici. C'étoit un Italien, très-italien, de beaucoup d'esprit, facile, extrêmement orné, qui faisoit les plus jolis vers du monde qui ne lui coûtoient rien, et sur

le champ, qui en a donné aussi des pièces entières. Un homme de la meilleure compagnie du monde, qui ne se soucioit de quoi que ce fût. Paresseux, voluptueux, avare à l'excès, qui alloit souvent acheter lui-même, à la halle et ailleurs, ce qu'il vouloit manger, et qui faisoit d'ordinaire son garde-manger de sa chambre. Il voyoit bonne compagnie dont il étoit recherché, il en voyoit aussi de mauvaise et d'obscure avec laquelle il se plaisoit. Il étoit en tout extrêmement singulier. C'étoit un grand homme, sec, mais bien fait, dont la physionomie disoit tout ce qu'il étoit. Son oncle le laissa fort riche et grandement apparenté. Il ne tint qu'à lui de faire une grande fortune à l'ombre de la mémoire du cardinal Mazarin, à laquelle, très-longtemps, le Roi accorda tout.

M. de Nevers fut capitaine des Mousquetaires, il eut le régiment d'infanterie du Roi que ce prince affectionna particulièrement toute sa vie; mais ce qui eût dû conduire loin M. de Nevers, l'importuna; la guerre et les troupes n'étoient pas son fait, ni la cour guère davantage. Il quitta ses emplois pour

la paresse et ses plaisirs. Il avoit porté la queue du Roi le lendemain de son sacre, lorsqu'il reçut l'ordre du Saint-Esprit. En conséquence M. de Nevers fut chevalier de l'ordre à la promotion de 1661, qu'il n'avoit que 20 ans. Il se défit du gouvernement de la Rochelle, et il épousa, en 1670, la plus belle personne de la cour, la fille aînée de M. de Thiange. Il obtint, en 1678, un brevet de duc qu'il ne tint qu'à lui, dix ans durant, de faire enregistrer. Il le négligea. Ce désir se réveilla dans les temps, mais il ne put l'obtenir alors. Il fut souvent jaloux fort inutilement; mais jamais brouillé avec sa femme qu'il n'appeloit jamais que Diane; il en eut deux fils et deux filles. L'une épousa le prince de Chimay, l'autre fut duchesse d'Estrées; elles moururent toutes les deux sans enfans.

Les deux fils furent M. de Donzi, fort mal avec son père, et qui, par la duchesse de Sforce, soeur de sa nièce, a été fait duc et pair pendant la dernière régence, et M. Mancini, qui eut les biens d'Italie. M. de Nevers, mourut à soixante-six ans. Il avoit

conservé le petit gouvernement du Nivernois, parce que tout ce pays étoit presqu'à lui. Son fils qui ne servit point, et dont la conduite d'ailleurs avoit toujours déplu au Roi, ne put l'obtenir. Il hasarda de se faire appeler le duc de Donzi, mais le Roi le trouva mauvais et lui fit défendre de continuer à se faire appeler duc, et d'en prendre le titre ni aucune marque.

NOAILLES, (DE)

PREMIER MARÉCHAL.

Le maréchal de Noailles donna à toute la cour le spectacle d'une mort qui put lui fournir de grandes réflexions. C'étoit un homme d'une grosseur prodigieuse, qui, précisément comme un cheval, mourut *de gras fondu.* Aussi il étoit grand mangeur et faisoit chez lui grande et délicate chère, mais pour sa famille et pour un petit nombre d'autres gens. Né dans l'intérieur de la cour, d'un père et d'une mère en charge, et qui tenoient intimement au cardinal Mazarin et à la Reine-mère, il en avoit pris tout l'esprit et conformé

le sien en tout. Tout pensant, grossier ; et moins que médiocre qu'il étoit, jamais homme plus renfermé, plus particulier, plus mystérieux, ni plus profondément occupé de la cour ; point d'homme si bas pour tous les gens en place, point d'homme si haut dès qu'il le pouvoit, et avec cela fort brutal. On l'a vu duc et capitaine des gardes, porter comme un page la queue de madame de Montespan, tandis que celle de la Reine ne l'est que par l'exempt de garde en service ; et le même homme, commandant en Languedoc, avoit ses gardes le long de son drap de pied à la messe, et ses aumôniers tournés vers son prie-dieu, avec la même pompe et cérémonie que celles de la messe du Roi, et le reste de même. Le Roi, qui étoit son idole, devenu dévot, le jeta dans la dévotion affichée ; communiant tous les huit jours et quelquefois encore plus souvent. Les grand'messes, vêpres, salut, il n'y manquoit que pour les heures de cour ou des momens de fortune. Avec tout cela il n'avoit pas encore renoncé à la grisette et d'en faire des parties secrètes avec Rouillé du Coudray, son intime, et grand et public

débauché, à la fortune duquel il contribua, et son fils encore plus pendant la régence.

Louville m'a conté une aventure, que je ne certifie pas, mais qu'il m'a assurée; et, quoique sujet quelquefois à se frapper et à s'engouer, il étoit homme fort vrai. M. de Noailles étoit amoureux d'une fille de la musique du Roi, fort jolie; madame de Noailles laissa le bruit s'acréditer, et j'en ai ouï fort parler dans le temps; il étoit de quartier et logeoit alors dans l'appartement du quartier, sous le Roi. M. de Noailles et la fille convinrent de leurs faits: la fille vint passer la nuit avec le duc: malheureusement le cardinal de Noailles arriva de bonne heure le matin, et sans s'arrêter, malgré les valets, il entra chez lui; la fille de se fourrer la tête dans le lit, et le chevet par dessus: lui de s'écrier qu'il a une migraine à ne pouvoir parler ni entendre parler; le bon cardinal le prit pour de l'argent comptant, plaignit son frère, et sortit; le maréchal vouloit tuer le valet confident. On prit soin de cacher l'aventure, mais tout se sait à la fin. Le duc de Noailles faisoit sa cour même aux basses maîtresses de Monseigneur;

ce prince aima quelque temps la Raisin, fort belle et excellente comédienne; elle fut malade à Fontainebleau, le duc y envoyoit sans cesse, lui faisoit des présens, et l'alloit voir avec les plus grands respects.

Avec tout cela le duc n'étoit ni un méchant homme ni un mal-honnête homme, et, quoique avare de crédit, il a rendu des services : sa servitude plaisoit au Roi, au contraire de sa femme qu'on n'aimoit pas, et dont le Roi et la Maintenon craignoient l'esprit, les menées, la hardiesse : elle gouvernoit mari, enfans, famille, affaires, manèges de cour, avec une gaité, liberté d'esprit et facilité admirables, elle fit du Roi et de madame de Maintenon ce qu'elle voulut, et pareillement de madame la duchesse de Bourgogne; gouverna les princesses, les ministres, et tout cela sans bassesses; noble, magnifique, libérale, pleine d'entrailles pour ses enfans, sa famille, son nom; capable d'amitié, elle eut des amis et en mérita davantage; elle ne disoit pas tout ce qu'elle pensoit, mais jamais ce qu'elle ne pensoit pas; bonne, douce, sans humeur, franche avec prudence, et à qui il ne falloit

point marcher sur les pieds, qui disoit alors à chacun son fait, mais qui n'étoit point haineuse : elle vivoit encore à 87 ans, pleine de sens, d'esprit et de santé, en patriarche dans sa nombreuse famille, fort riche et fort donnante, dévote tant qu'elle pouvoit, toujours allante et faisant les délices de ses amis, dont elle avoit conservé un bon nombre. M. de Noailles fut inconsolable d'avoir donné sa charge à son fils : ce vide lui fut insupportable, quoique toujours à la cour et dans la même considération. Dans les premiers temps, les gardes continuèrent à prendre les armes dans leurs salles pour lui ; le Roi le sut et le trouva mauvais : cela fut insupportable au Maréchal qui cessa d'y passer, et fit le tour par les cours pour aller chez sa fille de Guiche.

Sa maladie fut courte et brusque ; il mourut dans un fauteuil au milieu de sa famille et de la cour qu'il avoit si aimée ; en présence de la duchesse de Bourgogne, à qui tous les spectacles étoient bons, et des trois filles du Roi qui accoururent et le virent passer. Le cardinal son frère, eut la

douleur de voir longtemps le Saint-Sacrement, dans sa chambre, qu'il ne put recevoir. La Maréchale a eu le bon esprit de ne mettre presque pas le pied à la Cour depuis, et jamais depuis la mort du Roi.

NOAILLES, (LE DUC DE)

DEPUIS MARÉCHAL.

C'EST un homme fait pour la plus grande fortune, quand même il ne l'auroit pas trouvée toute faite chez lui; sa taille assez grande, mais épaisse, sa démarche lourde et forte, son vêtement uni, ou tout au plus d'officier, voudroit montrer la simplicité la plus naturelle; il la soutient de ce qu'on entend par une apparence *de sans façon et de camarade*.

On a rarement plus d'esprit et plus de toutes sortes d'esprit, plus d'art et de souplesse à accommoder le sien à celui des autres, et à leur persuader, quand cela lui est bon, qu'il est pressé des mêmes désirs et affections dont ils le sont eux-mêmes, et, pour le moins, aussi fortement qu'eux, et qu'il en est

supérieurement occupé. Doux, quand il lui plaît, gracieux, affable, jamais importuné, quand même il l'est le plus, gaillard, amusant, plaisant, de la bonne et fine plaisanterie qui ne peut offenser, fécond en saillies charmantes, bon convive, musicien, prompt à revêtir comme siens tous les goûts des autres, sans jamais la moindre humeur, avec le talent de dire tout ce qu'il veut, et de parler toute une journée sans qu'on puisse en recueillir quoi que ce soit, et cela même au sallon de Marly et dans les momens de sa vie les plus inquiets, les plus embarrassans. Je parle pour l'avoir vu bien des fois, sachant ce qu'il m'en avoit dit lui-même, et lui demandant après avec étonnement comment il pouvoit faire; aisé, accueillant, propre à toute conversation, sachant de tout, parlant de tout, l'esprit orné, mais décoré, en sorte que sur toute sorte de savoir, il avoit la superficie : mais aussi on rencontroit le tuf, pour peu qu'on approfondît, et alors on le voyoit passer au galimatias ; tous les petits soins, toutes les recherches, tous les avisemens les moins prévus coulent de source pour qui il veut

capter ; se multiplient, se diversifient avec grâce et gentillesse, ne tarissent point, et ne sont pas sujets à dégoûter. Tout à tous avec une aisance surprenante, n'oubliant pas dans les maisons à plaire à certains anciens valets ; l'élocution nette, harmonieuse, naturelle, agréable, assez d'élégance, beaucoup d'éloquence, mais qui sent l'art, comme avec beaucoup de politesse et de grâce dans ses manières, elles ne laissent pas de sentir quelque sorte de grossiéreté naturelle, et toutefois des récits charmans, et le don de créer des choses de rien pour l'amusement, et de décider et d'égayer même les affaires les plus sérieuses et les plus épineuses, sans que tout paraisse lui rien coûter. Voilà sans doute bien de l'agréable et de grands talens de cour, heureux s'il n'en avoit pas d'autres ! mais les voici.

Tant d'art, d'appas, d'esprit, de société, de commerce, de piéges, d'amitié, d'estime, de confiance, cachent presque tous les monstres que les poëtes ont feint dans le Tartare. Une profondeur d'abyme, une fausseté à toute épreuve, une perfidie aisée, naturelle,

accoutumée à se jouer de tout, une noirceur d'ame qui fait douter s'il en a une, et qui assure qu'il ne croit rien, un mépris de toute vertu et de la plus constante pratique; et tour à tour, selon le besoin et les temps, de débauche publique abandonnée, et l'hypocrisie la plus ouverte et la plus suivie; en tous genres de crimes, un homme qui s'entend à tout, entreprend tout, qui, pris sur le fait, ne rougit pas, et ne pousse que plus fortement sa pointe; maître en inventions et en calomnies, qui ne tarit jamais, et demeure bien rarement court; qui, se trouvant à découvert et dans l'impuissance, se replie prestement, comme les serpens, dont il conserve le venin; parmi toutes les bassesses dont il ne se lasse point et dont il ne cesse de vous regagner, dans le dessein bien arrêté de vous étrangler, et tout cela sans humeur, sans haine, sans colère; a des amis de la plus grande confiance, dont il avoue n'avoir jamais eu lieu de se plaindre, et auxquels il ne nie pas des obligations du premier ordre. Le grand ressort d'une perversité si extrêmement rare est l'ambition la

plus démesurée, qui lui fait tramer ce qu'il y a de plus noir, de plus profond, de plus incroyable pour ruiner tout ce qu'il craint d'obstacles et tout ce qui peut rendre, même sans le vouloir, son chemin moins sûr et moins uni. Avec cela, une imagination également vaste, fertile, déréglée, qui embrasse tout, s'égare partout, s'embarrasse, et qui sans cesse s'écrase elle-même, qui devient son bourreau, et est poussée par une audace effrénée et contrainte par une timidité encore plus forte, sous le contraste desquelles il gémit, se roule, s'enferme, et ne sait que faire, que devenir, et qui protège néanmoins rarement contre ses crimes. En même temps, avec son esprit, ses talens, ses connoissances, l'homme le plus radicalement incapable de travail et d'affaires : l'excès de son imagination, la foule des vues, l'obliquité de tous les desseins qu'il bâtit en nombre, tous à la fois, les croisières qu'ils se font les uns aux autres, l'impatience de les suivre et de les démêler, mettent une confusion dans sa tête, de laquelle il ne peut sortir. C'est à la guerre, la source de tant de mouvemens

inutiles, dont il harasse les troupes, sans aucun fruit, et si souvent à contre-temps, en général par des marches et contre-marches que personne ne comprend, par des détachemens qui vont et reviennent sans objet, par des contre-ordres, six, huit, dix de suite, quelquefois en une même heure aux mêmes troupes, souvent à toute l'armée pour marcher et ne marcher pas, qui en font le désespoir, le mépris, la ruine.

En affaires il suit un projet huit jours, quelquefois quinze et jusqu'à vingt. Tout y cède, tout y est employé; toute autre chose languit alors dans l'abandon : il ne respire que pour ce projet; un autre naît et se grossit dans sa tête, fait disparoître le premier, en prend la place, avec la même ardeur; c'est un homme de grippe, de fantaisie, d'impétuosité successive, qui n'a aucune suite dans l'esprit, que pour les trames, les brigues, les piéges, les mines qu'il creuse et fait jouer sous les pieds; c'est où il a beaucoup de suite, et où il puise toute la science pour les affaires : on verra en son temps des preuves

de

de ce qu'on lit ici ; on verra les unes avec horreur, les autres avec toute la surprise que peuvent donner les propositions les plus étranges et les plus insensées ; enfin, ce qui trouvera à peine croyance, d'un homme d'autant d'esprit employé de si bonne heure, on le verra incapable de faire un mémoire raisonné sur quoi que ce soit, incapable d'écrire une lettre d'affaires. A force de raisonner, de parler, de dicter, de prendre, reprendre, dicter, refondre, corriger, raturer, changer, tout s'évapore, il ne reste rien, les jours et les nuits se passent, la tête tourne aux secrétaires, il ne sort rien ; et quand il faut pourtant quelque chose pour montrer, il se résout enfin de le faire faire par un inconnu qu'il a déniché et mis sous la clef dans un grenier, et à qui souvent encore il fait faire et défaire dix fois, et avec la plus tranquille effronterie produit cet ouvrage comme sien. Un homme en apparence si ouvert, si aimable, si fait exprès pour jeter de la poudre aux yeux des plus réservés, pour montrer naturellement tout ce qui peut engager de tous les côtés possibles, et pour en donner, jusques en

capacité de toutes les sortes les plus avantageuses impressions, qui en même temps ne pense que pour soi, ne fait aucun pas, quelque facile ou indifférent qu'il paroisse, qui n'ait rapport à son objet, qui pense toujours sombrement et profondément, à qui nul moyen ne coûte, qui avale la trahison et l'iniquité comme l'eau, qui sait imaginer, ourdir de loin et suivre les plus infernales trames, et un de ces hommes que la miséricorde de Dieu a rendus si rares, qui, avec la noirceur des plus grands criminels, n'a pas même ce que, faute d'expression, on appelle *la vertu* qu'il faut pour exécuter de grands crimes, mais rassemble en soi, pour les autres les plus grands dangers, et ne leur plaît que pour les perdre, comme les sirènes des poëtes. Pour sa valeur, au moins plus qu'obscurcie par l'étrange timidité de général, j'en abandonne le jugement à ceux qui l'ont vu en besogne. Il en a essuyé quelquefois des bons mots le long des lignes; ses incertitudes continuelles et ses occupations qui l'ont si fort tenu sous clef à l'armée et à la cour, ne l'ont pas fait aimer. Je finirai cet article

en confirmant ce que j'ai observé de lui jusqu'en Septembre 1745, que je rédige une partie de ces mémoires ; et j'ajoute de nouveaux traits à ceux déjà tracés longtemps auparavant.

Le serpent qui tenta Ève, qui renversa Adam par elle, et qui perdit le genre-humain, est l'original dont le duc de Noailles est la copie la plus exacte, la plus fidelle, la plus parfaite, autant qu'un homme peut approcher des qualités d'un esprit de ce premier ordre et du chef de tous les anges précipités du ciel : la plus vaste et la plus insatiable ambition, l'orgueil le plus suprême, l'opinion de soi la plus confiante et le mépris de tout ce qui n'est point soi le plus complet ; la soif des richesses, la parade de tout savoir, la passion d'entrer dans tout, surtout de gouverner ; l'envie la plus générale, en même temps la plus attachée aux objets les plus particuliers, la plus brûlante et la plus poignante ; la rapine hardie jusqu'à effrayer, de faire sien, tout bon, l'utile, l'illustrant d'autrui ; la jalousie générale, particuliere, et s'étendant

à tout, la passion de dominer toute la plus ardente, une vie ténébreuse, enfermée, ennemie de la lumière, toute occupée de projets et de recherches, de moyens d'arriver à ses fins, tous bons, pour exécrables, pour horribles qu'ils puissent être, pourvu qu'ils le fassent parvenir à ce qu'il se propose; une profondeur sans fond; voilà le dedans de M. de Noailles. Le déhors, comme il vit et qu'il figure encore, on sait comme il est fait pour le corps, des pieds, des mains; une corpulence de paysan, et la pésanteur de sa marche promettoient la taille où il est parvenu. Le visage tout dissemblable. Toute sa phisionomie est d'esprit, affluence de pensées, finesse et fausseté, et n'est pas sans grâces; une éloquence naturelle, une elocution facile, une expression telle qu'il la veut; un homme toujours maître de soi, qui sait parler toute une journée sans jamais rien dire; qui, en conversation, est tout à celui à qui il veut plaire, et qui pense et sent si naturellement comme lui, que c'est merveille qu'une fortuite conformité si semblable. Jamais d'humeur, égalité parfaite, insinuation enchanteresse,

langage de courtisan, jargon de femme, bon convive, sans aucun goût, quand il le faut, revêtu sur le champ des goûts de chacun. Egale facilité à louer et blâmer le même homme ou la même chose, suivant la personne qui lui parle, grand flatteur, avec un air de conviction et de vérité qui l'empêche d'y être prodigue, et une complaisance de persuasion factice qui l'entraîne à propos, malgré lui, dans votre opinion, ou une persuasion intime toute aussi fausse, mais toute aussi parée, quand il convient de vous résister comme malgré lui, de vous entraîner où il est entraîné lui-même. Toujours à la mode, dévot, débauché, mesuré, impie tour à tour suivant qu'il convient; mais ce qui ne varie point, simple détaché, ne se souciant que de faire le bien, amoureux de l'Etat, et citoyen comme on l'étoit à Sparte; le front serein, l'air tranquille, la conversation aisée et gaie lorsqu'il est le plus agité et le plus occupé; aimable, complaisant, entrant avec vous, quand il médite de vous accabler des inventions les plus infernales; et, quelque long délai qui arrive entre l'arrangement de ses machines et leur effet,

il ne lui en coûte pas la plus légère contrainte de vivre avec vous en liaison, en commerce continuel d'affaires et de choses de concert, enfin, en apparences les plus entières de l'amitié la plus vraie et de la confiance la plus sûre. Infiniment d'esprit, et toutes sortes de ressources dans l'esprit, mais toutes pour le mal, pour ses désirs, pour les plus profondes horreurs et les noirceurs les plus longuement excogitées, et pourpensées de toutes ses réflexions pour leurs succès. Voilà le démon; voici l'homme. Il est surprenant qu'avec tant d'esprit, de grâces, de talens, tant de désir d'en faire le plus énorme usage, tant d'application à y parvenir, et tant de moyens par sa position particulière de charges, d'emplois, de famille, d'ailliances et de fortune, il n'aie pas su se faire un ami, non pas même parmi ses plus proches. Il ne ménagea jamais que sa soeur la duchesse de Guiche, par le goût déterminé de madame de Maintenon pour elle, et le duc de Guiche à cause de sa charge, pour avoir crédit sur lui, qui de son côté étoit en respect devant l'esprit du duc de Noailles. Il n'est pas moins étonnant encore que cet

homme, si enfermé, et en apparence si appliqué, qui se piquoit de tout savoir, de se connoître en livres et d'amasser une nombreuse bibliothèque, qui carressoit les gens de lettres pour en tirer, pour s'en faire honneur, pour s'en faire préconiser, n'ait jamais passé l'écorce de chaque matière, et que le peu de suite de son esprit, excepté pour l'intrigue, ne lui ait pu permettre d'approfondir rien, ni de suivre jamais quinze jours le même objet, pour lequel tour à tour il avoit abandonné tous les autres. Ce fut la même légèreté en affaires, par conséquent la même incapacité; jamais il n'a pu faire un mémoire sur rien, jamais il n'a pu être content de ceux qu'il a fait faire. Toujours corriger, toujours résoudre, c'étoit son terme favori: ce n'est pas tout, il n'a jamais pu tirer de soi une lettre d'affaire. Ses changemens d'idées désoloient ceux qu'il employoit, et les accabloit d'un travail toujours le même, toujours à recommencer; c'est une maladie incurable en lui, et qui éclate encore par le désordre qu'elle a mis dans les expéditions, les amas en divers lieux, les ordres réitérés,

et changés dix, douze, quinze fois dans le même jour, et tous contradictoires aux troupes qu'il a commandées dans ces derniers temps, et à son armée entière pour marcher ou demeurer, qui l'a rendu le fléau des troupes et des bureaux. Je ne parlerai point de sa capacité militaire dont il vante volontiers les hauts faits; je me tairai pareillement sur sa valeur personnelle, j'en laisse le public juge, je m'en rapporte à lui et même aux armées ennemies opposées à la sienne, en Italie, en Allemagne et en Flandre, et aux évènemens qui en ont résulté jusqu'en cette année 1745 en Septembre.

M. de Noailles éprouva en 1694 une aventure fâcheuse à l'armée. Lui et M. de Barbesieux étoient fort mal ensemble, tous deux bien avec le Roi, tous deux hauts, tous deux gâtés. M. de Noailles avoit souvent obtenu quantité de choses dans son gouvernement de Roussillon qui l'y rendoient fort maître et fort indépendant du secrétaire d'Etat de la guerre. Madame de Maintenon, ennemie de M. de Louvois, l'y avoit aidé, et le fils, encore

moins autorisé que le pere, n'y avoit pu rien changer. Il n'aimoit point M. de Luxembourg très-lié à M. de Noailles, et de tout cela naissoit un grouppe de chaque côté qui se regardoit fort de travers. Les succès de M. de Noailles cette année en Catalogne, avoient outré Barbesieux, il en craignit de nouveaux, comme des avant-coureurs de sa perte par le crédit augmenté de ses ennemis, et tout ce qui avoit été exécuté en Catalogne, applanissoit les voies du siége de Barcelone. Cette conquête mettoit le sceau à celle de toute cette principauté, et mettoit le Roi en état d'attaquer avec succès la cour d'Espagne. Il avoit toujours eu ce but : M. de Noailles, qui savoit par le Roi même l'affection qu'il avoit à ce projet, et qui en vit enfin les moyens si avancés, n'en souhaitoit pas moins l'exécution, avec d'autant plus d'ardeur qu'elle assuroit solidement la vice-royauté qu'il avoit obtenue, augmenteroit son état et sa faveur, et le rendroit nécessairement le général de l'armée qui attaqueroit l'année suivante l'Espagne par les endroits les plus sensibles et les plus aisés à pénétrer, ou la forceroit à demander la

paix, dont il auroit toute la gloire. Il pressa donc le Roi de donner ses ordres à temps pour le mettre en état d'entreprendre ce siége avec sureté; et M. de Barbesieux, qu'il mettoit au désespoir, n'osoit pas manquer à ce qui lui étoit prescrit, et qui étoit éclairé par M. de Noailles, de ne manquer de rien à temps, et de ne le pas ménager s'il n'avoit pas toutes choses à points.

Une flotte de cinquante-deux vaisseaux partit le 3 Octobre de Toulon, chargée de cinq mille deux cents hommes de troupes, pris en Provence de celles de M. de Vendôme; et rien ne manquoit plus que de mettre la main à l'oeuvre, lorsque M. de Noailles voulut rendre au Roi un compte particulier, et recevoir directement ses ordres, et le tout à l'insçu de Barbesieux, pour une commission si importante pour lui. Il choisit Genlis, qui, étant sans bien et sans fortune, s'étoit donné à lui; ce Genlis gagna l'amitié de M. de Noailles, jusqu'à faire la jalousie de toute sa petite armée. M. de Noailles lui procura un régiment, et le poussa fort brusquement

à la brigade, puis à être fait maréchal de camp. Il avoit de l'esprit et du manége, et n'avoit d'autre connoissance ni d'autre protection que celle dont il avoit tout reçu. M. de Noailles crut donc ne pouvoir mieux faire que de le charger d'une simple lettre de créance pour le Roi, et de le lui annoncer comme une lettre vivante qui répondroit à tout sur le champ, et qui, sans l'importuner d'une besogne de dépêches, lui en diroit plus dans une demi-heure qu'il ne pourroit lui en écrire en plusieurs jours. Les paroles volent, l'écriture demeure; un courier peut être volé, peut tomber malade et envoyer ses dépêches. Cet expédient obvioit à tous ces inconvéniens, et laissoit M. de Barbesieux dans l'ignorance et dans l'angoisse de tout ce qui se passeroit ainsi par Genlis. M. de Barbesieux, qui avoit d'autant plus d'espions et des meilleurs en Catalogne, que c'étoit pour lui l'endroit le plus dangereux, fut averti de l'envoi de Genlis et du jour de son départ, et il sut de plus qu'il devoit arriver droit au Roi, et que surtout il avoit défense de le voir en tout. Là-dessus il prit un parti

hardi. Il fit attendre Genlis aux approches de Paris et se le fit amener chez lui à Versailles, sans le perdre un moment de vue. Quand il le tint, il le cajola tant, et sut si bien lui faire sentir la différence pour sa fortune, de l'amitié de M. de Noailles, quelqu'accrédité qu'il fût, d'avec celle d'un secrétaire d'Etat de la guerre, et de sa sorte, et de son âge, qu'il le gagna au point de l'embarquer dans la plus noire perfidie, de ne voir le Roi qu'en sa présence, et de lui dire tout le contraire de sa commission. Barbesieux lui prescrivit tout ce qu'il voulut, après avoir tiré de lui ce dont il étoit chargé, et en fut pleinement obéi. Par ce moyen le projet du siége de Barcelonne fut entièrement rompu sur le point de son exécution, et avec toutes les plus raisonnables apparences d'un succès certain, et sans crainte d'aucun secours dans l'état des forces d'Espagne sur cette ftontière, comme abandonnée depuis leur défaite et M. de Noailles chargé auprès du Roi de toute l'iniquité du manquement d'une telle entreprise, par cette précaution-là même qu'il avoit prise, de ne donner qu'une simple

lettre de créance, en sorte que tout ce que dit Genlis, directement opposé à tout ce dont il étoit chargé, n'eut point de contradicteur, et passa pour être de M. de Noailles, et par son propre fait. On peut croire que Barbesieux ne perdit pas de temps à faire expédier les ordres nécessaires pour faire dissiper promptement tous les préparatifs, et de procurer à la flotte ceux de regagner Toulon. On peut juger aussi quel coup de foudre ce fut pour M. de Noailles; mais l'artifice avoit si bien pris, qu'il ne put jamais s'en laver auprès du Roi. On en verra les suites, qui servirent de base à la grandeur de M. de Vendôme.

NOGARET, (MADAME DE)

DAME DU PALAIS.

MADAME de Nogaret veuve d'un Cauvisson, à qui le Roi l'avoit mariée lorsqu'il cassa la chambre des filles de madame la Dauphine, dont elle étoit avec sa soeur madame d'Urfé,

dame d'honneur de madame la princesse de Conti, avoit perdu son mari à Fleurus, qui n'étoit connu que sous le nom de *Son impertinence.* Il avoit assez mal vécu avec elle, et l'avoit laissée pauvre et sans enfans. Elle étoit soeur de Biron, et la maréchale de Villeroy et elle étoient sans enfans du frere et de la soeur, en grande liaison. C'étoit une femme de beaucoup d'esprit, de finesse, de délicatesse sous un air simple et naturel, de la meilleure compagnie du monde, et qui n'aimant rien ne laissoit pas d'avoir des amis. Elle n'avoit ni feu ni lieu, ni autre être que la cour, et presque point de subsistance; laide, grosse, avec une physionomie qui réparoit tout. D'anciennes raisons de commodité l'avoient fort bien mise avec Monseigneur qui aimoit sa soeur et elle particulièrement; et tout cela ensemble la fit dame du palais. Elle n'étoit point méchante, et avoit tout ce qu'il falloit pour l'être et pour se faire fort craindre; mais avec un très-bon esprit, elle aima mieux se faire aimer.

NOVION,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT.

On s'aperçut que Novion falsifioit les arrêts, avant qu'on osât s'en plaindre ; à la fin les rapporteurs et les chefs de la grand'chambre exigèrent un témoin d'entre les commissaires pour le voir signer. Il avoit encore une façon plus hardie pour les arrêts d'audience, il les prononçoit à son gré. Chaque côté de la séance, dont il avoit été prendre les avis, admira longtemps comment tout l'autre côté avoit pu être d'un avis différent de celui qui avoit été le plus nombreux du sien, et cela longtemps de la sorte ; comme cela arrivoit de plus en plus souvent, leur surprise fit qu'ils se l'a communiquèrent, elle augmenta beaucoup quand ils s'apprirent mutuellement qu'elle lui étoit commune depuis longtemps qu'ils l'avoient causée n'étoit l'avis d'aucun, mais le sien. Ils résolurent de lui en parler la première fois qu'ils s'en apercevroient. L'aventure ne tarda pas, et le hasard fit que

la cause regarda un marguillage. Quelques-uns des plus accrédités de la grand'chambre lui parlèrent, comme ils en étoient convenus entre eux, et tout modestement le poussèrent. Se trouvant à bout il se mit à rire et leur répondit qu'il seroit bien malheureux, étant premier président, s'il ne pouvoit pas faire un marguillier quand il en avoit envie. Ces gentillesses furent enfin portées au Roi avec les couleurs qu'elles méritoient, et il étoit chassé honteusement et avec éclat, sans le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre, et de tout temps fort bien et fort libre avec le Roi, qui en obtint qu'il donneroit sa démission comme un homme qui veut se retirer, et qui se chargea de la porter au Roi. Il fut ainsi chassé de sa place en 1689.

O (MADAME D'),

DAME DU PALAIS.

MADAME d'O étoit une autre espèce ; Guilleragues, son père, n'étoit rien qu'un gascon gourmand, plaisant, de beaucoup d'esprit, d'excellente compagnie, qui avoit des amis, et qui vivoit à leurs dépens, parce qu'il avoit tout fricassé; et encore étoit-ce à qui l'auroit. Il avoit été ami intime de madame Scarron qui ne l'oublia pas dans sa fortune, et qui lui procura l'ambassade de Constantinople pour se remplumer; mais il y trouva, comme ailleurs, moyen de tout manger. Il y mourut, et ne laissa que cette fille unique qui avoit de la beauté. Villers, lieutenant de vaisseau et fort bien fait, fut de ceux qui portèrent le successeur à Constantinople, et qui en ramenèrent la fille et la veuve du prédécesseur. Avant de partir de Turquie, et chemin faisant, Villers fit l'amour à mademoiselle de Guilleragues, et lui plût ; et tant fut procédé que, sans bien de part et d'autre, la mère

consentit à leur mariage. Les vaisseaux relâchèrent quelques jours sur le bord de l'Asie mineure, vers les ruines de Troye. Le lieu étoit trop romanesque pour y résister. Ils mirent pied à terre et s'épousèrent. Arrivés avec les vaisseaux en Provence, madame de Guilleragues amena sa fille et son gendre à Paris et à Versailles, et les présenta à madame de Maintenon; ses aventures lui donnèrent compassion des leurs. Villers se prétendit bientôt d'O, et en prit le nom et les armes. Rien n'étoit si intrigant que le mari et la femme, ni rien aussi de plus gueux. Ils firent si bien auprès de madame de Maintenon, que M. d'O fut mis auprès de M. le comte de Toulouse, avec le titre de gouverneur et d'administrateur de sa maison. Cela lui donna un être, une grosse subsistance, un rapport continuel avec le Roi, et des privautés et des entrées à toutes les heures, qui n'avoient aucun usage par devant. C'est comme les heures des premiers gentilshommes de la chambre, mais qui étoient bien plus grandes et plus libres, pouvant entrer par les derrières dans les cabinets du Roi presqu'à

toute heure; ce que n'avoient pas les premiers gentilshommes de la chambre, ni aucune sorte d'entrée; outre qu'il suivoit son pupile chez le Roi, et y demeuroit avec lui à toutes sortes d'heures et de temps, tant qu'il y étoit. Sa femme fut logée avec lui dans l'appartement de M. le comte de Toulouse qui lui entretint soir et matin une table fort considérable; ils n'avoient pas négligé madame de Montespan, et l'eurent favorable pour cette place, et tant qu'elle demeura à la Cour. Ils la cultivèrent depuis, parce que M. le comte de Toulouse l'aimoit fort. d'O peu à peu avoit changé de forme, et lui et sa femme tendoient à leur fortune par des voies entièrement opposées, mais entre eux parfaitement de concert. Le mari étoit un grand homme froid, sans autre esprit que du manége et d'imposer aux sots par un silence dédaigneux, une mine et une contenance grave et austère, tout le maintien important, devot de profession ouverte, assidu aux offices de la chapelle, où dans d'autres temps on le voyoit encore en prières, et n'avoit commerce qu'avec des gens en faveur ou en place, dont

il espéroit tirer parti, et qui, de leur côté, le ménageoient à cause de ses amis. Il sut à peu-près gagner l'amitié de son pupile, pour demeurer dans sa confiance, quand il n'auroit plus de ressource de son titre et de ses fonctions auprès de lui. Sa femme lui aida fort en cela, et ils y réussirent si bien que, leur temps fini par l'âge de M. le comte de Toulouse, ils demeurèrent tous deux chez lui comme ils y avoient été, avec toute sa confiance et l'autorité entière sur toute administration chez lui. Madame d'O vivoit d'une autre sorte. Elle avoit beaucoup d'esprit, plaisante, complaisante, toute à tous, et amusante. Son esprit étoit tout tourné au romanesque, tant pour elle que pour autrui. Sa table rassembloit du monde chez elle, et son humeur y étoit commode à beaucoup de gens, mais avec choix, et dont elle pouvoit faire usage. Lorsque le comte de Toulouse commença à être hors de page et à se sentir, elle lui plut fort par ses facilités. Elle devint aussi amie intime des vieilles et des jeunes par des intrigues et des vues différentes; et comme elle faisoit mieux ses affaires chez elle que dehors, elle sortoit

peu et toujours avec des vues. Cet alliage de dévotion et de retraite d'une part, de tout l'opposé de l'autre, mais avec jugement et prudence, étoit quelque chose de fort étrange dans ce couple si uni et si concerté. Madame d'O se donnoit pour aimer le monde, le plaisir, la bonne chère: et pour le mari, on l'auroit si bien pris pour un pharisien, il en avoit tant l'air, l'austérité, les manières, que j'étois toujours tenté de lui couper son habit en franges par derrière. Bref tous ces manéges firent madame d'O dame du palais. Si son mari, qui étoit demeuré avec le titre de gentilhomme de la chambre de M. le comte de Toulouse, et toutes ses entrées par derrière, l'eût été d'un prince du sang, c'eût été une exclusion sure; mais le Roi avoit donné à ses enfans naturels cet avantage sur eux, de faire manger, entrer dans ses carrosses, aller à Marly, et sans demander, leurs principaux domestiques, sans que M. le Duc, quoique gendre du Roi, ait pu y atteindre pour les siens. Il arriva, depuis son mariage, que Monseigneur, revenant de courre le loup qui l'avoit mené fort loin, manqua son

carrosse, et s'en venoit avec Sainte-Maure et d'Urfé; en chemin il trouva un carrosse de M. le Duc, dans lequel étoit Saintrailles qui étoit à lui, et le chevalier de Sillery qui étoit à M. le prince de Conti, et frère de Puisieux, qui fut depuis chevalier de l'ordre. Ils s'étoient mis dans ce carrosse qu'ils avoient rencontré, et y attendoient si M. le Duc ou M. le prince de Conti ne viendroient point. Monseigneur monta dans le carrosse pour achever la retraite qui étoit encore longue jusqu'à Versailles, fit monter avec lui Sainte-Maure et d'Urfé, laissa Saintrailles et Sillery à terre, quoiqu'il y eût place de reste encore pour eux, et ne leur offrit point de monter. Cela ne laissa pas de faire peine à Monseigneur par honte; et le soir, pour sonder ce que le Roi penseroit, il lui conta son aventure, et ajouta qu'il n'avoit ôsé faire monter ces messieurs avec lui. Je le crois bien, dit le Roi, d'un ton élevé; un carrosse où vous êtes, devient le vôtre, et ce n'est pas à des domestiques de princes du sang à y entrer. M^me^ de Langeron en a été un exemple singulier. Elle fut d'abord à madame la Princesse, et tant qu'elle y fut,

elle n'entra point dans les carrosses, et ne mangea point à table. Elle passa à madame de Guise, petite-fille de France, et dès ce moment elle mangea avec le Roi, madame la Dauphine et Madame, car la Reine étoit morte, avec qui elle auroit mangé aussi, et entra dans les carrosses sans aucune difficulté. La même madame de Langeron quitta madame de Guise, et entra à madame la Princesse, et dès lors il ne fut plus question pour elle de plus entrer dans les carrosses ni de manger. Cette exclusion dura le reste de sa longue vie. Elle est morte chez madame la Princesse.

ORANGE. (PRINCESSE D') ET DUC D'HANNOVER.

DEUX événemens fort étranges se suivirent fort près. La mort de la princesse d'Orange, à la fin de Janvier 1695, dans Londres; la cour n'en eut aucune part, et le Roi d'Angleterre pria le Roi qu'on n'en prît pas le deuil, qui fut même défendu à MM. de Bouillon et de

Duras, et à tous ceux qui étoient parens du prince d'Orange. On obéit et on se tut; mais on trouva cette sorte de vengeance petite, et on eut des espérances de changement en Angleterre; mais elles s'évanouirent incontinent, et le prince d'Orange y parut plus accrédité, plus autorisé et plus affermi que jamais. Cette princesse, qui avoit toujours été fort attachée à son mari, n'avoit pas paru moins ardente que lui pour son usurpation, ni moins flattée de se voir sur le trône de son pays aux dépens de son père et de ses autres enfans. Elle fut regrettée, et le prince d'Orange qui l'aimoit et la considéroit avec une confiance entière, et même avec un respect fort marqué, en fut quelques jours malade de douleur.

L'autre événement fut étrange. Le duc de Hanover qui briguoit un neuvième électorat en sa faveur, et qui, par la révolution d'Angleterre, étoit appelé à cette couronne après le prince et la princesse d'Orange, et après la princesse de Danemarck, comme le plus proche de ligne protestante, étant fils aîné de la

luchesse Sophie, laquelle étoit fille de l'élec-
eur Palatin, qui se fit couronner roi de
Bohême, et qui en perdit sa dignité et ses
états, et d'une fille de Jacques I, roi d'Ecosse
puis d'Angleterre, fils de la fameuse Marie
Stuart, et père de Charles I, qui eut la
tête tranchée, et du roi Jacques II, détrôné
par le prince d'Orange. Ce duc d'Hanover
avoit épousé sa cousine germaine de même
maison, fille du duc de Zell. Elle étoit belle,
il vécut avec elle pendant quelque temps.
Le comte de Koenigsmarck, jeune et fort bien
fait, vint à sa cour, et lui donna de l'om-
brage. Il devint jaloux, il les épia, et se crut
pleinement assuré de ce qu'il eût voulu
ignorer toute sa vie ; mais ce ne fut qu'après
longtemps. La fureur le saisit, il fit arrêter le
comte, et tout de suite jeter dans un four
chaud. Aussitôt après il renvoya sa femme à
son père qui la mit dans un de ses châteaux,
gardée étroitement par des gens du duc de
Hanover. Il fit assembler le consistoire pour
rompre son mariage. Il fut décidé fort sin-
gulièrement qu'il l'étoit à son égard, et qu'il
pouvoit épouser une autre femme; mais qu'il

subsisteroit à l'égard de la duchesse de Hanover, qu'elle ne pouvoit se remarier, et que les enfans qu'elle avoit eus pendant son mariage, étoient légitimes; le duc de Hanover ne demeura pas persuadé de ce dernier article.

ORRY.

C'ÉTOIT une manière de lourdaud de beaucoup d'esprit, de la lie du peuple, et qui avoit fait toutes sortes de métiers pour vivre, puis pour gagner. D'abord rat de cave, puis homme d'affaires de la duchesse de Portsmouth qui le trouva en friponnerie et le chassa. Retourné à son premier métier, il s'y fit connoître des gros financiers qui lui donnèrent diverses commissions dont il s'acquitta à leur gré, et qui le firent percer jusqu'à Chamillart. On eut envie de savoir plus distinctement ce que c'étoit que la consistance et la gestion des finances d'Espagne; on n'y voulut envoyer qu'un homme obscur, qui n'effarouchât point ceux qui en étoient chargés, et qui eût pourtant assez d'insinuation

pour s'introduire, et de lumières pour voir et en rendre bon compte. Orry fut proposé et choisi. Il étoit depuis peu revenu d'Espagne, pour y rendre compte de ce qu'il y avoit appris. Madame des Ursins, à l'appui de la régence de la Reine, dont elle avoit saisi les bonnes grâces au dernier point, avoit dès lors projeté de la faire entrer dans toutes les affaires, et de les gouverner, elle, par ce moyen. Orry lui fit sa cour; son esprit lui plut; elle le trouva d'humeur à entreprendre sous ses auspices; c'étoit pour elle un moyen de mettre le nez dans les finances, que de l'y pousser; ils se lièrent de valet à maîtresse, et Orri en apporta ici les plus fortes recommandations. Chamillart, ravi qu'on se fût bien trouvé de son choix, l'appuya ici de toute sa faveur, et le fit renvoyer avec des commissions qui le firent compter. Nous le verrons devenir assez rapidement un principal personnage.

PARIS. (LES FRÈRES.)

Ils étoient fils d'un hôtelier qui tenoit cabaret au pied des Alpes, et dont l'enseigne étoit *à la montagne.* Ce cabaret étoit une maison seule sans village ni hameau, et ils servoient tous quatre de garçons de cabaret, pour panser les chevaux, servir dans les chambres, &c.; tous quatre forts, grands, bien faits. L'un d'eux se fit soldat aux Gardes, et l'a été assez long-temps : une aventure assez singulière les fit connoître.

Bouchu, intendant de Grenoble, étoit aussi intendant de l'armée d'Italie. Lorsqu'après la capture du maréchal de Villeroi à Crémone, le duc de Vendôme lui succéda dans le commandement de l'armée, Bouchu, quoiqu'âgé et fort goutteux, mais qui avoit été beau et bien fait, n'avoit pas perdu le goût de la galanterie. Il se trouva que le principal commis des munitionnaires, chargé de tout ce détail, et de faire tout passer à l'armée, étoit galant aussi, et qu'il eut la hardiesse de s'adres-

ser à celle que M. l'Intendant aimoit, et lui coupa l'herbe sous le pied, parce qu'il étoit plus jeune et plus aimable.

Bouchu, outré contre lui, résolut de s'en venger, et pour cela retarda tant et si bien le transport de toutes choses, par toutes les remises et les difficultés qu'il fit naître, quelque chose que pût dire et faire ce commis pour le presser, que le duc de Vendôme ne trouva rien en arrivant à l'armée.

Le commis, qui se vit perdu, et qui ne douta point de la cause, courut le long des Alpes chercher quelques moyens de faire passer ce qu'il pourroit, en attendant le reste. Heureusement pour lui et pour l'armée, il passa à ce cabaret *esseulé* de la montagne, et s'informa là comme il fesoit par-tout. Le maître hôtelier lui parut avoir de l'esprit, et lui fit espérer qu'au retour de ses fils, il pourroit lui trouver quelpue passage.

Vers la fin du jour ils revinrent à la maison. Conseil tenu, le commis leur trouva de

l'intelligence et des ressources, tellement qu'il se livra à eux, et eux se chargèrent du transport qu'il désiroit. Il mande son convoi de mulets au plus vîte; il passa avec eux, conduit par les frères Pâris, qui prirent des chemins qu'eux seuls et leurs voisins connoissoient, à la vérité fort difficiles, mais courts; en sorte que, sans perdre une seule charge, le convoi joignit M. de Vendôme, arrêté tout court faute de pain, et qui juroit et pestoit étrangement contre les munitionnaires, sur qui Bouchu avoit rejeté toute la faute.

Après les premiers emportemens, le duc de Vendôme, ravi d'avoir des vivres, et de pouvoir marcher et exécuter ce qu'il avoit projeté, se trouva plus traitable. Il voulut bien écouter ce commis, qui lui fit valoir sa vigilance et son industrie à travers des lieux inconnus et affreux, et qui lui prouva par plusieurs réponses de M. Bouchu qu'il avoit gardées et apportées, combien il l'avoit pressé de faire passer les munitions et les farines à temps; que c'étoit la faute unique de l'Intendant à cet égard qui avoit mis l'armée dans

la détresse où elle s'étoit trouvée, et fit confidence en même temps au général de la haine de Bouchu, jusqu'à hasarder l'armée pour le perdre, et la cause ridicule de cette haine; en même temps il se loua beaucoup de l'intelligence et de la bonne volonté de l'hôtelier et de ses fils, auxquels il devoit l'invention et le bonheur du passage de son convoi.

Le duc de Vendôme alors tourna toute sa colère contre Bouchu, l'envoya chercher, lui reprocha devant tout le monde ce qu'il venoit d'apprendre, conclut par lui dire qu'il ne savoit à quoi il tenoit qu'il ne le fît pendre, pour avoir joué à perdre l'armée du Roi. Ce fut le commencement de la disgrâce de Bouchu, qui ne se soutint plus qu'à force de bassesses, et qui, au bout de deux ans, se vit forcé de se retirer. Ce fut aussi le commencement de la fortune de ces frères Pâris.

Les munitionnaires en chef les récompensèrent, leur donnèrent de l'emploi; et par la façon dont ils s'en acquittèrent, les avancè-

rent promptement, leur donnèrent leur confiance, et leur valurent de gros profits; enfin ils furent munitionnaires eux-mêmes, s'enrichirent, et vinrent à Paris chercher une plus grande fortune, et l'y trouvèrent. Elle devint telle dans les suites, qu'ils gouvernèrent en plein et à découvert sous M. le duc, et qu'après de courtes éclipses ils sont redevenus maîtres des finances et des contrôleurs-généraux, et ont acquis des biens immenses, fait et defait des ministres et d'autres fortunes, et ont vu à leurs pieds la ville et les provinces.

PIERRE I,

CZAR DE MOSCOVIE.

Ce prince étoit en Hollande à apprendre lui-même la construction des vaisseaux. Bien qu'*incognito*, ne voulant point s'incommoder de sa grandeur ni de sa personne, il se faisoit pourtant tout rendre, mais à sa mode. Il

trouva

trouva sourdement mauvais que l'Angleterre ne s'étoit pas assez pressée de lui envoyer une ambassade dans ce proche voisinage, d'autant que sans la commettre il avoit fort envie de se lier avec elle pour le commerce. Enfin l'ambassade arriva. Il différa de lui donner audience, puis indiqua le jour et l'heure, mais à bord d'un gros vaisseau hollandois qu'il devoit aller examiner. Il y avoit deux ambassadeurs, qui trouvèrent le lieu sauvage, mais il fallut bien y passer. Ce fut bien pis quand ils furent arrivés à bord. Le Czar leur fit dire qu'il étoit aux hunes, et que c'étoit là où il les verroit. Les ambassadeurs qui n'avoient pas le pied assez marin pour hasarder les échelles de cordes, s'excusèrent d'y monter; le Czar insista, les ambassadeurs se troublèrent et finirent par sauter ce fâcheux bâton. Ils montèrent. Le Czar, dans ce terrain si serré et si fort au milieu des airs, les reçut avec la même majesté que s'il eût été sur son trône. Il écouta la harangue, répondit obligeamment pour le Roi et la nation, se moqua de la frayeur répandue sur le visage des ambassadeurs, et leur fit sentir en riant que

c'étoit pour les punir d'être arrivés trop tard. Ce prince passa ensuite en Angleterre, et y fut reçu en monarque qu'on veut gagner. Après avoir satisfait ses vues, il repassa en Hollande. Il désiroit voir Venise, Rome, toute l'Italie, et surtout la France. Il fit sonder le Roi là-dessus, et fut fort étonné et mortifié que le Roi déclina honnêtement sa visite. Il voyagea en Allemagne, et fut jusqu'à Vienne. L'Empereur le reçut à la Favorite, accompagné de deux de ses grands officiers seulement. Au bout de trois semaines le Czar fut averti d'une conspiration fort grande en Moscovie. Il partit précipitamment pour s'y rendre. En passant en Pologne il y vit le Roi, et ce fut là que furent jetés les premiers fondemens de leur amitié et de leur alliance. En arrivant il trouva la conspiration fort étendue, et sa propre soeur à la tête. Il l'avoit toujours aimée tendrement, mais il ne l'avoit point mariée. La nation en gros étoit outrée de ce qu'il lui avoit fait couper sa barbe, rogner ses habits longs, ôter force coutumes barbares, et de ce qu'il mettoit des étrangers dans les premières places, et dans sa confiance.

Il pardonna à sa soeur qu'il mit en prison, et fit pendre aux grilles de ses fenêtres les principaux coupables, tant qu'il en put tenir par jour.

POLIGNAC. (CARDINAL DE)

L'ABBÉ de Polignac, après les aventures de Pologne et l'exil dont elles furent suivies, étoit enfin revenu sur l'eau. C'étoit un grand homme très-bien fait, avec un beau visage, beaucoup d'esprit surtout, de grâces et de manières; toutes sortes de savoir avec le débit le plus agréable, la voix touchante, une éloquence douce, insinuante, mâle, des termes justes, des tours charmans, une expression particulière; tout couloit de source, tout persuadoit; personne n'avoit plus de belles-lettres, ravissant à mettre les choses les plus abstraites à la portée commune, amusant en récits, et possédant l'envie de tous les arts, de toutes les fabriques et de tous les métiers: ce qui appartenoit au sien, au savoir et à la profession ecclésiastique,

c'étoit où il étoit le moins versé. Il vouloit plaire aux valets, à la servante comme au maître ou à la maîtresse. Il butoit toujours à toucher le coeur, l'esprit et les yeux. On se croyoit aisément de l'esprit et des connoissances dans sa conversation; elle étoit à la convenance des personnes avec qui il s'entretenoit, et sa douceur et sa complaisance faisoient aimer sa personne, et admirer ses talens. D'ailleurs, tout occupé de son ambition, sans amitié, sans reconnoisance, sans aucun sentiment que pour soi; faux, dissipateur, sans choix sur les moyens d'arriver, sans retenue ni pour Dieu ni pour les hommes; mais avec des voiles et de la délicatesse qui lui faisoient des dupes, galant surtout, plus par facilité, par coquetterie, par ambition, que par débauche; et si le coeur étoit faux et l'ame peu correcte, le jugement étoit nul, les mesures erronées, et nulle justesse dans l'esprit; ce qui, avec les dehors les plus gracieux et les plus trompeurs, a toujours fait périr entre ses mains toutes les affaires qui lui ont été commises. Avec une figure et des talens propres à en imposer, il étoit aidé par une naissance,

à laquelle les biens ne répondoient pas : ce qui écartoit l'envie, et lui concilioit la faveur et les désirs. Les dames de la cour les plus aimables, celles d'un âge supérieur, les plus considérables, les hommes les plus distingués par leur place ou par leur considération, les personnes des deux sexes qui donnoient le plus de ton, il les avoit tous gagnés. Le cardinalat étoit de tout temps son grand point de vue ; deux fois il avoit entrepris une licence, deux fois il l'avoit abandonnée. Les bancs, les séminaires, l'apprentissagè, l'épiscopat, toutes ces choses lui puoient; il n'avoit pu s'y captiver, il lui falloit du grand, du vaste, des affaires, de l'intrigue. Celles du cardinal de Bouillon, auquel il s'étoit attaché, l'avoient fort écarté, et plus d'une fois avoient pensé le perdre. Torci, que pour ses vues, il avoit toujours particuliérement cultivé, l'avoit sauvé plusieurs fois, et étoit toujours son intime; et depuis ce dernier retour, toute la fleur de la cour l'environnoit sans cesse; il y brilloit avec éclat, il en fesait les délices; le Roi même s'étoit rendu à lui par M. du Maine, à la femme duquel il s'étoit livré : il étoit de tous les

voyages de Marly, et c'étoit à qui jouiroit de ses charmes, il en avoit pour toutes sortes d'états, de personnes et d'esprits. Avec tout le sien, il lui échappa une flatterie dont la misère fut relevée et dont le mot est demeuré dans le souvenir et le mépris du courtisan. Il suivoit le Roi dans ses jardins de Marly, la pluie vint, le Roi lui fit une honnêteté sur son habit peu propre à la parer : „ Ce „ n'est rien, Sire, répondit-il, la pluie de „ Marly ne mouille point. „ On en rit fort, et ce mot lui fut fort reproché.

POMPADOUR. (L'ABBÉ DE)

L'ABBÉ de Pompadour avoit un laquais presqu'aussi vieux que lui, à qui il donnoit, outre ses gages, tant par jour pour dire son bréviaire à sa place, et qui le balbutioit dans un coin des antichambres, où son maître alloit. Il s'en croyoit quitte de la sorte, apparemment sur l'exemple des chanoines qui paient des chantres pour aller chanter au choeur pour eux.

POMPONNE,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

Pomponne, fils du célèbre Arnaud d'Andilly, et neveu du fameux Arnaud, laissa, à sa mort qui fit beaucoup du bruit, un grand vide pour le conseil et les honnêtes gens. Cette famille illustre en science et piété, n'a pas besoin d'un éloge; aussi je m'en tiendrai ici à M. de Pomponne. D'Andilly, par ses emplois et par l'amitié dont la Reine-mère l'honora avant et depuis sa retraite à Port-royal-des-champs, malgré les tempêtes du jansénisme, fit employer son fils dès sa première jeunesse en plusieurs affaires importantes en Italie où il fit des traités et conclut des ligues avec plusieurs princes. Son père, extrêmement aimé et estimé, lui donna plusieurs protecteurs, dont M. de Turenne fut un des principaux. Pomponne passa par l'intendance des armées à Naples, en Catalogne, et par-tout avec tant de modération, de

sagesse et de succès, que sa capacité, soutenue des amis de son père et de ceux que lui-même s'étoit procurés, le fit choisir, en 1665, pour l'ambassade de Suède; il y demeura trois ans; et passa après à celle de Hollande. Il réussit si bien en toutes deux, qu'il fut renvoyé en Suède, où, combattu par l'art de la maison d'Autriche, il vint à bout de conclure la fameuse ligue du Nord si utile à la France en 1671. Le Roi en fut si content, qu'ayant perdu peu de mois après Lyonne, ministre et secrétaire d'état des affaires étrangères, il crut ne pouvoir mieux remplacer un si grand ministre que par Pomponne. Toutefois il en garda le secret, et ne le manda qu'à lui, par un billet de sa main, avec ordre d'achever en Suède le plutôt qu'il pourroit ce qui demandoit à l'être nécessairement de la même main, et de revenir incontinent après. Il arriva au bout de deux mois, dans la même année 1671, et fut aussitôt déclaré. Son père, retiré dès 1644, eut la joie de voir son fils, par son mérite, dans une place si importante, et mourut trois ans après à 85 ans. Pomponne parut encore plus digne de cette

charge par la manière dont il l'exerça, qu'avant d'en être revêtu. C'étoit un homme excellent par un sens droit, juste, exquis, qui pensoit tout, faisoit tout avec maturité et sans lenteur, d'une modestie, modération, simplicité de moyens admirables, et de la plus solide et de la plus éclairée piété. Ses yeux montroient de la douceur et de l'esprit; toute sa physionomie, de la sagesse et de la candeur; une dextérité, un art, un talent singulier à prendre ses avantages en traitant; une finesse, une souplesse sans ruse, qui savoit parvenir à ses fins sans irriter; une douceur, une patience qui charmoit dans les affaires, et avec cela, une fermeté, et, quand il le falloit, une hauteur à soutenir l'intérêt de l'état et la grandeur de la couronne, que rien ne pouvoit entamer. Avec toutes ces qualités il se fit aimer de tous les ministres étrangers, comme il l'avoit été dans tous les pays où il avoit négocié. Poli, obligeant, et jamais ministre qu'en traitant, il se fit adorer à la cour, où il mena une vie égale, unie et toujours éloignée du luxe et de l'épargne, et ne connoissant de délassement de son grand travail

qu'avec sa famille, ses amis et ses livres. La douceur et le sel de son commerce étoient charmans, et ses conversations, sans qu'il le voulût, infiniment instructives. Tout se faisoit chez lui, et par lui, avec ordre, et rien ne demeuroit en arrière, sans alterer sa tranquillité. Ces qualités étoient en trop grand contraste avec celles de Colbert et de Louvois, pour en pouvoir être souffertes avec patience; tous deux en avoient de très-grandes; mais si elles paroissoient quelquefois brillantes, elles n'étoient pas si aimables, et s'ils avoient des amis, Pomponne avoit les siens particuliers, et, quoique moins puissans peut-être, en plus grand nombre, et de plus qu'eux étoit généralement aimé. Chacun des deux tendoit toujours à embler la besogne d'autrui, et c'est ce qui les avoit rendu ennemis l'un de l'autre; tous deux vouloient, sous différens prétextes, manier les affaires étrangères; tous deux s'en trouvèrent également, sagement et doucement repoussés. Non-seulement ils n'y purent jamais surprendre la moindre prise; mais la grande connoissance qu'avoit Pomponne des affaires générales de l'Europe, et en particulier

celle que son application, ses voyages, ses négociations lui avoient acquise des maisons, ministres, cours étrangères, intérêts, ressorts, lui donnoit un tel avantage sur ces objets, que, sans sortir de sa modestie et douceur, ils n'osoient le contredire au conseil, où, devant le Roi, il les avoit mis souvent sans répartie lorsqu'ils l'avoient hasardé. Ils furent donc long-temps à chercher comment pouvoir entamer un homme si difficile et si insupportable à leur ambition vis-à-vis d'eux. Ce désir de s'en délivrer, pour mettre en sa place quelqu'un qui ne pût pas si bien se défendre, réunit pour un temps ces deux ennemis, et ils se concertèrent.

Le jansénisme, qui alors servoit à tant de monde, aux jésuites contre les parlemens, aux cagots contre les gens instruits, aux gens de caractère toujours redoutables, aux hypocrites; ce jansénisme, dont peu voyoient alors les ressorts intérieurs, comme du temps de la ligue peu en voyoient les mystères, fut leur ressource. C'étoit en effet le miracle du mérite de Pomponne, que fils, frère, neveu, cousin-

germain, et parent le plus proche, ou lié des noeuds les plus intimes avec tout ce qu'on avoit rendu le plus odieux au Roi, et en gros et personellement, il pût conserver ce ministre dans un poste de la première confiance. Les deux autres allant toujours l'un après l'autre à la sappe, s'aperçurent de leurs progrès sur l'esprit du Roi : ils le pressèrent, et vinrent à bout de lui faire faire un sacrifice sous le prétexte de la religion ; ce ne fut pas sans une extrême répugnance. Le Roi, si content de la gestion de Pomponne, ne voyoit en lui que mesure, sagesse, et surtout pour les objets de jansénisme : il avoit peine à se défier de lui, même sur ce point; et le danger et le scandale de se servir du neveu de M. Arnaud dans ses affaires les plus secrètes et les plus importantes, ne lui paroissoit rien en comparaison du danger et de la peine de s'en priver. A force d'attaques continuelles, il céda à la fin, et comme la dernière goutte d'eau est celle qui fait répandre le vase, un rien perdit Pomponne après tant d'assidues préparations.

Ce fut en 1679, on traitoit le mariage de madame la Dauphine, et on attendoit le courrier qui devoit en apporter la conclusion. Dans ces momens critiques, Pomponne supputa et crut qu'il auroit le temps d'aller passer quelques jours à Pomponne. Madame de Soubise étoit bien au fait de tout; mais elle n'osoit s'expliquer, quoiqu'elle fût dans le temps de sa beauté et de sa faveur, et qu'elle fût amie de Pomponne. Elle se contenta de le conjurer de remettre ce petit voyage, et de l'avertir qu'elle voyoit des nuages qui ne devoient pas lui permettre de s'absenter, et elle le pressa tant qu'il lui fut possible. Les gens les plus parfaits ne sont pas sans défauts. Il ne put, ni comprendre tout ce que madame de Soubise vouloit qu'il entendît, ni avoir la complaisance de sacrifier ce petit voyage à son conseil et à son amitié. Pomponne est à six lieues de Paris. Pendant son absence arriva le courrier de Bavière, et en même temps une lettre à Louvois qui avoit des gens par-tout. C'étoit la conclusion, avec le détail de tous les articles du traité et du mariage. Louvois va tout

aussitôt porter la lettre au Roi qui s'étonne de n'avoir pas de nouvelles par ailleurs. Les dépêches de Pomponne étoient aux chiffres, et le déchiffreur étoit à l'opéra pendant l'absence de son maître ; et pendant ce temps Colbert et Louvois mirent le Roi dans l'impatience et en colère, et firent si bien que Pomponne, en arrivant à Paris, trouva un ordre du Roi de lui envoyer les dépêches et sa démission, et de s'en retourner à Pomponne. Ce grand coup frappé, Louvois, dont Colbert qui avoit ses raisons, avoit exigé de ne pas dire le mot de cette menée à son père, se hâta de lui aller conter la menée et les succès. Mais, lui répondit froidement l'habile le Tellier, avez vous un homme tout prêt pour mettre en place ? Non, lui répondit le fils ; on n'a songé qu'à se débarrasser. Vous n'êtes qu'un sot, mon fils, avec votre esprit et vos vues, Colbert en sait plus que vous ; à l'heure qu'il est, il sait le successeur et il le propose ; vous serez pis qu'avec l'homme que vous avez chassé, qui, avec toutes ses bonnes parties, n'étoit pas plus à Colbert qu'à vous, et vous vous en repentirez. Colbert s'étoit assuré de la place

pour son frère Croissy, alors à Aix-la-Chapelle; et ce fut un coup de foudre pour le Tellier et Louvois, qui les brouilla plus que jamais avec Colbert, et, par une suite nécessaire, avec ce frère. Pour Pomponne, il sentit sa chute et son vide; mais il le supporta en homme de bien et de courage, avec tranquillité; il eut peu à peu la liberté de venir et de demeurer à Paris; aucun de ses amis ne le délaissa, tout le monde prit part à sa disgrâce. Les étrangers, qui en regrettant sa personne qu'ils aimoient, lui continuoient toujours des marques de considération dans les occasions qui s'en pouvoient présenter, furent bien aises d'être soulagés de sa capacité. Le Roi, après quelque temps, voulut voir Pomponne, par les derrières, dans ses cabinets: il le traita en prince qui le regrettoit, et lui parla même de ses affaires de temps en temps, mais rarement. Cela se répétoit toujours sur le même pied de la part du Roi. A la fin, à une de ses audiences, le Roi lui témoigna la peine qu'il avoit ressentie en l'éloignant, et qu'il ressentoit encore. Pomponne avoit répondu avec le respect et

l'affection qu'il devoit; le Roi continua à lui parler avec beaucoup d'estime et d'amitié, et lui dit qu'il avoit toujours envie de le rapprocher de lui, qu'il ne le pouvoit encore, mais qu'il lui demandoit sa parole de ne point s'excuser, et de revenir dans son conseil, dès qu'il le commanderoit; en attendant, de garder le secret de ce qu'il lui disoit. Pomponne le lui promit; et le Roi l'embrassa. L'évènement a fait voir ce que le Roi pensoit alors, c'étoit de se défaire de Louvois en l'envoyant à la bastille. La parenthèse seroit déplacée ici, je pourrai avoir lieu ailleurs de raconter un fait aussi curieux. Dans le moment que ce ministre fut mort, le Roi écrivit de sa main à Pomponne de revenir sur le champ prendre sa place dans les conseils. Un gentilhomme ordinaire du Roi fut chargé en secret de ce message, et par le Roi même; il trouva l'illustre disgracié qui s'alloit mettre au lit, et le lendemain matin il vint à Versailles, débarqua chez Bontemps, qui le mena par les derrières chez le Roi. Le Roi ne dédaigna pas de lui faire des excuses de l'avoir éloigné, et si tard rapproché; il ajouta qu'il craignoit qu'il n'eût

de

de la peine de voir Croissy faire les fonctions qu'il avoit si dignement remplies. Pomponne, toujours modeste, doux, homme de bien, répondit au Roi que, puisqu'il le vouloit attacher à son service, et qu'il s'étoit engagé d'y rentrer, il ne songeoit qu'à le bien servir, et que pour bien commencer et ôter toute occasion de jalousie, il alloit voir Croissy, et lui apprendre les bontés du Roi, et lui donner son amitié. Le Roi touché, l'embrassa et le congédia. Mais la surprise de Croissy fut sans pareille, quand il s'entendit annoncer M. de Pomponne; elle ne diminua pas quand il apprit ce qui l'amenoit: celle de la cour, qui n'avoit pas songé à un retour après douze ans de disgrâce, et qui n'en avoit pas eu le moindre vent, fut grande aussi, mais mêlée de beaucoup de joie. Il entra au premier conseil qui se tint, et M. de Beauvilliers en même temps: Pomponne, dès le même jour, eut logement au château assez grand, et vécut avec toutes sortes de mesures et de prévenances avec Croissy, et Pomponne et son gendre vécurent ensemble en vrai père et en vrai fils; il y trouva tout ce qu'il pouvoit désirer pour

devenir un bon et sage ministre, il y ajouta du sien toutes les lumières et les instructions qu'il put, dont Torcy sut bien profiter. Pomponne lia amitié étroite avec Beauvilliers ; la confiance devint intime entre eux et le duc de Chevreuse; il fut aussi fort uni avec Pelletier. Il mourut le 26 Septembre 1699 à Fontainebleau, à l'âge de 81 ans, dans le désir depuis long-temps de la retraite que l'état de sa famille ne lui avoit pas encore permis. Sa tête et sa santé étoient entières, il n'avoit jamais été malade; un soir il mangea force pêches et du veau froid, l'indigestion qu'il en eut l'emporta en quatre jours; Torcy son gendre eut les postes, et sa veuve 12000 livres de pension. Elle étoit avare, obscure, et on ne la voyoit guère : sa soeur, charmante, belle et vertueuse femme de M. de Pens, lieutenant général, qui eut les mousquetaires noirs : son fils unique, beau, spirituel avec qui j'avois été élevé ; car Pomponne étoit l'ami particulier de mon père qui les logeoit.

Pomponne ne fut pas heureux dans les enfans qu'il éleva ; le cadet fut tué à la tête

d'un régiment ; l'aîné devint apoplectique, avare, obscur, et ne fut compté pour rien ; et l'abbé de Pomponne ne fut qu'aumônier du Roi.

PONTCHARTRAIN,

MINISTRE D'ÉTAT.

M. DE PONCHARTRAIN étoit petit-fils du premier Phelippaux qui fut secrétaire d'état à la place de Forget, sieur du Frêne, trois semaines avant la mort funeste de Henri IV, par le crédit de la Reine dont il étoit secrétaire des commandemens. Il mourut en 1621 pendant le siège de Montauban. Son fils eut sa charge, mais comme il n'avoit que huit ans, d'Herbault, frère aîné de son père, l'exerça par commission, et se la fit donner après en titre, dépouillant son neveu. La Vrilliere, son fils, l'eut après lui, et de père en fils elle leur est demeurée. Le neveu dépouillé fut conseiller au parlement, puis président en la chambre des comptes de Paris, et mourut dans cette charge en 1685. Il fut

un des juges de M. Fouquet que l'on tira tous des cours supérieures du royaume. Sa probité fut inflexible aux menaces et aux caresses de Mrs Colbert, le Tellier et Louvois réunis pour la perte du surintendant. Il ne put trouver matière à sa condamnation, et par cette grande action, se perdit sans ressource. Il étoit pauvre, tout son désir et celui de son fils, dont il s'agit ici, étoit de faire tomber la charge sur sa tête, en se démettant. La vengeance des ministres fut inflexible. A son tour il n'en put jamais avoir l'agrément, tellement que ce fils demeura dix-huit ans conseiller aux requêtes du palais, sans espérance d'aucune autre fortune. Je lui ai ouï dire souvent combien il étoit affligé d'être exclùs d'avoir la charge de son père. Il logeoit chez lui avec sa femme, fille de Maupeou, président aux enquêtes. Ils n'avoïent qu'un carrosse pour eux deux, et lui un cabinet pour travailler où on entroit du haut du degré, sans rien entre deux, et couchoient au second étage. Sa mère, qui étoit morte en 1653, étoit fille du célèbre Talon, avocat-général au parlement, puis conseiller d'état, qui a laissé des

mémoires si curieux et si rares des troubles de la minorité, en forme presque de journal. Mon père étoit ami des Phelippeaux et des Talons, et lui et ma mère ont vu une fois MM. de Pontchartrain pere et fils, vivant comme je le remarque. Le fils avoit un frère et deux soeurs. Le frère fut conseiller au grand conseil, puis maître des requêtes ; bon homme et fort homme d'honneur, mais qui seroit demeuré toute sa vie maître des requêtes, sans la femme de son aîné qui le fit conseiller d'état et intendant de Paris. Les soeurs épousèrent, l'aînée M. Bignon, avocat-général au parlement après son célèbre père, puis conseiller d'état; l'autre, M. Habert de Montmor, conseiller au parlement, fils de celui qui fut un des premiers membres de l'académie françoise, lorsque le cardinal de Richelieu la forma. Celle-ci mourut sans enfans dès 1660 ; l'autre mourut en 1690, et ne vit point la fortune de son frère, qui l'aimoit si tendrement qu'il a toujours traité ses enfans comme les siens, et en a fait deux conseillers d'état d'église, et vécut intimement et avec déférence de sa fortune avec

M. Bignon, son beau-frère, jusqu'à sa mort. Tel étoit l'état de cette famille si malaisée et si reculée, que, lorsque le père mourut en 1685, ils n'en furent guère plus à leur aise, que simple conseiller aux requêtes du palais, et ne vivant point en amitié avec la Vrillière ni Châteauneuf son fils, de qui seul il pouvoit tirer quelque lustre, parce qu'il ne leur pouvoit pas donner la charge de secrétaire d'état. Pontchartrain, né galant et avec un feu et une grâce dans l'esprit que je n'ai point vu dans aucun autre, si ce n'est M. de la Trappe, se distinguoit dans les sociétés à sa portée, et plus encore par sa capacité et sa grande facilité et son assiduité au palais. Je lui ai ouï dire bien des fois que son château en Espagne étoit d'arriver avec l'âge à une place de conseiller d'honneur au parlement, et d'avoir une maison dans le cloître Notre-Dame. Il vécut ainsi jusqu'en 1677, que la place de premier président du parlement de Rennes vaqua, et que les affaires de la province la rendirent assez long-temps vacante par la difficulté de la remplir. M. Colbert qui, par sa place, avoit grand

désir que celle-ci fût remplie, à cause des états où le premier président de Bretagne est toujours second commissaire du Roi, et pour avoir un homme de qui il pût tirer conseil sur ce qui se passoit dans le commerce de cette province si maritime, en raisonnoit souvent dans son cabinet avec ses familiers: de ce nombre étoit Hotman, qui avoit été fait intendant des finances et intendant de Paris, en la capacité duquel il avoit beaucoup de confiance. Hotman avoit épousé une Colbert, cousine germaine de Villacerf et de Saint-Pouange, mais qui n'étant pas comme eux fille d'une soeur de M. le Tellier, étoit demeurée avec son mari fort attachée à M. Colbert, dont elle étoit, comme eux, issue de germain. Hotman étoit un homme qui ne craignoit point de dire son avis, et qui, malgré l'aversion qu'il connoissoit en M. Colbert pour M. de Pontchartrain et pour toute sa famille, lui en proposa le fils, comme celui qu'il jugeoit le plus propre à être premier président de Rennes, et il en dit tant de bien sur ce qu'il

en sa[illegible] qu'il persuada M. Colbert. Ce fut donc ainsi que l'ennemi de Pontchartrain débourba son fils par une sorte de nécessité. La surprise qu'ils en eurent fut grande, quand ils apprirent que c'étoit à Hotman à qui ils devoient cette fortune, avec qui ils n'avoient aucune liaison. Ils avoient si peu pensé à cet emploi, que la difficulté pécuniaire de le remplir le mit sur le point du refus. Leurs amis les encouragèrent, et voilà Pontchartrain en Bretagne. Hotman, qui mourut sans enfans en 1683, eut le loisir de s'applaudir du choix qu'il avoit proposé. Pontchartrain y mit le parlement et la justice sur un pied tout différent qu'il n'avoit été, fit toutes les fonctions d'intendant dans une province qui n'en souffroit point encore, mit tout en bon ordre, et se fit aimer partout. Il y eut des grands démêlés d'affaires avec le duc de Chaulnes qui étoit adoré en Bretagne, et qui n'étoit pas accoutumé qu'autre que lui et les états, dont il étoit le maître, se mêlassent de rien dans ce pays. On a vu que M. Pelletier, contrôleur général des finances, le tira de là en 1687,

pour le faire intendant des finances, qu'il fit toutes sous lui, tant qu'il les garda, et comment il les lui fit donner en 1689, quand il voulut quitter ce pénible emploi. Pontchartrain éut toutes les peines du monde à l'accepter, et au lieu de la reconnoissance qu'il devoit à Pelletier, de lui avoir fait faire un si grand pas, il lui en voulut mal, le lui déclara, et ne put jamais le lui pardonner; bien estimable de craindre des fonctions si grandes pour tant d'autres, et qui portent avec elles les richesses, l'autorité et la faveur; fort blâmable, je ne puis m'empêcher de l'avouer, de n'avoir pas senti, plus que le dégoût des finances, de quel écueil de fortune il l'avoit tiré, et en quelle place et en quelle passe son amitié et sa probité le mettoient, et aux dépens de son propre frère. Un an après, la mort de Seignelay combla ses voeux, quand il se vit revêtu d'une charge de secrétaire d'état, avec le département de la marine et celui de la maison du Roi. Il fit alors des instances pour être déchargé des finances; il ne faisoit que d'y entrer en chef, la guerre aussi ne faisoit que commencer : en

hom[illegible]prit il avoit bien pris avec M. de Louvois qui n'en vouloit point d'autre aux finances, et Mme de [illegible], à qui sa femme et lui avoient également plu, étoit encore plus éloignée d'un changement. Le contrôleur-général étoit, de tous les ministres, celui qu'elle cultivoit le plus. Elle y avoit un intérêt pour mille affaires qu'elle protégeoit, et pour faire auprès du Roi tout ce qui alloit à approcher ou éloigner à son gré les gens et les choses, parce que c'étoit lui d'ordinaire qui y avoit la principale influence. Personne n'étoit si propre à cette espèce de manège que Pontchartrain. C'étoit un très-petit homme, maigre, bien pris dans sa petite taille, avec une physionomie d'où sortoit sans cesse des étincelles de feu et d'esprit, et qui tenoit encore plus qu'elle ne promettoit; jamais tant de promptitude à comprendre, de légéreté et d'agrément dans la conversation, tant de justesse et de vivacité dans les réparties, tant de facilité et de solidité dans le travail, tant d'expédition, tant de subite connoisance des hommes, ni plus de tour à les prendre. Avec ces qualites une simplicité

éclairée, et une sage gaieté surnageoient à tout, et les rendoient charmant et en riens et en affaires. Sa propreté étoit singulière, et à travers tout sa galanterie qui subsista dans l'esprit jusqu'à la fin; beaucoup de pieté, de bonté, et j'ajouterai, de dignité avant et depuis les finances, et dans cette gestion même autant qu'elle en pouvoit comporter. Il m'avouoit lui-même la difficulté, et c'est ce qui la lui rendoit si pénible, et il s'en expliquoit même souvent avec amertume aux parties qui la lui montroient; aussi vouloit-il souvent les quitter, et ce ne fut que par ruses que sa femme les lui fit garder, en lui demandant tantôt deux, tantôt quatre, tantôt huit jours de délai; c'étoit une femme d'un grand sens, sage, solide, d'une conduite éclairée, égale, suivie, unie, qui n'eut rien de bourgeois que la figure, libérale, galante en ses présens et en l'art d'imaginer et d'exécuter des fêtes; noble et magnifique au dernier point, et avec cela ménagère et d'un ordre admirable. Personne, et cela est surprenant, ne connoissoit mieux la cour et les gens qu'elle, et n'avoit, comme son mari, plus de

tours et de grâces dans l'esprit. Elle lui étoit d'un grand usage pour le conseil et la conduite, et il eut le bon esprit de le connoître et d'en profiter; leur union fut toujours intime. Sa piété fut toujours un grand fond de vertu qui augmenta sans cesse, qui l'appliqua aux lectures et à la prière, qui lui fit, quand elle put, embrasser toutes sortes de bonnes oeuvres, et qui la rendit la mère des pauvres; avec cela gaie et de fort bonne compagnie. Tous deux mettoient beaucoup dans la conversation, et fort loin de la bavarderie, et tous deux fort capables d'amitié, et lui de servir et de nuire; et ce qu'ils ont donné aux pauvres est incroyable. M. de Pontchartrain avoit toujours les yeux et les mains ouvertes à leurs besoins. Toujours en quête des pauvres honteux, de gentilshommes et de demoiselles dans le besoin, des filles dans le danger, pour les tirer de péril et de peine, en mariant ou en plaçant les unes, et donnant des pensions aux autres, et tout cela dans le dernier secret. Outre de grandes sommes réglées aux pauvres de leurs paroisses en tous lieux, ils étoient ingénieux à assister, et ce tour et

cette galanterie qu'elle avoit dans l'esprit elle l'employoit toute à secourir des personnes qui cachoient leurs besoins, qu'elle faisoit semblant d'ignorer elle-même. C'étoit une grosse femme très-laide, d'une laideur ignoble et grossière, qui ne laissoit pas que d'avoir de l'humeur, qu'elle domptoit autant qu'il lui étoit possible. Jamais il n'y eut de meilleurs parens ni de meilleurs amis que ce couple, ni de gens plus polis, on pourroit ajouter quelquefois plus respectueux, et qui se souvenoient le mieux de ce qu'ils étoient, et de ce qu'étoient les autres, quoiqu'à travers ce levain que mêlent en tout la faveur, et les places, et l'autorité. Ils furent long-temps parfaitement bien avec madame de Maintenon; mais peu à peu il y eut des froideurs entre elle et Pontchartrain, qu'elle ne menoit pas avec la facilité qu'elle vouloit. Sa femme, qu'elle goûtoit toujours et dans tous les temps, tâchoit de rendre Pontchartrain plus complaisant; et pour l'amour d'elle, madame de Maintenon en souffrit des roideurs qu'elle n'eut jamais passées à un autre; mais la pelotte grossit tant, qu'elle

fut ravie de s'en défaire honnêtement par les sceaux. Il fut ministre d'Etat. Il avoit lu assez pour être instruit de beaucoup de choses. A travers son application et son assiduité à ses fonctions, et son goût pour le monde et pour la bonne compagnie, il étoit élevé dans le parlement et dans ses maximes, desquelles il n'étoit rien moins qu'esclave; mais il avoit pris le bon sur les maximes de France à l'égard de Rome. Ces matières qui se représentoient souvent au conseil, sous divers aspects, ne lui échappoient sous aucun. L'extrême facilité de son appréhension et l'agilité ferme et forte de son élocution blessoient souvent le duc de Beauvilliers. Ils étoient aigris l'un contre l'autre, et quelquefois jusqu'à l'indécence, de la part de Pontchartrain, qui, ayant plus de fond que le Duc, ne le ménageoit pas dans les occasions où il s'agissoit des maximes de France à l'égard de Rome. Enfin le duc de Beauvilliers et Pontchartrain étoient devenus ennemis autant que des gens de bien le peuvent être. Le nombre immense des créations d'offices et d'affaires extraordinaires auxquelles la nécessité de la guerre

engagea, ne laissa pas de tomber en partie sur Pontchartrain, et c'étoit ce qui le pressoit sans cesse de quitter les finances.

Il le fut d'établir la capitation et le dixième, inventés l'un et l'autre par le puissant Basville, le maître du Languedoc, sous le nom d'intendant, et qui les proposoit sans cesse pour en faire sa cour. Pontchartrain eut horreur des deux impôts que leur facilité à imposer et à augmenter rendoient continuels et d'une pesanteur extrême. Il rejeta le dernier sans souffrir qu'on le mît en délibérations, et ne put éviter l'autre.

Le jour même que M. Boucherat mourut l'après-dîner, qui, comme je l'ai remarqué, c'étoit un mercredi, veille du départ du Roi pour Fontainebleau, personne, dès le matin, ne crut qu'il passât la journée. Le Roi, au sortir du conseil, dit à Pontchartrain, qui en sortoit le dernier : „ Seriez-vous bien aise d'être chancelier de France ? „ Oh ! Sire, répondit-il, si je vous ai demandé

plus d'une fois, de me décharger des finances, pour demeurer simple ministre et secrétaire d'Etat, vous pouvez juger si je les quitterois de bon coeur pour la première place où je puisse arriver! „ Eh bien, dit le „ Roi, n'en parlez à personne, sans exception; „ mais si le chancelier meurt, comme il est „ peut-être mort à cette heure, je vous fais „ chancelier; et votre fils, secrétaire d'Etat en „ titre, exercera tout-à-fait. Vous continuerez, „ pour ce voyage, de demeurer dans votre „ appartement ordinaire, parce que j'ai „ donné le logement de la chancellerie, où j'ai „ bien vu que le chancelier ne viendroit pas, „ et que cela m'embarrasseroit à reloger ceux „ que j'y ai mis. „ Pontchartrain embrasse les genoux du Roi, saisit l'occasion de demander et d'obtenir de conserver son logement de Versailles au château, et se retira dans la plus grande joie qu'il ait jamais sentie, moins d'être chancelier, quoiqu'il en fût accablé, à ce que je lui ai oui dire, que d'être délivré du fardeau des finances, qui lui devenoit, malgré la paix, plus insupportable tous les jours. Cela alla du mercredi au samedi que Pontchartrain

devoit

devoit arriver à Fontainebleau. Ce soir-là le Roi entrant chez madame de Maintenon, il dit au maréchal de Villeroi, capitaine des Gardes en quartier, de faire avertir chez Pontchartrain qu'il vînt lui parler dès qu'il seroit arrivé. Il y fut d'adord, et il en sortit chancelier de France. On étoit à la comédie, un officier des Gardes y vint dire au maréchal de Villeroi, que le Roi avoit fait apporter les sceaux chez madame de Maintenon, et qu'on avoit vu M. de Pontchartrain les emporter de là chez lui. On s'y attendoit plus qu'à aucun autre; toute l'attention se termina à qui seroit contrôleur général; on n'attendit pas long-temps. Le soir même, au sortir du souper, le Roi dit, dans son cabinet, à Monseigneur et à Monsieur, qu'il avoit écrit un billet de sa main à Chamillart, par un des gens de madame de Maintenon, par lequel il lui mandoit qu'il lui donnoit la place de contrôleur général; cela se répandit au coucher, et de là, par toute la cour; le courrier n'avoit pas trouvé Chamillart à Paris, et fut le trouver à Montfermeil, qui en est à quatre lieues,

vers Chelles et Livry; il arriva le lendemain, dimanche après midi.

Pontchartrain cherchoit à marier son fils. Il lui avoit fait faire une grande tournée par les ports du levant et du ponent, pour lui faire voir les choses dont il entendoit parler tous les jours, et connoître les officiers; tout s'y passa moins en étude et en examen qu'en réceptions, en festins et en honneurs, tels qu'on auroit pu les rendre au dauphin. Chacun s'y surpassa en bassesses pour le maître naissant de son sort et de sa fortune, qui revint peu instruit, et beaucoup plus gâté qu'auparavant, et dans l'opinion d'être parfaitement au fait de tout. Le père crut avoir trouvé tout ce qu'il pouvoit désirer en mademoiselle de Malauze, qui étoit pensionnaire à la Ville-l'évêque à Paris.

Sa mère, qui étoit petite-fille de M. de Saint-Chamond étoit morte. Son père étoit un homme retiré dans la province, après avoir servi quelque temps jusqu'à être brigadier, et

s'étoit remarié à une Bérenger Montinon, dont il avoit deux fils. Sa mère étoit soeur des maréchaux de Duras et de Lorges qui avoient pris soin de cette famille avec amitié. L'alliance en plut tant à Pontchartrain, qu'il traita ce mariage, et qu'il en demanda l'agrément du Roi. Sa surprise fut grande, lorsqu'il entendit le Roi lui conseiller de penser à autre chose. Comme cela lui convenoit, il insista tellement, que le Roi lui dit franchement que cette fille portoit les armes de Bourbon qui le choqueroient accollées avec les siennes; qu'il la vouloit marier à son gré, et qu'en un mot il désiroit qu'il n'y pensât plus. La mortification fut grande, les ministres n'y étoient pas accoutumés. Peu à peu ils s'étoient mis sous ce règne au niveau de tout le monde, ils avoient pris l'habit et toutes manières de gens de qualité; leurs femmes étoient parvenues à manger et à entrer dans les carrosses, par madame Colbert, sous prétexte de suivre madame la princesse de Conti qu'elle avoit élevée, et d'ailleurs étoit extrêmement bien avec la reine. Douze ou quinze ans après, M. de Louvois l'obtint pour sa femme, sous prétexte qu'elle

étoit fille de qualité et par l'émulation qui étoit entre Colbert et lui. De là leurs belles-filles, et à cet exemple les autres femmes des secrétaires d'Etat, et à la fin celles des contrôleurs généraux. Leurs alliances les soutenoient dans ce brillant nouveau; et leur autorité, dont tout sans exception dépendoit, leur avoit acquis une supériorité et des distinctions étranges sur tout ce qui n'étoit point titré, qui leur rendit bien amer et bien nouveau le refus du Roi sur une alliance dont il n'auroit pas fait de difficulté avec qui que c'eût été de la noblesse ordinaire. Pontchartrain se garda bien de se vanter de ce qui lui étoit arrivé, et se hâta seulement de trouver des prétextes de rompre. Mais le Roi, si secret toujours, ne jugea pas à propos de l'être dans cette occasion. Il en parla aux maréchaux de Duras et de Lorges, à M. de Bouillon, parce que leur mère étoit soeur de M. de Turenne, et à d'autres encore, de manière que ce que Pontchartrain avoit caché fut su, et que ses confrères n'en furent pas moins mortifiés que lui. Mademoiselle de Malauze, unique de son lit, et ses deux frères,

étoient la sixième et dernière génération, et la seule existante de Charles, baron de Malauze, sénéchal de Toulouse, et de Bourbonnois, bâtard du duc François II de Bourbon, connétable de France, qui ne laissa point d'enfans légitimes, et qui étoit frère du comte de Beaujeu, mari de la célèbre madame de Beaujeu, fille de Louis XI, sœur et régente de la minorité de Charles VIII, qui fut duc de Bourbon aprés son frère, et qui ne laissa qu'une fille héritière de Bourbon, qui épousa le malheureux connétable de Bourbon si cruellement persécuté par la mère de François I. Ils étoient frères de Louis de Bourbon, élu évêque de Liége, qui laissa un bâtard, tige des sieurs de Busset qui subsistent encore. Outre ces frères légitimes, ils en eurent un bâtard, comte de Roussillon, amiral de France, et qui figura avec sa femme, bâtarde de Louis XI et de Margueritte de Sassenages; mais l'amiral étoit bien loin alors d'être officier de la Couronne, et la marine de ce temps là d'être sur un grand pied en France. Peu à peu ces bâtards de Bourbon ont changé leur barre de bâtards et leurs

autres et diverses marques de bâtardise en bandes, comme les princes de cette maison, et l'ont enfin raccourcie comme eux, tellement qu'il n'y a plus aucune différence entre les armes des légitimes et des bâtards, et c'est ce qui choquoit si fort le Roi, qui ne voulut pas voir, disoit-il, à la chaise à porteur de la nouvelle mariée, les armes de Bourbon accolées à celles de Phelippeaux.

Pontchartrain eut lieu de se consoler par une alliance d'une bien autre sorte, et à laquelle le Roi consentit sans peine; car les mêlanges qui mettoient tout à l'unisson, ne lui étoient point du tout désagréables en eux-mêmes. Ce fut une autre nièce des maréchaux de Lorges et de Duras; mais celle-là fille de leur soeur et de la maison de la Rochefoucault, sur qui il jeta les yeux, étoit soeur des comtes de Roucy et de Blansac, et des chevaliers de Roucy. Elle étoit élevée dans l'abbaye de Notre-Dame à Soissons. Ils étoient la troisième génération de Charles de la Rochefoucault, fils du comte de la Rochefoucault qui fut tué à la Saint-Barthelemi, et de sa seconde femme Charlotte de Roye, comtesse

de Roucy, soeur de la princesse de Condé, première femme du prince de Condé tué à la bataille Jarnac. Toute cette branche de la Rochefoucault-Roye étoit huguenotte, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Le comte de Roye, père de celle dont il s'agit, et sa femme, se retirèrent en Dannemarck. Comme il étoit lieutenant-général en France, il fut fait grand maréchal, et commanda toutes les troupes. C'étoit en 1683, et en 1686, il fut fait chevalier de l'Eléphant. Il étoit là très-grandement établi, et lui et la comtesse de Roye sur un grand pied de considération. Ces rois du Nord mangent ordinairement avec du monde, et le comte et la comtesse de Roye avoient très-souvent l'honneur d'être retenus à leurs tables avec leur fille mademoiselle de Roye. Il arriva à un de ces dinés que madame de Roye, frappée de l'étrange figure de la reine de Dannemarck, se tourna vers sa fille et lui demanda si elle ne trouvoit pas que la Reine ressembloit à madame Panache comme deux gouttes d'eau. Quoiqu'elle l'eût dit en françois, il arriva qu'elle n'avoit pas parlé assez bas, et que la Reine l'entendit,

et lui demanda ce que c'étoit que cette dame Panache. La comtesse de Roye, dans sa surprise, lui répondit que c'étoit une dame de la cour de France qui étoit fort aimable. La Reine qui avoit vu sa surprise, n'en fit pas semblant, mais inquiète de la comparaison, elle écrivit à Mageron, envoyé de Dannemarck à Paris, et qui y étoit depuis quelques années, de lui mander ce que c'étoit que madame Panache, sa figure, son âge, sa condition, et sur quel pied elle étoit à la cour de France, et surtout qu'elle vouloit absolument n'être pas trompée, et en être informée au juste.

Mageron, à son tour, fut dans un grand étonnement; il manda à la Reine qu'il ne comprenoit pas par où madame Panache pouvoit lui être connue, beaucoup moins la sérieuse curiosité qu'elle lui marquoit d'être informée d'elle exactement; que madame Panache étoit une petite et fort vieille créature, avec des yeux et des lippes éraillés à faire mal au coeur à ceux qui la regardoient; une espèce de gueuse qui s'étoit introduite

à la cour sur le pied d'une manière de folle, qui étoit tantôt au souper du Roi, tantôt au dîner de monseigneur et de madame la Dauphine, ou à celui de Monsieur à Versailles ou à Paris, où chacun se divertissoit à la mettre en colère, et qui chantoit pouille aux gens à ces dîners-là pour faire rire, mais souvent fort sérieusement et avec des injures qui embarrassoient et qui divertissoient encore plus les princes et les princesses qui lui emplissoient les poches de viande et de ragoûts, dont la sauce découloit tout du long de ses jupes, et que les uns lui donnoient une pistole ou un écu, et les autres des chiquenaudes et des croquignoles, dont elle entroit en furie, parce qu'avec les yeux pleins de chassie, elle ne voyoit pas au bout de son nez, ni qui l'avoit frappée, et que c'étoit le passe-temps de la cour. A cette réponse la reine de Dannemarck se sentit si piquée qu'elle ne put plus souffrir la comtesse de Roye. Elle en demanda justice au Roi son mari. Il trouva bien mauvais que des étrangers qu'il avoit comblés des premières charges et des premiers honneurs de sa cour, avec de

grosses pensions, se moquassent d'eux d'une manière si cruelle. Il se trouva des seigneurs du pays et des ministres jaloux de la fortune et du grand établissement dont le comte de Roye jouissoit; tellement que la Reine obtint que le Roi le remercieroit, et lui feroit dire de se retirer. Il ne put conjurer l'orage, il vint avec sa famille à Hambourg, en attendant qu'il sût ce qu'il pourroit devenir; et à la révolution d'Angleterre, il y passa, c'est-à-dire, quelque mois devant. Le roi Jaeques qui y étoit encore, le fit comte de Lifort et pair d'Irlande, dont un fils qui l'avoit suivi prit le nom. Le comte de Roye étoit donc à Londres avec un fils et deux filles, et le comte de Ferestham, frère de sa femme, chevalier de la jarretière et capitaine des Gardes du corps. A la révolution ils ne se mêla de rien, et a passé dix-huit ans en Angleterre sans charge et sans service, et mourut aux eaux de Bath en 1690. Les autres enfans du comte de Roye étoient demeurés en France; on les avoit mis dans le service après leur avoir fait faire abjuration, et les autres dans des colléges ou des couvens. Le Roi leur

donna des pensions, et messieurs de la Roche-foucault, de Duras et de Lorges, lui servoient de père. Ce fut donc principalement avec M. le maréchal de Lorges, qui aimoit extrêmement la comtesse de Roye, que le mariage se traita ; on conta que la fille n'avoit rien et n'auroit jamais grand chose ; ce fut ce qui y détermina, et ce qui, joint au solide du ministère, apprivoisa la roguerie de M. de la Roche-foucault. La comtesse de Roucy surtout fut transportée d'un mariage dont elle comptoit bien tirer un grand parti pour la considération, et mieux encore pour les affaires pécuniaires, auxquelles dans la suite elle ne s'épargna pas.

Les Pontchartrain furent transportés d'aise. Le contrôleur général alla chercher toute la parenté, et ils ne firent point la petite bouche de l'honneur qu'ils recevoient de cette alliance. Le comte de Roucy alla chercher sa belle-soeur à Soissons, et le mariage se fit à petit bruit à Versailles, dans la chapelle, à minuit, par l'évêque de Soissons Bruslard. Outre le présent ordinaire du Roi à ces mariages des mi-

nistres, il ajouta 6000 liv. de pension aux quatre que la marine avoit déjà, et donna cinquante mille écus à Pontchartrain, qui fit appeler son fils le comte de Maurepas. Près de quatre millions que le chevalier des Augers et un armateur prirent en ce temps-là sur les Espagnols, mirent en bonne humeur à propos pour cette libéralité.

Quant au caractère de Pontchartrain, on observera que sa taille étoit ordinaire, le visage long, mafflé, fort lippu, degoûtant, gâté de petite vérole qui lui avoit crevé un oeil; celui de verre dont il l'avoit remplacé, étoit toujours pleurant et lui donnoit une physionomie fausse, rude, refroignée, qui faisoit peur d'abord; mais pas tant encore qu'elle en devoit faire. Il avoit de l'esprit, mais parfaitement de travers, et avec quelques lettres et quelque teinture d'histoire, appliqué, sachant bien sa marine, assez travailleur et voulant le paroître plus qu'il ne l'étoit. Son naturel pervers, que rien n'avoit pu adoucir ni redresser, le moins du monde, perçoit partout: il aimoit le mal pour le mal, et aimoit à en

faire; si quelquefois il faisoit du bien, c'étoit avec une vanterie qui lui en faisoit perdre le mérite, et devenoit synonyme au reproche: encore l'avoit-il fait acheter chèrement par les refus, les difficultés qu'il présentoit toujours, même pour les choses les plus communes, et par les manières de le faire qui piquoient, qui insultoient même, et lui faisoient des ennemis de tous ceux qu'il prétendoit obliger: avec cela, noir, traître, et s'en applaudissant, fin à scruter, à suivre, à apprendre et surtout à nuire; pédant, il avoit tous les défauts et tout le degoût d'un homme né dans le ministère et gâté à l'excès: son commerce étoit insupportable par l'autorité brutale qu'il y usurpoit, et par ses infatigables questions. Il se croyoit tout dû et exigeoit tout avec l'insolence d'un maître dur: il s'établissoit gouverneur de la conduite de tout le monde, et en exigeoit compte; malheur à qui l'y avoit accoutumé par besoin, ou par lâcheté; c'étoit une chaine qui ne se pouvoit rompre qu'en rompant avec lui. Outre qu'il étoit méchant, il étoit malin encore et persécuteur jusqu'aux enfers de

celui à qui il en vouloit. Ses propos ne démentoient point les désagremens dont il étoit chamarré : il étoit éternellement divisé en trois points, et sans cesse demandoit, en s'applaudissant, s'il se faisoit bien entendre; avec qui que ce fût, maître de la conversation, interrompant, questionnant, prenant la parole et le ton avec des ris forcés à tout moment, qui donnoient envie de pleurer. Il étoit dailleurs d'une expression pénible, maussade, pleine de répétitions avec un air de supériorité d'état et d'esprit qui faisoit vomir et révoltoit en même temps. Curieux de savoir le dedans et le dessous de toutes les familles et des intrigues, envieux et jaloux de tout, et dans sa marine comme un comite sur ses galériens. Aucun officier général, même pour des riens, n'étoit à couvert de ses sorties en pleine audience publique, et nul homme ou femme de la cour, de ses airs d'autorité : il disoit les choses les plus désagréables avec volupté, et réprimandoit durement, en maître d'école, sous prétexte d'amitié et en forme d'avis; son délice étoit de jetter dans des panneaux, de rendre de

mauvais offices. En garde surtout contre son père et sa mère et leurs amis et contre les grâces qu'ils pouvoient désirer de lui ; il s'en piquoit même, pour ne pas paroître sous leur férule, au point que le chancelier et la chancelière s'étoient fait une règle de ne lui rien demander, ni recommander, et ne s'en cachoient même pas, assurés de la négative. En général il triomphoit de refuser et de faire mystère des choses les plus futiles, surtout d'être herissé de difficultés sur les choses qui en souffroient le moins. L'importance lui tournoit la tête : son ver rongeur étoit de n'être point ministre. D'ailleurs incapable de société, d'amusement, de conversation ordinaire, toujours plein des fonctions, de ses occupations, et, avec qui que ce fût, hommes et femmes, roi de ses momens et de ses heures et le tyran de sa famille et de ses familiers. Sa première femme si parfaite en tout, en mourut à la fin à force de vertu ; sa seconde l'a vengée. On a vu sa conduite avec le comte de Toulouse, d'O et le maréchal d'Estrées. Les femmes des deux derniers l'avoient perdu auprès de Madame la Dau-

phine, et, auprès du Dauphin, tout ce qui avoit pu l'approcher. Madame de Maintenon qui aimoit sa première femme, et qui a toujours conservé du goût et de la considération pour la chancelière, ne le pouvoit supporter. Il ne tenoit au Roi que par l'amusement cruel des délations de Paris, qui étoit son departement, et lui avoit causé des prises avec d'Argenson, lieutenant de police, qu'il vouloit sous lui tenir comme petit garçon. d'Argenson en savoit plus que lui : il s'étoit habilement saisi de la confiance du Roi et par elle du secret de la bastille et des choses importantes de Paris : il les avoit même enlevées à Pontchartrain à qui, en habile homme, il n'avoit laissé que les délations des femmes et des folies des jeunes gens. Il s'étoit ainsi déchargé de l'odieux de sa charge, surtout des lettres courantes de cachet, et se conservoit le mérite envers beaucoup de gens considérables de tous états; d'avoir sauvé leurs proches de ses griffes, soit en lui soufflant les aventures, ou diminuant auprès du Roi, ou racommodant ce qu'il avoit gâté. Les Jésuites et Sulpiciens regardoient d'Argenson comme leur

leur appui fidelle, et le servoient comme tel auprès du Roi et de Madame de Maintenon, tandis qu'ils n'avoient que de l'aversion pour Pontchartrain, tant il les servoit de mauvaise grâce, et n'imputoient la chasse qu'il ne cessoit de faire aux moindres soupçons de jansénisme qu'au plaisir qu'il prenoit à faire du mal. La singularité d'un si détestable caractère m'a engagé à m'étendre; la suite en fera voir encore davantage la nécessité. Avec tant de vices et d'insolence, il étoit d'une vérité à surprendre sur sa naissance, il ne disoit pas tout, mais seulement qu'ils étoient de petits bourgeois de Montfort-l'Amaury, et assez pour désespérer la Vrilliere qui là-dessus étoit glorieux fort mal à propos.

LA PRUSSE.

FRÉDERIC III,

ELECTEUR DE BRANDEBOURG,

PREMIER ROI DE PRUSSE.

CET Électeur possédoit la Prusse à un étrange titre : les chevaliers de l'ordre Teutonique chassés de Syrie par les Sarrasins ne savoient où se retirer, et ils étoient trente mille tous allemands. Rome, l'Empire et la Pologne convinrent de leur donner la Prusse à conquérir sur les peuples barbares et idolâtres, qui en étoient les habitans et les maîtres, et qui avoient un Roi, et une forme d'état : la conquête fut difficile, longue, et sanglante ; à la fin elle réussit, et l'ordre Teutonique devint très-puissant. Le grand-Maître y étoit absolu et traité en roi avec de grands revenus; il y avoit un Maître de l'ordre sous les grands Maîtres, qui avoit son état à part et grand nombre de commanderies. La religion y

fleurit et l'ordre avec elle, jusqu'à entreprendre des conquêtes et à envahir la Samogitie et la Lithuanie, ce qui causa de longues et cruelles guerres entre eux et les Polonois. Luther ayant répandu sa commode doctrine en Allemagne, ces chevaliers s'y engagèrent, et usurpèrent héréditairement leurs commanderies. Albert de Brandebourg étoit lors le grand-Maître, il réunit tous les droits et les priviléges de l'ordre qui l'avoit élu, s'en appropria les richesses communes, se moqua du Pape et de l'Empereur; et, sous pretexte de terminer la guerre de Pologne, partagea la Prusse avec elle, dont la part fut appellée Prusse royale, et la sienne ducale, et lui Duc de Prusse. A son exemple Gothard Kettler, qui étoit en même temps maître de l'ordre, s'appropria la Courlande en duché héréditaire sous la mouvance de la Pologne, et sa postérité l'a conservée jusqu'à nos jours, que le dernier mâle étant mort, la Czarine en a su récompenser les services amoureux de Biron tout simple gentilhomme du pays. Frédéric étoit petit-fils, fils et frère des trois premiers Électeurs de Brandebourg de la

maison d'aujourd'hui, il eut trois fils entre autres de la fille de Casimir roi de Pologne Casimir qui fit la branche de Culmbach qui servit fort utilement Charles V. et Ferdinand son frère, il laissa un fils unique, mort sans postérité. Georges qui fit la branche d'Anspach l'ancienne, qui s'éteignit aussi dans son fils, et Albert qui, grand maître de l'ordre Teutonique, secoua le joug de Rome, de ses voeux, de l'Empire, et se fit duc héréditaire de Prusse, dont il prit l'investiture du Roi de Pologne; ainsi la Prusse, qui étoit province de Pologne, fut séparée en deux, comme je viens de dire; en 1525; ce fut cet Albert qui érigea l'université de Koenigsberg, capitale de la Prusse ducale. Il mourut en mars 1568. Il ne laissa qu'un fils, Albert-Frédéric duc de Prusse, mort imbécille en 1618, en qui finirent les trois branches susdites. Il avoit épousé en 1573 mademoiselle Eléonore fille ainée de Guillaume duc de Clèves, Juliers, Berg &c. soeur de J. Guillaume, mort sans enfans le 15 mars 1609, d'Anne mariée au palatin duc de Neubourg, de Sibille, mariée à un prince d'Autriche, margrave de

Burgau, mais morte sans enfans. J. Sigismond, Électeur de Brandebourg, eut donc de sa femme d'Anne, fille ainée d'Albert-Fréderic de Brandebourg duc de Prusse et de mademoiselle Eleonore fille ainée de Guillaume duc de Clèves, Berg, Juliers &c. qu'il partagea enfin provisionnellement avec le Palatin de Neubourg; Frédéric-Guillaume, né Électeur de Brandebourg, petit fils de ce mariage, eut quelque pensée de faire ériger sa Prusse ducale en royaume par l'Empereur, sans pousser plus loin cette idée. Frédéric III son fils et son successeur le suivit davantage, et servit bien l'Empereur Léopold en Hongrie sur le Rhin, où il ouvrit la guerre de 1688 par les siéges de Keysersvert et de Bonn, qu'il prit en personne, s'étant toujours depuis rendu nécessaire à l'Empereur, il s'assura sur lui de son dessein, et dans cette conjoncture favorable où l'Empereur cherchoit partout des troupes, de l'argent et des alliés pour disputer la succession d'Espagne, l'Électeur donna un repas aux principaux de sa cour, dans lequel il leur porta la santé de

Frédéric III, roi de Prusse et Électeur de Brandebourg, et se déclara roi de cette manière, il fut aussitôt traité de Sa Majesté par les conviés et par tout ce qui n'osa et ne voulut pas se brouiller avec lui, et s'alla bientôt après installer lui-même en cette nouvelle dignité à Koenigsberg par un nouvel hommage de toute la Prusse ducale, c'est le père de celui qui vient de mourir et le grand père de celui d'aujourd'hui.

Fin du Tome III. des Hommes illustres.

NOTES,

ADDITIONS ET EXPLICATIONS

Des matières contenues dans le Tome III de

L'HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES

DES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

Extraites du porte-feuille du Duc de Saint-Simon, de plusieurs autres porte-feuilles des Seigneurs ses contemporains et de quelques Mémoires imprimés.

NOTE PREMIÈRE.

Sur M. de Montespan, époux de la maîtresse du Roi Louis XIV, et sur la manière dont le Roi et Colbert s'y prirent pour éloigner ce mari irrité de la Capitale.

Tirée des manuscrits de Colbert.

Pour servir d'addition à l'article MONTESPAN.

COLBERT nous dévoile lui-même le secret de Louis XIV, les craintes pusillanimes de ce Roi, qui se croyoit injurié par le ressentiment d'un mari qui demandoit sa femme, qui ne vouloit que des louanges, et qui souffroit de voir ses fautes relevées. Ces anecdotes inconnues et curieuses sont tirées de la correspondance de Colbert avec Louis XIV.

Lettre de Colbert à Louis XIV.

De Seaux le 24 mai 1678.

Je reçus hier, Sire, le billet de V. M. du 17, et j'exécuterai ponctuellement ce qu'il plaît à V. M. de m'ordonner sur le sujet de M. de Montespan. Sur quoi je crois qu'il est bon qu'elle soit informée qu'il y a environ trois ou quatre ans qu'elle m'ordonna de tenir la main pour qu'un procés qu'il avoit au Parlement fût jugé, pour lui ôter cette raison où ce prétexte de demeurer à Paris. J'exécutai l'ordre de V. M., son procés fut jugé, et il se retira comme je crois.

Il y a environ quinze jours que M. de Montespan m'aborda, et me pria de recommander une seconde fois à M. de Novion un procés qu'il avoit, dont il attendoit le jugement pour se retirer dans sa province, ce que je n'ai point fait, parce que je ne crus pas devoir me mêler de ses affaires sans ordre. Si V. M. estimoit nécessaire de faire

cette diligence auprès dudit sieur de Novion, peut-être qu'il se retireroit ensuite. Cependant j'exécuterai l'ordre de V. M.

Le Roi répond.

Vous pouvez faire. Dites un mot au juge pour qu'il termine les affaires de M. de Montespan, afin qu'il parte plus tôt.

Lettre de Louis XIV à Colbert.

15 juin.

Il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets, c'est un fol que vous me ferez plaisir de faire suivre de près; et pour que le prétexte de rester à Paris ne dure pas, voyez Novion, afin qu'on se hâte au Parlement. Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme: comme il en est capable et que les suites seroient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne paroisse pas. N'oubliez pas les détails de cette affaire, et surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt.

NOTE SECONDE.

Addition à l'article de Madame d'O, Dame du Palais.

M. d'O, vice-Amiral, mourut sans jamais avoir rien su du métier de la marine.

Son élévation étonnante lui avoit fait des jaloux et des ennemis, et on disoit de lui qu'il n'avoit pas les moindres talens d'un militaire, n'ayant donné que des preuves d'inutilité à l'armée de Flandres.

La méchanceté lui fit cette énigme qui amusa toute la Cour; étant relative à son caractère, à sa conduite sur mer, sur terre, et à son voyage en Orient.

ENIGME.

Je suis un insigne animal;
Mon sang est vif; mais sans courage,

Avare, ambitieux, brutal;
Au demeurant, Normand très-sage;
Je ne vaux rien sur terre;
Encore moins sur l'eau;
Et j'intimide le vaisseau,
Quand on y parle d'abordage.
Des mâtins je suis fort couru,
Du grand Seigneur assez connu;
J'ai fréquenté la Gent Arabe:
Et mon nom n'est qu'une syllabe,
Sans A, sans E, sans I, sans U.

Tiré des Mémoires de Maurepas, auteur des vers.

NOTE TROISIÈME.

Pour servir d'addition à l'article des frères Pâris.

Extraite des Mémoires du Comte de Maurepas.

MESSIEURS Pâris, au nombre de quatre frères, dont l'aîné s'appelle *Pâris*, le second *la Montagne*, le troisième *Montmartel*, et le dernier *Duverney*, qui avoient commencé leur fortune dans les vivres, avoient donné des projets d'administration pour les finances dès le temps du feu Roi.

Pâris l'aîné, est celui qui a le plus d'esprit et par conséquent est capable de penser et d'inventer.

La Montagne est très-propre à suivre une affaire et à faire tenir des registres.

Montmartel entend parfaitement les changes étrangers et le commerce extérieur du Royaume.

Enfin *Duverney* est habile dans les négociations, a traiter avec les Ministres, les favorites; et à beaucoup se donner de soin pour le succès d'une affaire.

Ce sont eux qui ont fait le premier établissement des régistres-journaux et de recette générale, et ils se tenoient chez eux; ils influoient aussi sur les différentes caisses que M. Desmarets a établies pendant son administration, pour lesquelles il n'a point été acquitté les billets qu'elles devoient payer, et ce Ministre déclare lui-même dans un mémoire qu'il a fait courir après la régence pour justifier son administration, qu'elles n'étoient point faites pour cela, et qu'il avoit été forcé de se servir de cette ressource, ayant trouvé les finances du Royaume entièrement épuisées.

Les Pâris n'avoient point, de son temps, l'autorité qu'ils ont eu depuis, ils ont gouverné sous l'administration du Duc de Noailles, sous d'Argenson, et Law avoit eu

bien de la peine à leur ôter leur crédit. Le systême qu'il avoit établi, et à la chûte duquel les Pâris n'ont pas peu contribué, n'ayant pas réussi, et M. le Duc d'Orléans ayant été obligé de l'abandonner, les quatre frères recommencèrent à être écoutés, c'est l'aîné qui a inventé le *Visa* et Duverney qui l'a fait exécuter.

Ils ont gouverné les finances sous M. de la Houssaye et sous M. Dodun, et ils ont continué d'être écoutés par M. le Duc d'Orléans, par M. le Cardinal Dubois et ensuite par M. le Duc, chez lequel leur autorité a augmenté.

Ils ont fait l'établissement des registres-journaux à la guerre et à la marine, qui ont été abolis par M. des Forts.

Pâris l'aîné, la Montagne et Montmartel ont été exilés hors de Paris peu de temps après que M. des Forts a été Contrôleur-général. Duverney a été arrêté et mis d'abord

à la Conciergerie, ensuite transféré à la Bastille, d'où il est sorti ayant été aussi exilé comme ses trois autres frères.

Ils sont auteurs d'un traité *sur les finances de France* qui est manuscrit, d'une histoire du systême et d'une histoire du *Visa* en quatre volumes in-folio aussi manuscrits.

M. le Marquis de Luchet a donné une Vie curieuse de Pâris.

NOTE QUATRIÈME.

SUPPLÉMENT A L'ARTICLE DE PIERRE I.

Pièces relatives au Czar Pierre I. et à son fils, remises au Duc de Saint-Simon en 1720, par M. le Baron de Schlenitz, Ministre du Czar, et imprimées sur l'original, tiré des porte-feuilles du Duc de Saint-Simon.

LA première de ces pièces nous montre l'état des moeurs des Russes au commencement de ce siècle et fournit des anecdotes jusqu'à ce jour inconnues sur l'affaire d'Alexis. On n'a rien voulu changer dans cette pièce originale, quoique le style soit dans plusieurs endroits celui d'un Russe qui parle mal le françois, à cause du prix même de la simplicité qui règne dans le recit des anecdotes. La voici.

„ Kleboff étoit un jeune homme de con-
„ dition, fort savant et employé à conduire

„ des recrues : sa mauvaise destinée l'ayant „ conduit un jour près du Convent de Resdal „ où étoit enfermée la Czarienne répudiée, „ il y entra par curiosité pour la voir. Com- „ me il étoit bien fait de sa personne, cette „ Princesse l'aima d'abord, et lui témoigna „ de l'empressement. Pour le revoir elle fut „ obligée de suborner le Trésorier du Mo- „ nastère, et deux Chanoinesses religieuses „ pour faciliter les fréquentes visites de ce „ gentilhomme. Elle forma même le dessein „ de l'épouser sur ce que l'Archevès ou Evê- „ que lui avoit fait entendre, que dans un „ an S. M. le Czar devoit mourir : elle fiança „ donc, et demanda la permission à l'Evê- „ que de coucher avec lui, ce qu'il lui „ accorda.

„ L'année expirée cette Princesse deman- „ da à l'Evêque d'où venoit, que sa pro- „ phétie ne s'accomplissoit pas, il lui ré- „ pondit, que les péchés énormes de M. „ Lopugin son père, en étoient la cause, „ qu'il étoit en enfer ; mais qu'il espéroit

„ par le secours de ses prières, de l'en faire
„ sortir. Kleboff pendant ce temps étoit oc-
„ cupé à former le dessein de faire monter
„ sur le trône le Prince Alexewicz, qu'en
„ ce cas il falloit faire la paix avec le Roi de
„ Suède, lui rendre ses provinces, raser
„ Péterbourg, massacrer les étrangers, faire
„ mourir le Prince Meszikow et plusieurs
„ autres personnes de distinction, et la Cza-
„ rienne régnante et remettre l'état sur
„ l'ancien pied, en bornant l'autorité du
„ Prince Alexewicz. Quelque temps après
„ l'Evêque vint annoncer à la Czarienne
„ répudiée qu'il savoit par révélation que son
„ père avoit la tête hors de l'enfer. Quel-
„ ques mois après il lui dit, que le corps
„ étoit aussi dehors, jusqu'au nombril; et
„ qu'il falloit continuer les prières pour voir
„ l'accomplissement des choses, qu'il lui
„ avoit prédit. Kleboff alors par ordre vint
„ à Péterbourg, d'où l'impatience de la Prin-
„ cesse l'engagea de lui écrire. Les réponses
„ de son amant étant trop élevées, elle se
„ plaignit de son stile sublime, et le pria de

„ lui écrire dans des termes les plus simples,
„ et de retourner à Moscaw. A cet effet elle
„ lui fit remise de quelque argent pour
„ l'affranchir du service. On prétend qu'il
„ fut ensuite dans des villages pour engager
„ quelques milliers de personnes dans les
„ intérêts du Prince Alexewicz. L'Evêque de
„ son côté vint après annoncer à la Czarien-
„ ne répudiée que son Pére étoit hors de
„ l'enfer jusqu'aux genoux. Madame l'A-
„ besse qui avoit remarqué le changement
„ de conduite de cette Princesse écrivit à
„ une Dame de la Cour d'en avertir le
„ Prince Meszikow, celle-ci n'en fit rien, et
„ brûla la lettre.

„ Le Czar arriva alors à Péterbourg, et
„ partit ensuite pour Moscaw. Il n'y fut pas
„ long-temps qu'il n'eut des soupçons de
„ Kleboff, ce qui l'engagea de le faire arrê-
„ ter à la campagne, on saisit aussi ses
„ papiers. Le projet de la conspiration étoit
„ en chiffres, qu'on n'a jamais pu déchiffrer.
„ Quels tourmens, qu'on ait pu lui faire

„ souffrir, il n'a jamais voulu découvrir les
„ complices. Etant extrêmement mal, le
„ Docteur Arskin avertit le Czar, qu'il ne
„ vivroit pas vingt-quatre heures, sur quoi
„ S. M. ordonna qu'il fût empalé ; il a souf-
„ fert cette mort d'une tranquillité incroya-
„ ble. Un Prêtre s'étant approché pour
„ l'exhorter il demanda le saint-sacrement,
„ mais on le lui refusa, à cause qu'il ne
„ vouloit rien avouer.

„ L'Evêque a été brûlé, un autre ecclésias-
„ tique complice a eu la tête tranchée et a
„ été exposé sur la roue. Le Trésorier du
„ Monastére a été roué, les deux Chanoines-
„ ses ont été *knoutées* (c'est une maniére de
„ donner le fouët avec un seul nerf de
„ boeuf, qui fait couler le sang à chaque
„ coup) l'Abesse absoue.

„ Le Prince Alexewicz étant arrivé à
„ Moscaw fut menacé du dernier supplice,
„ s'il ne déclaroit ceux qui lui avoient con-
„ seillé la fuite, et généralement tout ce
„ qu'on

„ qu'on avoit tramé contre l'Etat. Le Prince „ déclara qu'on n'avoit qu'à arrêter Kikin, et „ qu'on sauroit tout; sur quoi S. M. lui dit „ de prendre garde à dire la vérité, car il „ s'agissoit de verser le sang des coupables. „ Kikin fut conduit d'ici à Moscow, et „ examiné par toutes sortes de tourmens, „ pour lui faire avouer ses crimes. Il a bien „ déclaré qu'il étoit coupable d'une conspi- „ ration, qu'il avoit tramée depuis long- „ temps; mais il n'a point nommé les com- „ plices; il fut rompu vif, S. M. le vint „ voir exposé sur la roue. Il avoua qu'il „ souffroit justement, et pria S. M. de lui „ faire couper la tête. Ce Prince fit signe „ de la main qu'on la lui coupât. S. M. „ a fait remettre au Baron de Loos, Envoyé „ de Pologne, l'ordre du Roi son maître, „ dont il étoit revêtu. Le Czar a fait ren- „ dre aussi à la veuve Kikin une cassette de „ joyaux d'une valeur considérable. Elle „ est enceinte, et l'on croit qu'il la rema- „ riera à un favori, qui est le même Capi- „ taine Romanzoff, qui a ramené le Prince

„ Alexewics; on dit que le Czar lui a fait pré-
„ sent de neuf mille roubles, et l'on assure
„ que la veuve de Kikin en a quatre-vingt
„ mille de dot.

„ La Princesse Gallyczyn a eu le batokes
„ dans la basse-cour du Palais.

„ La Princesse Treiorba a été knoutée.

„ Un parent de M. le grand Amiral
„ Apraxin l'a été aussi, de même que le
„ jeune Lopugin; Poslanowski, Denschick
„ ou Page du Czar, a été roué, de même
„ qu'un Commissaire de l'Artillerie, pour
„ avoir dit qu'il ne vouloit pas reconnoître
„ le Prince Pierre Petrowicz pour légitime
„ successeur de la Couronne.

„ Le jeune Prince Gagarin fut mis en
„ prison pour avoir dit que le Prince Ale-
„ xewicz étoit fou d'être revenu dans le pays;
„ mais à la prière de son beau-père, M. le
„ Baron de Schaffiroff, il fut mis en liberté.

„ Le Prince Dolhoruki, Lieutenant-Gé-
„ néral, est exilé en Sibérie, ses biens sont
„ confisqués, et S. M. l'a dégradé de tous
„ ses honneurs, ayant fait remettre à M. de
„ Westphalen, Envoyé de Dannemarck, l'or-
„ dre de l'Elephant, dont ce Général étoit
„ muni.

„ M. Lopugin, frère de la Czarienne ré-
„ pudiée, a eu les knoutes, et un bras rom-
„ pu par accident. Il doit être envoyé en
„ Sibérie, et ses biens sont confisqués.

„ La Czarienne répudiée doit être enfer-
„ mée dans un Monastère situé sur une isle
„ du lac de Ladoga.

„ La Princesse Marie Alexiowna doit être
„ enfermée dans la forteresse de Schlussel-
„ bourg.

„ Et le Prince Alexewicz est gardé à vue
„ à Péterbourg. „

NOTE CINQUIÈME.

SUR LE PRINCE ALEXIS, FILS DU CZAR PIERRE I.

Suite des pièces originales relatives au procès du Prince Alexis, tirées du porte-feuille du Duc de Saint-Simon et remises en 1720 à ce Seigneur, par M. Hop, Ministre des Hollandois à Paris : imprimées sur l'original, déposé comme la pièce précédente, chez le libraire éditeur.

Mémoire présenté aux Etats-Généraux par le Prince de Kurakin, Ambassadeur du Czar.

Extrait du Registre des Résolutions de Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Samedi le 6 août 1718.

« LE sieur Renswoude, Président à l'as- « semblée, a représenté et fait connoître à

» Leurs Hautes Puissances, que le sieur » Prince Kurakin, Ambassadeur Extraordi- » naire et Plénipotentiaire de Sa Majesté » Czarienne, étoit venu chez lui pour com- » muniquer à Leurs Hautes Puissances la » mort du Czarowitz, fils aîné de Sa Majesté » Czarienne, et qu'il lui avoit remis à cet » effet le *Pro memoria* ci après inséré, sur » quoi ayant été délibéré, il a été trouvé » bon et arrêté de prier, et de commettre » par la présente ledit sieur de Renswoude, » Président à l'assemblée, pour aller chez » ledit Prince Kurakin faire un compliment » de condoléance de la part de Leurs Hau- » tes Puissances.

PRO MEMORIA.

„ Sa Majesté Czarienne n'a rien tant à » coeur, que d'assurer jusqu'à la postérité » la plus reculée, le bonheur et le salut de » ses peuples, et la conservation de ses Etats.

» Elle a été fondée de croire que les Ré- » glemens pleins de sagesse et de justice,

„ qu'elle a faite en dernier lieu, sur la succession dans son Auguste Maison, fixeront pour toujours une heureuse tranquillité dans sa Famille Impériale, un constant repos chez les Peuples soumis à sa domination, et une félicité durable dans ses Etats.

„ L'acquiescement volontaire du Prince Alexi son fils aîné à la disposition faite par Sa Majesté à cet égard, en vertu de son pouvoir absolu, l'abjuration solemnelle que le Prince fit ensuite de la succession, les applaudissemens universels de tous les Etats de l'Empire Russien, donnés à l'institution du second fils de Sa Majesté Czarienne, le Seigneur Czarowitz-Pierre pour Prince héréditaire du Trône Russien; tout répondit aux vues salutaires que Sa Majesté a formées pour une félicité permanente de ses Etats et de ses Peuples.

„ Cependant Sa Majesté vient de voir lui envier ces solides espérances par son pro-

„ pro fils le Czarowitz Alexi ; il trame des „ desseins funestes pour exciter une rebellion „ contre Sa Majesté Czarienne, tentant la „ fidélité des armées, et des premiers Corps „ de l'Empire Russien.

„ Il desire et souhaite la mort de son Père „ et Seigneur, et ne vise pas à moins qu'à „ usurper le Trône Russien du vivant même „ du Czar ; ces crimes se vérifient.

„ Il en a fait un aveu devant une assem- „ blée de tous les corps ecclésiastiques et „ séculiers provoqués par Sa Majesté Cza- „ rienne.

„ Pour ne rien donner à un ressentiment „ personnel, Sa Majesté veut que cette as- „ semblée examine les crimes de son fils, „ qu'elle en instruise le procès, ordonnant „ aux Ecclésiastiques de consulter les Saintes „ Ecritures et les Canons de l'Eglise, pour „ donner leur jugement sur le cas en ques- „ tion ; aux Séculiers d'avoir devant les yeux

„ tous les droits divins et humains, civils
„ et militaires, pour prononcer la sentence;
„ aux uns et aux autres dispense de tous
„ égards personnels, et ordre d'observer
„ une parfaite impartialité, tant à l'égard de
„ Sa Majesté Czarienne que par rapport à
„ son fils.

„ Les premiers jugent ce fils digne de la
„ mort, par toutes les loix divines et hu-
„ maines; les autres prononcent la sentence
„ selon tous les droits, ramettent à la sou-
„ veraine clémence de Sa Majesté Czarienne
„ la décision finale : le manifeste joint avec
„ toutes les procédures en leur jour en con-
„ tient tout le détail.

„ Dès lors Sa Majesté Czarienne, d'un
„ côté pressée par le devoir de Prince de
„ pourvoir à la sûreté et à la tranquillité de
„ ses Etats et de ses Peuples, à présent et à
„ l'avenir, et de l'autre, pénétrée d'une ten-
„ dresse naturelle de Pere pour son fils,
„ balance entre les sentimens de la justice

„ et ceux de la compassion, il lui paroît dif-
„ ficile de se déterminer dans une affaire de
„ si grande importance à tous égards, et qui
„ la touche de si près.

„ La Providence Divine, toujours adora-
„ ble dans ses jugemens, vient de délivrer
„ en même temps Sa Majesté Czarienne de
» son état d'incertitude, sa Maison Impériale
» d'une douloureuse honte, et tout l'Empire
» de bien des dangers : la sentence de mort
» prononcée sur les grands crimes du Prince
» Alexi, lui fut déclarée.

„ Une espèce d'apoplexie le saisit par la
» terreur, et le fit croire expiré; revenant
» après un peu à soi-même, il se confessa,
» et communia avec une piété chrétienne :
» Sa Majesté Czarienne ayant été encore le
„ voir, sur ses instances, avec tous ses Mi-
„ nistres, et Sénateurs, et émue par ses lar-
„ mes et témoignages de repentance, lui
» ayant tout pardonné, Dieu retira de ce
» monde ledit Pierre Alexi, fils aîné de Sa

„ Majesté Czarienne à six heures du soir du „ 26 juin dernier vieux style : son corps fut „ porté le lendemain dans l'Eglise de la Tri„ nité, où il demeura exposé en vue selon „ la coutume jusqu'au 30 de juin qu'on fit „ les funerailles, avec toutes les cérémonies „ usitées dans l'Eglise Grecque, aux fune„ railles des personnes de la famille Impé„ riale.

„ Tous les Archevêques et autres person„ nes Ecclésiastiques y assistèrent, le corps „ fut inhumé dans le tombeau de la famille „ Czarienne qui est dans la nouvelle Eglise „ Cathédrale à Saint Péterbourg.

„ Leurs Majestés le Czar et la Czarisse et „ toute la Maison Czarienne par une ten„ dresse naturelle, plus sensible à la perte „ d'un fils, qu'aux offenses énormes qu'Elle „ en a reçu, ressent une véritable affliction „ de sa mort, se soumettant pourtant avec „ une resignation chrétienne, aux Décrêts „ de la Providence qui en a voulu disposer

» ainsi, selon les apparences, pour le bien et » l'entière tranquillité de l'Empire Russien.

» Sa Majesté ordonne à son Ambassadeur » Extraordinaire auprès de Leurs Hautes » Puissances de leur notifier ces tristes évé- » nemens. Elle ne doute pas que Vos Hautes » Puissances n'y prennent beaucoup de part, » comme ses bons et anciens amis.

MÉMOIRE présenté le 8 août 1718 aux Etats Généraux des Provinces-Unies, par le Prince Kurakin, Ambassadeur du Czar, au sujet du sieur de Bie, Président d'Hollande auprès de Sa Majesté Czarienne, et qu'elle a fait mettre en arrêt.

» L'AMBASSADEUR Extraordinaire et » Plénipotentiaire de Sa Majesté Czarienne, » a ordre de faire connoître à Leurs Hautes » Puissances que Sa Majesté Czarienne est » avertie déjà depuis long-temps de bonne

„ main, que le Résident le sieur de Bie,
„ pendant tout le temps de son séjour à la
„ Cour de Sa Majesté a toujours mandé à ses
„ Maîtres, et encore plus à ses amis et corres-
„ pondans particuliers, les nouvelles le moins
„ fondées et fait des rapports extrêmement
„ préjudiciables à la réputation et à l'inté-
„ rêt de Sa Majesté.

„ Il seroit encore supportable en quelque
„ manière, si ces rapports et ces nouvelles
„ préjudiciables eussent été vraies; mais,
„ ou elles sont entièrement fausses, ou du
„ moins capables par une fausse application
„ de tourner au préjudice des affaires de Sa
„ Majesté et à l'encouragement de ses enne-
„ mis, comme aussi à altérer la bonne har-
„ monie entre le Czar et Leurs Hautes Puis-
„ sances; entr'autres il fait souvent mention
„ dans ses lettres de la grande disposition
„ des sujets de Sa Majesté Czarienne à se
„ révolter contr'Elle, nouvelle trop impor-
„ tante à Sa Majesté pour ne la pas appro-
„ fondir de plus près.

„ Quelques copies de ces lettres, et en „ dernier lieu quelques-unes de ces lettres „ en original, sont tombées entre les mains „ de Sa Majesté, elles sont remplies de ces „ sortes de fausses nouvelles, qui ne laissent „ pas d'être importantes : les circonstances „ qu'il allégue feroient croire qu'on est sur le „ point de voir éclater une révolte contre Sa „ Majesté Czarienne.

„ Le Résident fait semblant de craindre „ d'y périr, et écrit que cette crainte l'avoit „ obligé de demander son rappel, dans d'au- „ tres lettres il fait mention de recevoir ces „ sortes d'avis de quelques amis.

„ L'affaire est de la plus grande consé- „ quence : Sa Majesté en doit nécessairement „ juger que le Résident a des avis de quel- „ que machination de révolte, ou même „ communication là-dessus avec l'un ou „ l'autre, et que de peur d'en être rendu „ responsable, quand l'affaire viendroit à „ être découverte, il a demandé son rappel, „ on peut inférer cela par ses lettres.

„ Comme Sa Majesté Czarienne estime
„ que ledit Résident, par sa conduite sus-
„ pecte et par les communications qu'il a eu,
„ selon toutes les apparences, avec des sujets
„ séditieux, est déchu des priviléges dus à
„ son caractère public, et qu'il s'en est frus-
„ tré lui-même, joint que dans ces cas de
„ rebellion, tout retardement peut devenir
„ dangereux; ainsi Sa Majesté s'est trou-
„ vée obligée de prendre ses mesures, et
„ d'ordonner à ses Ministres, d'appeller
„ chez eux ledit Résident, de lui déclarer
„ de bouche tout ce qui est dessus, de lui
„ faire connoître toute sa mauvaise et sus-
„ pecte conduite, et de lui demander d'où
„ il avoit tiré les circonstances qui se trou-
„ vent dans ses lettres: on fit en attendant
„ chercher par un Secrétaire de la Chancel-
„ lerie les papiers du Résident dans sa mai-
„ son, pour y mieux découvrir cette dan-
„ gereuse affaire.

„ Quand les Ministres de Sa Majesté Cza-
„ rienne eussent prouvé clairement au Rési-

„ dent toutes ses mauvaises démarches, il ne „ pouvoit point les désavouer; il confessa „ d'avoir écrit de telles lettres, disant l'avoir „ fait sur des indices, et des avis de quelques „ personnes; il en dénonça quelques-unes, „ mais il paroît qu'il cache les principales.

„ Cependant il engagea sa parole d'hon- „ neur, et sa conscience de dire la vérité „ sur tous les points des questions que Sa „ Majesté Czarienne lui feroit proposer, de „ sorte que quoiqu'il ait mérité d'être tenu „ en arrêts jusqu'à ce qu'il eut accompli sa „ promesse, on le laissa pourtant d'abord „ en liberté de retourner dans sa maison, „ où il n'y eut pas même de garde mise, „ mais libre entrée et sortie pour lui, sa fa- „ mille, et pour tout le monde.

„ Les Ministres de Sa Majesté envoyèrent „ le lendemain un Secrétaire de la Chancel- „ lerie chez ledit Résident suivant ce dont „ ils étoient convenus avec lui, avec les „ questions rédigées par articles, et dressées

„ sur les lettres qu'il avoit écrites, et sur ce
„ qu'il a dit de bouche.

„ La copie des réponses qu'il a faites sur
„ ces demandes par articles a été envoyée
„ ici à l'Ambassadeur susdit. Le Résident
„ avoue tout, à la reserve de ses communi-
„ cations, dont il n'a voulu rien déclarer,
„ alléguant d'avoir écrit ces rapports sans y
„ entendre malice. Sa Majesté Czarienne es-
„ time avoir eu des raisons importantes de
„ procéder avec lui plus rigoureusement,
„ et de le tenir en arrêt à l'exemple de ce
„ qui est arrivé l'année dernière en Angle-
„ terre, ou sur de pareils soupçons d'une
„ machination de révolte, le Comte Gylem-
„ bourg envoyé Extraordinaire du Roi de
„ Suède, fut arrêté, et tenu sous une forte
„ garde, tous ses papiers ayant été saisis,
„ et à l'exemple de ce que Leurs Hautes
„ Puissances ont arrêté, le Ministre Pléni-
„ potentiaire du Roi de Suède le Baron de
„ Gortz, avec le Secrétaire d'Ambassade
„ Gyllembourg, saisissant tous leurs papiers,
„ et

„ et les tenant fort long-temps sous une „ forte garde.'

„ Cependant, vu le désir qu'a Sa Majesté „ d'entretenir la bonne amitié avec Leurs „ Hautes Puissances, elle a ordonné d'en „ user modérément avec leur Résident; „ mais comme il a engagé sa parole de dé- „ noncer les personnes dont il a reçu ces „ avis, Sa Majesté l'ayant laissé à cette con- „ dition en liberté, Elle a ordonné de lui „ en demander encore une fois les noms: „ jusqu'à présent son refus de les déclarer, „ a causé de grands soupçons à Sa Majesté „ et s'il persiste, Sa Majesté sera contrainte „ contre sa volonté de le tenir en arrêt, „ jusqu'à l'arrivée de la réponse de Leurs „ Hautes Puissances, car il y a trop de dan- „ ger de laisser tomber des affaires de cette „ nature, sans les approfondir.

„ Sa Majesté ordonne au reste d'assurer „ Leurs Hautes Puissances de l'amitié inal- „ térable qu'Elle veut entretenir constam-

„ ment avec cet Etat, ainsi que ci-devant,
„ et que ce qui s'est passé n'étant point à
„ leur préjudice, le Résident s'étant attiré
„ lui-même ces affaires, par sa mauvaise
„ conduite, qui seule le fait décheoir des
„ priviléges attachés à son caractere.

„ En même témps l'Ambassadeur est char-
„ gé de demander à Leurs Hautes Puissances
„ non seulement le rappel dudit Résident
„ de la Cour de Sa Majesté, mais aussi une
„ satisfaction sur lui pour sa conduite entiè-
„ rement coupable, et d'envoyer s'ils le
„ trouvent à propos, une autre personne
„ d'honneur et de confiance en sa place, que
„ Sa Majesté recevra agréablement, ne pou-
„ vant plus admettre à sa Cour ledit Rési-
„ dent. „

NOTE SIXIÈME.

Additions à l'article du Cardinal de Polignac. Pour servir de supplément à la Notice du Duc de Saint-Simon : et Lettres extraites de sa Correspondance avec le Duc de Richelieu alors Ambassadeur à Vienne.

Le Cardinal de Polignac avoit été envoyé à Rome par M. le Duc, premier Ministre de France, pour traverser la création de Fleury qui vouloit être Cardinal, et pour les affaires de la Bulle.

Polignac avoit des idées sur le jansénisme et le molinisme, supérieures à toutes celles des querelleurs du temps, il paroît se jouer de leurs disputes et un peu du cérémonial de l'église romaine.

Ces lettres extraites, ces fragments, d'une correspondance précieuse indiquent bien des

choses nouvelles sur le ministère de M. le Duc.

Lettre de M. le Cardinal de Polignac à M. le Duc de Richelieu.

1 Septembre 1725.

L'affaire du Cardinal de Noailles étoit finie le mois de mars dernier. Le Pape et lui étoient convenus de leurs faits : une cabale terrible ayant su ce projet en France, l'a renversé. . . . Les grands obstacles viennent plus de Paris que de Rome. . .

Du même au même.

de Rome ce 12 janvier 1726.

La première congrégation secrette sur l'affaire du Cardinal de Noailles s'est tenue le 8, on est convenu de quelque chose, mais non encore de l'essentiel, qui consiste à déclarer que tels et tels sentimens ne sont pas con-

damnés par la Bulle : tout le monde est d'accord qu'ils ne le sont pas : mais on ne convient pas que Sa Sainteté doive le dire avant la publication du mandement de M. de Noailles. S'il ne s'agissoit que du Pape, il l'auroit déjà fait : mais la Cour accablée des oppositions et protestations de nos Evêques, redoutant même leurs menaces, desire avoir une paix générale et m'ordonne de faire en sorte que Sa Sainteté ne fasse rien que de l'aveu de cette congrégation.

Mais plus nous approchons d'un accommodement, plus les chefs des deux partis cabalent pour que nous n'ayons point la paix : leur importance finiroit alors et c'est ce qu'ils ne veulent pas.

Du même au même.

de Rome ce 30 mars 1726.

LES ennemis de la paix de l'Eglise ont fait courir le bruit à Paris et ici que j'étois

rappellé. M. le Cardinal de Noailles ne m'a pas fait réponse. Les deux partis outrés de l'accommodement proposé par la congrégation de Rome desirent que la réponse qu'il fera ne contente point cette Cour, les uns pour le tenir séparé du Saint-Siége, les autres dans la crainte qu'il n'obtienne après sa réconciliation tout ce qu'il voudra.

Du même au même.

de Rome ce 20 avril 1726. (mot à mot.)

Je vous croyois bien honnête homme, bien aimable et bien supérieur, mais je ne vous croyois pas aussi dévot que moi. Vous fréquentez les églises, vous entendez tous les jours le sermon : quand vous seriez Cardinal à Rome, et sous un Pape saint comme tous les Papes ensemble, vous n'en feriez pas davantage. Je vous écris cela le samedi saint au soir, après avoir passé toute la semaine au Vatican, fatigué plus que je ne puis vous le dire de nos fonctions, qui me paroîtroient

encore plus édifiantes, si elles n'étoient pas si longues : mais c'est la coutume à laquelle il faut s'abandonner.... Il faut que Riperda soit fou pour avoir révélé aux Ministres d'Angleterre et de Hollande à Madrid des secrets que ceux de Vienne n'osent avouer tout-à-fait, ou qu'il ait résolu de brouiller les cartes... Je ne vois pas comment l'Empereur se tirera d'affaire. (*)

Du même au même.

de Rome le 27 avril 1726.

Il faut desirer que les ennemis de M. le Duc soient humiliés et ne puissent lever la tête : nous les connoissons tous, ce ne sont que des brouillons ou des ignorans : voilà comme étoient ceux que votre grand Cardinal avoit à combattre, et dont il vint à bout avec tant de peine.

(*) Cette lettre suffit pour dévoiler les sentimens de Polignac : il semble se jouer du cérémonial de l'Eglise romaine : il étoit Cardinal cependant : cette lettre est bien contradictoire avec sa conduite.

Du même au même.

de Rome le 25 mai 1726.

Il est vrai que l'année dernière le Pape fit merveilleusement bien tout ce qui étoit en lui pour empêcher que le renvoi forcé de l'Infante ne produisît une rupture. Sa négociation alloit son train, et les deux Rois de France et d'Espagne prenoient en lui une égale confiance, lorsque les Anglois vinrent à la traverse et voulurent être médiateurs de l'accommodement : ils avoient leurs raisons de s'en mêler et nous de ne pas les offenser. Le Roi d'Espagne accepta d'abord leur médiation, nous en fimes de même, et le pape demanda de se retirer. Pour Albéroni, il desiroit fort l'union ; Riperda éloigne tout retour.

Du même au même.

de Rome le 6 juillet 1726.

Ce qui me fait plus de peine sur la disgrace de M. le Duc, c'est la joie de Paris, Vienne et Rome à la vue de cet événement : les motifs en sont par-tout différens... Les nouvelles charges qu'il a mises sur le peuple en sont une des causes.... Vous ne sauriez croire rien de plus vif que l'empressement du Roi pour voir M. de Fréjus Cardinal.

Du même au même.

de Rome le 13 juillet 1726.

M. le Duc avoit eu toutes sortes d'égards pour celui qui l'a débusqué et qu'il craignoit. Dans les affaires de la bulle il n'avoit rien fait sans son aveu. Il avoit envoyé ici autant de courriers que les adversaires de M. de Noailles avoient voulu pour porter leurs oppositions.

Je vous promis il y a quinze jours mes tristes réflexions sur M. le Duc. J'étois dans l'erreur sur M. de Fréjus : par les lettres du Prince il me paroissoit qu'il étoit plein d'égards pour lui... Quelque desir qu'il eût de la paix de l'Eglise, il avoit déféré deux fois aux sentimens de M. de Fréjus qui s'opposoit aux facilités que le Pape vouloit bien avoir pour le Cardinal de Noailles.... M. de Fréjus me marque qu'il l'avoit combattu pendant six mois, pour empêcher l'événement... Rien ne m'a tant surpris que la confiance de M. le Duc envers Messieurs de Rohan; que pouvoit-il espérer ? Tout le monde les connoît pour ce qu'ils sont, courtisans, flateurs, tracassiers, occupés de leurs intérêts, rampans auprès des affranchis, changeants avec la faveur.

Rien ne pouvoit être plus sensible à M. le Duc que l'emprisonnement de Pâris du Verney. On poussa la vengeance trop loin.

Du même au même.

à Rome ce 21 juin 1727.

La relation qui vous a justement indigné a fait éclorre un nouvel écrit fondé sur celui-là, mais d'une autre main qui ne m'est pas moins injurieuse. Il est triste, après avoir fait tout ce qu'on a pu faire, de ne recueillir pour tout fruit que des libelles diffamatoires des deux partis. (*)

(*) C'est que Polignac vouloit la paix de l'Eglise, et que les chefs vouloient faire la guerre, conserver leur importance, être à la tête d'une armée toujours rangée en bataille, car dans les deux partis jésuitique et janséniste, il faut soigneusement distinguer les chefs et le commun des partisans. Peu de chefs avoient de la religion, presque tous en faisoient l'instrument de leurs vues personnelles.

NOTE SEPTIÈME.

Sur Louis XIV, sur son caractère belliqueux, sur ses expéditions personnelles à la guerre.

LOUIS XIV à COLBERT.

Du camp près de Nuys le 31 mai 1672.

IL m'a paru si important à la réputation de mes armes de ne commencer ma campagne que par quelque chose de grand éclat, que je n'ai pas jugé que l'attaque de Maestricht suffit pour cela. Outre qu'il y avoit trop de monde pour le pouvoir emporter dans un espace de temps qui ne rompit pas mes autres vues... J'ai estimé plus avantageux à mes desseins, et moins commun pour la gloire, d'attaquer tout à-la-fois quatre places sur le Rhin, et de commander actuellement

en personne à tous les quatre siéges... J'ai choisi pour cet effet Rhinberg, Wesel, Burik et Orsoy; je me suis chargé particuliérement du siége de Rhinberg, comme le mieux fortifié, et d'où je pourrai visiter chaque jour les travaux de tous les autres siéges: mon frere aura soin du détail du siége d'Orsoy, M. le Prince de celui de Wesel, M. de Turenne de celui de Burik... J'espère qu'on ne se plaindra pas que j'aye trompé l'attente publique.

Le même au même.

Au camp de Dinse, le mardi 30 août 1672.

J'AI cru qu'il étoit bon de faire voir aux ennemis qu'ils ne devoient pas s'assembler devant moi. C'est pourquoi j'ai marché à eux et les ai fait retirer tous séparés; je ne sais s'ils feront quelque chose, mais j'ai su, à n'en pouvoir douter, que l'épouvante est grande dans leur armée, et qu'ils fuyoient de dix lieues.

COLBERT à LOUIS XIV.

De Paris le 26 mai 1674.

Dans le moment, Sire, que nous tremblions ici pour l'attaque de la citadelle de Besançon, nous avons reçu l'heureuse et agréable nouvelle de sa prise. César prit la ville et s'en glorifia dans ses ouvrages.... Votre Majesté la prit de même en 1668; depuis ce temps-là la puissance de toute la maison d'Autriche s'est appliquée pendant sept années à la rendre imprenable, favorisée d'une situation sur un roc vif, et Votre Majesté prend cette citadelle en vingt-quatre heures; il faut, Sire, se taire, admirer, remercier Dieu tous les jours, de nous avoir fait naître sous le règne d'un Roi tel que Votre Majesté, qui n'aura d'autres bornes de sa puissance que celles de sa volonté. J'ai expédié les ordres pour le *Te Deum* qui sera chanté aujourd'hui, et je puis assurer Votre Majesté que toute cette ville est en joie et en réjouissances.... Je travaille à

trouver les fonds nécessaires pour remettre à Hambourg pour la Suède.

Réponse du Roi à la marge.

Je ne doute nullement que vous n'ayez beaucoup de joie de l'heureux succès que j'ai eu à Besançon.... Je suis très-aise de la joie publique.... Bon.

A COLBERT.

Au camp de Necrasselt, le 2 juin 1676.

Je suis ici dans un lieu où j'ai besoin de patience, je veux avoir ce mérite de plus à la guerre, et faire voir que je sais embarrasser mes ennemis par ma seule présence; car je sais qu'ils ne souhaitent rien avec tant d'ardeur que mon retour en France.

Au même.

Au camp devant Cambray, 28 mars 1677.

On ouvre la tranchée ce soir à la ville, si vos souhaits sont exaucés, elle sera bientôt prise; la citadelle durera davantage. J'avoue que j'ai un très-grand plaisir de me voir devant Cambray.

Au même.

De Condé le 26 mai 1677.

J'ai été très-aise de ce que le Comte d'Estrées a fait, l'action est très-belle; mais j'ai grand regret de tant de braves gens qu'on y a perdus et de mes quatre vaisseaux; mais, malgré la perte, cette affaire est fort glorieuse pour la France.

Au même.

De Dunkerque le 29 juillet 1680.

J'AI voulu attendre que j'eusse tout vu devant que de vous écrire.... J'entendrai bien mieux présentement les lettres de marine que je ne faisois, car j'ai vu le vaisseau de toutes manieres, et faire toutes ses manoeuvres, tant pour le combat que pour faire route; je n'ai jamais vu d'hommes si bien faits que le sont les soldats et les matelots, si je vois jamais beaucoup de mes vaisseaux ensemble, ils me feront grand plaisir; les travaux de la marine sont surprenans, et je ne m'imaginois pas les choses comme elles sont; enfin je suis très-satisfait. Mon voyage me coûtera quelque chose; mais mon argent sera bien employé, car j'aurai plus de pieces qui verront la rade et les attaques à revers.

NOTE HUITIEME.

Sur Louis XV, sur sa jeunesse, sur son caractère, sur son attachement aveugle à Fleury son précepteur. Sur la Reine et sur sa Cour et ses Ministres au commencement de son mariage, et sur les amours de ce Monarque.

Renvoi de l'Infante.

Janvier 1724.

MONSIEUR le Duc, témoin de la délicatesse de la santé du Roi, et redoutant, en cas de mort, de voir le Duc d'Orléans monter sur le trône, perdit la patience, et ne voulut plus attendre l'âge nécessaire à l'Infante, pour donner au Royaume de France un héritier; Madame de Prie, sa favorite, craignant de perdre sa place, sollicitoit à chaque instant le renvoi de cette Princesse : elle s'imagina, pour conserver son crédit, de faire

d'une Dame de France, dans sa vue d'éloigner les Orléans qui avoient juré sa perte. D'un autre côté, Madame la Duchesse pressoit tous les jours le Ministre son fils, de donner en mariage, Mademoiselle de Vermandois, au jeune Roi. Il se détermina à envoyer Madame de Prie à Tours, où elle étoit au couvent; mais la jeune Princesse, non seulement ne voulut point sortir; mais elle déclara qu'elle préféroit les plaisirs de la vie religieuse au faste de la couronne; mais quand ensuite elle en fut sortie, quand on connut surtout la conduite qu'elle mena, on reconnut que si elle avoit eu de la piété et de la modération, la constance n'étoit point dans son caractère, car elle se laissa aller à toutes sortes de débordemens. Madame la Duchesse étoit furieuse de son refus, et vouloit qu'on substituât Mademoiselle de Charolois, que le Roi aimoit un peu, ou Mademoiselle de Clermont. Mais Madame de Prie avoit déjà observé, qu'une Princesse sans crédit seroit plus favorable au maintien de sa faveur auprès de M. le Duc son amant.

Elle chercha donc, de concert avec Duverney son ami, une Princesse, et le renvoi de l'Infante fut résolu; mais, au lieu d'observer avec l'Espagne les formes honnêtes et respectueuses que se doivent les têtes couronnées, cette détermination fut effectuée d'une manière qui scandalisa l'Europe entière, qui irrita, qui jetta même dans une sorte de désespoir, Philippe V et la Reine d'Espagne.

Ainsi le Roi épousa la fille de Stanislas, à la place de l'Infante : il étoit déjà tout prêt à consommer un mariage, et à donner, par la naissance d'un Dauphin, la tranquillité à l'Europe ; au lieu qu'en attendant l'âge compétent pour épouser l'Infante, il étoit dans le cas d'attendre encore long-temps l'époque que la nature a indiquée, parce que le tempérament de la Princesse étoit très-retardé, et que sa santé paroissoit foible et chancelante.

Voici des détails intéressans sur l'intérieur de la Cour, depuis le mariage de Louis XV.

LETTRE de M. le Marquis de Silly, du 18 *au* 24 *septembre* 1725.

A Fontainebleau, le 18 septembre 1725.

LE Roi paroît fort content de son mariage ; sa vigueur est au-dessus de son âge ; les fatigues de la nuit ne prennent rien sur celles du jour ; il chasse à son ordinaire, il couche régulièrement avec la Reine ; mais jusqu'à présent sa galanterie pour elle est muette, s'il lui parle, ce n'est que la nuit, il ne la voit point du tout en particulier pendant le jour : elle, de son côté, fréquente volontiers l'Eglise ; elle entend ordinairement deux messes ; elle fait ses dévotions tous les huit jours, et ce jour-là elle en entend quatre. Les après-dînés elle se retire seule dans son cabinet, on dit qu'elle y prie Dieu. A sept heures il y a musique, jeu ou comédie : après soupé on joue au lansquenet quand il y a des joueurs.

La jeune Duchesse d'Orléans ne quitte point la Reine dans tous les temps où elle

est en public; elles s'étoient connues en Allemagne, et la Reine y paroît plus accoutumée qu'aux autres, et plus libre par conséquent. Dans le parti de M. le Duc, on trouvoit que la Duchesse d'Orléans s'empressoit trop, et que ses soins et ses attentions n'avoient pas même la dignité qu'il conviendroit. La Reine a donné les entrées à la Duchesse de Tallard et à Madame de Prie, une partie du public a gémi; l'autre en a parlé. Cette dernière a eu deux ou trois conversations particulières avec la Reine, et M. Duverney une ou deux. Ce sont les seules personnes qui ont été jusqu'à présent admises dans l'intérieur du cabinet. Je crois que M. de Fréjus en a eu une autre. Quelques gens pensent que c'est par simple bienséance; quoi qu'il en soit, l'opinion de ceux qui croient pénétrer, est que jusques à présent la Reine se livre aux deux premiers personnages; mais, selon moi, cela demande réflexion, et dans les circonstances présentes, il me semble qu'il seroit difficile qu'elle fît autrement. Cependant il pourroit arriver,

sans miracle, que M. de Fréjus se dégoûteroit." Vous ne doutez pas, je pense, que les deux personnages en question ne profitassent de l'occasion si elle se présentoit. M. le Duc paroît plus attaché que jamais à Madame de Prie, il a cependant des galanteries; on le croit même amoureux de Madame d'Egmont, avec qui il est certainement en commerce. M. Duverney est toujours dans la confiance intime de Son Altesse Sérénissime.

La rareté de l'argent augmente chaque jour, et je ne vois pas que l'on cherche à faire des opérations convenables pour rétablir les finances. Dodun est revenu sur l'eau; cependant son état n'est pas encore bien certain: le public est excessivement déchaîné contre lui; néanmoins s'il étoit le maître, (ce qui n'est point du tout) je suis presque convaincu que les affaires iroient beaucoup mieux, malgré tous les ennemis qu'il a. Je ne crois pas qu'il perde sa place. Je suis toujours persuadé que Madame de Prie le soutient et qu'elle le soutiendra; il dépend

d'elle; un autre ne seroit peut-être pas aussi docile, et elle ne voudra jamais que les Pâris, quelque attachés qu'ils fassent semblant d'être à elle, soient absolument les maîtres. On augmente les compagnies d'infanterie de huit hommes, celles de cavalerie de dix. Coigny est parti, depuis quatre jours, pour aller en Roussillon, visiter la frontière d'Espagne, et commander les troupes. On continue de s'inquiéter ici, très-mal à propos, je crois, sur une guerre imaginaire; il est bon de vous dire, que, dans le même temps qu'on augmente les troupes, on n'est pas en état de payer celles qui sont actuellement sur pied. Les masses et les quartiers d'hiver sont dûs.

Le 22 septembre.

A l'égard du cinquantième, le clergé est absolument déterminé à n'y point consentir, et on sera contraint de l'exiger par autorité. Il est difficile de bien juger du produit de cette imposition, qui révolte plus que jamais les esprits de tous les ordres du Royaume.

On porte tous les matins un porte-feuille à la Reine, c'est M. Duverney qui le lui remet ; il seroit difficile de savoir ce qu'il contient ; mais le public, en général, ne croit pas ce porte-feuille rempli de vérités ; jusqu'à présent le Roi ne l'a vue que la nuit en particulier ; M. de Fréjus est toujours dans la même confiance du Roi ; je n'ai pas ouï dire qu'il voie la Reine en particulier.

On a cru la Reine grosse, parce que ses ordinaires n'ont point paru le 12 ; mais ils sont revenus le 15. Et le Roi, qui meurt d'envie d'avoir un enfant, et qui s'étoit flatté de la grossesse de sa femme, fut hors de lui pendant une heure, quand il apprit qu'elle ne l'étoit pas.

A Fontainebleau, le 21 octobre 1725.

Il ne paroît pas, jusqu'à présent, que le Roi prenne aucune sorte de goût pour la Reine, il ne lui parle, ni en public, ni en particulier ; il mène le même train de vie, et je sais, d'assez bonne part, qu'il revient

à la société des petits garçons; il est vrai cependant qu'il est un peu plus apprivoisé avec les dames; il me semble même qu'il a une sorte de préférence pour Madame de Nesle, qui tient un peu du désir; mais tout cela n'est encore qu'une foible lueur; quoi qu'il en arrive, vous le saurez promptement.

LETTRES écrites par M. le Duc de Richelieu à M. de Silly, en 1725.

LE Duc de Gesvres m'écrit régulièrement et très-amplement : il n'y a que lui seul bien avec le Roi, qui n'est pas encore en état de rendre service. Je ne sais si Madame de Prie et M. Duverney le ménagent assez. Il en sait plus qu'eux. Il seroit dangereux que Madame de Nesle augmentât sa faveur.... Je veux faire quelque chose de bien, incontestablement, et puis revenir à notre Cour.... J'ai trouvé, en arrivant, le mépris et de l'aversion à Vienne pour la France.

Le Duc de Noailles est en état de jouer un grand rôle, sa conduite est dextre.... Le Duc de Gesvres jouera un personnage, SI LE ROI VIT, mais dans la classe où il est, et dont il ne sortira jamais.... La Reine est un fort petit esprit, elle jouera dans peu un médiocre personnage.... L'amour de M. le Duc pour Madame d'Egmont, ne peut être compté pour quelque chose que parmi ses maquereaux.

Le Roi Philippe se retirant à Saint-Ildephonse, apprit que Montgom, dont il aimoit la mère, s'étoit retiré du monde : il lui écrivit pour venir vivre avec lui. En France on ouvrit les lettres, Montgom ne se soucioit pas d'y aller : on voulut l'y engager, on s'y prit mal, il éluda : le Roi Louis mourut, et on sait le reste. Montgom est mon ami intime, il me l'a dit.

A Fontainebleau, le 29 octobre 1725.

L'ENTREVUE de Bouron a produit un changement dans la conduite de la Reine,

elle a pris le parti d'agacer le Roi, et d'aller le chercher dans son cabinet; il paroît que cette nouvelle conduite réussit et que le Roi s'accoutume à elle : je vous manderai exactement le progrès que cela fera.

Pour faciliter la réussite d'un projet vraisemblablement formé par ceux qui ont fait le mariage, on ôta hier les entrées chez la Reine à tous les grands Officiers du Roi, à la réserve du premier gentilhomme de la chambre, de façon que le Roi sera, ou seul avec elle, ou avec d'autres femmes; on ne peut, en général, qu'approuver le dessein qu'on a sur cela : reste à savoir si ceux qui sont à la tête des affaires, sont assez assurés de l'esprit et des sentimens de la Reine, et de ceux du Roi Stanislas son père, qui la gouverne despotiquement : ce père, qu'on regarde ici comme un bon homme, passoit en Pologne pour un *barone*, expression italienne, dont vous connoissez la valeur : vous croirez bien que chacun fait des almanacs, et que les intrigues redoublent : pour

moi j'attends, et je ne vois pas encore assez clair sur le caractère du Roi; je soupçonne seulement qu'il a plus d'esprit qu'on ne pense; qu'il ne se livre pas aisément, et que s'il se confie à quelqu'un, c'est à M. de Fréjus; je ne négligerai rien pour être le mieux instruit qu'il me sera possible de l'intrinséque. J'ai même lieu de présumer que je le serai, et je vous promets de ne point quitter la Cour jusqu'au mois de janvier; mais pour lors les voyages de Marly me la feront perdre de vue. Le Roi ira le 3 janvier jusqu'à la Purification, et il y retournera deux jours après la fête, pour y rester jusqu'au premier dimanche de carême; et comme le nombre des logemens n'est pas considérable; que la maison de la Reine en emporte beaucoup; qu'outre cela il faut mener des joueurs; il n'y a pas apparence que les courtisans de mon espèce, qui ne tiennent pas à la cabale régnante, y trouvent de place. Tous les gens sensés ont pensé comme vous sur les entrées données à Mesdames de Tallard et de Prie. La dernière est la seule qui en fait usage, et cet usage est très-fréquent.

Il n'est plus question de Madame d'Orléans ; vous jugez bien que son absence donnera occasion de détruire aisément le peu de progrès qu'elle pouvoit avoir fait auprès de la Reine ; quoiqu'elle soit plusieurs heures en public, il me paroît que personne, jusqu'à présent, n'a bien démêlé son caractère : on va, comme vous savez, fort vîte en besogne ici, et bien des gens, même des plus capables, ne présument pas beaucoup de son esprit ; Madame de Prie et M. Duverney, qui se relaient tous les jours dans son cabinet, pourroient en dire des nouvelles plus certaines. A l'égard de tout le reste de ce qui l'approche, le traitement me paroît assez égal ; Nangis semble avoir quelque préférence ; vous connoissez, je crois, la portée de son esprit : vous jugerez par-là du chemin que cela peut faire : vous croyez bien que Madame de la Vrillière, qui est toujours ici, l'aidera de ses conseils ; mais, quoi qu'il en soit, il n'agira, je crois, que subsidiairement, sans oser s'écarter de la dépendance de ceux qui gouvernent.

Je suis bien de votre avis, tant que M. le Duc ne trouvera pas un objet qui satisfasse les besoins de son esprit, Madame de Prie n'a rien à craindre; une de ses principales attentions, est de le faire passer de l'amour à l'amitié, sans qu'elle paroisse craindre d'en être la dupe; cependant M. le Duc est plus amoureux que jamais de Madame d'Egmont, et la figure de Madame de Prie change beaucoup.

Madame d'Agenois vient de dîner avec cette dernière, elle vous mandera le précis de ce qu'elle lui a dit sur votre compte: il me paroît que vous devez être content de la façon dont Madame de Prie s'est expliquée sur ce qui vous regarde, et on ne peut, ce me semble, mieux parler qu'a fait Madame d'Agenois.

J'allai voir avant-hier M. de Morville, et je lui parlai tout à mon aise dans mon carosse, en le ramenant de la chancellerie chez lui. Je trouvai le moyen de me faire dire,

que vous lui aviez écrit une lettre de votre main, par rapport aux dépenses que vous aviez faites, et que vous étiez obligé de faire; et j'appuyai vos raisons par toutes celles qu'on peut mettre en usage en pareille occasion; il m'objecta l'état malheureux des finances.

J'oubliois de vous dire, que le clergé s'est séparé hier au soir fort mécontent : le Gouvernement est plus aheurté que jamais, à l'imposition du cinquantième, et le clergé paroît fort résolu de n'y point consentir; il est à craindre qu'il n'y ait quelque fou qui donne occasion de scandale.

Le Roi continue de voir plus souvent la Reine, et la familiarité paroît s'augmenter entr'eux.

Ici finissent les correspondances de M. de Silly, si curieuses sur l'intérieur de la Cour du Roi Louis XV.

Après

Après plusieurs amours passagères, on sait que ce Prince s'attacha à Madame de Mailly, l'aînée des autres soeurs qu'il aima dans la suite : ces amours, les aventures des favorites, leur disgrace ou leur mort, ont été chantées par des poëtes du temps. L'esclavage ne permettoit pas d'en publier les poésies ; mais aujourd'hui, les temps de l'histoire sont arrivés, et nous croyons qu'il est permis de placer ici les parodies des belles tragédies de Racine, qui furent faites sur ces divers objets.

SUR LA DISGRACE

DE MADAME DE MAILLY,

Supplantée en 1742, le 2 novembre par sa soeur, Madame de la Tournelle, qui fut depuis Duchesse de Châteauroux.

POUR l'intelligence de ces poésies, il faut savoir les détails que le Duc de Richelieu

raconte ainsi dans des lettres de ce temps-là.

„ Le Duc d'Agenois étoit aimé, il idolâ-
„ troit Madame de la Tournelle. Et m'étant
„ apperçu du refroidissement du Roi pour
„ Madame de Mailly, et du goût qu'il mon-
„ troit pour sa soeur, je fus prié par le Roi,
„ d'amener le Duc d'Agenois aux Etats de
„ Languedoc, où j'engageai une jolie femme
„ de l'agacer, pour changer son coeur....
„ Je fis intercepter les lettres du Duc dAge-
„ nois et de la Marquise, pour les irriter
„ et les brouiller... et je fis tomber une
„ lettre de tendresse que j'avois fait écrire
„ à mon neveu, par la nouvelle maîtresse,
„ entre les mains de Madame de la Tour-
„ nelle, qui, de dépit, écouta le Roi, au
„ mois de novembre 1742. Le Roi savoit
„ quel étoit l'amour de Madame de la Tour-
„ nelle pour mon neveu d'Agenois : il en
„ fut convaincu à son séjour à Rheims, en
„ juillet 1744, quand elle sut que le Duc
„ d'Agenois avoit été blessé en Italie. Elle

„ en eut une ébullition de sang, la fièvre, „ ce qui fit arrêter la Cour un jour de plus „ à Rheims „.

„ Le Roi avoit décidé que Madame de „ Châteauroux n'iroit pas en Flandre. Mais „ m'étant brouillé avec le Duc d'Ayen, je „ crus avoir besoin de la présence de la „ Duchesse pour soutenir mon crédit et ba- „ lancer celui du Maréchal de Noailles.... „ Je persuadai donc à Madame de Château- „ roux de venir près le Roi, et j'en pris „ les suites sur mon compte. Elle partit donc „ avec la Princesse de Conty, la Duchesse „ de Chartres, et sa soeur, Madame de „ Lauraguais. La paix fut bientôt faite avec „ le Roi; mais l'armée et le public en fu- „ rent scandalisés, et on désapprouva le „ voyage surtout, et la compagnie des Prin- „ cesses: Madame de Châteauroux fut chan- „ sonnée par les grenadiers, sous le nom „ emprunté de *Madame Anrou*, qui étoit „ une vieille dame autrefois chansonnée „.

On sait que le Roi fut obligé de courir à Metz, à cause des mouvemens de l'ennemi de ce côté-là : Madame de Châteauroux le suivit : il y tomba malade dangereusement et l'évêque de Soissons demanda la retraite de Madame de Châteauroux, à laquelle le Roi renonça le 13 août 1744 : l'Evêque de Metz cria au scandale, et insista sur ce que la renonciation du Roi fût publique avant que de lui administrer le viatique : Madame de Châteauroux étoit déjà haïe du peuple, et on disoit qu'elle étoit la cause de la maladie du Roi, qu'elle le cachoit dans sa maladie aux grands, obligés de forcer les portes.

Le Roi guéri, écrivit à Madame de Châteauroux pour la faire revenir ; elle exigea une réparation publique, elle lui fut faite le 26 novembre, huit jours après le retour du Roi à Versailles, et Maurepas fut envoyé pour lui faire des excuses de la part du Roi et l'inviter à revenir prendre son rang et sa charge de surintendante de la maison de Madame la Dauphine. Elle étoit déjà ma-

lade : elle avoit eu des craintes, des avanies, des avertissemens d'être lapidée à son passage à Jouarre, ce qui fit une révolution dans la masse du sang : elle mourut à Paris le 8 décembre 1744, onzième jour d'une fièvre maligne : elle eut presque toujours le transport, et ne parloit alors que de ses ennemis. Voilà les événemens singuliers et curieux que chantent les poésies suivantes en forme de dialogue.

MADAME DE MAILLY.

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi,
Ma soeur, je l'ai jugé trop peu digne de foi.
On dit, et sans frémir, je ne puis vous le dire,
Qu'à m'ôter mon amant, aujourd'hui tout conspire,
Que vous-même, étouffant tout amour fraternel,
Vous m'allez, dans le sein, porter ce coup mortel.
On dit que sous mon nom, cette intrigue voilée,
Aux yeux de l'univers doit être aussi célée,
Et que d'un amour feint, cachant vos nouveaux feux,
Vous voulez me charger d'un emploi si honteux.

Qu'en dites-vous, ma soeur, que faut-il que j'en
pense,
Ne faites-vous pas taire un bruit qui nous offense?

MADAME DE LA TOURNELLE.

Ma soeur, j'ignore encor de mon Roi les desseins,
Mais je sais ce qu'on doit aux voeux du Souverain,
Et lorsque j'en serai par sa bouche informée,
J'obéirai, ma soeur, sans en être alarmée.

MADAME DE MAILLY.

Ah! je sais trop le sort que vous me réservez.

MADAME DE LA TOURNELLE.

Pourquoi le demander, puisque vous le savez?

MADAME DE MAILLY.

Pourquoi je le demande! ô ciel, puis-je le croire?
Oser des trahisons avouer la plus noire!
Vous pensez qu'approuvant vos desseins odieux,
Je vous serve à couvrir la honte de vos feux;
Que mon sang, mon amour, mon honneur y
consente.

MADAME DE LA TOURNELLE.

Mais si vous n'êtes pas même la complaisante,
N'appréhendez-vous pas d'avoir votre congé?

MAILLY.

Je ne crains que l'horreur d'un amour partagé.

LA TOURNELLE.

Vous le partagiez bien avec la Vintimille,
Et ne suis-je donc pas de la même famille,
N'est-elle pas ma soeur? Ah! vos transports jaloux
S'allument un peu tard.

MAILLY.

Perfide, taisez-vous.
Loin de les adoucir, c'est augmenter mes peines,
De voir qu'un même sang ait coulé dans vos veines.
Vintimille, l'objet de ma tendre pitié,
N'eut jamais pour Louis que la simple amitié;
Leurs sentimens toujours s'éloignerent du crime,
Ce qu'on prit pour amour n'étoit que de l'estime.
Le Roi dut à mon sort unir tous ses momens.
Je défendrai mes droits, fondés sur ses sermens.

N'est-ce pas moi qui l'ai pour Choisy fait inscrire?

LA TOURNELLE.

Aux arrêts du destin, ma soeur, il faut souscrire,
Accusez Richelieu, plaignez-vous à l'amour,
Ou bien n'en accusez que vous-même en ce jour.

MAILLY.

Moi!

LA TOURNELLE.

Vous qui de Chauvelin embrassant la défense,
Vouliez, avec Fouquet, seule régir la France,
Vous qui n'avez jamais usé de la faveur,
Ni pour votre mari, pour père, ni pour soeur.
Pour rester à la Cour vous n'avez qu'une voie:
Mais vous expirerez de l'excès de ma joie.
Les nouveaux feux du Roi consultés de couvrir,
Ou partez pour jamais; on vous laisse partir.

MADAME DE MAILLY.

Juste Ciel! puis-je entendre et souffrir ce langage?
Est-ce ainsi qu'au mépris on ajoute l'outrage?
Moi! j'aurois protégé Bellisle et Chauvelin!
L'un est un fou, ma soeur, et l'autre est un vilain.
A les faire régner quel intérêt m'appelle,
Tant que respirera l'Eminence immortelle.

Dont le Roi n'écoutant que les sages avis,
A ses justes arrêts sera toujours soumis?
Vit-on les favoris du Dieu de la finance
Dans mes stériles champs apporter l'abondance?
Et m'a-t-on jamais vue employer ma faveur
Que pour me conserver dans un rang si flateur?
Qu'ai-je acquis? Où sont donc les choses que j'ai faites?
Je n'ai pas seulement de quoi payer mes dettes.
Hélas, avec mon Roi j'ai dépensé mon bien,
De tout ce que j'avois il ne me reste rien.
Enfin, Louis me plut, je prétendis lui plaire,
Je fus de ses sermens seule dépositaire;
Contente de régner à jamais sur son coeur,
Le mien lui donna tout et rien à la grandeur.
Jouissez de la place où je fus élevée,
Votre flamme, par moi, ne sera point voilée.
J'achèterois trop cher la faveur à ce prix,
J'aime mieux la disgrace et m'en vais à Paris.

LA TOURNELLE.

Puisque vous le voulez, faites-en la folie,
Et rompez tous les noeuds de ce sang qui nous lie,
Assez d'autres viendront briguer à mes genoux
Ce que je n'eusse fait volontiers que pour vous.
Louis eût fait couler vos jours dans l'opulence,
Si vous l'eussiez payé d'un peu de complaisance.

Partez; je ne crains point un impuissant courroux,
Et nous nous passerons à merveille de vous.

MAILLY.

Rendez grâces au noeud qui retient ma colère,
Je vois encor en vous la fille de ma mère;
Peut-être sans ce nom, malgré l'amour du Roi,
Ma soeur m'auroit frappé pour la dernière fois.
Je ne dis plus qu'un mot; c'est à vous de l'entendre.
J'ai mon amour enfin et ma gloire à défendre,
Et je laisse à venger ma gloire et mon amour
Au temps, à mon ingrat, à ma soeur Flavacourt.

Fin de la parodie d'Iphigénie, Acte IV.

PARODIE

DE LA DERNIÈRE SCÈNE DE MITHRIDATE.

Janvier 1743.

LE ROI ET LES CARDINAUX DE FLEURY ET DE TENCIN.

LE ROI *à Fleury*.

Ah que vois-je, Monsieur, quel état est le
vôtre ?

LE CARDINAL DE FLEURY.

Cessez et retenez vos larmes l'un et l'autre ;
Mon sort de sa tendresse et de son amitié,
Veut d'autres sentimens que ceux de la pitié,
Et ma gloire d'ailleurs, digne d'être admirée,
Par les pleurs de mon Roi n'est que trop hono-
rée.
J'ai régi vos Etats autant que je l'ai pu,
La mort dans mon projet m'a seule interrompu :
Ennemi des Seigneurs, et de leur tyrannie,
Je n'ai point de leur joug subi l'ignominie ;
Et j'ose me flatter qu'un Ministre fameux,
Qu'une pareille haine a signalé contr'eux,

N'a pas plus abaissé leur orgueil et leur gloire,
Et de jours malheureux plus marqué leur histoire.
Le ciel n'a pas voulu, qu'achevant mon dessein,
Je visse, avant ma mort, en ma place Tencin;
Mais du moins, en mourant, quelque idée me console,
Je meurs environné d'ennemis que j'immole.
De Fouquet j'ai signé l'exil de cette main,
Et mes derniers regards ont proscrit Chauvélin.
A ce cher Cardinal je dois cette fortune,
Il épargne à mes yeux leur présence importune.
Que ne puis je payer ce service important,
De tout ce que ma place a de plus éclatant.
Sire, il soutiendra bien l'Etat et la Couronne,
A Votre Majesté souffrez que je le donne,
Et tous les voeux enfin que j'exigeois de vous,
Pour mon ami Tencin je les demande tous.

LE CARDINAL TENCIN.

Vivez, Monsieur, vivez, pour nous voir l'un et l'autre,
Sacrifiez toujours mes sentimens aux vôtres;
Vivez pour triompher de Bellisle vaincu,
Pour venger.....

LE CARDINAL DE FLEURY.

C'en est fait, je n'ai que trop vécu,

Sire, songez à vous et gardez de prétendre
Que de tant d'ennemis vous puissiez vous défendre;
Bientôt vous les verrez de fureur irrités,
Fougueux, dans vos Etats, fondre de tous côtés.
Ne perdez point le temps que vous laisse leur fuite,
A rendre à mon tombeau des soins dont je vous quitte,
Tant de François sans vie, en cent lieux dispersés,
Suffisent à ma cendre et l'honorent assez.
Faire une prompte paix est l'unique remède
Pour un temps plus heureux.

LE ROI.

Moi, Monsieur, que je cède,
Que le Prusse impuni, les Anglois triomphans,
N'éprouvent pas bientôt.....

LEURY.

Non, je vous le défends,
Tôt ou tard Frédéric rendra la Silésie,
Fiez-vous en aux soins de la Reine d'Hongrie.
Mais je sens affoiblir ma force et mon esprit.
Je sens que je me meurs, approchez-vous, mon fils,

Dans cet empressement plus consolant que triste
Cassegrin vous dira si je meurs Fouquetiste.

TENCIN.

Il expire grand Dieu!

LE ROI.

Calmez votre douleur
Et venez au public montrer son successeur.

LE DUC DE RICHELIEU

DONNANT AU

DUC D'AGENOIS

UNE AUTRE MAITRESSE.

Pour faciliter les amours du Roi Louis XV, et détacher Madame de la Tournelle de son amant d'Agenois.

On reconnoîtra aisément qu'Agenor est le Duc d'Agenois, et Osmin son confident. Cette pièce a été faite dans un temps où l'on employoit des noms orientaux pour parler des personnages de la Cour de France. Zélide est le nom de Madame la Duchesse de Châteauroux.

ENTRETIEN D'AGENOR SELICIS, BACHA DE BENDER, ET D'OSMIN SON CONFIDENT.

Le premier est réduit à l'extrémité par le chagrin que lui a causé la perte de Zélide sa maîtresse, enlevée par le Grand-Seigneur.

CETTE pièce fut faite après l'affaire de Dettingen, où la Maison du Roi fut si maltraitée, après notre retraite d'Allemagne, d'où le Prince Charles nous avoit chassés, et obligés de venir défendre et garder notre frontière sur le Rhin, les armées ne s'étant séparées que le 3 décembre 1743.

AGENOR.

Non la mort, cher Osmin, n'a rien d'affreux pour moi,
Je la vois s'approcher sans trouble et sans effroi.

J'ai

J'ai tout perdu, *Zélide* à mes feux est ravie,
Rien ne peut désormais m'attacher à la vie.

OSMIN.

M'en croirez-vous, Seigneur? de pareils sentimens
Ne sont bons, selon moi, qu'au pays des romans.
A quel affreux malheur que le destin vous livre,
C'en seroit un plus grand, si vous cessiez de vivre.

AGENOR.

Quoi! dans tout le sérail, n'étoit-il point d'objet
Capable de fixer l'inconstant Mahomet?
Et, si d'un changement il pouvoit être avide,
Eût-on cru que son choix tomberoit sur Zélide?
Que de raisons sembloient m'en devoir garantir!
Mais aux plus fortes loix loin de s'assujettir;
Dans la même famille amant héréditaire.....

OSMIN.

Ah Seigneur, arrêtez, respectez le mystère.
Le devoir qui retient le commun des humains,
Ne fut dans aucun temps le frein des Souverains.
C'est à nous d'approuver tout ce qu'ils veulent faire,
Et, si nous les blâmons, il faut du moins nous taire.

AGENOR.

Je connois ce devoir, Osmin, et c'est pourquoi
Le jour est maintenant un supplice pour moi.
Aux regards du Sultan, forcé de me confondre,
Il jouit de mon bien, sans que j'ose m'en plaindre.
Fier de son bonheur même, il semble, au fond du coeur,
Se faire un jeu cruel d'irriter ma douleur.
Chaque jour de Zélide il relève la gloire,
Et par mille présens assure sa victoire.
C'est là, je l'avoûrai, la source de l'ennui,
Qui m'a réduit au point où je suis aujourd'hui.

OSMIN.

Eh quoi! faut-il, Seigneur, que ce coup vous accable?
La perte d'une femme est-elle irréparable?
Jeune, aimable, bien fait, est-il quelque beauté
Dont vous puissiez jamais vous trouver maltraité?
Croyez-moi, prévenez le sort qui vous menace;
Que d'un frivole amour le souvenir s'efface.
Abandonnez Zélide à tous ces vains honneurs:
Qu'à son gré le Sultan, comblé de ses faveurs,
L'accable de ses biens, qu'il la fasse princesse,

Vous, vivez, apportez ailleurs votre tendresse,
Mais tâchez cependant de faire un si bon choix...

A G E N O R.

Pense[illegible], cher Osmin, qu'une seconde fois
Je [illegible] m'exposer à la peine cruelle
Que d[illegible] un coeur sensible excite une infidelle?
Non, non, si le Ciel veut me rappeler au jour,
Je saurai me soustraire au pouvoir de l'amour,
Et désormais exempt de ses vaines alarmes,
D'un sexe suborneur défier tous les charmes.

O S M I N.

Tous les projets sont vains, il faut exécuter.
Seigneur, commencez donc par tâcher d'écarter
Ce chagrin obstiné qui vous ronge et vous tue,
Et ranimez enfin votre force abattue.
Mais ce n'est point assez; pour mieux vous dé-
gager,
Il faut servir l'Etat dans son pressant danger.
L'Euphrate teint de sang la campagne dernière,
A Koulikan, à peine, a servi de barrière.
Ce terrible ennemi, déjà fier conquérant,
A semblé jusqu'ici triompher en courant:
Des généraux de nom, agresseurs téméraires,
Ont fait périr, sans fruit, nos braves janissaires.
Le Croissant sous ces coups commence à chan-
celer;

C'est à le bien servir qu'il faut vous signaler.
En vengeant les affronts dont la Porte est flétrie
Vous servirez ensemble et vous et la patrie:
Et dans le sang persan éteindrez un désir,
Qui se rallumeroit cent fois dans le loisir.

AGENOR.

De tes conseils, Osmin, je goûte la sagesse;
Ainsi, loin de pleurer une ingrate maîtresse,
De mon coeur, sans retour, je la vais effacer.
Si pourtant le Sultan pouvoit y renoncer!
Dans les bras d'un amant orné du diadème,
Au fond du coeur encor, je suis sûr qu'elle m'aime,
Et peut-être bientôt, contens et réunis......
Mais non, les vains désirs sont à jamais bannis.
De ma foiblesse enfin je sens que je suis maître.
Avec ma liberté, mes beaux jours vont renaître,
Et j'espère bientôt, affrontant les hasards,
Affermir mon triomphe à la suite de Mars.

PARODIE
DE QUELQUES SCÈNES DE LA TRAGEDIE DE BÉRÉNICE,
OU
ENTRETIENS
DU ROI ET DE MADAME DE CHATEAUROUX obligée de partir.

LE ROI *seul, et dangereusement malade dans le lit, à Metz en 1744.*

OH Ciel! qu'entends-je? Eh bien Louis que veux-tu faire?
Ce divorce éclatant est-il si nécessaire?
Tes adieux sont-ils prêts? t'es-tu bien consulté?
Ton coeur te promet-il assez de fermeté?
Pour ce renvoi cruel auquel on te prépare,
C'est peu d'être chrétien, il faut être barbare.
Soutiendrai-je ces yeux, dont la douce langueur
Sut si bien découvrir la route de mon coeur?
Quand je verrai ces yeux armés de tous leurs charmes,

Attachés sur les miens, m'accabler de leurs larmes,
Me souviendrai-je alors de mon triste devoir?
Pourrai-je dire enfin je ne veux plus vous voir?
Je vais percer un coeur que j'adore et qui m'aime.
Qui l'ordonne? un Jésuite, un Evêque, moi-même.
L'Evangile, dit-on, est contraire à mes feux:
Ne l'étoit-il donc pas à ceux de mes aïeux?
Leurs Prêtres étoient-ils moins zélés que les nôtres,
Comme eux n'étoient-ils pas successeurs des Apôtres?
Combien de fois pourtant a-t-on vu leur ferveur,
Se prêter au penchant de mon prédécesseur,
L'enhardir par l'effet de la bonté céleste?
L'adultère est-il moins défendu que l'inceste?
La Montespan pour lui délaissant son époux,
Offensoit-elle moins son Dieu que Châteauroux?
Henri quatre, des Rois le plus parfait modelle,
En étoit-il moins grand pour aimer Gabrielle?
Diane de Poitiers n'a-t-elle pas admis,
Tour-à-tour, dans son lit, et le père et le fils.
L'Eglise a des égards pour la grandeur suprême.
Des Rois et des sujets la loi n'est pas la même.
Si le peuple à des lois doit toujours obéir,

Aux voeux des Souverains ces loix doivent fléchir.
Qu'un Prêtre, qu'un Prélat, mette dans la balance
Tant de pleurs, tant d'amour, tant de persévérance,
Et qu[illegible]s jugent... Enfin, Louis, ouvre les yeux,
Quel air respires-tu? n'es tu pas dans les lieux,
Où l'Ecriture Sainte, avec le lait sucée,
Par crainte, ou par amour ne peut être effacée,
Où l'on adore un Dieu plus puissant que les Rois,
Qui dans les saints écrits leur impose des loix?
C'est son bras qui t'arrête au milieu de ta course;
Du mal qui te dévore il peut tarir la source;
Du terme de tes jours s'il a dicté l'arrêt,
Rien ne peut en changer le terrible décret.
Ne peux-tu te résoudre à renoncer au crime?
Songe donc que la mort demande une victime.
Au Dieu de pureté veux-tu porter un coeur,
Qui brûle tour-à-tour pour l'une et l'autre soeur?
Dans ce coeur criminel choisira-t-il son temple,
Si tu ne donne au peuple un mémorable exemple?
Consulte tes sujets; daigne écouter leurs voix,
Ils blâment ton amour et détestent ton choix.
En Flandre n'a-t-on pas ouï la Renommée,

T'annoncer ton devoir jusque dans ton armée;
Et lorsque Châteauroux arriva sur tes pas,
Ce que l'on en pensoit, ne l'entendis-tu pas?
Ta maîtresse bientôt de tout le camp bernée,
Par tes Grenadiers fut même chansonnée
Sous le nom emprunté de feu Madame A[illegible]ou
As-tu donc méconnu ta chère Châteauroux?
Faudra-t-il tant de fois te le faire redire?
Ah! lâche, fuis l'amour, ou renonce à l'empire;
Laisse-toi dépouiller des lauriers glorieux
Dont Mars a couronné ton bras victorieux.
Pour rendre ta maîtresse à ton amour propice,
Avant que d'expirer fais-lui ce sacrifice;
Dans la nuit du tombeau va, cours te confiner,
Et fais place à des coeurs plus dignes de régner.
Sont-ce là ces projets de grandeur et de gloire,
Qui doivent dans les coeurs conserver ta mé-
moire?
Depuis vingt ans je règne et jusques à ce jour,
Qu'ai-je fait pour l'Etat? j'ai tout fait pour l'a-
mour.
D'un temps si précieux quel compte dois-je
rendre?
Où sont les jours heureux que je faisois attendre?
Tout le pays flamand par mes armes conquis,
Fera-t-il oublier que trois soeurs m'ont soumis?
Mes peuples ont-ils vu changer leurs destinées?

Mes provinces d'impôts sont-elles déchargées?
Dans quel état ma mort va-t-elle les laisser?
Encor si j'avois pû de l'Alsace chasser
Des ennemis cruels qui la mettent en friche;
Sur les tristes débris de la Maison d'Autriche,
Élever la grandeur de celle de Bourbon,
Et donner aux Lombards un Roi de même nom!
Par de si beaux exploits terminant ma carrière,
Mes yeux, sans nul effort, quitteroient la lumière.
Mais des événemens si grands, si glorieux,
Sont réservés aux bras d'un Prince plus heureux.
Bientôt de mon trépas j'attends l'heure fatale;
Mourrai-je sans vouloir réparer le scandale
Contre lequel mon peuple a droit de murmurer.
De la bonté de Dieu dois-je désespérer?
Ne tardons plus, faisons ce que le Ciel exige,
Et rompons le seul lien.

MADAME DE CHATEAUROUX.

Non, laissez-moi, vous dis-je,
En vain tous vos conseils veulent m'ôter d'ici.
Je veux parler au Roi... Ah, Sire, vous voici;
Eh bien, il est donc vrai que Louis m'abandonne,
Il faut nous séparer, un Prélat nous l'ordonne.

LE ROI.

N'accablez point, Madame, un Prince moribond,
Je sens toute l'horreur d'un si triste abandon,
Un trouble trop cruel m'agite et me dévore,
Sans que des pleurs si chers me déchirent encore.
Dans l'état où je suis, le moindre mouvement
Peut occasionner un vif redoublement.
Je touche à chaque instant à mon heure dernière ;
Oubliez qu'à Louis vous avez été chère.
Cessez de rappeler ce coeur qui tant de fois
M'a fait de mon devoir méconnoître la voix.
Engagez bien plutôt mon amour à se taire.
D'un oeil que la vertu, que la raison éclaire,
Contemplez mon devoir dans toute sa rigueur.
De l'aimable Mailly n'êtes-vous pas la soeur?
Avant vous je l'aimois, vous n'avez que ses restes,
Ai-je pu vous aimer sans commettre un inceste?
Madame, j'ai tout lieu de craindre un Dieu vengeur ;
Bien loin de m'attendrir, affermissez mon coeur.
Et puisque, par sa loi, Dieu veut que je vous quite,
De la nécessité faisons-nous un mérite.
Adieu chère Duchesse, il faut nous séparer.

MADAME DE CHATEAUROUX.

Ah Ciel! est-ce le temps de me le déclarer?
Je me trompois; hélas! je me croyois aimée;
Au plaisir de vous voir mon ame accoutumée,
N[illegible] plus que pour vous. Ignoriez-vous les loix,
Lorsque dans votre lit, pour la première fois,
Je fus, à vos transports, par Richelieu livrée?
Que ne me disiez-vous, Marquise infortunée,
Les restes de Conti, trop bons pour d'Agenois,
Souillés par Richelieu, sont au-dessous des Rois?
Avez-vous ignoré, qu'au pauvre la Tournelle
Je ne me suis jamais piqué d'être fidelle,
Que même de mon coeur, presque tous les Seigneurs
Avoient, bien avant vous, partagé les faveurs?
Ne l'avez-vous acquis ce coeur que pour le rendre?
N'ai-je monté si haut que pour plus bas descendre?
Avant de me donner le nom de Châteauroux,
Il étoit temps encor, que ne me quittiez-vous?
L'exemple de ma soeur m'eût consolé de reste.
Vous n'aviez pas alors tant d'horreur de l'inceste,
Quand épris pour les miens de la plus tendre ardeur,

Vintimille et Mailly partageoient votre coeur.
Mille raisons alors consoloient ma disgrâce,
Auprès de d'Agenois je pouvois trouver grâce.
Tout charmant qu'il étoit, pour vous je lui quitté
Et vous m'abandonnez! Je l'ai bien mérité.
Encor si votre haine envers moi déclarée,
M'avoit, à mes malheurs, dès long-temps préparée,
Je n'aurois pas, Seigneur, reçu ce coup cruel,
Dans le temps que j'espère un bonheur éternel.
Quand mon heureux amour peut tout ce qu'il désire,
Quand Perusseau se tait, Soissons a beau vous dire,
Que du Ciel, contre vous, j'excite le courroux,
Je crains peu ce cagot. Non, je ne crains que vous.

LE ROI.

Aussi ce que j'ai fait, seul je puis le détruire,
Je n'ai pas eu grand' peine à me laisser séduire.
Sitôt que je vous vis, mon coeur dans l'avenir
Vit tout ce qui pourroit un jour nous désunir.
Je voulois qu'à mes voeux rien ne fût inflexible.
Je n'examinois rien, je voulois l'impossible.
Enfin j'ai cru pouvoir mourir chrétiennement,
Sans rompre, avant ma mort, un lien si charmant.

Les obstacles sembloient entretenir ma flamme,
Un Prêtre en vain parloit: mais la grâce, Madame,
Ne m'avoit pas encor fait entendre sa voix,
Du ton dont elle sait parler au coeur des Rois.
Envisagez l'horreur du noeud qui nous assemble,
Pouvons-nous plus long-temps, Madame, vivre ensemble?
Je sens tous les tourmens que mon coeur va souffrir;
Mais il ne s'agit plus d'aimer; il faut mourir.

MADAME DE CHATEAUROUX.

Eh bien! mourez, cruel, contentez votre gloire,
Je ne dispute plus. J'attendois, pour vous croire,
Que cette même bouche, après mille sermens
D'un amour, qui devoit unir tous nos momens,
Cette bouche à mes yeux s'avouant infidelle,
M'ordonnât elle-même une absence éternelle:
Moi-même j'ai voulu vous entendre en ce lieu.
Je n'écoute plus rien, et pour jamais adieu.
Pour jamais. Ah! Seigneur, songez bien en vous-même
Combien ce mot cruel est affreux quand on aime.
Dans huit jours, dans un mois, si vous ne mourez pas,
Serez-vous insensible à mes foibles appas?

Voudrez-vous que mes jours se succèdent sans
cesse,
Sans que mon cher Louis puisse voir sa maî-
tresse,
Sans qu'aussi tous les jours je puisse voir Louis?
Mais quelle est mon erreur? mes pleurs sont
inouis.
L'ingrat, de mon départ consolé par avance,
Daignera-t-il compter les jours de mon absence?
Ces jours si longs pour moi, lui sembleront trop
courts.

LE ROI.

Je n'aurai pas, Madame, à compter trop de jours.
J'espère que, dans peu, la triste renommée
Vous fera confesser que vous étiez aimée,
Et que votre départ avançant mon trépas.....

MADAME DE CHATEAUROUX.

Ah! Sire, s'il est vrai, ne nous séparons pas.
Je consens, s'il le faut, à n'être plus aimée;
Mais à ne plus vous voir suis-je donc condam-
née?
Pourquoi m'enviez-vous l'air que vous respirez?

LE ROI.

Hélas! je l'ai promis, ma Duchesse, partez.

Si vous restiez encor, je connois ma foiblesse,
Il faudroit vous combattre, et vous vaincre sans cesse.

MADAME DE CHATEAUROUX.

Quoi! Seigneur, pour des loix que vous pouvez changer,
Dans d'éternels chagrins voulez-vous me plonger?
Si l'Eglise a ses droits, n'avez-vous pas les vôtres,
Ses intérêts sont-ils plus sacrés que les vôtres?
Dites, parlez.

LE ROI.

Hélas! que vous me déchirez!

MADAME DE CHATEAUROUX.

Eh quoi! vous êtes Roi, Seigneur, et vous pleurez.

LE ROI.

Oui, Madame, il est vrai, je pleure et je soupire;
Je frémis; mais enfin, quand j'acceptai l'empire,
L'Eglise m'adopta pour l'aîné de ses fils;
Je jurai qu'à jamais je lui serois soumis.
Elle a de mes égaux exercé la constance.

Oh! si vous remontiez jusques à sa naissance,
Vous verriez de tout temps les Princes et les Rois,
Recevoir humblement ses dogmes et ses lois.
Faudra-t-il qu'à sa voix je me montre rebelle,
En souffrant dans mon coeur une ardeur criminelle?
Non, Madame, il est temps qu'un juste repentir
Etouffe pour jamais mon funeste plaisir;
Que mon peuple, qui fut témoin de mon offense,
Le soit de mon regret et de ma repentance.
Autant que je l'ai pu, j'ai rempli vos souhaits,
J'ai répandu sur vous les honneurs, les bienfaits:
Vous avez disposé des emplois et des places;
Vous êtes le canal par où coulent mes graces.
N'ai-je pas assez cher acheté vos faveurs?
Je n'ai pas tant payé celles de vos deux soeurs.
Mon peuple ne sauroit vous voir surintendante,
Quittez donc au plutôt cette place éminente.
Mon scandale à ce prix doit être réparé,
Mon aumônier a dû vous l'avoir déclaré.
Partez sans différer, j'attends dans peu la Reine,
Votre présence ici pourroit lui faire peine,
Elle est votre maîtresse, allez à Châteauroux,
Implorer le Seigneur et fléchir son courroux.
Je fais, en vous chassant, l'effort le plus insigne.
Mais, Madame, après tout, me croyez-vous indigne

De

De laisser un exemple à la postérité,
Qui sans de grands efforts ne puisse être imité.

MADAME DE CHATEAUROUX.

Non, je crois tout facile à votre perfidie,
Je vous crois digne enfin, après m'avoir bannie,
De me priver de tout, même de mon Duché;
De me l'avoir donné n'êtes-vous point fâché?
Qui peut me dépouiller de la surintendance
Est capable de tout. Voilà la récompense
Du sacrifice, ingrat, que vous a fait mon coeur.
Ah! ma chère Mailly, trop malheureuse soeur,
Ton exemple devoit me servir de modèle,
Pour connoître le coeur de ce Prince infidèle.
Je ne vous parle plus de me laisser ici,
De tous vos sentimens mon coeur est éclairci.
Quoi! moi, j'aurois voulu, de mon rang dépouillée,
D'un peuple qui me hait soutenir la risée?
J'ai voulu vous pousser à cette cruauté;
J'ai réussi. Mon coeur vous doit la liberté.
Je pourrois contre vous éclater en injures,
Mettre au jour les transports de vos flammes impures,
Relever de Choisi les *lubriques festins*,
De vos appartemens les repas clandestins.

Mais si de mon affront je desire un vengeur,
Je ne le cherche, ingrat, qu'au fond de votre coeur.
Honorez les Prélats de votre confiance,
Je veux bien leur laisser le soin de ma vengeance.
Méritez le surnom de Louis le pieux;
C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

On crut, dans cette circonstance, que le Duc de Richelieu étoit disgracié, comme Madame de Châteauroux, et on fit une parodie de la tragédie de Bajazet.

Madame de Châteauroux y est sous le nom de Roxane, Richelieu, sous celui d'Acomat, la Reine sous celui d'Assahi.

MADAME DE CHATEAUROUX *seule.*

Malheureux Acomat, triste jouet du sort,
Qui n'attends désormais que la honte ou la mort,
Aurois-tu jamais cru que l'aveugle fortune
Me feroit avec toi une cause commune,
Quand esclave soumis de mes moindres desirs,

Tu n'avois d'autres soins que ceux de mes plaisirs?
Ce temps n'est pas bien loin, et ma grandeur passée,
Vient à chaque moment se peindre à ma pensée.
Souveraine au Serrail, maîtresse du Sultan,
Gouvernant à mon gré tous les chefs du Divan,
De la foible Assahi craignant peu la cabale,
Ayant su rabaisser l'orgueil de ma rivale,
Je me voyois enfin au comble de mes voeux,
Lorsqu'un affreux revers nous accabla tous deux.
Toi qui me vis cent fois dans les bras de ton maître,
En l'état où je suis peux-tu me reconnoître?
Trop fidèle Acomat, de quel oeil peux-tu voir
L'amante du Sultan, sans appui, sans pouvoir,
Proscrite injustement, victime d'un faux zèle;
Toi même poursuivi en esclave fidèle,
Exilé du Serrail, privé de tes emplois?
Eh qui peut donc compter sur l'amitié des Rois?
Voila donc à la fin le prix de tes services,
De tes soins obligeans à lui voiler ses vices.
Ton zèle, mes transports, prévenant ses desirs,
Conduisoient mon ingrat de plaisirs en plaisirs.
Tout finit, Acomat; aujourd'hui le barbare,
Après tant de bontés contre moi se déclare;

Son amour fait mon crime: et pour mieux me punir,
Il veut, dit-on, chasser jusqu'à mon souvenir.
Ah! Grand Dieu...., mais dis-moi, crois-tu qu'il soit possible,
Qu'à nos larmes toujours il demeure insensible?
Peut-être que les traits qui charmerent son coeur
Seroient assez puissans pour finir mon malheur:
Un amour mal éteint peut aisément renaître.
Aux regards du Sultan oserai-je paroître?
Je connois son penchant; son coeur, fait pour aimer,
A mon premier coup d'oeil pourra se désarmer,
Et que le peuple alors tonne, éclate, conspire,
J'aurai toujours pour moi le plus grand de l'Empire;
Bientôt même à mes pieds, mes cruels ennemis,
Brigueront mes bontés, repentans et soumis;
Mais plus je me verrai de puissance et de gloire,
Moins d'un affront reçu je perdrai la mémoire.
Je veux bien l'avouer, l'éclat de la grandeur
Pour mon coeur ulcéré auroit peu de douceur:
S'il falloit en jouir sans venger mon outrage,
La couronne à ce prix seroit un esclavage.
Acomat, du Sultan je veux fléchir le coeur;
Si j'y parviens, crois-tu que ma juste fureur

Punira foiblement les auteurs de ma peine?
Je veux que tu frémisse aux effets de ma haine.

Dans ce temps-là fut renvoyé aussi le Duc de Chatillon, Gouverneur du Dauphin, père de Louis XVI, et on fit la pièce suivante : Chatillon est sensé reciter ces vers à Richelieu.

Par votre humeur le monde est gouverné,
Vos volontés font le calme et l'orage;
Vous vous riez de me voir confiné
Loin de la Cour, dans un humble village.
Alcimedon, mes desirs sont contens;
Je trouve bon le désert que j'habite,
Et je vois bien qu'il faut céder aux temps,
Quitter ce monde, et devenir hermite.
Je suis heureux de vieillir sans emploi,
D'être oublié, de vivre tout pour moi,
D'avoir dompté la crainte et l'espérance.
Ah! si le Ciel qui me traite si bien,
Avoit pitié de vous et de la France,
Votre bonheur seroit égal au mien.

NOTE NEUVIÈME.

Sur le Père LACHAISE, Confesseur du Roi et Jésuite.

Lettre de M. le Maréchal de Villars au Révérend Père Lachaise.

MON TRÈS-RÉVÉREND PÈRE,

JE suis obligé de vous dire que le Sieur Terrien, Curé de Montpezat, mérite votre protection.......

Il y a plus de vingt ans que je vous ai supplié, mon Révérend Père, de vous souvenir d'une soeur que j'ai, religieuse dans l'abbaye Saint-André, à Vienne. Ayez la bonté de vous informer si, par sa vertu et son bon esprit elle ne seroit pas digne de gouverner une grosse abbaye. Je vous serai très-sensiblement obligé, si vous voulez bien

lui en procurer une qui l'approchât plus de Paris, (1) où j'espère passer le temps de ma vie que je ne donnerai pas au service du Roi. Vous me donneriez une grande consolation, par l'espérance de la voir plus souvent que je ne ferai quand elle demeurera à Vienne.

Nos affaires avancent tous les jours. La défaite entiere de la troupe de Catinat, la mort de Rolland, et l'exécution de tout ce qui a été pris avec lui, étonne le reste du parti, et il s'en rend plusieurs. Je vous dirai que la fermeté que ces malheureux marquent dans les plus longs et les plus cruels supplices, est surprenante, et un nommé Maillé, lieutenant de Rolland, jeune homme très-bien fait, ne quitta pas un air riant depuis la lecture de son arrêt, pendant la question et jusqu'au dernier soupir.

(1) Elle eut l'abbaye de Chelles.

NOTE DIXIEME.

De Mesmes, Premier Président pendant la Régence du Duc d'Orléans.

Pendant l'exil du Parlement à Pontoise, on ne cessa de négocier avec les chefs de la compagnie, pour obtenir d'elle ce qu'on vouloit pour réduire ses prétentions, pour la conduire à accepter la bulle.

Le premier Président de Mesmes n'avoit point de répugnance à l'accepter; car il étoit toujours de l'avis des ministres; et sous l'extérieur d'un homme pesant et lourd, il cachoit beaucoup d'esprit, qu'il employoit à gouverner, comme il vouloit, sa compagnie. Le Parlement étoit alors divisé en trois factions, dominées par trois chefs, celle du premier Président, celle de l'Abbé Menguy, juge éclairé, vif, intrigant; mais plus facile que l'Abbé Pucelle, chef du troisieme parti:

cet Abbé Pucelle étoit homme de grand mérite, chef des principales têtes du Parlement, mais il étoit dur, attaché à son sentiment, difficile à ramener et parlant plus haut que personne contre les opérations de la régence : il étoit à la tête de plus de cent Magistrats, et c'étoit avec ces trois personnages, que le Régent avoit à négocier. Les difficultés étoient grandes pour réussir avec des pareils personnages, qui trouvoient un grand mérite à résister aux volontés des Ministres ; ces difficultés cependant ne rebuterent point Dubois ni le Duc d'Orléans, qui employerent Sechelles pour négocier avec le Parlement, et qui tous les jours alloit ou venoit de la Cour à Pontoise pour cet objet, traitant avec le premier Président de Mesmes.

Ce premier Président étoit grand mangeur et il aimoit la bonne chere ; il donnoit à diner à tout le Parlement aux dépens du Roi, qui lui faisoit passer des sommes considérables pour l'indemniser d'une pareille

dépense. On assure même qu'il en retira de sept à huit cents mille livres.

Sechelles convint des faits avec ce Magistrat, qui voyoit tous les jours les chefs de parti, et qui dit un jour à Sechelles, *que pour terminer il falloit sacrifier l'Abbé Menguy.* Ce Conseiller au Parlement étoit l'ami particulier du premier Président, et ce propos étonna beaucoup l'envoyé du Régent, mais le Président lui répartit : vous êtes donc bien surpris, parce que l'abbé Menguy est mon ami et le vôtre. Dans quatre jours je lui dirai ce que nous aurons fait, mais jusqu'à ce temps-là il ne faut pas qu'il sache rien : c'est le moyen de mortifier sa curiosité et sa vivacité ; il sera inquiet de voir la paix se faire sans son concours ; et nous viendrons par-là à bout de le ramener, et nous le verrons venir de lui-même à nous : envoyons chercher sur le champ l'Abbé Pucelle.

Pucelle arrive et on négocie avec lui, on

lui montre l'état des affaires, ce que demande la Cour, ce qu'on doit et ce qu'on peut accorder, et la négociation avançoit quand Menguy, jaloux et inquiet, se donnoit toutes sortes de mouvemens pour en connoître les détails, tandis que personne ne lui disoit mot : enfin craignant qu'on finît sans lui, il s'offrit, comme le Président l'avoit prévu et se réunit aux autres.

Tout étant donc conclu et arrêté pour le retour, le Duc d'Orléans voulut donner à Sechelles l'agrément de porter à Pontoise la nouvelle du rappel du Parlement, et la veille du jour que les lettres de translation à Paris devoient être envoyées, Sechelle arrive à Pontoise, lorsque deux cents Présidens ou Conseillers, ou Notables de la ville étoient à table, et le jour même de la noce de la fille du premier Président avec le Duc de Lorges : le Président publia l'objet du voyage de Sechelles, la nouvelle fut reçue avec la joie et aux acclamations de toute la compagnie et des convives.

NOTE ONZIÈME.

NANTES.

Conspiration des Bretons contre la Régence du Duc d'Orléans; leur exécution à Nantes.

Le voyage de Châteauneuf à Nantes, à la tête d'une nombreuse Magistrature, consterna la Bretagne : il avoit ordre de juger à mort tous conspirateurs contre le Régent de France.

Il les assembla après plusieurs informations antérieures, et le jugement à mort fut lu à MM. de Pontcalles, de Mont-Louis, Chevalier de Talhouet et du Coëdic, dans une petite salle voisine de celle où la séance avoit été tenue, et ensuite ils furent conduits, les mains liées, dans la chapelle du château, accompagnés chacun d'un Père Carme pour les confesser.

Ils y resterent jusqu'à huit heures un quart qu'ils furent conduits au supplice. Ils passerent par la petite rue des Jacobins, où il y avoit une double haie de soldats des compagnies des invalides en garnison au château, par la grande rue des Jacobins, par celles du port Maillard et de la Monnoie, où il y avoit aussi une double haie de soldats du régiment de Saint-Simon, infanterie, et delà ils entrerent dans la place du Bouffay, où se devoit faire l'exécution.

Ils étoient précédés par la compagnie des gardes de la Chambre Royale, commandée par un Capitaine et un Lieutenant, tous à cheval, avec chacun un flambeau de cire allumée à la main, et par le greffier de ladite chambre, et ils étoient suivis d'une troupe d'archers de la Maréchaussée, commandée par le sieur de la Griolaye, Lieutenant-général de la Maréchaussée de Bretagne aussi à cheval, tenant chacun un flambeau allumé à la main.

L'échaffaud avoit été dressé dans la place du Bouffay, à environ vingt pas du pied du grand escalier qui conduit au palais, et vis-à-vis les fenêtres de la chambre criminelle.

Les grenadiers et partie du régiment de Saint-Simon occupoient la face de l'échaffaud du côté du Nord, la baïonnette au bout du fusil, les armes présentées et serrées à la pointe de l'épée, et le reste du bataillon étoit disposé aux quatre avenues de la place, pour les garder et empêcher qu'on y entrât, elles étoient baricadées avec des charrettes à bras, dont les portefaix se servoient pour transporter les marchandises, de sorte qu'il y avoit peu ou fort peu de spectateurs, presque tous les spectateurs s'étoient glissés adroitement dans les mâsures, et derriere les pilliers de l'ancienne halle qui avoit été incendiée au mois de février 1718, et qui n'étoit point encore rétablie.

M. de Mont-Louis fut exécuté le premier

et ensuite MM. de Talhouet, le Moyne et du Coëdic, et M. le Marquis de Pontcallec fut le dernier.

Pendant cette exécution, les canons du château, chargés à boulets, étoient braqués sur la ville.

Les corps décapités et leurs têtes furent portés dans une charrette à la porte du couvent des Carmes, et ensuite transportés par le cloître sur le tombeau des Rieux, où ces Pères ont coutume de mettre leurs religieux morts, pendant l'office et la messe de leur enterrement, comptant qu'ils feroient la même chose le lendemain pour ces gentilshommes: mais il leur fut ordonné de les enterrer *incognito* et sans aucune cérémonie à la connoissance publique, ce qui fut exécuté. Ils eurent soin seulement de distinguer les têtes et de les placer chacune avec le corps qui lui convenoit, après quoi ils leur donnerent sépultures, vis-à-vis la place du choeur, les fosses sont marquées

chacune d'un carreau de fayence sans armoiries.

Du 27 mars 1720.

En conséquence de l'arrêt rendu hier, par la Chambre Royale établie à Nantes, par lettres patentes du 3 octobre 1719, par lequel MM. Talhouet de Bennamour, de l'Ambilly, J. Cervieux de Melac, la Berraye, Talhouet de Boishoram de Bourneuf, de Trenelet fils, Coquart de Roscouan, les Comte et Chevalier du Polduc, Rohan, du Groesquer l'aîné, l'Abbé du Groesquer, la Houssaye père, la Roissiere de Kerpedron, le Chevalier du Crosco, le Gouells de Kerantre, et Villegley, accusés contumax, ont été condamnés à avoir la tête tranchée, cette exécution a été faite par effigie, en un tableau attaché à une potence, qui a été, à cet effet, plantée dans la place publique du Bouffay de ladite ville de Nantes.

Des

Des lettres patentes ont été régistrées en la Chambre Royale, séante à Nantes, le quinze avril mille sept cents vingt.

Par lettres patentes données à Paris le quatorze avril mille sept cents vingt, il a été ordonné que la Chambre Royale établie à Nantes par autres lettres patentes du trois octobre mille sept cent treize, seroit transférée en l'arsenal de Paris, où elle continuera de s'assembler pour faire le procès, tant aux accusés qui sont exceptés par les lettres d'amnistie dudit mois d'avril, qu'aux condamnés contumax qui voudront la purger. A l'effet de quoi ils pourront se mettre en état dans les prisons du For-l'Evêque de Paris, il est aussi ordonné que ladite Chambre, ainsi transférée, connoîtra de l'exécution de tous les arrêts et jugemens par elle rendus dans tous les points et chefs qui ne se trouveront pas compris dans lesdites lettres d'amnistie.

Ces lettres patentes ont été registrées en ladite Chambre à Nantes, le dix-neuf avril mille sept cents vingt.

Fin des Notes du Tome III de l'Histoire des Hommes illustres.

OEUVRES
COMPLETTES
DE
LOUIS DE SAINT-SIMON.
TOME DOUZIEME.

HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DES RÈGNES
DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV
JUSQU'À LA MORT DE L'AUTEUR.

Tome IV.

Avertissement.

On a publié en France à différentes reprises des anecdotes sans liaison ni ordre tirées du dépôt des affaires étrangères et qu'on a intitulées *Mémoires du duc de St. Simon*, 3 voll. avec 4 voll. de supplément.

Dans le depôt des affaires étrangères se trouvent en effet onze volumes in-folio de mémoires manuscrits ou imprimés que le Duc de Saint-Simon avoit rassemblés et réunis pêle-mêle et sur lesquels il devoit composer les mémoires de son tems.

Les soi-disants Mémoires du Duc de Saint-Simon en 7 voll. in-8. sont l'extrait, même infidèle de 8 voll. in-4. qu'avoit extrait l'abbé de Voisenon : cet extrait de l'abbé de Voisenon étoit lui-même un Extrait des onze volumes in-fol. déposés au bureau des affaires étrangères et les onze voll. in-fol. sont, non les Mémoires originaux du Duc de Saint-Simon, mais simplement les matériaux de ces Mémoires que nous offrons aujourd'hui au public.

On trouve chez les mêmes Libraires

OEUVRES POSTHUMES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE *en 15 voll. in-8. et un vol. de Supplément.* Seconde édition imprimée sur beau papier et en beaux caractères; prix 32 livres broché, et sur papier vélin 90 liv.

Cette édition originale dans laquelle on a rétabli tous les passages supprimés ou altérés par l'ancien ministère est la seule complette qu'il faut se garder de confondre avec les contrefaçons infidèles et vicieuses.

OEUVRES DE FRÉDÉRIC II. ROI DE PRUSSE, publiées du vivant de l'auteur; servant à completter la collection des Oeuvres de ce grand roi, *en 4 voll. in-8.* Prix 16 liv. br. et sur papier vélin 30 liv.

OEUVRES
COMPLETTES
DE
LOUIS DE SAINT-SIMON,

Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi et de la Toison d'or, etc. etc.

Pour servir à l'Histoire des cours de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV.

Avec des Notes, des Explications et des Additions à la fin de chaque volume, extraites des Correspondances et des portefeuilles de l'auteur et de plusieurs Princes et Seigneurs ses contemporains.

TOME DOUZIEME.

A STRASBOURG
chez J. G. TREUTTEL, Libraire
et se trouve A PARIS
chez ONFROY, Libraire, rue St. Victor n°. 11.
1791.

TABLE

des personnages illustres des regnes de Louis XIV et Louis XV dont l'Auteur a tracé le caractère et les principaux traits de la vie dans le quatrieme Tome de ce Dictionnaire.

R.

Racine. page 1
Ravignan. 5
Rochechouart. 10
Roquelaure. 13
Rose. 18
Roucy, (la comtesse) 28

S.

Saint-Geran. 30
Sala, Cardinal. 32
Santeuil. 35
Saxe, (le prince de) 37
Séminaire de St. Sulpice. 40
Soissons, (la comtesse de) 46

page

Soubise, (prince de) 50

Soubise, (abbé de) 53

T.

Temple, (le chevalier) 67

Tencin, (l'abbé) et la religieuse sa soeur. 68

Torcy. 77

Tourville, (le maréchal de) 79

V.

Valliere, (M. de la) 80

Vauban, (le maréchal de) 81

Vaudemoet, (le prince de) 93

Vauguyon, (la) 99

Vendôme. 111

Venise. (république de) 124

Verrue, (Mad. de) 125

Villars, (père) 133

Villars, (le maréchal duc de) 136

Villeroi (de) *la premiere maréchale*. 152

Villeroi, (de) *le second maréchal*. 155

Villeroi, (de) *la seconde maréchale*. 165

Voisin. 170

W.

Wirtemberg, (la princesse de) 174

NOTES ET ADDITIONS.

pag.

Rohan. 179

Roués, *du Régent, & Maîtresses.* 182

Rouillé, *Directeur général des finances sous la Régence.* 190

Stuart.

Note sur les derniers rejettons de la Famille Royale des Stuart, & mémoire relatif à la naissance de Charlotte, *fille de* Charles Edouard *prince de Galles.* 191

Note sur le Systême.

Portrait de Law. 212

Impositions sur les Agioteurs enrichis. 225

Sentimens de M. de Broglie sur le Systeme de Law. 229

Tencin, *renvoyé au Tome II.* 230

Note sur le Tonnelier, *Baron de Breteüil, & Introducteur des Ambassadeurs, & depuis ministre.* 231

Note sur le Marquis de Torcy. 137

Note sur le maréchal de Villars.

Lettre à Chamillard du 15 *Fév.* 1705 265

- - *du Roi à M. le M. de Villars du* 20 *Sept.* 1709. 267

page

Lettre du Roi à M. le Card. de Fürstemberg, évêque de Strasbourg, le 23 Oct. 1702. 269

- - de M. le Pelletier à M. le M. de Villars. 272

- - à M. Voisin. 273

- - de M. l'Electeur de Cologne au M. de Villars, du 17 Juin 1711. 275

- - du même au même, du 21 Juin 1711. 276

Réponse du Maréchal. 277

Lettre à M. Desmarets. 278

- - de Mad. de Maintenon. 279

HOMMES ILLUSTRES DES REGNES DE LOUIS XIV ET LOUIS XV.

RACINE, DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

RACINE étoit un grand poëte connu par ses belles pièces de théâtre; et personne n'avoit un plus grand fond d'esprit que lui, ni plus agréablement tourné : rien du poëte dans son commerce; mais tout de l'honnête homme, de l'homme modeste, et sur la fin de l'homme de bien. Il avoit les amis les plus illustres à la cour, ainsi que parmi les gens de lettres : c'est à eux à qui je laisse d'en parler mieux que je ne pourrois faire. Il fit, pour l'amusement du Roi et de madame de

Maintenon, et pour exercer les demoiselles de Saint-Cyr, deux chef-d'oeuvres en pièces de théâtre, *Esther* et *Athalie*, d'autant plus difficiles qu'il n'y a point d'amour, et que ce sont des tragédies saintes, où la vérité de l'histoire est d'autant plus conservée que le respect dû à l'Ecriture sainte n'y pourroit souffrir d'altération. La comtesse d'Ayen et M. de Caylus surtout excellèrent à les jouer devant le Roi, et le triage le plus étroit et le plus privilégié chez madame de Maintenon à Saint-Cyr. Toute la cour y fut plusieurs fois admise, mais avec choix.

Racine fut chargé de l'histoire du Roi, conjointement avec Despréaux son ami; cet emploi, ces pièces dont je viens de parler, ses amis, lui acquirent des privautés. Il arrivoit même quelquefois que le Roi n'avoit point de ministres chez madame de Maintenon, comme les vendredi surtout quand les mauvais temps de l'hiver y rendoient les séances fort longues, ils envoyoient chercher Racine pour les amuser. Malheureusement pour lui il étoit sujet à des distractions fort grandes.

Il arriva qu'un soir qu'il étoit entre le Roi et madame de Maintenon chez elle, la conversation tomba sur les théâtres de Paris. Après avoir épuisé l'opéra on tomba sur la comédie. Le Roi s'informa des pièces et des acteurs, et demanda à Racine pourquoi, à ce qu'il entendoit dire, la comédie étoit si fort tombée de ce qu'il l'avoit vue autrefois. Racine lui donna plusieurs raisons, et conclut par celle-ci, qui, à son avis, y avoit le plus de part, qui étoit que, faute d'auteurs et de bonnes pièces nouvelles, les comédiens n'en donnoient que d'anciennes, entr'autres ces pièces de Scarron qui ne valoient rien et qui rébutoient tout le monde. A ce mot la pauvre veuve rougit, non pas de la réputation du cul-de-jatte attaquée, mais d'entendre prononcer son nom, et devant le successeur. Le Roi s'embarrassa; le silence qui se fit tout d'un coup réveilla le malheureux Racine, qui sentit dans quel abyme sa funeste distraction venoit de le plonger. Il demeura le plus confondu des trois, sans plus oser lever les yeux ni ouvrir la bouche. Ce silence ne laissa pas de durer

plus que quelques momens, tant la surprise fut dure et profonde. La fin fut que le Roi renvoya Racine, disant qu'il alloit travailler. Il sortit éperdu, et gagna comme il put la porte de la chambre de Cavois. C'étoit son ami : il lui conta sa sottise ; elle fut telle qu'il n'y avoit point à la pouvoir racommoder. Depuis, le Roi ni madame de Maintenon ne parlèrent à Racine, ni même le regardèrent ; il en conçut un si profond chagrin qu'il en tomba en langueur, et qu'il ne vécut que deux ans depuis. Il les mit bien à profit pour son salut ; il se fit enterrer à Port-Royal-des-Champs, auprès des illustres habitans avec lesquels il avoit eu des liaisons dès sa jeunesse, que sa vie poëtique n'avoit même que peu interrompues, quoiqu'elle fut bien éloignée de leur approbation. Le chevalier de Coislin s'y étoit fait porter aussi auprès de son célèbre oncle M. de Pontchâteau. On ne sauroit croire combien le Roi fut piqué de ces deux sépultures. (*)

(*) La disgrâce de Racine est autrement racontée dans sa vie, où il est dit qu'un Mémoire détaillé sur les malheurs de la France, et présenté par madame de Maintenon au Roi, déplut au Monarque.

RAVIGNAN,

PAGE DE LOUIS XIV,

COMMANDANT DE BOUCHAIN.

RAVIGNAN vint commander et se concerter avec les Maréchaux : sa personne fut un embarras. Fait prisonnier, avec la garnison à Tournay, et renvoyé sur sa parole, la difficulté des échanges l'empêcha de servir; il exposa le malheur de cette situation au duc de Marlborough, qui, dans sa réponse, eut la générosité de lui permettre de servir, en l'avertissant toutefois qu'il ne lui répondoit en cela que des Anglois, et non des Impériaux et des Hollandois.

Cette restriction n'arrêta pas Ravignan. Il avoit beaucoup d'ambition, et ne pouvoit la satisfaire que par la guerre. Il étoit fort bon officier, et de même nom que le président de Mesmes qui prenoit grande part à lui. Il

étoit fort connu du Roi, dont il avoit été page, et qui avoit souvent ri de ses tours, et de ce que la passion de la chasse lui avoit fait faire. Il ne balança donc pas de servir d'inspecteur qu'il étoit et partout où il put, mais sans être mis, comme officier général, sur les états des armées, parce que la permission seule des Anglois ne suffisoit pas pour cela. Il falloit quelqu'un d'intelligent pour commander l'été dans Bouchain, et on l'y mit; parce qu'on ne crut pas que la place dût être assiégée. Le cas arrivé, il fut question de savoir si Ravignan y demeureroit. C'étoit contrevenir très-directement à sa parole à l'égard des Impériaux et des Hollandois; et il est même si différent de servir en ligne parmi la foule, ou de se charger de la défense d'une place attaquée, que Marlboroug avoit droit de trouver que c'étoit abuser de la générosité de la permission.

Les lois de la guerre n'alloient à rien moins qu'à excepter Ravignan de toute capitulation, si la place étoit prise, et à le faire pendre haut et court, ce que Marlborough,

quelque bonne volonté qu'il pût lui conserver, n'étoit pas en état d'empêcher.

Cette matière délibérée au camp, tandis que Ravignan s'y trouvoit, il fut résolu que son honneur, ni la bonne foi de la guerre, ne devoient pas être exposés, et on songeoit déjà à envoyer un autre commandant dans Bouchain; mais Ravignan mit moins son honneur à garder sa parole, qu'à sortir d'une place où il commandoit, à la vue des ennemis qui en alloient former le siége. Il pressa Villars de l'y laisser retourner; et fit des instances si fortes que Villars, outré d'un siége formé par ses fautes, et dont les suites étoient si terribles, ne fut peut-être pas fâché d'en l'aisser la défense à un officier aussi entendu, et dont l'opiniâtreté seroit assistée de la perspective d'une potence.

Contre l'avis universel, Villars prit donc sur lui d'envoyer Ravignan, qui ne se le fit pas dire deux fois, et y retourna aussitôt. La communication de la place avec de grands travaux ne put se soutenir. Albergotti, qui la

gardoit, en fut chassé, et l'événement fut regardé comme décisif pour le siége. Il produisit des accusations réciproques entre Albergotti et Villars. A la fin du siége l'adroit Italien n'oublia aucune souplesse pour se raccommoder avec son général, et à l'extérieur il ne parut plus rien; personne n'en fut la dupe, et à leur retour ils se portérent l'un à l'autre les coups qu'ils purent, mais avec une égale impuissance. Villars fit toutes les démonstrations de vouloir combattre et secourir la place. On est encore à savoir s'il en eut le dessein. La fanfaronnade fut courte; il s'éloigna pour subsister.

Cependant, après une défense de moins d'un mois, Bouchain battit la chamade le 13 Novembre, et la garnison, prisonnière de guerre, fut conduite à Tournay. Les généraux ennemis ne voulurent pas s'apercevoir de Ravignan, avec toute la générosité possible, et demeurérent un mois à réparer la place. C'étoit alors la mi-octobre, Marlboroug étoit pressé de repasser la mer pour soutenir son parti fort abandonné, et sa

fortune chancelante. Le prince Eugène, si inséparablement lié avec lui par les mêmes intérêts, n'étoit pas lui-même sans inquiétudes. Il avoit à soutenir, à la Haye, la bonne volonté de Heinsius et de leur cabale, et à y tout contester en l'absence de Marlborough, et la perspective d'un voyage en Allemagne vers un nouveau maître et une cour nouvelle avec qui il étoit mal. De si fortes raisons et une saison si avancée leur persuadèrent de finir la campagne. Notre armée harassée à l'excès, et sans utilité, profita de l'exemple; chacun retourna aux quartiers d'hiver; Villars fut assez bien reçu, parce qu'on n'avoit personne à lui substituer pour la campagne suivante: Montesquiou passa l'hiver sur la frontière, comme les précédens, et, par la raison qui vient d'être expliquée, fut assez peu content d'une course qu'il vint faire à la cour.

ROCHECHOUART,

MARQUIS DE CHANDENIER.

Chandenier, l'aîné des Rochechouart, fut célèbre par sa disgrâce et la magnanimité dont il la soutint pendant plus de quarante ans jusqu'à sa mort. Il étoit premier capitaine des Gardes du corps, et singulièrement considéré pour sa valeur, son esprit et son extrême probité : il perdit sa charge avec les autres capitaines des Gardes du corps à l'affaire des Feuillans, qui n'est pas du sujet de ces mémoires, et qui se trouve dans tous ceux de ce temps-là; et il fut le seul des quatre à qui elle ne fut pas rendue, quoiqu'il ne se fût distingué en rien d'avec eux. C'étoit un homme haut, plein d'honneur, d'esprit et de courage, importun au cardinal Mazarin, quoiqu'il ne l'eût jamais trouvé en la moindre faute, ni ardent à demander. Le cardinal tint à grand honneur de faire son capitaine des Gardes, premier capitaine des Gardes du

corps, et il ne manqua pas, à cette occasion, d'y placer un domestique aussi affidé que lui étoit M. de Noailles. M. de Chandenier refusa sa démission. Le cardinal consigna le prix qu'il avoit réglé de la charge chez un notaire, puis fit prêter serment à M. de Noailles, qui, sans démission de Chandenier, fut pleinement pourvu et en fonction.

Chandenier étoit pauvre : on espéra que son opiniâtreté seroit vaincue par la nécessité. Elle lassa enfin la Cour, qui envoya Chandenier prisonnier au château de Loches, au pain du Roi comme un criminel, et arrêta tout son petit revenu, pour le forcer à recevoir l'argent de M. de Noailles, et par conséquent à lui donner sa démission. Elle se trompa, M. de Chandenier vécut du pain du Roi, et de ce qu'à tour de rôle les bourgeois de la ville de Loches lui envoyoient à dîner et à souper dans une petite écuelle qui faisoit le tour de la ville. Jamais il ne se plaignit, jamais il ne demanda ni son bien ni sa liberté. Près de deux ans se passèrent ainsi. A la fin la cour, honteuse d'une violence

tellement sans exemple et si peu méritée, plus encore d'être vaincue par ce courage qui ne se pouvoit dompter, relâcha ses revenus, et changea sa prison en exil, où il a été bien des années, et toujours sans daigner rien demander. Il en arriva comme de sa prison, la honte fit révoquer son exil. Il revint à Paris, où il ne voulut voir que peu d'amis : il étoit fort celui de mon père qui m'a mené le voir, et qui lui donnoit assez souvent à dîner; il le menoit même quelquefois à la Ferté. Depuis sa mort, j'ai vu M. de Chandenier plusieurs fois avec un grand respect à Sainte-Geneviève, dans la plus simple, mais la plus jolie retraite qu'il s'y étoit faite, où il mourut.

C'étoit un homme de beaucoup de goût et d'excellente compagnie, et qui avoit beaucoup vu et lu. Il vécut, long-temps avant sa mort, dans une grande piété. On s'en servit, dans les dernières années de sa vie, pour lui faire un juste scrupule sur ses créanciers, qu'il ne tenoit qu'à lui de payer de l'argent de M. de Noailles, en donnant sa démission;

et quand on l'eut enfin vaincu sur cet article, avec une extrême peine, les mêmes gens de bien entreprirent de lui faire voir M. de Noailles qui avoit sa charge après son père. L'effort de la religion le soumit encore à recevoir cette visite qui, de sa part, se passa froidement, mais honnêtement. Il avoit perdu sa femme et son fils depuis un grand nombre d'années, qui étoit un jeune homme, à ce que j'ai ouï dire, d'une grande espérance.

ROQUELAURE,

DUC A BREVET.

ROQUELAURE, duc à brevet et plaisant de profession, essuya une triste aventure. Il avoit été toute sa vie extrêmement du grand monde, et ami intime de M. de Vendôme. Comme il vouloit tenir à tout, il s'étoit fourré parmi les amis de M. de Luxembourg, de la brillante situation duquel il espéroit tirer parti, et de ce qu'il entrevoyoit dans la cour de Monseigneur que ce général, intimement

uni avec le prince de Conti, méditoit de gouverner, et d'avoir une part principale à tout, lorsque le Roi n'y seroit plus. La difficulté pour Roquelaure étoit de demeurer avec des gens si opposés, qui devint bien plus fâcheuse lors de la rupture ouverte de M. de Vendôme avec M. de Luxembourg, et de ses causes; elle fut si entière, qu'il fallut opter, et Roquelaure, qui ne lisoit pas dans l'avenir, ne balança pas de quitter son ancien ami de tous les temps pour ceux qu'il venoit de se faire, et dont il espéroit beaucoup. M. de Vendôme en fut piqué au vif, mais il n'étoit pas temps de le montrer. L'éloignement de l'Italie, où il s'étoit réfugié de Flandre, faisoit qu'il ne passoit que très-peu de temps à à la cour, et y vivoit assez à l'ordinaire, lorsqu'ils se trouvoient en mêmes lieux. C'est ce qui fit qu'à la mort de M. de Luxembourg, ce fut lui qui mena M. de Vendôme, comme je l'ai dit ci-dessus; mais cela même avoit renouvellé leur dépit de sa défection de leur amitié, tellement que le vide que laissoit M. de Luxembourg, et l'audace de la nouvelle grandeur de leur liaison avec M. du

Maine, qui les y avoit fait monter, rompit les bornes où jusqu'alors ils s'étoient contenus avec Roquelaure. A peu de jours de là, celui-ci entra chez M. le Grand, qui tenoit soir et matin une grande table à la cour, et un grand jeu toute la journée, où la foule de la cour entroit et sortoit comme d'une église, et où celle des joueurs à tous jeux, mais surtout au lansquenet, ne manquoit jamais. M. de Vendôme, qui étoit un des coupeurs, eut dispute avec un autre sur un compte de sept pistoles. Il étoit beau joueur, mais disputeur au jeu comme partout ailleurs; les autres coupeurs le condamnèrent. Il paya, quitta, et vint gromelant contre ce jugement à la cheminée où il trouva Roquelaure qui se chauffoit. Celui-ci, avec la familiarité qu'il usurpoit toujours et cet air de plaisanterie qu'il mettoit à tout, dit à l'autre qu'il avoit tort, et qu'il avoit été bien jugé. Vendôme, piqué de la chose, le fut encore plus de cette indiscrétion, lui répondit en colère, et jurant qu'*il étoit un f....... décideur, et qu'il se mêloit toujours de ce qu'il n'avoit que faire.* Roquelaure, étonné de la sortie, fila doux,

et lui dit qu'il ne croyoit pas le fâcher. Mais Vendôme s'emportant de plus en plus, lui répliqua des duretés avec une hauteur qui ne se pouvoit souffrir que par un valet, et dont le ton de voix ne fut pas ménagé. Roquelaure outré, mais beaucoup trop embarrassé, se contenta de lui dire que s'ils étoient ailleurs, il ne lui parleroit pas de la sorte. Vendôme se rapprochant plus près et le menaçant, répliqua en jurant qu'il le connoissoit bien, et que là ni ailleurs il ne seroit pas plus méchant. Là-dessus le Grand-prieur qui étoit assez loin, s'approcha d'eux, et prit Roquelaure par le bout de la cravatte, et lui dit des choses aussi fâcheuses que celles qu'il venoit d'essuyer de son frère, et sans altérer un flegme fort à contre-temps : aussitôt voilà toute la chambre en *émoi*.

Madame d'Armagnac et le maréchal de Villeroi coururent à la cheminée ; elle se hâta d'emmener M. de Vendôme, et le maréchal de Villeroi. Roquelaure, qui n'eut ni le courage de tirer raison d'un pareil affront, ni le supplément de prendre prétexte du lieu, et fut

porter

porter sa plainte au Roi. Le pis fut que dès le lendemain d'une scène si publique, il se laissa raccommoder en particulier avec M. de Vendôme par M. d'Armagnac dans son cabinet. Pour y mettre le comble, la duchesse de Roquelaure allant par-tout disant qu'elle étoit bien fâchée de ce qui étoit arrivé, et que voilà ce que c'étoit que de s'attaquer à son mari. Ce ne pouvoit être bêtise, et l'ignorance auroit été bien forte. On ne comprendra pas ce qu'elle pût espérer d'un si ridicule propos. Quelqu'effronté que fût Roquelaure, il parut très-déconcerté, et bientôt après il se remit à ses bouffonneries ordinaires, et se trouva par-tout impudemment avec Vendôme et son frère, à Marly, à Choisy, et par-tout où cela se rencontroit, à l'étonnement de tout le monde.

Un soir, long-temps après, qu'il fit chez le Roi plus de bruit et d'éclat qu'à l'ordinaire, et qu'on le remarquoit, je répondis froidement que la cause de tant de gaieté n'étoit pas difficile à deviner, puisque ce même soir MM. de Vendôme prirent congé du Roi pour

retourner en Provence. Ce propos fut relevé, et je n'en fus point fâché, parce que je croyois n'avoir point lieu d'aimer le duc de Roquelaure.

ROSE,

SECRÉTAIRE DU CABINET DU ROI, ET CAILLIERE.

Rose, secrétaire du cabinet du Roi, et qui, depuis cinquante ans avoit la plume, mourut à quatre-vingt-six ou quatre-vingt-sept ans avec toute sa tête, et dans une santé parfaite jusqu'au bout; il étoit aussi président à la Chambre des comptes, fort riche et fort avare; mais c'étoit un homme de beaucoup d'esprit, qui avoit des saillies et des reparties incomparables, beaucoup de lettres, une mémoire nette et admirable, et un parfait répertoire de cour et d'affaires : il était gai, libre, hardi, volontiers audacieux; mais à qui ne lui marchoit point sur le pied, poli, respectueux, tout à fait en sa place, et sentant

extrêmement la vieille cour. Il avoit été attaché au cardinal Mazarin et fort dans sa privance, ce qui l'avoit mis dans la confiance de la Reine-mère, avec laquelle il se sut toujours conserver de même qu'avec le Roi, jusqu'à sa mort; en sorte qu'il étoit compté et ménagé même par tous les ministres. Sa plume l'avoit entretenu dans une sorte de concert avec le Roi, et quelquefois pour des affaires qui demeuroient ignorées des ministres. Avoir la plume, c'est être faussaire public, et faire par charge ce qui coûteroit la vie à tout autre. Cet exercice consiste à imiter si exactement l'écriture du Roi, qu'elle ne se puisse distinguer de celle que la plume contrefait, et d'écrire en cette sorte toutes les lettres que le Roi doit ou veut écrire de sa main, et toutefois n'en pas prendre la peine, car il en écrit à quantité de souverains et à d'autres étrangers de haut parage. Il en écrit aussi aux sujets, comme généraux d'armées et autres gens principaux, par secret d'affaires ou par marque de bonté et de distinction.

Il n'est pas possible de faire parler un Roi

avec plus de dignité que faisoit Rose, ni plus convenablement à chacun, ni sur chaque matière, que dans ces lettres qu'il écrivoit ainsi, et que le Roi signoit toutes de sa main ; et pour le caractère il étoit si semblable à celui du Roi, qu'il ne s'y trouvoit pas la moindre différence. Une infinité de choses importantes avoient passé par les mains de Rose, et il en passoit encore quelquefois. Il étoit extrêmement fidelle et secret, et le Roi s'y fioit entièrement. Ainsi, celui des quatre secrétaires du cabinet en a toutes les fonctions, lorsqu'il a la plume, et les trois autres n'en ont aucunes sinon leurs entrées. Cailliére eut la plume à la mort de Rose. Ce bon homme étoit fin, rusé, adroit etdangereux; il y a de lui des histoires sans nombre. Il avoit, fort près de Chantilly, une belle terre et bien bâtie, qu'il aimoit fort, et où il alloit souvent. Il rendoit force respects à M. le Prince (c'est du dernier mort que je parle) ; mais il étoit attentif à ne s'en pas laisser dominer chez lui. M. le Prince, fatigué d'un voisinage qui le resserroit, et peut-être plus que lui ses affaires de chasse, fit proposer à Rose de l'en accommoder. Celui-ci n'y

voulut pas entendre, ni s'en défaire pour quoi que ce fût. A la fin, M. le Prince, hors de cette espérance, se mit à lui faire des niches pour le dégoûter et le résoudre; et de niches en niches, il lui fit jeter trois ou quatre cents renards ou renardeaux par-dessus les murailles de son parc.

On peut se représenter quel désordre y fit cette compagnie, et la surprise extrême de Rose et de ses gens, d'une fourmillière inépuisable de renards venus là en une nuit. Le bon homme, qui étoit colère et véhément, ne s'en prit pas à l'auteur du présent: il s'en alla trouver le Roi dans son cabinet, et tout résolument lui demanda la permission de lui faire une question peut-être sauvage: le Roi, fort accoutumé à lui et à ses goguenarderies, car il étoit fort plaisant et fort salé, lui demanda ce que c'étoit. *Ce que c'est?* lui répondit Rose, d'un visage enflammé; *c'est que je vous prie de me dire si nous avons deux rois en France.* *Qu'est-ce à dire?* dit le Roi surpris, et rougissant à son tour: *Qu'est-ce à dire?* répliqua Rose, *c'est que si M. le Prince est Roi comme*

vous, il faut pleurer et baisser la tête sous ce tyran ; s'il n'est que prince du sang, je vous en demande justice, Sire; car vous la devez à tous vos sujets, et vous ne devez pas souffrir qu'ils soient la proie de M. le Prince. De là, il lui conta comme il le voulut obliger à lui vendre sa terre, et après l'y forcer en le persécutant, et il lui raconta enfin l'aventure des renards.

Le Roi promit qu'il parleroit à M. le Prince, de façon qu'il auroit repos désormais. En effet, il lui ordonna de faire ôter, par ses gens et à ses frais, jusqu'au dernier renard du parc du bon homme, et de façon qu'il ne s'y fît aucun dommage, et qu'il réparât ce que les renards avoient causé; et pour l'avenir, il sut si bien lui en imposer, que M. le Prince, plus bas courtisan qu'homme du monde, se mit à rechercher Rose, qui se tint long-temps sur un ton fier, et ce prince depuis n'osa le troubler dans la moindre chose. Malgré tant de belles avances, qu'il fallut bien enfin recevoir, il la lui gardoit toujours bonne, et lui lâchoit volontiers quelques brocards. Les jours de

conseil, les ministres s'assembloient dans la chambre du Roi, sur la fin de la messe, pour entrer dans le cabinet, quand on les appeloit pour le conseil, lorsque le Roi étoit rentré par la galerie droit dans les cabinets. Il y avoit toujours des courtisans à ces heures-là dans la chambre du Roi, qui avoient affaire aux ministres, à qui ils parloient là plus commodément, quand ils avoient peu à leur dire, ou pour causer avec eux: M. le Prince y venoit souvent, et il étoit vrai qu'il leur parloit à tous sans avoir rien à leur dire, avec le maintien d'un client qui fait bassement sa cour. Rose, à qui rien n'échappoit, prit le moment où il y avoit beaucoup et du meilleur monde de la cour, que le hasard avoit rassemblé ce jour-là; M. le Prince avoit cajolé les ministres avec beaucoup de souplesse et de flatterie; tout d'un coup le bon homme, qui le voyoit faire, s'en va droit à lui en clignant un oeil avec un doigt dessus, qui étoit quelquefois son geste: *Monsieur*, lui dit-il tout haut, *je vous vois faire ici un manège avec Messieurs, et depuis plusieurs jours, et ce n'est pas pour rien; je connois ma cour et mes gens depuis*

longues années, on ne m'en fera pas accroire, je vois bien où cela va. Il dit cela avec des tours, des inflexions de voix qui embarrassoient tout-à-fait monsieur le Prince, qui se défendoit comme il pouvoit.

Ce dialogue amusa les ministres et ce qu'il y avoit de principal auprès d'eux; et comme Rose se vit bien environné, et le conseil sur le point d'être appelé, il prend respectueusement M. le Prince par le bout du bras, avec un souris fin et malin, *ne seroit-ce point vrai, Monsieur*, lui dit-il, *que vous voudriez vous faire premier prince du sang?* Et à l'instant il fait la pirouete et se coule. Qui demeura stupéfait? ce fut monsieur le Prince; et toute l'assistance à rire sans pouvoir s'en empêcher. C'étoit là des tours hardis de Rose; celui-là fit plusieurs jours l'amusement et l'entretien de toute la cour. M. le Prince fut enragé; mais ne put et n'osa rien dire; il n'y avoit guère plus d'un an de cette aventure, lorsque ce bon homme mourut.

Il n'avoit jamais pardonné à M. de Duras

un tour qui en effet fut une cruauté. C'étoit à un voyage de la cour ; la voiture de Rose avoit été, je ne sçais comment, embourbée ; il prit un cheval, et ce cheval jeta Rose dans un bourbier. Passa M. de Duras, dont le carrosse alloit doucement dans cette fange, il mit la tête à la portière, et pour tout secours, sans répondre à Rose qui s'écrioit *à l'aide* sous son cheval au milieu du bourbier, Duras se mit à rire de toutes ses forces, et à crier : *voila un cheval bien délicieux, il se roule sur des roses*, et continuant son chemin, il le laissa là. Vint à propos le duc de Coislin qui fut plus charitable et qui le ramassa ; mais il étoit si furieux et si hors de lui-même de colère, que la carrossée fut quelque temps sans pouvoir apprendre à qui il en vouloit.

Le pis fut à la couchée ; M. de Duras, qui ne craignoit personne, et qui avoit le bec aussi bon que Rose, en avoit déjà fait le récit au Roi et à toute la cour qui en rit fort. Cela outra Rose à un point qu'il n'a jamais depuis approché M. de Duras, et n'en a parlé qu'en furie ; et quand quelquefois il

hasardoit devant le Roi quelques lardons sur lui, le Roi se mettoit à rire et lui parloit du bourbier. Sur la fin de sa vie, Rose avoit marié sa petite-fille, fort riche, et qui attendoit encore de grands biens de lui, à Portal, qui long-temps depuis est mort premier président de Paris. Le mariage ne fut point heureux; la jeune épouse, qui se sentoit être un riche parti, méprisoit son mari, disoit qu'au lieu d'entrer dans quelque bonne maison, elle étoit demeurée au portail. A la fin le père, vieux conseiller de grand-chambre, et le fils, firent leurs plaintes au bon homme. D'abord il n'en tint pas grand compte, mais comme ces plaintes recommencèrent, il promit de parler à sa petite-fille, et il n'en fit rien; à la fin, lassé de ces plaintes: *vous avez tous raison*, leur répondit-il en colère, *c'est une impertinente, une coquine, et si j'entends encore parler d'elle, je l'ai résolu, je la déshériterai.*

Rose étoit un petit homme, ni gros, ni maigre, avec un assez beau visage, une physionomie fine, des yeux perçans et pétil-

lans d'esprit ; il avoit un petit manteau, une calotte de satin sur ses cheveux blancs, un petit rabat uni presque d'abbé, et toujours portant un mouchoir entre son habit et sa veste ; il disoit qu'il étoit là plus près de son nez. Il se moquoit très-librement des princes étrangers, de leur rang, de leurs prétentions, et appeloit toujours les ducs, avec qui il étoit familier, *votre altesse ducale.* C'étoit pour rire de ces autres prétendues altesses. Il étoit extrêmement propre et gaillard, et plein de sens jusqu'à la fin. C'étoit une sorte de personnage.

ROUCY. (LA COMTESSE DE)

La comtesse de Roucy (j'en ai rapporté la raison, en parlant de la duchesse d'Arpajon sa mère) étoit une personne extrêmement laide, qui avoit de l'esprit, fort glorieuse, pleine d'ambition, folle des moindres distinctions, engouée à l'excés de la cour, basse à proportion de la faveur et des besoins, qui cherchoit à faire des affaires à toute main, aigre et revêche jusqu'aux injures, et fréquemment en querelle avec quelqu'un, toujours occupée de ses affaires que son opiniâtreté, son humeur et sa mal-habileté perdoient, et qui vivoit noyée de biens, d'affaires et de créanciers; curieuse et haineuse, par conséquent peu aimée, et qui, pour couronner tout cela, alloit aux grand'-messes de sa paroisse, et rarement manquoit-elle d'y communier tous les huit jours.

Son mari n'avoit qu'une belle, mais forte figure, glorieux et bas plus qu'elle, panier percé, qui jouoit tout; toujours en course

ou à la chasse, dont la sottise lui avoit tourné à mérite, parce qu'il ne faisoit jalousie à personne, et dont la familiarité avec les valets le faisoit aimer. Il avoit aussi les dames pour lui, parce qu'il étoit leur fait; et avec toute sa bêtise, un entregent de cour que l'usage du grand monde lui avoit donné. Il étoit de tout avec Monseigneur et le Roi; il le traitoit fort bien à cause de madame de la Rochefoucault et des maréchaux de Duras et de Lorges, frères de sa mère, qui tous trois avoient fait de lui et de ses frères comme de leurs enfans, depuis que la révocation de l'édit de Nantes avoit fait sortir du royaume le comte et la comtesse de Roucy ses père et mère. Son grand mérite étoit ses inepties qu'on rappeloit, et qui néanmoins se trouvoient exprimer quelque chose.

SAINT-GÉRAN,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROI.

MONSIEUR de Saint-Géran tomba mort dans Saint-Paul à Paris. On dit qu'il venoit de faire ses dévotions; c'est ce comte de Saint-Géran si connu par le procès célèbre sur son état, qui est entre les mains de tout le monde.

Il portoit une calotte d'une furieuse blessure qu'il avoit reçue devant Besançon, et c'étoit du crâne même du frère aîné de Beringhem, premier écuyer, à qui un coup de canon emporta la tête.

M. de Saint-Géran étoit gros et entassé, avec de gros yeux et de gros traits qui ne promettoient rien moins que l'esprit qu'il avoit. Il avoit été, auprès de quelque princes d'Allemagne, lieutenant-général et de l'ordre en 1668. Il étoit fort pauvre, presque toujours à la cour, mais peu de la cour, quoique dans les meilleures compagnies.

Sa femme, charmante d'esprit et de corps, l'avoit été pour d'autres que pour lui. Leur union étoit moins que médiocre. M. de Seignelay entr'autres l'avoit fort aimée. Elle avoit été toujours recherchée dans ce qui l'étoit le plus à la cour, et dame du palais de la Reine, recherchée elle-même dans tout ce qu'elle avoit, et donnoit à manger avec un goût exquis, une délicatesse et une propreté poussées bien loin : elle étoit fille du frère cadet de M. de Boulainvilliers, premier-gentilhomme de la chambre de Louis XIII, à la mort duquel sans enfans, mon père eut sa charge : sa viduité ne l'affligea pas ; elle ne sortoit pas de la cour, et n'avoit pas d'autre demeure. C'étoit en tout une femme d'excellente importance et extrêmement aimable, et qui fourmilloit d'amies et d'amis.

SALA, (LE CARDINAL)

ESPAGNOL.

C'ÉTOIT un catalan de la lie du peuple, qui se trouva de l'esprit et de l'ambition, et qui, pour se tirer de sa bassesse et tenter fortune, se fit bénédictin dans le pays.

Le hasard fit que l'Archiduc étant venu à Barcelone, ses écuyers prirent le père de Sala pour son cocher. Le fils chercha à mettre ce hasard à profit et à se faire connoître à l'Archiduc, et à se faire compter par ses ministres. Son esprit étoit tout-à-fait tourné à l'intrigue et à la sédition; il la jeta dans tous les monastères de la ville et de la province, contre Philippe V, roi d'Espagne, et Sala y parut partout comme le chef, le conducteur, et le plus séditieux.

Il rendit en effet de grands services à l'Archiduc par la hardiesse et par l'adresse de ses manèges, tellement qu'il parut nécessaire à ce prince d'élever Sala pour le mettre en état

de

de servir plus en grand. Cette considération le fit évêque de Gironne, et ses progrès séditieux furent tels dans cette dignité, que l'Archiduc le fit passer à l'évêché de Barcelonne, où il se rendit si considérable, même à l'Archiduc, qu'il en obtint sa nomination au cardinalat, et força le Pape, malgré sa répugnance pour un tel sujet, à le déclarer cardinal, lorsque la prospérité des armes des alliés eut obligé le pape de reconnoître enfin l'Archiduc comme roi d'Espagne, et de n'oser déplaire en rien à l'Empereur.

Le roi d'Espagne se tint fort offensé de cette promotion, et proscrivit Sala sans y avoir égard. Lorsque la Catalogne se trouva hors des moyens de soutenir sa révolte, et que Barcelonne se vit menacée d'un siége et des châtimens de sa rébellion, les chefs, pour la plupart, gagnèrent les montagnes, ou sortirent du pays. Sala s'embarqua, et gagna Avignon comme il put. Il y fut châtié par des infirmités qui l'y retinrent presque toujours au lit, mais sans amortir l'esprit de sédition qui étoit passé chez lui en nature.

Il n'oublia rien pour retourner à Barcelonne, malgré le Roi d'Espagne. L'Empereur en pressa le Pape de tout son pouvoir, et le Pape, qui redoutoit sa puissance en Italie, et qui n'ignoroit pas l'affection de l'Archiduc, alors empereur, pour Sala, chercha à ébranler le roi d'Espagne par toutes sortes de voies, et ne cessoit de lui représenter la violence de tenir un évêque éloigné de son troupeau et banni de son diocèse.

La fermeté du roi d'Espagne fit trouver au Pape un tempérament pour gagner du temps, sans offenser les deux monarques. Ce fut d'ordonner à Sala de venir, avant toute chose, recevoir son chapeau. Il partit donc là-dessus d'Avignon, enragé de n'avoir pu réussir à retourner à Barcelonne malgré le roi d'espagne, et se mit en chemin pour aller à Rome. Il mourut étant fort près d'y arriver, et finit ainsi l'embarras du Pape, de l'Empereur, et du roi d'Espagne à son occasion.

SANTEUIL,

LE POETE.

MONSIEUR le Duc tint une année les états de Bourgogne en la place de M. le Prince son père qui n'y voulut pas aller. Il y donna une grande leçon de l'amitié de prince, et une belle leçon à ceux qui la recherchent. Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor, a été trop connu dans la république des lettres et dans le monde, pour que je m'amuse à m'étendre sur lui. C'étoit le plus grand poëte latin qui eût paru depuis plusieurs siècles; plein de feu, d'esprit et de caprices les plus plaisans, qui le rendoient d'excellente compagnie; bon convive surtout, aimant le vin et la bonne chère, mais sans débauche, quoique cela fût fort déplacé dans son état, et qui, avec un esprit et des talens aussi peu propres au cloître, étoit pourtant dans le fond aussi bon religieux qu'avec un tel esprit il pouvoit l'être. M. le Prince l'avoit presque toujours à Chantilly

quand il y alloit, et M. le Duc le mettoit de toutes ses parties; en un mot princes et princesses, c'étoit de toute la maison de Condé à qui l'aimoit le mieux, à cause des assauts continuels d'esprit, des pièces en prose et en vers et de toutes sortes d'amusemens, de badinages et de plaisanteries, qui lui venoient dans la tête pour égayer la compagnie.

Il y avoit bien des années que cela duroit, et M. le Duc voulut l'emmener à Dijon; Santeuil s'en excusa et allégua tout ce qu'il put: il fallut obéir, et le voila chez M. le Duc pour le temps des états. C'étoit, les soirs, des soupers que M. le Duc donnoit ou recevoit, et toujours Santeuil à sa suite, qui faisoit tout le plaisir de la table. Un soir que M. le Duc soupoit chez lui, il se divertit à pousser Santeuil de vin de Champagne, et de gaieté en gaieté, il trouva plaisant de verser sa tabatière pleine de tabac d'Espagne dans un grand verre de vin, et de le faire boire à Santeuil pour voir ce qui en arriveroit. Il ne fut pas longtemps à en être éclairci; les vomissemens et la fièvre le prirent, en deux

fois vingt-quatre heures le malheureux mourut dans les douleurs des damnés, mais dans les sentimens d'une grande pénitence, avec lesquels il reçut les sacremens, et édifia (autant qu'il en fut regretté) une compagnie peu portée à l'édification, mais qui détesta une si cruelle expérience.

SAXE. (LE PRINCE DE)

Le roi de Pologne, qui s'étoit fait catholique pour pouvoir obtenir cette couronne si bienséante à la situation de son électorat, s'y trouvoit assez affermi depuis le désastre du roi de Suède, pour se flatter d'y pouvoir avoir son fils pour successeur; mais le premier pas à faire pour y parvenir étoit que le prince électeur embrassât aussi la religion catholique, et il s'y trouvoit de grandes difficultés. Comme électeur de Saxe, il étoit chef et protecteur-né des luthériens d'Allemagne. C'étoit à lui que s'adressoient tous leurs griefs sur leur religion; il étoit chargé de les faire redresser par l'Empereur et l'Empire, et de

l'exécution des traités faits là-dessus. Cette qualité lui donnoit un grand poids dans l'Empire; et il en étoit si bien persuadé que, tout catholique qu'il étoit devenu, il avoit trouvé un moyen de se conserver cette dictature. Il n'avoit pas d'autres enfans que ce fils à qui il vouloit transmettre son autorité de chef des luthériens dans l'Empire. Toute la Saxe étoit rigidement luthérienne; ses autres états l'étoient en partie. Deux électeurs catholiques de suite ne pouvoient que causer de grandes alarmes aux luthériens, et les porter du moins à se choisir un autre protecteur. Il trouvoit aussi de plus un grand obstacle dans la personne de Christine Everardine son épouse, et mère du prince électeur, fille de Christian Ernest, marquis de Brandebourg-Bareith, princesse altière, courageuse, luthérienne zélée, qui avoit publiquement détesté son changement de religion et l'ambition qui l'y avoit porté, qui n'avoit jamais voulu mettre le pied en Pologne, ni prendre le nom ni les marques et le rang de reine. Elle avoit même poussé les choses jusqu'à ne vouloir pas le voir dans le séjour qu'il alloit

faire en Saxe, et elle se retiroit dans un château éloigné dès qu'elle apprenoit qu'il partoit de la Pologne, et s'y tenoit jusqu'à ce qu'il fût reparti.

Tant d'obstacles ne furent pas capables de le rebuter; il gagna l'esprit de son fils dans ses séjours en Saxe, il glissa sourdement auprès de lui des domestiques sûrs pour le tirer d'auprès de l'Electrice et de la cour luthérienne, le fit voyager avec peu d'accompagnement, dans un entier *incognito*, sous le nom de comte de Lusace; il choisit le Palatin de Livonie pour lui confier le prince et son secret, et il étoit difficile de trouver un seigneur qui eût les qualités de celui-là, et aussi capable de conduire un jeune prince dans les différentes parties de l'Europe qu'il lui fit voir. Le roi de Pologne y joignit un habile jésuite travesti, qui en eut permission de son général et du pape, et qui conduisit la conversion du Prince et ses affaires et lui si heureusement et avec tant de dextérité, qu'il en fut fait cardinal, lorsqu'il jugea qu'il étoit temps de rendre la conversion publique. C'est

ce cardinal qui depuis a si long-temps figuré sous le nom de cardinal de Salerne.

SÉMINAIRE

DE SAINT SULPICE.

Tandis que le Roi, désireux d'avoir un clergé soumis, mais éclairé et savant dans les sciences divines, élevoit et récompensoit ceux qui s'y distinguoient, une communauté de prêtres, distingués par leur simple obscurité, commença à percer; et de séminaire de Paris fort ignoré, on le vit, par des menées inconnues à presque tous, parvenir à s'étendre.

Tout le clergé étoit alors instruit; Saint-Sulpice seul se voyoit ignorant et sans protection. Le manque de sujets distingués leur inspira, pour s'appuyer, de se soumettre aveuglément, mais pourtant en secret, à Rome, et aux jésuites qui, d'un seul coup de pied, auroient pu les culbuter.

Ils commencèrent donc par la crasse et la petitesse des pratiques, afin de n'être pas distingués; et, sans se montrer ni par des écrits, ni par des actions d'éclat, ennemis du jansénisme, qui étoit alors le prétexte qui servoit aux jésuites pour se rendre importans, Saint-Sulpice se contentoit d'être les valets de pied des jésuites qui ne vouloient pas toujours faire certaines démarches obscures qui étoient au dessous du ton qu'ils avoient pris dans la société et dans l'état ecclésiastique, et auxquels Saint-Sulpice étoit ravi de se dévouer.

Peu à peu, leur caractère caché, et quelques anecdotes qui percèrent, les firent craindre; et ne pouvant s'avancer par des actions remarquables et extérieures dans l'esprit du public et du clergé, ils prirent leur consistance par l'opinion qu'ils favorisèrent, que, attachés humblement à la pure doctrine, ils pouvoient, en donnant du soupçon sur celle des plus saints évêques et autres ecclésiastiques, noircir le sujet qui pourroit leur déplaire. On a vu comme ils servirent d'espions aux jésuites, qui ne vouloient pas

encore se montrer en public dans l'affaire de la constitution, et comme pour sonder le gué ou préparer un passage.

La piété étoit si à la mode à la cour vers la fin du règne de Louis XIV, que ce caractère-là plut à plusieurs et à madame de Maintenon, par la Chétardie et Godet: et parce que tout évêque qui vouloit par des moyens semblables s'avancer sans vouloir le paroître, affectoit l'extérieur sulpicien. Tant et plus s'avancèrent par cette voie; ils se soutenoient ensuite de ce parti, qui devint peu à peu fort puissant; et les prêtres de cette communauté, portés par leur politique à cette soumission aveugle qu'ils prêchoient à leurs clercs, parurent à tous les évêques utiles au gouvernement des diocèses, en ce qu'ils étendoient une morale, dont la politique, utile à leur dessein, éloignoit toute science qui enfle l'esprit, pour adopter l'ignorance crasse qui assure un évêque de toutes les volontés : de-là l'animosité toujours cachée de cette compagnie contre la droiture et le caractère décidé de l'Oratoire, et de cette maison de Port-Royal, qui avoit

produit tant de grands hommes, dont l'éclat les éblouissoit, et fatiguoit leur impuissance si fort, qu'ils s'en déclarèrent les plus cruels ennemis.

Tel fut le caractère primitif des Sulpiciens. Du reste point de règles dont ils pussent s'honorer en public, ils les cachèrent même avec soin; on s'attendoit que l'expérience de leur genre de vie produiroit du changement en mieux dans leurs études et façons de vivre; mais on reconnut que sa politique primitive étoit la fondamentale de cette société, qui eut le sens, pour pourvoir à sa subsistance, de reconnoître que, dans tous les temps, un tel caractère de ses prêtres serviroit à bien du monde, grands et petits, et en même temps en seroit par-là protégée et soutenue: aussi, si ses règles avoient montré de la vraie politique et d'un effet durable, auroient-elles attiré des ennemis à la compagnie, et surtout les jésuites, qui sont de tous les temps à l'affût, et les persécuteurs-nés de tout établissement, quelque saint qu'il soit, s'il peut écarter les

regards du public, qu'ils veulent perpétuellement être attachés sur eux.

Pendant toute la régence, les Sulpiciens ont été, au commencement surtout, plus humbles et avisés : je les ai vus retirés davantage, et tremblans toutes les fois qu'ils ont su que, dans le conseil, il s'agissoit de quelque affaire qui, même de loin, pouvoit les toucher : ils étoient rampans et baisant les pieds de Dubois, et ensuite ils furent ses dévoués serviteurs, lorsqu'il crut pour sa calotte avoir besoin de quelqu'un d'entr'eux, ou pour parvenir à ses autres desseins, à quoi il employoit tous les moyens imaginables.

Le plus grand éclat des Sulpiciens a été sous le règne tout-puissant du cardinal de Fleury, qui, comme tant d'autres, avoit commencé par eux : c'est alors qu'on a vu ces prêtres, jadis si humbles et si bas, éloigner des grands bénéfices quiconque pouvoit les contrecarrer, ou même quiconque vouloit vivre avec eux dans l'indifférence.

On nous a vus tous, grands et petits, obligés de compter avec eux, pour en obtenir pour les ecclésiastiques de nos familles, ce à quoi par droit de naissance ou de mérite ils devoient naturellement aspirer. Quel a été l'effet de l'étrange domination qu'ils ont exercée sur les bénéfices? Ils ont peuplé les diocèses de fanatiques, ou d'ignorans, ou de gens sans aveu, mais dans leur manche, dont ils vouloient disposer pour s'étendre; du reste cette congrégation, qui retient le clergé de France dans son ancienne ignorance, n'a produit encore aucun sujet distingué; et leur instituteur, qui, dit-on, étoit un saint, ils n'ont pas eu le courage de le faire déclarer tel, crainte de faire observer davantage ses disciples qui ont toujours craint les regards des clairs-voyans (*).

(*) La partialité du duc de Saint-Simon n'a jamais été plus éclatante que dans cet article; il faut le lire avec la même précaution que ceux de M. Godet, de madame de Maintenon, des Jésuites, &c. &c.

SOISSONS, (LA COMTESSE DE) MERE DU PRINCE EUGÈNE.

CETTE princesse mourut à Bruxelles dans le plus grand délaissement, pauvre, méprisée de tout le monde, et fort peu considérée du prince Eugène son célèbre fils.

Ce fut en sa faveur que le cardinal Mazarin, son oncle, inventa au mariage du Roi, la charge de surintendante, à cause de quoi il en fallut une en même temps à la Reine-mère qui fut la princesse de Conti son autre nièce; et comme tout va toujours en se multipliant et en s'affoiblissant, Madame, parce qu'elle étoit fille d'Angleterre, en eût une aussi, qui fut madame de Monaco, et c'est l'unique exemple pour les filles de France.

Rien n'étoit pareil à la splendeur de la comtesse de Soissons, de chez qui le Roi ne bougeoit avant et après son mariage, et qui étoit la maîtresse de la cour, des fêtes et

des grâces, jusqu'à ce que la crainte d'en partager l'empire avec les maîtresses, la jetta dans une folie qui la fit chasser avec Vardes et le comte de Guiche, dont l'histoire est trop connue et trop ancienne pour la rapporter ici. Elle fit sa paix, et obtint son retour par la démission de sa charge qui fut donnée à madame de Montespan, dont le mari ne voulut recevoir aucune chose du Roi, qui ne sachant comment la faire asseoir, ne pouvant la faire duchesse, supposa que la charge de surintendante emportoit le tabouret.

La comtesse de Soissons de retour, se trouva dans un état bien différent de celui d'où elle étoit tombée. Elle se trouva si mêlée dans les affaires de la Voisin, brûlée en grève pour ses poisons et malefices, qu'elle s'enfuit en Flandre. Son mari étoit mort fort brusquement à l'armée, il y avoit longtemps, et dès lors on avoit mal parlé, mais fort bas, de la faveur où elle étoit. De Flandre elle passa en Espagne, où les princes étrangers n'ont ni rang ni distinction. Elle ne put donc paroître en aucun lieu publiquement, et

moins au palais qu'ailleurs. La Reine, fille de Monsieur, n'avoit point d'enfans, et avoit tellement gagné l'estime et le coeur du Roi son mari, que la cour de Vienne craignit tout de son crédit pour détacher l'Espagne de la grande alliance faite contre la France. Le comte de Mansfeldt étoit ambassadeur de l'Empereur à Madrid, avec qui la comtesse de Soissons, lia un commerce intime dès en arrivant, et la Reine qui ne respiroit que la France, eut une grande passion de voir la comtesse de Soissons. Le roi d'Espagne, qui avoit fort oui parler d'elle et à qui les avis pleuvoient depuis quelques temps, qu'on vouloit empoisonner la Reine, eut toutes les peines du monde à y consentir. Il permit à la fin que la comtesse de Soissons vînt quelques fois les après-dîners chez la Reine, par un escalier dérobé où elle la voyoit seule avec le Roi. Les visites redoublèrent, et toujours avec répugnance de la part du Roi. Il avoit demandé en grâce à la Reine de ne jamais goûter de vin, qu'il n'en eût bu le premier, parce qu'il savoit bien qu'on ne le vouloit pas empoisonner; il faisoit chaud,

le

le lait est rare à Madrid, la Reine en désira; et la comtesse, qui avoit peu à peu usurpé des momens de tête à tête avec elle, lui en vanta d'excellent qu'elle promit de lui apporter à la glace; on prétend qu'il fut préparé chez le comte de Mansfeldt. La comtesse de Soissons l'apporta à la Reine qui l'avala, et mourut peu de temps après comme madame sa mère. La comtesse de Soissons n'en attendit pas l'issue et avoit donné ordre à la fuite. Elle ne s'amusa guère au palais après avoir vu avaler le lait à la Reine. Elle vint chez elle où ses paquets étoient faits, et s'enfuit en Allemagne, n'osant pas plus demeurer en Flandre qu'en Espagne.

Dès que la Reine se trouva mal, on rechercha ce qu'elle avoit pris, et de quelle main; le roi d'Espagne envoya chez la comtesse de Soissons qui ne se trouva plus. Il fit courir après de tous les côtés; mais elle avoit si bien pris ses mesures qu'elle échappa.

Elle vécut quelques années obscurément en Allemagne, tantôt dans un lieu, tantôt

dans un autre. Mansfeldt fut rappelé à Vienne, où il eut, à son retour, le premier emploi de cette cour, qui est la présidence du conseil de guerre. Et à la fin la comtesse de Soissons retourna en Flandre.

SOUBISE. (PRINCE DE)

M. DE SOUBISE, né comme il le disoit lui-même, mais bien bas à ses amis particuliers, en riant et en s'applaudissant de sa bonne fortune; né, dis-je, gentilhomme, avec quatre mille livres de rente, et devenu prince à la fin avec quatre cent mille livres de rente, avoit épousé une riche veuve qui n'etoit rien d'elle ni de son premier mari dont elle n'avoit point d'enfans, qui lui donna tout son bien par le contrat de mariage. Cette femme mourut en 1660. Avec ce bien demeuré à M. de Soubise, on songea dans la famille à le remarier et à en tirer parti. Madame de Chevreuse, toujours la mieux avec la Reine, et d'autant plus que les troubles étoient bien disparus, et que le cardinal Mazarin étoit

mort en 1661, qui eut été obstacle aux vues élevées de madame de Chevreuse, imagina d'unir son crédit à celui de madame de Rohan, qui, sans faveur comme elle, étoit fort considérée, pour faire le mariage de sa fille aînée, en lui faisant donner le tabouret. C'étoit en 1663. M. de Louvois étoit encore trop petit garçon, et son père trop fin et trop politique pour oser branler devant M. de Turenne, comme il s'y éleva longtemps après, et ce grand capitaine étoit dans l'apogée de sa faveur et de sa considération personnelle avec un crédit que rien ne balançoit. Il étoit alors fort huguenot, madame de Rohan encore plus; cet intérêt et la figure qu'ils faisoient dans leur religion, les avoit intimement unis. M. de Turenne entra donc dans cet affaire comme dans la sienne propre; madame de Rohan la poursuivit comme une grâce qu'elle demandoit instamment; madame de Chevreuse y mit tout son crédit et toutes ses anciennes liaisons avec la Reine, et ils l'emportèrent. Ils obtinrent presqu'en même temps de faire madame de Soubise dame du

palais, et une fois à la cour, sa beauté fit le reste.

Tout s'use, le Roi ne fut pas longtemps sans en être épris; l'humeur de madame de Montespan le fatiguoit, il avoit eu des passades et lui avoit même donné des rivales. Celle-ci sut se conduire. Bontemps porta les paroles, le secret extrême fut exigé, la frayeur de madame de Soubise fort exagérée, la maréchale de Rochefort, accoutumée au métier, fut choisie pour confidente. Elle donnoit les rendez-vous chez elle, où Bontemps la venoit avertir, et toutes deux bien seules et bien afflublées, se rendoient par les derrières chez le Roi.

SOUBISE, (ABBÉ DE)

CHANOINE DE STRASBOURG,

DEPUIS CARDINAL.

TANDIS que tout étoit en bals et en divertissemens, la belle madame de Soubise, car elle l'étoit encore, et l'étoit fort utilement toujours, travailloit à des choses plus sérieuses. Elle venoit d'acheter l'hôtel immense de Guise à un fort grand marché que le Roi lui aida à payer. Elle en avoit tiré une autre faveur qui ne fut qu'une semence, c'étoit sa protection pour faire passer les preuves de son fils pour être chanoine de Strasbourg. La mère de M. de Soubise étoit *Avaugour*, des bâtards de Bretagne; cela n'étoit déjà pas trop bon pour un chapitre allemand où la bâtardise est abhorrée, de sorte qu'aucun prince du sang sorti par femmes de la Montespan, ni aucune princesse du sang venue d'elle, n'entreroit dans aucun chapitre d'Allemagne; mais ce n'étoit pas encore le pis, c'est

que la mère de cette Avaugour, par conséquent grand'mère de M. de Soubise, étoit Fouquet, non des Fouquet du surintendant, le mal en eut été médiocre, mais propre fille de ce cuisinier, auparavant marmiton, après porte-manteau d'Henri IV, qui, à force d'esprit, d'adresse, et de bien le servir dans ses plaisirs, le servit dans ses affaires, devint M. de la Varenne, et fut compté le reste de ce règne où il s'enrichit infiniment; le même qui, après la mort de Henri IV, se retira à la Flèche qu'il partageoit avec les jésuites, et qui, plus que personne, les a fait rappeler et rétablir. Cette la Varenne étoit donc la bisayeule de l'abbé de Soubise. Comment la compter parmi les seize quartiers à prouver? comment la sauter? Cette difficulté n'étoit pas médiocre. On ne fit ni l'un ni l'autre.

Camilly, fin Normand, de beaucoup d'esprit et d'adresse, étoit grand-vicaire de Strasbourg et de ces sous-chanoines sans preuve; et La Batie, qui n'avoit nimoins de souplesse, d'esprit et d'industrie, se trouvoit lieutenant de Roi de Strasbourg; tous deux étoient

vendus à leurs vues, à la cour, et à tout faire. Par le conseil de la comtesse de Furstemberg, madame de Soubise se livra à eux, mais avec le Roi en croupe qui leur fit parler à l'oreille, en maître et en amant, car bien que le commerce eût fini, il le demeura toute sa vie ou en usa comme s'il l'eût encore été.

Ces deux hommes firent si bien que les preuves tombèrent à des commissaires bons allemands, grossiers, ignorans et fort aisés à tromper. On les étourdit du grand nom de MM. de Rohan, on les éblouit de leurs dignités et de leurs établissemens, on les accabla de leur rang de prince étranger, et on les mit aisément hors de tout doute sur les preuves, qu'on ne leur présenta que comme une cérémonie dont personne n'étoit dispensé, et dont l'abbé de Soubise avoit plus grand besoin d'être dispensé que personne.

Les Avaugour prennent très-franchement le nom de Bretagne. MM. de Rohan ont épousé plusieurs filles ou soeurs des ducs de Bretagne; on ne le laissa pas ignorer aux

commissaires qui ne se doutèrent point de la totale différence de cette branche-ci, et quant à sa mère, on la leur donna effrontément pour être d'une ancienne maison de la Varenne en Poitou, depuis long-temps éteinte, avec qui les Avaugour ni les Rohan n'eurent jamais aucune alliance. Par ces adresses l'abbé de Soubise passa aisément et fut admis et reçu dans le chapitre. Ce grand pas fait n'étoit que le premier échelon et le fondement indispensable de la grandeur où la belle dame destinoit un fils, à la fortune duquel le Roi ne se croyoit pas moins intéressé qu'elle, et qu'il désiroit par d'autres détours égaler à MM. du Maine et de Toulousse. Il ne s'agissoit donc rien moins que de lui assurer l'évêché de Strasbourg.

Après avoir fait voir ici comment l'abbé de Soubise entra dans le chapitre de Strasbourg, nous ne croyons pas moins intéressant de faire voir au lecteur quels furent les moyens que madame de Soubise employa pour lever les obstacles qui s'opposoient à

l'élévation de son fils à l'évêché de Strasbourg, et comment il est devenu pour ainsi dire héréditaire dans la famille des Rohan.

Quelque fût la bonne volonté du Roi pour madame de Soubise, il se trouvoit des obstacles à cette affaire, qui fûrent peut-être autant surmontés par la conjoncture que par sa seule faveur.

L'abbé d'Auvergne étoit chanoine depuis long-temps à Strasbourg. Il y avoit fait de longs séjours, il y avoit mis un de ses frères dans le chapitre. Depuis que le cardinal de Bouillon étoit à Rome, il lui en avoit obtenu la première dignité, qui est celle de grand prévôt, et le cardinal lui-même s'y étoit fait chanoine; enfin l'abbé d'Auvergne étoit beaucoup plus avancé en années, en établissemens, en ancienneté à Strasbourg que l'abbé de Soubise. Mais il s'en falloit bien que sa réputation fut entière; ses moeurs étoient publiquement connues pour être celles des Grecs; sa bêtise déceloit sa mauvaise conduite, son ignorance parfaite, sa dissipation, son ambition, et ne présentoit pour la soutenir qu'une

vanité basse, puante et continuelle, qui lui attiroit le mépris autant que ses mœurs. Son frère, aussi bête, plus obscur, avec beaucoup moins de monde et fort jeune, ne pouvoit suppléer à rien, et le cardinal, par sa conduite, approfondissoit de plus en plus sa disgrâce.

Au contraire, tout rioit à l'abbé de Soubise, dont l'extérieur montroit qu'il étoit le fils des plus tendres amours. Il se distingua sur les bancs de Sorbonne; et bien instruit et aidé par son habile mère, il se dévoua toute cette célèbre école. Madame de Soubise voulut y joindre encore d'autres avantages plus importans, et pour cet effet elle le mit à Saint-Magloire, séminaire alors autant à la mode qu'il l'a été peu depuis. Il étoit conduit par ce que les pères de l'Oratoire avoient de meilleur dans leur congrégation, alors solidement brillante en savoir et en piété. La Tour, leur général, étoit dans la première considération, qui rendoit son témoignage d'un grand poids. Dès l'arrivée de M. de Paris dans ce siége, madame de Soubise lui avoit fait sa cour. Elle avoit toujours fort ménagé les

Noaille, ennemis nés des Bouillon, avec qui ils avoient des procès immortels pour la mouvance de leurs principales terres de la vicomté de Turenne, où ces derniers avoient prodigué leur hauteur. M. de Paris avoit en outre une attention particulière sur Saint-Magloire, qui étoit son séminaire favori. Il étoit alors dans l'apogée de son crédit; et sur les avancemens ecclésiastiques, l'estime du Roi et la liaison intime de madame de Maintenon en partageoient du moins alors la confiance entre lui et le père de la Chaise. Ce dernier ni sa société n'avoient pas été négligés. M^me^ de Soubise en savoit trop pour ne pas mettre de son côté un corps aussi puissant, et, quand il lui plaît, aussi utile, et le père de la Chaise et les principaux bonnets, semant toujours pour recueillir, ne demandoient pas mieux que de servir son fils qu'ils voyoient en état d'aller rapidement à tout, et de devenir en état de le leur rendre avec usure. Tout étoit donc pour l'abbé de Soubise, et, toutes les avenues de la fortune saisies de toute part, il sortit du séminaire comme il avoit fait de dessus les bancs de Sorbonne; de là, une

merveille de savoir, d'ici un miracle de piété et de pureté de mœurs. Oratoire, jésuites, Sorbonne, père de la Tour, père de la Chaise, M. de Paris s'écrioient à l'envi, ils ravissoient la mère et ne plaisoient guère moins au Roi, à qui on avoit grand soin que rien n'échappât des acclamations sur l'abbé de Soubise, dont la douceur, la politesse, l'esprit, les grâces, les soins et les talens de se faire aimer confirmoient de plus en plus une réputation si établie. Les choses amenées à ce point parurent en maturité à madame de Soubise, et la situation du cardinal de Bouillon la hâtoit. Il s'agissoit de pouvoir disposer le cardinal de Furstemberg, qui avoit deux neveux dans le chapitre de Strasbourg, et de lui faire vouloir avec chaleur un coadjuteur, que les prélats n'admettent que très-difficilement, et de plus un coadjuteur étranger.

Furstemberg étoit un homme de taille médiocre, grosset, mais bien pris, avec la plus belle physionomie du monde, qui parloit fort mal françois, qui à le voir et à l'entendre à l'ordinaire, paroissoit un butor, mais qui,

approfondi et mûr sur la politique et sur les affaires, passoit la mesure ordinaire de la capacité, de la finesse et de l'industrie. Il a tant fait de bruit en Europe, qu'il est inutile de chercher à le faire connoître. Il faut se rabattre à l'état où il s'étoit réduit. En pensions du Roi, ou en bénéfices, il jouissoit de plus de 700,000 livres de rente, avec lesquels il mouroit exactement de faim, sans presque faire aucune dépense ni avoir personne à entretenir.

On prétendoit que le cardinal de Furstemberg fort amoureux de la comtesse de la Marck, la fit épouser à son neveu, qui avoit alors 22 ans ou 23 tout au plus, pour la voir plus commodément à ce titre. On prétend encore qu'il en avait été bien traité, et il est vrai que rien n'étoit si frappant que la ressemblance trait pour trait du comte de la Marck au cardinal de Furstemberg, qui, s'il n'étoit pas son fils, ne lui étoit rien du tout. Il étoit destiné à l'église, et déjà chanoine à Strasbourg, lorsque la fortune de madame de Soubise et de son fils lui fit prendre l'épée par

la mort de son frère aîné en 1677, et se défaire de son canonicat et de ses autres bénéfices. L'attachement du cardinal pour la comtesse de Furstemberg, avoit toujours duré. Il ne pouvoit vivre sans elle. Elle logeoit et régnoit chez lui. Son fils le comte de la Marck y logeoit aussi, et cette domination étoit si publique que c'étoit à elle que s'adressoient tous ceux qui avoient à faire au cardinal. Elle avoit été fort belle et en avoit encore à cinquante-deux ans de grands restes; mais grande, grosse, hommasse comme un cent-suisse habillé en femme, hardie, audacieuse, parlant haut, et toujours avec autorité, polie cependant et sachant vivre; c'etoit au-dedans la femme du monde la plus impérieuse, qui gourmandoit le cardinal qui n'osoit souffler devant elle, qui en étoit gouverné et mené à la baguette, qui n'avoit pas chez lui la disposition de la moindre chose, et qui, avec cette dépendance, ne pouvoit s'en passer. Elle étoit prodigue en toutes sortes de dépenses, des habits sans fin plns beaux les uns que les autres, des dentelles parfaites en profusion, et tant de garnitures

et de linge, qu'il ne se blanchissoit qu'en Hollande, un jeu effréné, des parures de pierreries, de joyaux de toutes les sortes. C'étoit une femme qui n'aimoit qu'elle, qui vouloit tout, qui ne se refusoit rien, non pas même, disoit-on, des galanteries, que le pauvre cardinal payoit comme tout le reste. Avec cette conduite elle vint à bout de l'incommoder, si bien qu'il fallut congédier la plupart de sa maison et aller épargner six à sept mois de l'année à la Bourdaisière près de Tours, qu'elle emprunta d'abord de Dangeau, et qu'elle acheta après à vie. Elle vivoit dans cette détresse pour avoir de quoi se divertir à Paris le reste de l'année, lorsque madame de Soubise songea tout de bon à la coadjutorerie pour son fils.

Elle avoit approché de loin la comtesse, et je n'ai pas vu qu'une personne se soit inscrit en faux ni même récrié contre ce qui se débita d'abord à l'oreille, et qui fit après grand fracas, qu'elle avoit donné prodigieusement d'argent à la comtesse pour s'assurer d'elle, et par elle du cardinal. Ce qui est

certain, c'est qu'outre les prodigieuses pensions que le cardinal tiroit du Roi, toujours fort bien payées, il toucha en ce temps-ci une gratification de quarante mille écus, peut-être promise depuis longtemps. Madame de Soubise s'étoit assurée de la sorte de la comtesse et du cardinal, et scella son alliance en les faisant remercier par le Roi à l'oreille, et tout de suite elle fit envoyer l'ordre au cardinal de Bouillon de demander au Pape, au nom du Roi, une bulle pour faire assembler le chapitre de Strasbourg, pour élire un coadjuteur avec future succession et un bref d'éligibilité pour l'abbé de Soubise.

Cet ordre fut un coup de foudre pour le cardinal de Bouillon qui ne s'attendoit à rien moins. Il ne put soutenir de se voir échapper cette magnifique proie qu'il croyoit déjà tenir par tant d'endroits. Il lui fut encore plus insupportable d'en être le ministre. Le dépit qui le transportoit l'aveugla assez pour s'imaginer follement pouvoir l'emporter sur madame de Soubise, et faire changer la résolution. Il écrivit en conséquence au Roi,

et par le même courrier une lettre aux chanoines de Strasbourg, pleine de fiel, d'esprit et de complimens. Cette lettre circulaire et celle du Roi firent un fracas épouvantable, qui n'opérèrent pas ce qu'il s'étoit imaginé, mais sa perte radicale à laquelle les deux femmes travaillèrent avec toute la furie possible. Madame de Soubise surtout qui étoit d'autant plus piquée que le cardinal de Bouillon découvroit au Roi un manége et des simonies que surement il ignoroit, et qui l'auroient empêché de consentir à cette affaire s'il s'en fut douté, bien loin de la protéger. Elle craignoit donc des retours de scrupules, et qu'ils ne se portassent à éclairer de trop près les marchés qu'elle avoit mis en mouvement à Strasbourg pour l'élection. Les mêmes Camilli et La Batie, qui l'avoient si lestement servie pour faire passer son fils chanoine, furent encore ceux qu'elle employa pour la coadjutorerie. Camilli avoit déjà une bonne abbaye du premier service, il espéroit bien un évêché du second, et n'y fut pas trompé; et La Batie de placer un nombre

d'enfans utilement et honorablement comme il arriva.

Madame de Soubise fut si bien servie à Strasbourg, et l'autorité du Roi appuya si bien à l'oreille l'argent qui fut répandu, que l'abbé de Soubise fut élu tout d[redacted] coadjuteur de Strasbourg. Le rare fut que ce fut en présence de l'abbé d'Auvergne, qui, comme grand prévôt du chapitre, dit la messe avant l'élection.

En même temps, et je ne sais si ce fut une des conditions du marché, madame de Soubise, toujours mal avec le duc de Rohan son frère, s'étoit raccommodée avec lui, et en avoit fait tous les pas pour faire le mariage de sa fille aînée avec le comte de la Marck, fils de la comtesse de Furstemberg, qui n'avoit rien en France, où il s'étoit mis dans le service, colonel d'un des régimens que le Roi entretenoit fort chèrement au cardinal de Furstemberg (*).

(*) On trouvera une généalogie vraie des Rohan, dans le dictionnaire de Moreri, édition de 1718, tome V, page 114.

TEMPLE. (LE CHEVALIER)

L'ANGLETERRE, en 1689, perdit dans un simple particulier un de ses principaux ornemens; je veux dire le chevalier Temple, qui a également figuré avec la première réputation dans les lettres et dans les sciences, et dans celles de la politique et du gouvernement, et qui s'est fait un grand nom dans les plus grandes ambassades et dans les premières médiations de paix générale. C'étoit avec beaucoup d'esprit, d'insinuation et d'adresse, un homme simple d'ailleurs, qui ne cherchoit point à paroître, et qui aimoit à se réjouir et à vivre libre, en vrai anglois, sans aucun souci de l'élévation de bien ni de fortune. Il avoit partout beaucoup d'amis, et des amis illustres, qui s'honoroient de son commerce. Dans un voyage qu'il fit en France pour son plaisir, le duc de Chevreuse qui le connoissoit par ses ouvrages, le vit fort. Ils se rencontrèrent un matin dans la galerie de Versailles, et les voilà à raisonner machines et

mécanique. M. de Chevreuse, qui ne connoissoit point d'heure quand il raisonnoit, le tint si long-temps que deux heures sonnerent. A ce coup M. Temple interrompit M. de Chevreuse, et le prenant par le bras : *Je vous assure, Monsieur*, lui dit-il, *que de toutes les sortes de machines, je n'en connois aucune qui soit si belle, à l'heure qu'il est, qu'un tournebroche, et je m'en vais tout courant en éprouver l'effet.* En disant ces mots, il tourna le dos à M. de Chevreuse, et le laissa étonné qu'il pût songer à dîner.

TENCIN, (L'ABBÉ)

DEPUIS CARDINAL,

ET LA RELIGIEUSE SA SOEUR.

LAW, dont le système jetoit un grand éclat, se lassa d'être subalterne ; il visa au grand parmi cette splendeur, et plus que lui l'abbé Dubois. Il n'y avoit néanmoins aucun moyen pour cela qu'on n'eût ôté deux obstacles, la

qualité d'étranger et celle d'hérétique, et la première ne pouvoit se détruire par une naturalisation, sans une abjuration préalable : pour cela il falloit un convertisseur qui n'y prît pas garde de si près, et duquel on fût bien sûr. Dubois l'avoit trouvé, et c'étoit Tencin, que le diable a poussé depuis à une si étonnante fortune.

Cet abbé étoit prêtre, gueux, arrière-petit-fils d'un orfévre, fils et frère de présidens au parlement de Grenoble. Guérin étoit son nom, et Tencin celui d'une petite terre qui servoit à toute la famille.

Il avoit deux soeurs, l'une à Paris, femme d'un Ferriol assez ignoré, frère d'un Ferriol qui a été ambassadeur à Constantinople, et qui n'a pas été marié ; l'autre soeur, religieuse professe pendant longues années dans les Augustines de Montfleury près Grenoble, toutes deux belles, aimables ; madame Ferriol avec plus de douceur et de galanterie, l'autre avec plus d'esprit, d'intrigue et de débauche. Celle-ci attira bientôt la meilleure

compagnie de Grenoble à son couvent, dont la facilité d'entrée ne put jamais être réprimée par le cardinal Le Camus ; et rien n'y contribuoit plus que de trouver au bout de la plus belle promenade un lieu charmant où toutes les meilleures familles de la ville avoient des religieuses.

On venoit y trouver madame de Tencin avec tout le succès qu'on eût pu désirer ailleurs. Mais un habit de religieuse, une ombre de régularité, quoique peu contrainte, une clôture bien qu'accessible à toutes les visites des deux sexes, mais d'où elle ne pouvoit sortir que de temps en temps, étoient une gêne insupportable à qui vouloit *nager en grande eau*. Quelques raisons pressantes de dérober la suite de ses plaisirs à une communauté qui se montra scandalisée, hâta la Tencin de sortir de son couvent, avec ferme résolution de ne plus y rentrer.

L'abbé et elle ne furent jamais qu'un coeur et une âme par la conformité des leurs, si tant que cela puisse se dire en avoir ; il fut son

confident toute la vie, elle de lui; il sut la servir si bien par ses intrigues, qu'il la soutint bien des années au milieu de la vie du monde, des plaisirs, dont il prenoit bien sa part, dans la province, et jusqu'au milieu de Paris, sans avoir changé d'état: elle fit même beaucoup de bruit par son esprit et aventures, sous le nom de *la religieuse Tencin.*

Le frère et la soeur, qui vécurent toujours ensemble, eurent l'art que personne n'entreprit l'abbé sur cette vie vagabonde et débauchée d'une religieuse professe, qui en avoit même quitté l'habit de sa seule autorité. On feroit un livre de ce couple qui ne laissèrent pas de se faire des amis par leur agrément et les artifices de leur esprit.

Vers la fin de la vie du Roi elle obtint de Rome de changer d'état, et d'être chanoinesse je ne sais d'où, et où elle n'alla pas. Bientôt après elle fut maîtresse de l'abbé Dubois, et ne tarda guère à devenir sa confidente, puis la directrice de ses desseins et de la plupart de ses secrets. Cela fut long-temps

caché, et tant que la fortune de Dubois eut besoin de quelques mesures.

Mais dès qu'il fut archevêque, et encore plus cardinal, elle devint maîtresse publique, dominant chez lui, tenant une cour, et étant la source des grâces et de la fortune. Ce fut donc elle qui commença celle de son frère bien-aimé : elle le fit connoître à son amant secret, qui ne tarda pas à le goûter comme un homme fait exprès pour le seconder et lui être utile.

L'abbé Tencin avoit un esprit entreprenant, hardi, qui le fit prendre pour un esprit vaste et mâle ; sa patience étoit celle de plusieurs vies, et toujours agissante vers le but proposé, sans s'en détourner jamais, et surtout incapable d'être rebuté par aucune difficulté ; un esprit si fertile en ressorts et ressources, qu'il acquit faussement la réputation d'une grande capacité. Souple, fin, discret, doux ou âpre au besoin, capable sans effort de toutes sortes de formes, maître signalé en artifices, retenu par rien, contemp-

teur de tout honneur et religion, gardant soigneusement les dehors de tous deux, fier et abject, selon les temps et les conjonctures, et toujours avec esprit et discernement, jamais d'humeur ni de goût qui le détournât, mais d'une ambition démesurée; altéré d'or, non par avarice ni désir de dépenser, mais comme voie de parvenir à tout, dans le sentiment de son néant. Il joignoit quelque savoir à la politesse des manières et du commerce, un grand art de cacher ce qu'il ne vouloit pas être aperçu, et à distinguer avec jugement la diversité des routes. Ce ne fut donc pas merveille si, frère et secondé par une soeur maîtresse du ministre, il fût admis par le ministre avec qui il avoit tant de rapport. Tel fut l'apôtre d'un prosélyte tel que Law, que lui administra Dubois.

Sa soeur sentit aussi qu'à son âge et à son état, son ambition personnelle ne pouvoit la mener loin : elle poussa son frère, et le fit gorger par Law; le gorgé mit son papier en or. Ils en étoient là quand il fut question de ramener Law au giron de l'Eglise, un protes-

tant ou anglican; car Law lui-même ne savoit guère ce qu'il étoit.

On peut juger donc que l'oeuvre ne fut pas difficile; mais ils eurent le sens de la faire consommer en secret, de sorte que ce fut quelque temps un problème ; ils sauvèrent ainsi les bienséances du temps de l'instruction et de la persuasion, et une partie du scandale et du ridicule d'une telle conversion opérée par un tel convertisseur.

Quelqu'habile que fut l'abbé à se couvrir, ses débauches l'avoient déshonoré dans le bas étage où il avoit vécu; il n'avoit pu d'ailleurs dérober les aventures de sa soeur, il avoit fait des marchés de bénéfices. Choisi par Dubois pour succéder à Lafiteau et aller à Rome presser sa pourpre encore fort secrette, il dédaigna d'accommoder un procès intenté en simonie par l'abbé de Vaissière, et de plus en friponnerie pour avoir dérobé une partie du marché fait d'un prieuré.

A la veille donc d'aller à Rome par ordre

apparent du régent, et par celui en effet de Dubois, il ne put soupçonner que sa partie le poursuivroit, ni que le parlement voulût le condamner. La partie adverse poussa le procès; Tencin fit du bruit, et excita la curiosité: on sut le jour du jugement. Le prince de Conti, dont la malice ne dédaignoit aucune occasion de se signaler, y entraina quelques pairs qui prirent séance, des gens de qualité remplirent les lanternes et le banc des gens du Roi. Aubri plaidoit contre Tencin; la dispute des avocats donnoit gain de cause à Tencin, en faisant serment. Il demanda donc de parler, et protesta n'avoir jamais traité du prieuré, négative qui emportoit la friponnerie, et déclara qu'il étoit prêt à lever la main, s'il plaisoit à la cour, pour prouver qu'il n'avoit fait aucun marché de bénéfice. L'avocat Aubri, qui l'avoit conduit là, le provoqua au serment; il lui offrit encore son serment: *ce n'est pas la peine*, dit Aubri; *voilà une pièce entièrement décisive*, et il lut le marché du bénéfice en original, signé, *l'abbé Tencin*: la pièce passa entre les mains des juges indignés de sa scélératesse; l'auditoire

en frémit, qui, excité par le prince de Conti, fit une risée et huée à plusieurs reprises. Tencin, confondu et s'évadant, fut arrêté par quatre gaillards qui accostèrent l'abbé, et qui étoient postés là par son adversaire.

Le premier président de Mesme alla aux opinions, et prononça un arrêt sanglant contre Tencin, avec amende, qui est une flétrissure ; fit avancer Tencin, l'admonêta publiquement sans épargner les termes. Les huées recommencèrent ; l'abbé se coula honteusement, et se déroba aux insultes de la canaille ; le jugement se répandit dans Paris avec éclat, et tout autre que Dubois auroit changé d'agent pour Rome ; mais celui-ci se trouvoit à son point par ses moeurs et ses talens si difficiles à trouver dans un autre ; il le fit publier le lendemain pour le faire disparoître.

On connoît les aventures suivantes de Tencin, devenu archevêque d'Embrun, cardinal et archevêque de Lyon, pour avoir présidé un concile tenu contre Soanen, le

plus vertueux des prélats de l'Eglise Gallicane, que le plus grand scélérat du clergé, dans un conciliabule, déposa, et fit reléguer en Auvergne par le premier ministre.

TORCY,

MINISTRE D'ÉTAT POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Torcy étoit dans tout, sous Pomponne, son beau-père, qui lui facilitoit souvent de porter lui-même des dépêches au conseil. A force d'y entrer de la sorte pour des momens, le Roi, content de sa conduite, lui dit enfin de s'asseoir, et de demeurer. Cet instant le constitua ministre d'état.

Il est impossible que le secrétaire d'état des affaires étrangères ne le soit, à moins d'être doublé par un père ou beau-père; toute la jonction consiste aux affaires étrangères, et aux audiences qu'il donne aux ambassadeurs et aux ministres étrangers; il faut donc qu'il

rapporte les affaires et les dépêches au conseil, et dans ce conseil il n'entre que des ministres. Torcy avoit entre trente et trente-cinq ans; il avoit voyagé, et fort utilement, dans toutes les cours de l'Europe; il étoit sage, instruit, extrêmement mesuré, et tout applaudit à cette grâce. Il est plaisant que les plus petites charges ayent un serment, et que les ministres d'état n'en prêtent point, qui, sur tous les autres, y devroient être obligés. C'est une de ces singularités, dont on ne voit pas de raison; puisque ceux qui ont le plus de charges sur leur tête, dont ils ont prêté serment de chacune, en prêtent encore un nouveau, s'ils obtiennent de nouvelles charges. Les intendans des provinces, qui en sont despotiquement les maîtres, n'en prêtent point non plus, tandis que les plus petits lieutenans de Roi des provinces, inconnus dans leurs provinces, où souvent ils n'ont jamais mis le pied, souvent encore aussi peu connus partout ailleurs, et qui, en toute leur vie, n'ont pas la plus légère fonction, prêtent tous serment entre les mains du Roi.

TOURVILLE. (LE MARÉCHAL DE)

LA France perdit le plus grand homme de mer, de l'aveu des Anglois et des Hollandois, qui eût été depuis un siècle, et en même temps le plus modeste. Ce fut le maréchal de Tourville, qui n'avoit pas encore soixante ans. Il ne laissa qu'un fils qui promettoit, et qui fut tué dès sa première campagne, et une fille fort jeune. Tourville possédoit en perfection toute la partie de la marine, depuis celle du charpentier jusqu'à celle d'un excellent amiral. Son équité, sa douceur, son flegme, sa politesse, la netteté de ses ordres, les signaux, et beaucoup d'autres détails particuliers très-utiles qu'il avoit imaginés; son arrangement, sa justesse, sa prévoyance, une grande sagesse aiguisée de la plus naturelle, de la plus tranquille valeur, tout contribuoit à faire désirer de servir sous lui, et d'y apprendre. Sa charge de vice-amiral fut donnée à Château-Renaud.

VALLIERE. (MONSIEUR DE LA)

ON n'a pas perdu la mémoire d'une anecdote qui le regarde. D'Antin perdit Gondrin son fils aîné, qui laissa des enfans d'une soeur du duc de Noailles qui, long-temps après, se remaria au comte de Toulouse : elle fut si affligée qu'elle en tomba malade, au point qu'on lui apporta les sacremens. Toute sa famille y étoit présente; et la maréchale de Noailles, qui l'aimoit passionnément, étoit fondue en larmes au pied de son lit, qui prioit à genoux, tout haut et de tout son coeur, et qui, dans l'excès de sa douleur, s'offroit elle-même à Dieu, et tous ses enfans, s'il les vouloit prendre : la Vallière, qui étoit là, et qui l'entendit, se leva, alla à elle, et lui dit tout haut, et du même ton qu'elle prioit : *Madame, les gendres en sont-ils aussi ?* Personne ne put résister à l'éclat de rire qui partit, et les prit tous ensemble et la maréchale elle-même aussi, avec un scandale ridicule qui courut aussitôt par toute la cour :

la

la malade se porta bientôt mieux, et on en rit plus que jamais.

VAUBAN, (LE MARÉCHAL DE) ET BOISGUILBERT.

PATRIOTE comme étoit M. de Vauban, il avoit été toute sa vie touché de la misère du peuple et de toutes les vexations qu'il souffroit. Les connoissances que ses emplois lui donnoient, la nécessité des dépenses du Roi, et le peu d'espérance qu'il faisoit entrevoir pour retrancher celles de sa splendeur et de ses amusemens, le faisoient gémir de ne voir point de remède à un accablement qui augmentoit son poids de jour en jour.

Dans cet esprit Vauban ne fit point de voyage, (et il traversoit souvent le royaume de tous les biais) qu'il ne prît par-tout des informations exactes sur la valeur et sur le produit des terres, sur la sorte de commerce et d'industrie des provinces et des villes, sur

la nature et l'imposition des levées, sur la manière de les percevoir.

Non content de ce qu'il pouvoit voir et faire par lui-même, il envoya secrétement par-tout où il ne pouvoit aller, pour être instruit de tout, et comparer les rapports avec ce qu'il auroit connu par lui-même. Les vingt dernières années de sa vie au moins furent employées à ces recherches auxquelles il dépensa beaucoup. Il les vérifia souvent avec l'exactitude et la justesse qu'il y put apporter, et il excelloit en ces deux qualités. Enfin il se convainquit que les terres étoient le seul bien solide, et il se mit à travailler à un nouveau système.

Il étoit bien avancé, lorsqu'il parut divers petits livres du sieur Boisguilbert, lieutenant-général au siége de Rouen, homme de beaucoup d'esprit, de détail et de travail, frère d'un conseiller au parlement de Normandie, qui, de longue main, touché des mêmes vues de Vauban, y travailloit aussi depuis long-temps. Il y avoit déjà fait des progrès avant

que le chancelier eût quitté les finances. Il vint exprès le trouver; et, comme son esprit vif avoit du singulier, il lui demanda de l'écouter avec patience, et lui dit que d'abord il le prendroit pour un fou, qu'ensuite il verroit qu'il méritoit d'être écouté, et qu'à la fin il demeureroit content de son système.

Pontchartrain, rebuté de tant de mauvais avis qui lui avoient passé par les mains, et qui étoit vif comme le salpêtre, se mit à rire, et lui répondit brusquement qu'il s'en tenoit au premier, et il lui tourna le dos.

Boisguilbert, revenu à Rouen, ne se rebuta pas du mauvais succès de son voyage. Il n'en travailla que plus infatigablement à son projet, qui étoit à-peu-près le même que celui de Vauban, sans se connoître l'un et l'autre; de ce travail naquit un livre savant et profond sur la matière, dont le système alloit à une répartition exacte, à soulager le peuple de tous les frais qu'il supportoit, et de beaucoup d'impôts, qui faisoit entrer les levées directement dans la bourse du Roi, qui conséquemment ruinoit l'existence des traitans, la

puissance des intendans, et le souverain domaine des ministres des finances.

Aussi déplut-il à tous ceux-là, autant qu'il fut applaudi de tous ceux qui n'avoient pas les mêmes intérêts. Chamillart, qui avoit succédé à Pontchartrain, examina ce livre; il en conçut de l'estime; il manda Boisguilbert deux ou trois fois à l'Étang, et travailla avec lui, à plusieurs reprises, en ministre dont la probité ne cherche que le bien.

En même temps Vauban, toujours appliqué à son ouvrage, vit celui-ci avec attention, et quelques autres du même auteur qui le suivirent; de-là il voulut s'entretenir avec Boisguilbert. Peu attaché aux siens, mais ardent pour le soulagement des peuples et pour le bien de l'état, il les retoucha et les perfectionna sur ceux-ci, et y mit la dernière main. Ils convenoient sur les choses principales, mais non en tout. Boisguilbert vouloit laisser quelques impôts sur le commerce étranger et sur les denrées, à la manière de Hollande, et s'attachoit principalement à ôter les plus

odieux, et surtout les frais immenses qui, sans entrer dans les coffres du Roi, ruinoient les peuples, à la discrétion des traitans et de leurs employés qui s'y enrichissoient sans mesure, comme cela continue encore aujourd'hui, et n'a fait qu'augmenter sans jamais avoir cessé depuis.

Vauban, d'accord sur ces suppressions, passoit jusqu'à celle des impôts même : il prétendoit n'en laisser qu'un unique, et avec cette simplification, remplir également leurs vues communes sans tomber en aucun inconvénient. Il avoit l'avantage sur Boisguilbert de tout ce qu'il avoit examiné, pesé, comparé et calculé lui-même, en ses divers voyages, depuis vingt ans, et de ce qu'il avoit tiré du travail de ceux que, dans le même esprit, il avoit envoyés, depuis plusieurs années, en diverses provinces, toutes choses que Boisguilbert, sédentaire à Rouen, n'avoit pu se proposer : Vauban avoit l'avantage encore de se rectifier par les lumières et les ouvrages de celui-ci, par quoi il avoit raison de se flatter

de le surpasser en exactitude et en justesse, base fondamentale d'un pareil travail.

Vauban abolissoit dans son projet toutes sortes d'impôts auxquels il en substituoit un unique, divisé en deux branches, auxquelles il donnoit le nom de dîme royale, l'une sur les terres par un dixième de leur produit, l'autre, léger par estimation, sur le commerce et l'industrie qu'il estimoit devoir être encouragés l'un et l'autre, bien loin d'être accablés. Il prescrivoit des règles très-simples, très-sages et très-faciles pour la levée et la perception de ces deux droits, suivant la valeur de châque terre, et par rapport au nombre d'hommes sur lequel on peut compter, avec le plus d'exactitude, dans l'étendue du royaume. Il ajouta la comparaison de la répartition en usage avec celle qu'il proposoit, les inconvéniens de l'une et de l'autre, et réciproquement leurs avantages, et conclut par des preuves, en faveur de la sienne, d'une netteté et d'une évidence à ne s'y pouvoir refuser. Aussi cet ouvrage reçut-il les applaudissemens

publics et l'approbation des personnes les plus capables de ces calculs et de ces comparaisons, et les plus versées en toutes ces matières, qui en admirèrent la profondeur, la justesse, l'exactitude et la clarté.

Ce livre avoit un grand défaut. Il donnoit, à la vérité, au Roi plus qu'il ne tiroit par les voies jusqu'alors pratiquées; il sauvoit aussi les peuples des ruines et des vexations, et les enrichissoit en leur laissant tout ce qui n'entroit point dans les poches du Roi, à peu de choses près; mais il ruinoit une armée de financiers, de commis, d'employés de toute espèce. Il les réduisoit à vivre à leurs dépens, et non plus à ceux du public, et il sappoit par les fondemens ces fortunes immenses qu'on voit naître en si peu de temps.

C'étoit déjà ce qu'il falloit alors pour échouer; et son crime fut qu'avec cette nouvelle pratique, il perdoit l'autorité du contrôleur-général, sa faveur; sa fortune, sa toute-puissance, et par proportion celles des intendans des finances, des intendans de

province, de leurs secrétaires, de leurs commis, de leurs protégés, qui ne pourroient plus faire valoir leur capacité et leur industrie, leurs lumières et leur crédit, et qui de plus tomboient du même coup, dans l'impuissance de faire du bien et du mal à personne.

Il n'est donc pas surprenant que tant de gens, si puissans en tout genre, à qui ce livre arrachoit tout des mains, ne conspirassent contre un système si utile à l'état, si heureux pour le Roi, si avantageux au peuple du royaume, mais si ruineux pour eux.

La robe entière en rugit pour son intérêt. Elle est la modératrice des impôts par les places qui en regardent toutes les sortes d'administration, et qui lui sont affectées privativement à tous, et se le croit en corps avec plus d'éclat, par la nécessité de leur enregistrement des édits bursaux. Les liens du sang fascinèrent les yeux aux deux gendres de M. Colbert, de l'esprit et du gouvernement duquel ce livre s'écartoit fort; et ils furent trompés par les raisonnemens vifs et

captieux de Desmarets, dans la capacité duquel ils avoient toute confiance, comme un disciple unique de Colbert, son oncle, qui l'avoit élevé et instruit.

Chamillart, si doux, si amoureux du bien, qui n'avoit pas, comme on l'a vu, négligé de travailler avec Boisguilbert, tomba sous la même séduction de Desmarets. Le chancelier, qui se sentoit toujours d'avoir été, quoique malgré lui, contrôleur-général des finances, s'emporta : en un mot, il n'y eut que les impuissans et les désintéressés pour Vauban et Boisguilbert, je veux dire, l'Eglise et la Noblesse; car, pour les peuples qui y gagnoient tout, ils ignorèrent qu'ils avoient touché à leur salut, que les bons bourgeois seuls déplorèrent.

Ce ne fut donc pas merveille, si le Roi, prévenu et investi de la sorte, reçut très-mal le maréchal de Vauban, lorsqu'il lui présenta son livre qui lui étoit adressé dans tout le contenu de l'ouvrage. On peut juger si les ministres à qui il le présenta, lui firent un meilleur accueil; de ce moment ses services,

sa capacité militaire, unique en son genre, ses vertus, l'affection que le Roi y avoit mise, jusqu'à croire se couronner de lauriers en l'élevant, tout disparut à l'instant à ses yeux; il ne vit plus en lui qu'un insensé pour l'amour du public, et qu'un criminel qui attentoit à l'autorité de ses ministres, par conséquent à la sienne. Il s'en expliqua de la sorte sans ménagement; l'écho en retentit plus aigrement encore dans toute la nation offensée, qui abusa sans aucun ménagement de sa victoire; et le malheureux Maréchal, porté dans tous les coeurs françois, ne put survivre aux bonnes grâces de son maître, pour qui il avoit tout fait, et mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consumé de douleur et d'une affliction que rien ne put adoucir, et à laquelle le Roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant de s'apercevoir qu'il eût perdu un serviteur si utile et si illustre. Il n'en fut pas moins célébré par toute l'Europe et par les ennemis même, ni moins regretté en France de tout ce qui n'étoit pas financier, ou suppôt de financiers.

Boisguilbert, que cet événement auroit dû rendre sage, ne put se contenir. Une des choses que Chamillart lui avoit le plus fortement objectées, étoit la difficulté de faire des changemens au milieu d'une forte guerre. Il publia donc un livre fort court, par lequel il démontra que M. de Sully, convaincu du désordre des finances que Henri IV lui avoit commises, en avoit changé tout l'ordre au milieu d'une guerre autant ou plus fâcheuse que celle dans laquelle on se trouvoit engagé, et en étoit venu à bout avec un grand succès; puis, s'échappant sur la fausseté de cette excuse par une tirade de *faut-il attendre la paix pour*, etc. il étala avec tant de feu et d'évidence un si grand nombre d'abus sur lesquels il étoit impossible de ne succomber pas, qu'il acheva d'outrer les ministres, déjà si piqués de la comparaison du duc de Sully, et si impatiens d'entendre renouveler le nom d'un si grand seigneur, qui en a plus su en finance que toute la robe et la plume. La vengeance ne tarda pas; Boisguilbert fut exilé au fond de l'Auvergne; tout son petit bien consistoit en sa charge; et cessant de la faire;

il n'avoit plus de quoi subsister. La Vrillière, qui avoit la Normandie dans son département, avoit expédié la lettre de cachet. Il l'en fit avertir, et la suspendit quelques jours comme il put. Boisguilbert en fut peu ému, plus sensible peut-être à l'honneur de l'exil, pour avoir travaillé sans crainte au bien et au bonheur public, qu'à ce qu'il lui en alloit coûter. Sa famille en fut plus alarmée, et s'empressa à parer ce coup. La Vrillière de lui-même s'employa avec générosité; il obtint qu'il fît le voyage seulement pour obéir à un ordre émané qui ne se pouvoit plus retenir, et qu'aussitôt après qu'on seroit informé de son arrivée au lieu prescrit, il seroit rappelé.

Il fallut donc partir; la Vrillière, averti de son arrivée, ne douta pas que le Roi ne fût content, et voulut en prendre l'ordre pour son retour; mais la réponse fut que Chamillart ne l'étoit pas encore. J'avois fort connu les deux frères; je parlai donc à Chamillart; ce fut inutilement. On le tint là deux mois, au bout desquels j'obtins son retour. Mais ce

ne fut pas tout; Boisguilbert, mandé en revenant, essuya une dure mercuriale, et, pour le mortifier de tous les points, il fut renvoyé à Rouen, suspendu de ses fonctions; ce qui toutefois ne dura guère. Il en fut amplement dédommagé, par la foule de peuple et les acclamations avec lesquelles il fut reçu (*).

VAUDEMONT. (LE PRINCE DE)

On connoît trop encore la vie et les diverses fortunes de Charles IV, duc de Lorraine, pour parler de son génie et des extrémités où il le jeta. Ami de tous les partis, fidelle à aucun, il fut souvent dépouillé de ses états; tantôt il les abdiquoit, et puis les reprenoit; tantôt il voloit en France, je joignant avec les rebelles, et puis à la cour; on le vit à la

(*) Cette anecdote ministérielle est plus digne sans doute de l'histoire du Visiriat que du ministère de France; mais elle démontre au moins la nécessité d'écouter le peuple dans les affaires d'impôt.

tête de ses troupes, qu'il faisoit subsister aux dépens d'autrui, en y vivant lui-même; et d'autres fois il vint au service de France, puis de l'Empereur, et après de l'Espagne, et à Bruxelles.

Enfin, Charles IV fut enlevé et conduit prisonnier en Espagne.

Charles de Lorraine, marié depuis long-temps à la duchesse Nicole, étoit amoureux de madame de Cantecroix. Il aposta un courrier qui lui apporta la nouvelle de la mort de la duchesse Nicole. Il en donna part dans Bruxelles, prit le grand deuil, et quelques jours après il épousa Béatrix de Cusance, veuve du comte de Cantecroix, et en donna aussi la nouvelle à toute la ville.

Bientôt après la fourbe fut découverte, et on apprit de tous côtés que la duchesse Nicole non-seulement jouissoit d'une santé parfaite, mais qu'elle n'avoit seulement pas été malade.

Madame de Cantecroix, qui n'en avoit pas été la dupe, fit tout comme si elle l'eût été; mais elle étoit grosse, et elle s'apaisa; ils continuèrent de réputer la duchesse Nicole morte, et de vivre ensemble sans qu'il ait jamais été question, avant ni après, de dissoudre le mariage de la duchesse Nicole, laquelle se réfugia à Paris.

Le duc Charles eut donc de ce beau mariage prétendu par lui seul une fille et un fils, et ces deux enfans tinrent tout de leur père. Il maria la fille en octobre 1660 au comte de Lillebonne, frère puîné du duc d'Elbeuf, dont elle n'a eu que quatre enfans qui aient vécu, le prince de Comercy qui servit toujours l'Empereur, et le prince Paul, tué à Neerwinden, tous deux morts sans être mariés, et deux filles, mademoiselle de Lillebonne qui ne l'a point été non plus, et mademoiselle de Commercy, qui épousa, en 1691, le prince d'Epinoy.

Le fils est M. de Vaudemont dont il s'agit; Charles IV l'éleva auprès de lui, et comme

il le prétendoit légitime, il le fit appeler le *prince de Vaudemont*, et ce nom lui est resté.

Vaudemont fut un des hommes le mieux fait de son temps; il avoit un beau visage et une grande mine, des yeux beaux et fort vifs, pleins de feu et d'esprit; aussi en avoit-il infiniment; il étoit soutenu d'ailleurs d'autant de fourbe, d'intrigues et de manège qu'en avoit son père. Il le suivit partout dès sa jeunesse dans ses guerres, et en apprit bien le métier. Son père le maria à Bar, en avril 1669, à une fille du duc d'Elbeuf.

La liaison de Charles avec les Espagnols attacha Vaudemont à leur service, et la catastrophe de son père ne put l'en séparer, parce qu'il y espéra des emplois dont il ne pouvoit se flatter ailleurs. Dix ans de guerre contre l'Espagne donnèrent occasion au prince de Vaudemont d'employer tous ses talens pour s'avancer, et il les employa utilement. La nouvelle liaison d'intérêt de l'Espagne avec la Hollande, y forma des liaisons dont Vaudemont sut profiter. Il s'insinua auprès du

prince

prince d'Orange, et peu à peu il devint de ses amis jusqu'à être admis dans sa confidence. Il fit un voyage en Espagne chargé de diverses commissions secrètes. Il trouva cette cour dans le désespoir de ses pertes, et fort animée contre la personne du Roi. En homme qui n'avoit rien à en attendre, il se lâcha, en courtisan, contre le Roi avec une indécence égale à sa hardiesse. Passé en Italie, il s'arrêta à Rome. Là, il voulut jouer parmi la faction espagnole le même rôle qu'il avoit joué à Madrid. Les serviteurs du Roi s'en offensèrent. Ce prince s'en expliqua dans une lettre au roi d'Espagne, de façon qu'elle finit la scène scandaleuse que Vaudemont donnoit avec tant de licence. Les partisans de l'Autriche le firent disparoître. Il regagna les Pays-bas par le Tirol et l'Allemagne, avec ce nouveau mérite envers l'Espagne et l'Empereur, auquel le prince d'Orange ne fut pas le moins sensible. Vaudemont étoit son cousin-germain bâtard, et M. de Lorraine étoit alors dans l'apogée de sa gloire et de son autorité dans le conseil et dans la cour de l'Empereur. Tout concourut donc, après ce départ préci-

pité de Rome, à faire marcher Vaudemo[illegible] pas de géant, revêtu de la toison d'or, grand d'Espagne, prince de l'Empire, capitaine général, tous les honneurs s'accumulèrent sur sa tête, et bientôt après le grand emploi de mestre-de-camp général, et enfin de gouverneur des armées aux Pays-bas.

Elevé de la sorte et payé à proportion, il vécut avec splendeur, et comme il avoit infiniment d'esprit et d'adresse, il vint à bout d'émousser l'envie et de se faire presque autant aimer que considérer par son crédit, et respecter par ses emplois. C'étoit un homme affable, prévenant, obligeant, et aussi attentif à plaire à l'homme de peu, qu'à l'homme important. L'oisiveté de la paix lui fit courir les bonnes fortunes. Il n'y fut pas heureux, et encore moins en habiles gens qui le privèrent habilement de l'usage de ses bras et de ses jambes.

La guerre de 1688 arrivée, Vaudemont, qui vouloit être maître des troupes d'Espagne, mit tout son crédit, appuyé du prince

d'Orange, pour s'élever au commandement des armées. Des emplois qu'il avoit jusque-là, il n'y avoit qu'un pas à faire. Le prince de Valbec, qui les commandoit, étoit vieux; on fit en sorte qu'il se retira, et Vaudemont eut sa place sous l'électeur de Bavière, et en chef en son absence. La paix s'avançant, le prince d'Orange se fit une véritable affaire de procurer le gouvernement du Milanois à Vaudement, qui se trouva placé dans le plus grand et plus brillant emploi de la monarchie d'Espagne par la protection du nouveau roi d'Angleterre et de l'Empereur.

VAUGUYON, (LA)

SA FORTUNE ET SA MORT.

Un événement surprit moins qu'il ne fit admirer les fortunes. Le Roi sortant du salut, apprit, par le baron de Beauvais, que la Vauguyon s'étoit tué le matin de deux coups de pistolet qu'il se donna dans la gorge dans

son lit, après s'être défait de ses gens prétexte de les envoyer à la messe.

Il faut dire un mot de ces deux hommes. La Vauguyon étoit un des plus pauvres gentils-hommes de France; son nom étoit *Béthoulat*; il porta le nom aussi de *Fromenteau*. C'étoit un homme parfaitement bien fait, mais plus que brun et d'une figure espagnole; il avoit de la grâce, une voix charmante qu'il savoit très-bien accompagner du luth et de la guitare; avec cela il avoit le langage des femmes, de l'esprit, et il étoit insinuant.

Avec ces talens et d'autres plus cachés, mais utiles à la galanterie, il se fourra chez madame de Beauvais, première femme de chambre de la Reine-mère, et dans la plus intime confidence avec elle. Tout le monde faisoit d'autant plus la cour à cette Beauvais, qu'elle étoit infiniment bien avec le Roi, dont elle passoit pour avoir eu le pucelage; je l'ai encore vue vieille, chassieuse et borgnesse, à la toilette de madame la Dauphine

de Baviere, où toute la cour lui faisoit des merveilles, parce que de tout temps elle venoit à Versailles, où elle causoit avec le Roi en particulier, qui avoit beaucoup de considération pour elle.

Son fils, qui s'étoit fait appeler le *baron de Beauvais*, avoit la capitainerie des plaines d'autour de Paris; il avoit été élevé, au subalterne prés, avec le Roi, et il avoit été de ses ballets et de ses parties. Egalement hardi, bien fait, soutenu par sa mère, et par un goût personnel du Roi, il avoit tenu son coin avec l'élite de la cour, et depuis il avoit été traité toute sa vie avec une distinction qui le faisoit craindre et rechercher. Il étoit fin courtisan et gâté, mais ami à rompre des glaces auprès Roi avec succès et ennemi de même. D'ailleurs honnête homme, et toutefois respectueux avec les seigneurs; je l'ai vu encore donner les ordres.

Fromenteau se fit aimer par la Beauvais, et elle le présentoit à tout ce qui venoit chez elle, qui, là et ailleurs, pour lui plaire, faisoit

accueil à ses godelureaux; peu à peu elle fit entrer Fromenteau chez la Reine-mère, puis chez le Roi, et il devint courtisan par cette protection. De là il s'insinua chez les ministres, il montra de la valeur, volontaire à la guerre, et enfin il fut employé auprès de quelques princes d'Allemagne. Peu à peu il s'éleva jusqu'au caractère d'ambassadeur en Danemarck, et il alla après ambassadeur en Espagne. Partout on en fut content, et le Roi lui donna une des trois places de conseiller d'Etat d'épée, et, au scandale de la cour, il le fit chevalier de l'ordre en 1688.

Vingt ans avant il avoit épousé la fille de Saint-Mégrin. Cette femme qui étoit veuve avec un fils de M. du Broutay, du nom de Quelen, étoit la laideur même. Par ce mariage Fromenteau s'étoit seigneurifié, et avoit pris le nom de comte de la Vauguyon. Tant que les ambassades durèrent, et que le fils de sa femme fut jeune, il eut dequoi vivre; mais quand la mère fut obligée de compter avec son fils, ils se trouvèrent réduits fort à l'étroit.

La Vauguyon comblé d'honneurs bien au-delà de ses espérances, représenta souvent au Roi l'état misérable de ses affaires, et n'en tiroit que des rares et médiocres gratifications; la pauvreté peu à peu lui tourna la tête, mais on fut bien long-temps sans s'en apercevoir.

Une des premières marques qu'il en donna fut chez madame Pellot, veuve du premier président du parlement de Rouen, qui avoit tous les soirs un souper et un jeu pour ses amis en petit nombre. Elle ne voyoit que fort bonne compagnie, et la Vauguyon y étoit presque tous les soirs; jouant au brelan, elle lui fit un renvi qu'il ne tint pas. Elle l'en plaisanta, et lui dit qu'elle étoit bien aise de voir qu'il étoit un poltron. La Vauguyon ne répondit mot, mais le jeu fini, il laissa sortir la compagnie, et quand il se vit seul avec madame Pellot, il ferma la porte au verrou, enfonça son chapeau dans sa tête, accula madame Pellot contre la cheminée, et lui mettant la tête entre les deux poings, il lui dit qu'il ne savoit ce qui le tenoit, qu'il ne la lui

mît en compote, pour lui apprendre l'appeler *poltron.*

Voilà une femme bien effrayée, qui entre ses deux poings lui faisoit des révérences perpendiculaires et des complimens tant qu'elle pouvoit, tandis que l'autre continuoit toujours ses furies et ses menaces; à la fin il la laissa plus morte que vive, et s'en alla.

C'étoit une très-bonne et très-honnête femme, qui défendit bien à ses gens de la laisser seule avec la Vauguyon; mais qui eut la générosité de lui en garder le secret jusqu'après sa mort, et de le recevoir chez elle à l'ordinaire, où il retourna comme s'il n'étoit rien arrivé.

Long-temps après, rencontrant sur les deux heures après-midi M. de Courtenay, dans ce passage obscur à Fontainebleau, qui du sallon d'en haut, devant la tribune, conduit à une terrasse le long de la chapelle, il lui fit mettre l'épée à la main, malgré tout ce que l'autre put dire sur le lieu où ils étoient, et sans jamais

avoir eu occasion ni apparence de démêlé.

Au bruit de la dispute, des passans dans le grand sallon accoururent, et les séparèrent, et appellèrent des Suisses de la salle des gardes de l'ancien appartement de la Reine-mère, où il y en avoit toujours quelques-uns; cet appartement donnoit dans le sallon.

La Vauguyon, dès lors chevalier de l'ordre, se débarrassa d'eux, revient chez le Roi, tourne la clé du cabinet, force l'huissier, entre et se jette aux pieds du Roi, en lui disant qu'il venoit lui apporter sa tête.

Le Roi qui sortoit de table, et chez qui personne n'entroit qu'il ne fut demandé, et qui n'aimoit pas les surprises, lui demanda avec émotion à qui il en avoit.

La Vauguyon, toujours à genoux, lui dit qu'il avoit tiré l'épée dans sa maison, insulté par M. de Courtenay, et que son honneur lui avoit été plus cher que son devoir.

Le Roi eut grande peine à s'en débarrasser, et dit qu'il verroit à éclaircir cette affaire, et un moment après il les envoya arrêter tous deux par des exempts du grand prévôt.

Cependant on amena deux carrosses, qu'on appeloit de *la pompe*, qui servoient à Bontemps et à divers usages pour le Roi, et qui étoient à lui, mais sans armes du Roi, ils avoient leurs attelages, et les exempts qui les avoient arrêté, les mirent chacun dans un carrosse, et l'un d'eux avec chacun, et ils les menèrent à Paris à la bastille, où ils demeurèrent sept ou huit mois, avec permission, au bout du premier mois, d'y voir leurs amis; mais traités tous deux avec une égalité entière.

On peut croire quel fut le fracas d'une telle aventure. Personne n'y comprenoit rien.

Le prince de Courtenay étoit un fort honnête homme, brave, mais doux, et qui n'avoit eu de sa vie querelle avec personne; il

protestoit qu'il n'en avoit aucune avec la Vauguyon, qu'il l'avoit attaqué et forcé de mettre l'épée à la main pour n'en pas être insulté. D'autre part, on ne se doutoit pas encore de l'égarement de la Vauguyon, il protestoit de même que c'étoit l'autre qui l'avoit attaqué et insulté. On ne savoit donc que croire ni que penser. Chacun avoit ses amis; mais personne ne put goûter l'égalité si fort affectée dans tous les traitemens faits à l'un et à l'autre.

Enfin, faute de meilleurs éclaircissemens, et la faute suffisamment expiée, ils sortirent de prison, et peu à peu ils reparurent à la cour.

Quelque temps après une nouvelle affaire mit les choses plus au net. Allant à Versailles, la Vauguyon rencontra un palefrenier de monsieur le Prince, menant un cheval de main tout sellé, allant vers Sèves et vers Paris : il l'arrête, l'appelle, met pied à terre, et demande à qui est ce cheval; le palefrenier répond qu'il est à M. le Prince; la Vauguyon

répond que M. le Prince ne trouvera pas mauvais qu'il le monte, et il saute en même temps dessus. Le palefrenier, bien *étourdi*, ne sait que faire à un homme à qui il voit le cordon bleu par-dessus son habit, et sortant de son équipage, il le suit.

La Vauguyon prend le petit galop jusqu'à la porte de la Conférence, il gagne le rempart, et va mettre pied à terre à la bastille; il donne pour boire au palefrenier, et il le congédie. Il monte chez le geolier, à qui il dit qu'il a eu le malheur de déplaire au Roi, et qu'il le prie de lui donner une chambre.

Le geolier bien surpris, lui demande à son tour à voir l'ordre du Roi, et sur ce qu'il n'en a point, plus étonné encore, il résiste à toutes ses prières, et par capitulation il le garde chez lui, en attendant la réponse de Pontchartrain, à qui il écrit par un exprès.

Pontchartrain en rend compte au Roi, qui ne sait ce que cela veut dire, et l'ordre vient au geolier de ne point recevoir

Vauguyon, duquel, malgré cela, il eut encore toutes les peines du monde à se défaire. Ce trait et cette aventure du cheval de M. le Prince, firent grand bruit, et éclairèrent fort celle de M. de Courtenay.

Cependant le Roi fit dire à monsieur de la Vauguyon qu'il pouvoit reparoître à la cour, et il continua à y aller comme il fesoit auparavant; mais chacun l'évitoit, et on avoit grand peur de lui, quoique le Roi, par bonté, affectât de le bien traiter.

On peut juger que ces dérangemens publics n'étoient pas sans d'autres domestiques qui demeuroient cachés, le plus qu'il étoit possible. Mais ils devinrent si fâcheux à sa pauvre femme, bien plus vieille que lui et fort retirée, qu'elle prit le parti de quitter Paris, et de s'en aller dans ses terres; elle n'y fut pas bien long-temps, et y mourut à la fin d'octobre, à la fin de cette année.

Ce fut là le dernier coup qui acheva de tourner la tête à son mari. Avec sa femme

il perdoit toute sa subsistance; car il n'avoit nul bien de soi et très-peu du Roi, et il ne lui survécut que d'un mois. Il avoit soixante et quatre ans, et près de vingt ans moins qu'elle, aussi n'en eut-il jamais d'enfans.

On sut que les deux dernières années de sa vie il portoit des pistolets dans sa voiture: il en menaçoit souvent le cocher ou le postillon en joue en allant et venant de Versailles.

Ce qui est très-certain, c'est que sans le baron de Beauvais, qui l'assistoit de sa bourse et prenoit fort soin de lui, il se seroit trouvé souvent aux dernieres extrémités, surtout depuis le départ de sa femme. Beauvais en parloit souvent au Roi, et il est inconcevable qu'ayant élevé cet homme autant qu'il l'avoit fait, et lui ayant toujours témoigné une bonté particulière, il l'ait persévéremment laissé mourir de faim et devenir fou de misère.

VENDOME.

VENDÔME étoit d'une taille ordinaire pour la hauteur, un peu gros, mais vigoureux, fort et alerte, un visage fort noble, et l'air haut, avec de la grâce naturelle dans le maintien et dans la parole ; il avoit encore beaucoup d'esprit naturel, qu'il n'avoit jamais cultivé, et une énonciation facile, soutenue d'une hardiesse naturelle, qui se tourna depuis en audace la plus effrénée; beaucoup de connoissance du monde, de la cour, des personnages successifs, et sous une apparente incurie, un soin et une adresse à en profiter en tout genre, surtout admirable courtisan, et qui sut tirer avantage jusque de ses plus grands vices, à l'abri du foible du Roi pour sa naissance : poli par art, mais avec un choix et une mesure avare; insolent à l'excès dès qu'il crut le pouvoir oser impunément, et en même temps familier et populaire avec le commun par une affectation qui voiloit sa vanité et le faisoit aimer du vulgaire, au fond l'orgueil même, et un orgueil qui vouloit tout, et qui dévoroit tout.

A mesure que son rang s'éleva et que sa faveur augmenta, sa hauteur et son peu de ménagement, son opiniâtreté jusqu'à l'entêtement, tout cela crut à proportion jusqu'à ne se rendre accessible qu'à un nombre très-petit de familiers et à ses valets.

La louange, puis l'admiration, enfin l'adoration, furent le canal unique par lequel on put approcher ce demi-dieu, qui soutenoit des thèses ineptes, sans que personne ôsât, non pas contredire, mais ne pas approuver. Il connut et abusa plus que personne de la bassesse du François. Peu à peu il accoutuma les subalternes, puis, de l'un à l'autre, toute son armée à ne l'appeler plus que *Monseigneur et votre Altesse.*

En moins de rien cette gangrène gagna jusqu'aux lieutenans généraux et aux gens les plus distingués, dont pas un, comme des moutons, à l'exemple des uns les autres, n'osa plus parler autrement, et qui, l'usage ayant passé en droit, y auroient hasardé l'insulte, si quelqu'un d'eux se fût avisé de lui parler autrement.

Le Roi eut toujours une horreur extrême pour les habitans de Sodome et pour ce qui pouvoit être soupçonné de ce vice; néanmoins M. de Vendôme y fut plus salement plongé toute sa vie que personne, et si publiquement que lui-même n'en faisoit pas plus de façon que de la plus légère et de la plus ordinaire galanterie, sans que le Roi, qui l'avoit toujours su, l'eût jamais trouvé mauvais, ni qu'il en eût été moins bien avec lui.

Le scandale le suivit toute sa vie à la cour, à Anet, aux armées. Ses valets et des officiers subalternes satisfirent toujours cet horrible goût; connus pour tels et comme tels, ils étoient courtisés des familiers de M. de Vendôme, et de ce qui vouloit s'avancer auprès de lui.

On sait avec quelle audacieuse effronterie il fit publiquement le grand remède par deux fois, et prit congé pour l'aller faire; et il fut le premier qui l'osât; sa santé devint la nouvelle de la cour, et on sait avec quelle

bassesse cette nouvelle y fut reçue, à l'exemple du Roi, qui ne l'auroit pas pardonné à un fils de France, et qui le ménagea avec une foiblesse étrange et trop marquée par Vendôme.

Sa paresse étoit portée à un point qui ne se peut concevoir. Il a failli être enlevé plus d'une fois pour s'être opiniâtré à rester dans un logement plus commode, mais trop peu éloigné de l'ennemi ; souvent il a risqué le succès de ses campagnes, et donné des avantages considérables à l'ennemi, ne se pouvant résoudre à quitter un camp où il se trouvoit à son aise.

Il voyoit peu à l'armée par lui-même, il s'en fioit à ses familiers, que très-souvent encore il ne croyoit pas.

Sa saleté étoit extrême. Il en tiroit vanité ; aussi les sots le trouvoient un homme simple. Il avoit beaucoup de chiens, de chiennes dans son lit, qui y faisoient leurs petits à ses côtés, lui-même ne s'y contraignoit de rien, et une de ses thèses étoit que tout le monde

en usoit de même, mais n'avoit pas la bonne foi d'en convenir comme lui. Il le soutint à madame la princesse de Conti, la plus propre personne du monde, et la plus recherchée dans sa propreté. Il se levoit assez tard à l'armée, il se mettoit sur sa chaise percée, il y faisoit ses lettres, il y donnoit ses ordres du matin, et qui avoit affaire à lui, c'est-à-dire pour les officiers géneraux et les gens distingués, c'étoit le temps de lui parler le plus favorable; et il avoit accoutumé l'armée à cette infamie-là.

Il déjeûnoit à fond et souvent avec deux ou trois familiers, il rendoit d'autant, soit en mangeant, soit en écoutant, et en donnant ses ordres et toujours avec force spectateurs debout. (Il faut passer ces honteux détails pour le bien connoître). Il rendoit beaucoup; quand le bassin étoit plein à répandre, on le tiroit et on le passoit sous le nez de la compagnie pour l'aller vider, et souvent plus d'une fois.

Les jours de barbe, le même bassin dans

lequel il venoit de se soulager servoit à lui faire la barbe ; et c'étoit une simplicité de moeurs, selon lui, digne des premiers Romains, et qui condamnoit tout le faste et le superflu des autres.

Tout cela fini, il s'habilloit, puis jouoit gros jeu au piquet ou à l'ombre, ou s'il falloit absolument monter à cheval pour quelque chose, c'en étoit le temps ; l'ordre donné au retour, tout étoit fini chez lui.

Il soupoit avec ses familiers largement, il étoit grand mangeur, d'une gourmandise extraordinaire, ne se connoissant à aucun mets ; il aimoit fort le poisson, et mieux le passé, et souvent puant, que le frais ; la table se prolongeoit en thèses, en disputes, et par dessus tout, en louanges, en éloges et hommages, toute la journée et de toute part ; il n'auroit pardonné le moindre blâme à personne.

Il voulut passer pour le premier capitaine de son siècle, et il parloit indécemment du

prince Eugène et de tous les autres. La moindre contradiction eût été un crime ; les soldats et les bas-officiers l'adoroient pour sa familiarité avec eux, et à cause de la licence qu'il toléroit pour s'en gagner les coeurs, dont il se dédommageoit par une hauteur sans mesure avec tout ce qui étoit élevé en grade et en naissance.

Il traitoit à peu-près de même tout ce qu'il y avoit de plus grand en Italie, qui avoit si souvent affaire à lui, et c'est ce qui fit la fortune du fameux Alberoni ; car le duc de Parme, qui eut à traiter avec M. de Vendôme, lui envoya l'évêque de Parme, qui se trouva bien surpris d'être reçu de M. de Vendôme sur la chaise percée, et plus encore de le voir se lever au milieu de la conférence, et se torcher devant lui. Il en fut si indigné que toutefois, sans mot dire, il s'en retourna à Parme et sans finir ce qui l'avoit amené, et déclara à son maître qu'il n'y retourneroit plus de sa vie, après ce qui lui étoit arrivé.

Alberoni étoit fils d'un jardinier qui, se

sentant de l'esprit, avoit pris un petit collet, pour, sous une figure d'abbé, aborder où son habit de toile eût été sans accès. Il étoit bouffon; il plut à M. de Parme comme un bas valet dont on s'amuse, et s'en amusant il lui trouva de l'esprit, et crut qu'il ne pourroit pas être incapable d'affaires. Le duc ne crut pas que la chaise percée de M. de Vendôme demandât un autre envoyé. Il le chargea d'aller continuer et finir ce que l'évêque de Parme avoit laissé à achever.

Alberoni, qui n'avoit point de morgue à garder, et qui savoit très-bien quel étoit Vendôme, résolut de lui plaire, à quelque prix que ce fût, pour venir à bout de sa commission au gré de son maître, et de s'avancer par là auprès de lui. Il traita donc avec M. de Vendôme sur sa chaise percée, égaya son affaire par des plaisanteries qui firent d'autant mieux rire le général, qu'il l'avoit préparé par force louanges et hommages, et Vendôme en usa avec lui comme il avoit fait avec l'évêque, et se torcha le cul devant lui. A cette vue Alberoni s'écrie:

ò culo di angelo? et dans l'instant il courut le baiser.

Rien n'avança plus ses affaires que cette infame bouffonnerie. M. de Parme, qui, dans sa position, avoit plus d'une chose à traiter avec M. de Vendôme, voyant combien Alberoni avoit heureusement commencé, se servit toujours de lui, et lui prit à tâche de plaire aux principaux valets, de se familiariser avec tous, de prolonger ses voyages. Il fit à M. de Vendôme, qui aimoit les mets extraordinaires, des soupes au fromage et d'autres ragoûts étranges qu'il trouva excellens. Il voulut qu'Alberoni en mangeât avec lui; et de cette sorte il se mit si bien avec le prince, qu'espérant plus de fortune dans une maison de Bohême et de fantaisies, qu'à la cour de son maître où il se trouvoit de trop bas aloi, il fit en sorte de se faire débaucher d'avec lui, et de faire accroire à M. de Vendôme que l'admiration et l'attachement qu'il avoit conçu pour lui, lui faisoient sacrifier tout ce qu'il pouvoit espérer de fortune à Parme. Ainsi il changea de maître,

et bientôt après, sans cesser son métier de bouffon et de faiseur de potages et de ragoûts bizarres, il mit le nez dans les lettres de M. de Vendôme, réussit à son gré, devint son principal secrétaire, et celui à qui il confioit tout ce qu'il avoit de plus secret.

Cela déplut fort aux autres, et la jalousie s'y mit au point que s'étant querellé dans une marche, il fut poursuivi plus de mille pas à coups de bâton, à la vue de toute l'armée. M. de Vendôme le trouva mauvais, mais ce fut tout; et Alberoni, qui n'étoit pas un homme à quitter prise pour si peu de chose en si beau chemin, s'en fit un mérite auprès de son maître qui le goûtant de plus en plus, et lui confiant tout, le mit de toutes ses parties et sur le pied d'un ami de confiance plutôt que d'un domestique, à qui ses familiers mêmes, et les plus haut hupés de son armée, firent la cour.

On connoît les disgrâces de Vendôme à la cour de France; mais triomphant en Espagne, non des ennemis de cette couronne, mais des

Espagnols et de nos malheurs, à son âge et à celui de ceux que nous pleurions, il se comptoit expatrié pour le reste de sa vie. Leur mort le rendit aux plus flatteuses espérances d'en revenir jouir à notre cour, et d'y redevenir un personnage qui y feroit de nouveau bien compter avec lui ; ce titre d'*altesse* avoit été un fruit aussi prompt que délicieux d'une si surprenante délivrance ; l'assimilation aux *Dons-Juans* acheva de l'enivrer des larmes de la France, où, porté sur ce nouveau piédestal, il projetoit de venir faire le prince en plein par le titre d'en avoir désespéré l'Espagne.

Sa paresse, sa liberté de vie, ses débauches avoient prolongé son séjour sur la frontière, où il se trouvoit plus commodément, pour satisfaire à tous ses goûts, qu'à Madrid, où, bien qu'il ne se contraignit guère, il ne pouvoit éviter quelque sorte de contrainte, de représentation, et de paroître à la cour. Vendôme mourut en chemin, à Tignaros, en 1712, en allant en Espagne. Tout ce qui étoit autour de lui s'enfuit et l'abandonna,

tellement qu'il demeura entre les mains de trois ou quatre des plus bas valets, tandis que les autres pilloient tout et s'en alloient. Il passa ainsi les deux ou trois derniers jours de sa vie, sans prêtre, sans qu'il eût été question même d'en parler, sans autre secours que celui d'un seul chirurgien ; les trois ou quatre valets qui étoient demeurés auprès de lui, le voyant à la dernière extrémité, se saisirent du peu de choses qui restoient autour de lui, et, faute de mieux, lui tirèrent sa couverture et ses matelas de dessous lui. Il leur cria pitoyablement de ne pas laisser mourir nud sur sa paillasse, et je ne le sais s'il l'obtint.

Ainsi mourut le plus superbe des hommes, et pour ne rien dire davantage, le plus heureux jusqu'à ses derniers jours. Il avoit cinquante-huit ans, sans qu'une faveur si prodigieuse en ait pu faire autre chose qu'un héros de cabale, de capitaine qui a été un très-mauvais général, d'un sujet qui s'est montré le plus pernicieux, et d'un homme dont les vices en ont fait la honte de l'humanité.

Sa mort rendit la vie et la joie à toute l'Espagne. Aguilar, l'ami du duc de Noailles, revenu d'exil pour servir sous lui, fut véhémentement soupçonné de l'avoir empoisonné, et se mit peu en peine de s'en défendre, comme on s'y mit peu de faire des recherches.

La princesse des Ursins, qui, pour sa grandeur particulière, avoit su profiter de lui, ne profita pas moins de sa mort. Pour faire sa cour à bon marché à M. du Maine, à madame de Maintenon et au Roi, elle fit ordonner que le corps de ce monstre hideux de grandeur et de fortune seroit porté à l'Escurial. C'étoit combler la mesure des plus grands traitemens; il n'étoit pas mort en bataille, et de plus on ne voit aucun particulier enterré à l'Escurial comme il y en a eu plusieurs à Saint-Denis. Cet honneur fut donc donné à ceux qui venoient d'être donnés à sa naissance; c'est aussi ce qui enfla M. le duc du Maine, jusqu'à ne pouvoir s'en contenir (*).

(*) Tout ce que dit ici le duc de Saint-Simon, sur les moeurs surtout de Vendôme, est bien fort: voyez le portrait

VENISE. (RÉPUBLIQUE DE)

Ce fut dans l'année 1698 que la jalousie de Venise contre la Savoie, sur le traitement de leurs ambassadeurs par la prétention réciproque de la couronne de Chypre, ne cessant de faire instance d'avoir les mêmes avantages, sur le traitement entier de tête couronnée, qu'on venoit d'accorder à l'ambassadeur de Savoie depuis le mariage de madame la duchesse de Bourgogne, cette république l'obtint enfin.

---

qu'en a fait Voltaire, qui paroît plus vrai. Le duc de Saint-Simon, ennemi déclaré des enfans légitimés de Louis XIV, et de tout ce qui leur étoit attaché, est ici un historien bien sévère du descendant de Henri IV, qui obtint les honneurs de prince du sang par sa valeur et ses services.

VERRUE, (MADAME DE)

NÉE DE LUYNES, MAITRESSE DU DUC DE SAVOIE.

La comtesse de Verrue étoit fille du duc de Luynes, et de sa seconde femme qui étoit aussi sa tante, soeur de père de sa mère, la fameuse duchesse de Chevreuse. Le nombre d'enfans du second lit du duc de Luynes, qui n'étoit pas riche, l'avoit engagé de se défaire de ses filles comme il avoit pu. Plusieurs étoient belles; celle-ci l'étoit fort, et fut mariée toute jeune, en Piémont, en 1683: elle n'avoit pas quatorze ans lorsqu'elle y alla. Sa belle-mère étoit dame d'honneur de madame de Savoie. Elle étoit veuve et fort considérée; le comte de Verrue étoit tout jeune, beau, bien fait, riche, de l'esprit, et fort honnête homme. Elle avoit aussi beaucoup d'ésprit, et dans la suite ce fut un esprit suivi, appliqué, tout tourné à gouverner. Ils

s'aimèrent fort, et passèrent quelques années dans ce bonheur.

M. de Savoie, jeune aussi, et qui voyoit souvent la jeune Verrue par la charge de la douairière, la trouva à son gré. Elle s'en aperçut, et le dit à son mari et à sa belle-mère, qui se contentèrent de la louer, et n'en firent aucun compte. M. de Savoie redoubla de soins, et donna des fêtes, contre sa coutume et son goût; la jeune Verrue sentit que c'étoit pour elle, et fit tout ce qu'elle put pour ne s'y pas trouver; mais la vieille s'en fâcha, la querella, et lui dit qu'elle vouloit faire l'importante, que c'étoit une imagination que lui donnoit son amour propre.

Le mari plus doux voulut aussi qu'elle fût de ces fêtes, et que, sûre d'elle, quand bien même M. de Savoie en seroit amoureux, il ne convenoit ni à son honneur ni à sa fortune qu'elle marquât rien. M. de Savoie lui fit parler; elle le dit à son mari et à sa belle-mère, et fit toutes les instances possibles pour aller à la campagne passer du temps.

Jamais ils ne le voulurent, et ils commencèrent à la *rudoyer*; si bien que ne sachant plus que devenir, elle fit la malade, se fit ordonner les eaux de Bourbon, et manda au duc de Luynes, à qui elle n'avoit osé écrire, sa dure situation, et qu'elle le conjuroit de se trouver à Bourbon où elle avoit à l'entretenir de choses qui lui importoient le plus sensiblement, parce qu'on ne lui permettoit pas d'aller jusqu'à Paris.

M. de Luynes s'y rendit en même temps qu'elle, conduite par l'abbé de Verrue, frère du père de son mari, qu'on appeloit aussi l'abbé Scalix, du nom de sa maison. Il avoit de l'âge, il avoit passé par des emplois considérables et par des ambassades, et il devint enfin ministre d'état.

M. de Luynes, grand homme de bien et d'honneur, frémit, au récit de sa fille, du double danger qu'elle couroit par l'amour de M. de Savoie, et par la folle conduite de la belle-mère et du mari. Il pensa à faire aller sa fille à Paris, pour y passer quelques temps, jusqu'à ce que M. de Savoie l'eût oubliée,

ou se fut pris ailleurs, et rien n'étoit plus sage ni plus convenable. On convint que le comte de Verrue vînt la voir chez lui, comme pour voyager en France, et voir la cour à son âge, et dans un temps de paix avec la Savoie. M. de Luynes crut même qu'un vieillard important et rompu dans les affaires, comme l'étoit l'abbé de Verrue, entreroit dans cette vue et la feroit réussir; il lui en parla avec cette force, et cette éloquence, et cette douceur qui lui étoit naturelle, que la sagesse et la piété dont il étoit rempli devoient rendre encore plus persuasive; mais il n'avoit garde de se douter qu'il se confessoit au renard, qui ne vouloit rien moins que dérober la brebis.

Le vieil abbé, en effet, étoit devenu fou d'amour pour sa nièce; il n'avoit donc garde de s'en laisser séparer. La crainte du duc de Luynes l'avoit retenu en allant à Bourbon; il avoit eu peur qu'il ne sût son désordre; il s'étoit contenté de se préparer les voies par tous les soins et les complaisances possibles; mais le duc de Luynes, éconduit et retourné

à Paris, le vilain vieillard découvrit sa passion, qui n'ayant pu devenir heureuse, se tourna en rage. Il maltraita sa nièce tant qu'il put; et au retour à Turin, il n'oublia rien auprès de la belle-mère et du mari pour la rendre malheureuse.

Elle souffrit encore quelque temps; mais sa vertu céda enfin à la démence et aux mauvais traitemens domestiques : elle écouta M. de Savoie, et se livra à lui pour se délivrer des persécutions.

Voilà un vrai roman, mais il s'est passé au vu et au su de tout le monde. L'éclat fait, tous les Verrue fûrent au désespoir, mais ils n'avoient qu'à s'en prendre à eux-mêmes. Bientôt la nouvelle maîtresse domina impérieusement sur toute la cour de Savoie; le souverain étoit à ses pieds, et avec des respects, comme devant une déesse. Elle avoit part aux grâces, elle disposoit des faveurs de son amant, elle se faisoit craindre et compter par les ministres; et sa hauteur la fit haïr tellement, qu'elle fut empoisonnée. M. de

Savoie lui donna d'un contre-poison exquis, qui heureusement se trouva propre au poison qu'on lui avoit donné, et elle guérit. Sa beauté n'en souffrit point, mais il lui en resta des incommodités fâcheuses, qui pourtant n'altérèrent point sa santé, et son règne dura toujours.

Elle eut enfin la petite vérole; M. de Savoie la vit, et la servit dans sa maladie, comme auroit fait une garde; et quoique son visage en eût souffert, il ne l'en aima pas moins après; mais il l'aimoit à sa manière, car il la tenoit fort enfermée, parce qu'il aimoit lui-même à l'être, et, bien qu'il travaillât souvent chez elle avec ses ministres, il la tenoit fort de court sur ses affaires. Il lui avoit beaucoup donné, en sorte que (outre les pensions, les pierreries belles et en grand nombre, les bijoux et les meubles) elle étoit devenue riche.

Alors elle s'ennuya de la gêne où elle étoit, et médita une retraite. Pour la faciliter, elle pressa le chevalier de Luynes son frère, qui

servoit dans la Marine avec distinction, de l'aller voir. Pendant son séjour à Turin, ils arrangèrent leurs faits, et l'exécutèrent après avoir mis à couvert et en sureté tout ce qu'elle put. Ils prirent le temps que M. de Savoie étoit allé, vers le 15 octobre, faire un voyage à Chambéry, et sortirent furtivement de ses états, avant qu'il en eût le moindre soupçon, et sans qu'elle lui eût même laissé une lettre. Il le manda ainsi à Vernon, son ambassadeur, en homme très-piqué.

Madame de Verrue arriva sur notre frontière avec son frère, puis à Paris, où elle se mit d'abord dans un couvent. La famille de son mari ni la sienne n'en surent rien que par l'événement; et, après avoir été reine en Piémont pendant douze à quinze ans, elle se trouva ici une fort petite particulière. M. et madame de Chevreuse ne la voulurent point voir d'abord; mais, gagnés ensuite par tout ce qu'elle fit de démarches auprès d'eux, et par les gens de bien qui leur firent un scrupule de ne pas tendre la main à une personne qui se retiroit du désordre et du scandale, ils

consentirent à la voir. Peu à peu d'autres la virent, ensuite elle prit une maison, elle y fit bonne chère; et comme elle avoit beaucoup d'esprit, de famille et d'usage du monde, elle s'en attira bientôt: peu à peu elle reprit les airs de supériorité auxquels elle étoit accoutumée; et, à force d'esprit, de ménagement, de politesse, elle y accoutuma tout le monde.

Son opulence, dans la suite, lui fit une cour de ses plus proches et de leurs amis, et elle saisit si bien les conjonctures, qu'elle s'en fit une presque générale, et influa beaucoup dans le gouvernement.

Elle laissa à Turin un fils et une fille, tous deux reconnus par M. de Savoie, à l'exemple du Roi. Le fils mourut sans alliance; M. de Savoie l'aimoit fort, et ne pensoit qu'à l'agrandir. La fille épousa le prince de Carignan, qui devint amoureux d'elle. C'étoit le fils unique de ce fameux muet, frère aîné du comte de Soissons, père du dernier comte de Soissons et du fameux prince Eugène.

Ainsi M. de Carignan étoit l'héritier des états de M. de Savoie, s'il n'avoit point eu d'enfans. M. de Savoie aimoit passionnément cette bâtarde, à qui il ne cessa de faire du bien, comme le Roi à la duchesse d'Orléans. Ils vinrent grossir ici la cour de madame de Verrue, après la mort du Roi, et piller la France sans nul ménagement.

VILLARS. (PÈRE)

Villars, fils d'un petit greffier de Condrieux, étoit l'homme de France le mieux fait, et de la meilleure mine. On se battoit fort de son temps; il étoit brave et adroit aux armes, et avoit acquis de la réputation fort jeune en des combats singuliers. Cela couvrit sa naissance aux yeux de M. de Nemours, qui aimoit à s'attacher des braves, et qui le prit comme gentilhomme. Il l'estima même assez pour le prendre pour second au duel qu'il eut contre M. de Beaufort, son beau-frère, qui le tua, tandis que Villars avoit tout l'avantage sur son adversaire. Cette mort

renvoya Villars chez lui. Il n'y fut pas longtemps, que M. le prince de Conti se l'attacha aussi comme un gentilhomme à lui. Il venoit de quitter le petit collet; il étoit foible et contrefait, et souvent en butte aux trop fortes railleries de M. le Prince son frère. Il projetta de s'en tirer par un combat; et ne sachant avec qui, il imagina d'appeler le duc d'Yorck, maintenant le roi Jacques d'Angleterre, qui est à Saint-Germain, et qui étoit pour lors en France. Cette belle idée et le souvenir du combat de M. de Nemours lui fit prendre Villars. Il ne put tenir son projet si caché qu'il ne fut découvert et aussitôt rompu par la honte qui lui en fut faite, n'ayant jamais eu la plus petite chose à démêler avec le duc d'Yorck. Dans les suites il prit confiance en Villars; et lorsque le cardinal Mazarin songea à lui donner sa nièce, il se servit de Villars, et c'est par lui qu'il fit ce mariage: on sait combien il fut heureux et saint.

Villars devint le confident des deux époux et leur lien avec le cardinal, et tout cela avec toute la sagacité et la probité possible. Une

telle situation le mit fort dans le monde, et dans un monde fort au-dessus de lui, parmi lequel, quelque fortune qu'il ait faite depuis, il ne s'est jamais méconnu. Sa figure lui donna entrée chez les dames. Il étoit galant et discret, et cette voie ne lui fut pas inutile. Il plut à madame Scarron qui, sur le trône où elle sut régner longtemps depuis, n'a jamais oublié ces sortes d'amitiés si librement intimes.

Villars fut employé auprès des princes d'Allemagne et d'Italie, et fut après ambassadeur en Savoie, en Danemarck et en Espagne. Il réussit; il se fit aimer et estimer partout. Il eut ensuite une place de conseiller d'état d'épée; et, au scandale de l'ordre du Saint-Esprit, il fut de la promotion de 1688.

Sa femme étoit soeur du père du maréchal de Bellefonds. Elle avoit de l'esprit, elle étoit infiniment plaisante, salée, et ordinairement méchante : ils étoient tous deux fort pauvres, et toujours à la cour où ils avoient beaucoup d'amis, et d'amis considérables.

VILLARS. (LE MARÉCHAL DUC DE)

CET enfant de la fortune a fait pendant les deux règnes un personnage si considérable, qu'il est à propos de le bien faire connoître.

J'ai parlé de sa naissance à propos de son père, et on a vu que ce n'est pas un fond bon à bâtir : un bonheur inoui y suppléa pendant sa longue vie.

C'étoit un assez grand homme, brun, bien fait, devenu gros en vieillissant, sans en être appesanti, avec une physionomie vive, ouverte, sortante, et véritablement un peu folle, à quoi la contenance et les gestes répondoient : il étoit d'une ambition démesurée, et qui ne s'arrêtoit pas pour les moyens, d'une grande opinion de soi qu'il n'a jamais guère communiquée qu'au Roi, d'une galanterie dont l'écorce étoit toujours romanesque, d'une bassesse et souplesse auprès de qui pouvoit le servir, incapable ni d'aimer, ni de servir personne, ni d'aucune reconnoissance, d'une valeur brillante, avec une grande activi

une audace sans pareille, une effronterie qui soutenoit tout, et ne s'arrêtoit pour rien, avec une fanfaronnerie poussée aux derniers excès, qui ne le quittoit jamais.

Villars avoit assez d'esprit pour en imposer aux sots par sa propre confiance, et de la facilité à parler, mais avec une abondance et continuité d'autant plus rebutante, que c'étoit toujours avec l'art de revenir à soi, de se vanter, de se louer, d'avoir tout prévu et tout conseillé, sous une magnificence de gascon.

Villars avoit une avarice extrême et une avidité de harpie, qui lui a valu des monts d'or à la guerre, et quand il vint à la tête des armées, pillant *haut la main*, et en faisant lui-même des plaisanteries sans pudeur, d'y employer des détachemens exprès, et de diriger à cette fin les mouvemens de son armée : il étoit incapable d'ailleurs de détail de subsistances, de convois, de fourages, et abandonnoit cela à qui de ses officiers généraux en vouloit prendre la peine; mais s'en

donnant l'honneur ; son adresse consistoit à faire valoir les moindres choses et tous les hasards. Alors les complimens suppléoient à tout ; mais il ne falloit rien attendre de plus solide ; lui-même n'étoit rien moins ; car il étoit plein de futilités, quand il n'étoit pas arraché par les affaires ; et c'étoit un répertoire de romans, de comédies et d'opéra, dont il citoit à tout propos des bribes, même aux conférences sérieuses.

Il ne bougea, tant qu'il put, des spectacles, voyant des filles avec une indécence qu'il poussa publiquement jusqu'à sa dernière vieillesse déshonorée par ses honteux propos.

Son ignorance, ou plutôt ses inepties aux affaires étoient inconcevables dans un homme qui y fut si grandement employé : il s'égaroit, il n'y étoit plus, il disoit le contraire de ce qu'il voyoit ou vouloit dire ; il n'étoit occupé qu'à se maintenir en autorité, et laissoit faire tout ce qu'il auroit dû faire et voir lui-même.

Un tel homme n'étoit donc guère aimable; il n'eut aussi ni amis, ni créatures, et jamais homme ne remplit de si grands emplois avec moins de considération.

Le nom qu'un infatigable bonheur lui a acquis pour les temps à venir, m'a souvent dégoûté de lire l'Histoire; car les siens ont eu l'imprudence de laisser imprimer, bientôt après lui, des mémoires qu'on ne peut méconnoître de lui : on n'a qu'à voir sa lettre au Roi, sur la bataille de Friedelingue, pour s'en assurer. Un récit confus, embarrassé, mal écrit, sans exactitude ni précision, diffus, voilant tant qu'il peut le désordre qui faillit à perdre son infanterie : il ne peint ni la situation, ni les mouvemens, ni l'action, encore moins ce qui en fit la décision et la fin: et ses louanges générales et universelles, qui ne louent personne, en ne marquant rien de particulier de personne.

Ses mémoires ont la même confusion; et s'ils ont moins de détails, c'est pour faire plus mensonges, dont il se donne sans cesse

pour le héros, ou avec un fondement dont tout le reste est ajusté à sa louange et au blame de ceux qui y ont le plus mérité. Il s'y trouve même des traits dont la hardiesse sent tellement la fausseté, qu'on est indigné de l'audace du prétendu héros, qui ose espérer de se faire aussi grossièrement des admirateurs.

La soif d'en avoir l'a rendu coupable des plus noirs larcins de la gloire des maîtres devant qui je l'ai vu ramper, et des calomnies les plus audacieuses et le plus follement hasardées. A l'égard de ses négociations en Bavière et à Vienne, décrites en de si belles couleurs, j'en ai demandé des nouvelles à Torcy dont il suivoit les instructions; et Torcy m'a répondu qu'il en avoit admiré le roman, que tout y est mensonge, et qu'aucun mot n'est véritable.

Telle a été la vanité de Villars, d'avoir voulu être en tous genres un héros pour la postérité, aux dépens des mensonges qui font tout le tissu du roman de ses Mémoires, et la folie de ceux qui se sont hâtés de [illegible]

donner avant la mort des témoins des choses, et les spectateurs d'un homme si merveilleux, qui, avec tout son art, les plus grandes dignités et les premières places de l'état, n'a jamais été qu'un comédien de campagne, et plus ordinairement un bateleur monté sur des treteaux.

A l'exemple du Roi, il a transmis à la postérité sa gloire dérobée, non par des médailles et statues, il étoit trop avare, mais par des tableaux dont il a tapissé sa maison, et où il n'a pas oublié même sa séance tenant les états de Languedoc.

Je ne dis rien de ses jalousies et des voyages de sa femme traînée sur les frontières; il faut voiler ces misères; mais il est triste qu'elles influent sur l'état et sur les opérations de la guerre, comme la Bavière le lui reprochera à jamais.

Parmi tant de défauts, il ne seroit pas juste de lui nier des parties. Il en avoit de capitaine; et ses projets, qui étoient vastes et hardis,

étoient presque toujours bons, et nul autre n'étoit plus propre à l'exécution et au maniment des troupes de loin, pour cacher son dessein, et les faire arriver juste pour se poster et attaquer. Son coup d'oeil, quoique bon, n'avoit pas toujours la même justesse.

Dans l'action sa tête étoit nette, mais sujette à trop d'ardeur, et par-là à s'embarrasser.

Jamais ses ordres ne furent donnés par écrit; ils étoient toujours vagues et généraux, et sous prétexte d'estime et de confiance, avec des propos ampoulés, se réservant les moyens de s'attribuer le succès.

Depuis qu'il fut à la tête des armées, son audace ne fut plus qu'en paroles, et toujours le même en valeur personnelle, mais tout différent en courage d'esprit.

Etant particulier, il n'avoit rien de trop chaud pour briller et percer; ses projets étoient quelquefois plus pour soi que pour la chose, et par-là même suspects; ce qui ne

pas depuis pour ceux dont il devoit être chargé de l'exécution, qu'il n'étoit pas fâché de rendre douteuse aux autres, quand c'étoit sur eux qu'elle devoit rouler.

A Friedelingue, il y alloit de tout pour lui, n'ayant rien à perdre, si le succès ne répondoit pas à son audace, dans une action refusée par Catinat; et ayant le bâton à espérer, s'il réussissoit.

Mais quand il l'eut obtenu, le matamore fut plus réservé, dans la crainte des revers de fortune, et il lui a été reproché depuis d'avoir manqué des occasions sûres.

Parvenu enfin au suprême honneur militaire, il craignit d'en abuser à son malheur, et il en voyoit des exemples.

Les intrigues ne lui étoient pas peu connues; il prenoit le Roi par l'adoration, et se conservoit la Maintenon par un entier abandon à ses volontés, sans réserve et sans répugnance. Il sut se servir du cabinet dont elle

lui avoit ouvert la porte, et il y ménagea les valets; hardiesse auprès du Roi, souplesse et bassesse avec cet intérieur, adresse avec les ministres, porté par Chamillart, dévoué à la Maintenon; cette conduite suivie et suppléée par lettres, il se la crut plus utile que les hasards des événemens de la guerre, comme aussi plus sure. Il osa dès lors prétendre aux plus grands honneurs où les souterrains conduisent mieux. Dans l'éclat de sa nouvelle fortune, sa mère lui disoit toujours : *Mon fils, parlez toujours de vous au Roi, et n'en parlez jamais à d'autres.* Il profita de la première partie de cette grande leçon, et ne cessa jamais d'étourdir tout le monde de soi. Voici comment Villars fut fait duc.

Le Roi et Chamillart étoient fort étourdis de l'affaire de Hochstett et de ses grandes suites. C'étoit le premier revers qu'il avoit essuyé; et ce revers le ramenoit de l'attaque de la Bohême et de l'Autriche, à la défense de l'Alsace qu'on regardoit comme très-difficile après la perte de Landau, sans compter les états de l'électeur de Bavière.

Tallard

Tallard alors étoit prisonnier; Marchin sembloit trop neuf et trop futile pour se reposer sur lui d'un emploi si important; Villeroy, quel qu'il fût, étoit destiné pour la Flandre avec l'Electeur. Boufflers étoit hors de gamme et tous les autres maréchaux aussi.

Quant aux princes du sang, le Roi n'en vouloit pour rien à la tête des armées; mais il restoit Villars, car Harcourt se gardoit bien de se vouloir éloigner de la cour, et madame de Maintenon ne vouloit pas s'en défaire, dans la crise où ils se trouvoient pour lors. Villars, qui, depuis les affaires de la Bavière, avoit osé prétendre à la dignité de duc, n'avoit rien rabattu de son audace pour ses pillages et sa chute en Languedoc.

Il triomphoit en cette province de la besogne qu'il y avoit trouvée faite, et il en donnoit la consommation comme due uniquement à lui et à Basville le plus vindicatif des hommes, qui, n'ayant jamais pu souffrir Montrevel, secondoit du poids de son témoignage les forfanteries de Villars.

Le maréchal de Villars n'avoit cessé d'écrire au Roi, à Chamillart, à la Maintenon, sur les fautes de Hochstett et ses suites; de leur mander tout ce qu'il auroit fait; de déplorer de s'être trouvé éloigné de ces armées; en un mot, de fanfaronner avec une effronterie qui ne lui avoit jamais manqué. Madame de Maintenon tira sur le temps; elle sentit le besoin et l'embarras; elle vit les pillages de Villars, ses insolences avec l'Electeur effacées; elle comprit quelles pouvoient être les grâces d'un homme devenu comme nouveau : elle en profita. Villars, qui sentit ses lettres goûtées, fit sentir aussi combien il se trouvoit affligé sur la manière dont ses espérances d'être duc avoient été reçues.

Quand le Roi se fut bien laissé mettre dans la tête qu'il n'y avoit que Villars dont il pût se servir dans la présente conjoncture, il fut aisé de lui persuader qu'il ne falloit pas s'en servir mécontent et offensé; et de-là le ministre et la dame parvinrent à faire qu'il seroit duc en arrivant. Il reçut donc un courrier, qui lui porta l'ordre de finir le plus prompte-

ment les états de Languedoc qu'il avoit la commission de tenir, et de se rendre à la cour, où il arriva le quinze janvier à Versailles, et fit la révérence au Roi, comme il arrivoit de se promener à Marly.

Le Roi, descendant de carrosse, lui dit de monter en haut, et qu'il lui parleroit: étant r'habillé et rentré chez la Maintenon, il le fit appeler, et lui dit: *je n'ai pas maintenant le temps de vous parler, mais je vous fais duc.* Ce monosyllabe valoit bien mieux que toutes les audiences. Villars sortit transporté de la plus pénétrante joie, et, en apprenant la grâce qu'il venoit de recevoir, causa la plus étrange surprise, pour ne pas dire au-delà, et la plus universelle consternation dans toute la cour qui, contre sa coutume, ne se contraignit pas. Voici d'autres anecdotes qui le concernent relativement à sa pairie.

Après la bataille de Malplaquet, ce fils de la fortune, de retour à Paris, reçut la foule de la cour précisément avec bonté, et on peut dire qu'il y tint la sienne. Jeux continuels,

fêtes, festins, très-souvent la musique du Roi les soirs, le héros romanesque en soutenoit pleinement le personnage. Il ne parloit que par des tirades de théâtre, et tenoit des propos si surprenans, qu'il en embarrassoit souvent sa nombreuse compagnie. Ses saillies étoient continuelles, il ne se contraignoit d'aucune; le lit de repos, de dessus lequel il dominoit les assistans, sembloit le théâtre d'un tableau.

Madame de Maintenon l'alloit voir souvent en des heures particulières. Un jour qu'elle y trouva son fils qui avoit alors huit ans et qu'elle caressa, le Maréchal lui dit qu'à la fin ses bontés le gâteroient, et prenant un air enjoué qui lui étoit ordinaire, il ajouta que les héros s'accoutumoient facilement aux bontés des grandes reines. Cent escapades suivirent toutes aussi fortes; mais entre autres genres, il tint mille propos sur la guerre, sur la paix, sur le gouvernement, sur lui-même, à faire trembler, qui passèrent pour des gaietés et des gentillesses agréables; en un mot, les yeux communs le regardoient comme un fou échappé de la cage, tandis que ceux de

qui tout dépendoit, le considéroient comme l'unique ressource, qui n'avoit que de légères imperfections.

Voisin portoit souvent le porte-feuille chez lui, Desmarets aussi séparément, et quelquefois ensemble; rien ne lui fut refusé du personnage de dictateur. Il décidoit des projets, des arrangemens; l'oubli et l'arrangement des hommes furent dans ses mains. Ce radieux état pourtant ne l'empêcha pas de songer à ses lettres de pairie.

Le président de Maisons, son beau-frère, les lui dressa, et il y mit tout ce qu'il voulut sur ses services. Il eut l'audace d'y faire insérer que, sans sa blessure, la bataille de Malplaquet étoit gagnée, et diverses autres choses à sa louange, qui flétrissoient également la vérité et la gloire du maréchal de Boufflers.

Pontchartrain, à qui elles furent portées pour les expédier, sursit, et en avertit Boufflers, qui, blessé jusqu'au fond de l'ame, devint furieux. Il tomba sur Villars publiquement jusqu'à l'outrage. Il en parla à tout le monde

et aux ministres; et cet homme si sage, si mesuré, si craintif à l'égard du Roi, ne se posséda plus. Il déclara tout haut à qui voulut l'entendre, qu'il s'en plaindroit au Roi; et que, s'il n'en avoit pas justice, il étoit résolu de la demander en plein parlement, de s'adresser aux Pairs, de s'opposer aux lettres de Villars, et de plaider sa cause lui-même devant les Pairs et tout le parlement assemblé.

Il y avoit longues années que des propos aussi hardis n'avoient frappé aucune oreille, aussi firent-ils un étrange fracas et tel que le Roi n'osa refuser à un seigneur si utilement illustré la justice qu'il lui demanda si haut.

Villars, épouvanté, quoique sur les nues, sentit pour lors tout le poids de la vertu et de la vérité. Il n'osa se commettre avec Boufflers, il désavoua tout ce qu'il avoit attenté dans ces lettres à Boufflers qui y biffa tout ce qu'il voulut, et ce qu'il biffa demeura supprimé dans l'expédition qu'en fit Pontchartrain, et qui lui fut montrée.

Villars cependant se distilla chez lui publiquement, et tous les jours en respects pour le maréchal de Boufflers, en soumissions et en louanges, lui envoyant plusieurs messages en hommages et en pardons, et avala cet affront dans toute son étendue. On négocia, et on obtint enfin que Boufflers, après tant de génuflexions, iroit voir Villars. Après avoir ainsi triomphé de son triomphe, il fut accueilli avec des respects et des soumissions profondes, qui furent reçus gravement, et en maître qui daigne accepter un tribut.

De tous ces procédés se combla une haine que Boufflers, trop naturel, exhala même peu décemment quelquefois, et que Villars réserva en lui-même, sous le voile des hommages et des soumissions ; toutefois sans rompre par l'extérieure retenue de Villars, qui n'osa plus se commettre à Boufflers, pour ne pas embarraser le Roi.

DE VILLEROI,

LA PREMIÈRE MARÉCHALE.

C'ÉTOIT une personne droite, naturelle, franche, sûre, secrète, qui sans esprit étoit parvenue à faire une figure à la cour, et à maîtriser mari et beau-père. Elle étoit haute en tous points, surtout pour la dignité, en même temps qu'elle se faisoit une justice si exacte et si publique sur sa naissance, même sur celle de son mari, qu'elle en embarassoit souvent. Elle étoit fort inégale sans que, pour ce qui me regarde, je m'en sois jamais aperçu. Elle avoit de l'humeur, son commerce étoit rude et dur. Elle tenoit fort là-dessus de sa famille. Elle étoit depuis longtemps dans la plus grande intimité de madame la duchesse d'Orléans, et dans une grande confidence de madame la Dauphine, qui toutes deux l'aimoient et la craignoient aussi. Elle avoit des amis et des amies, et elle en méritoit; elle étoit bonne, vive, et sûre amie, et les glaces

ne lui coûtoient rien à rompre. Elle devenoit personnage, et on commençoit à compter avec elle. Son visage très-singulier étoit vilain d'en bas, surtout pour le rire, mais il étoit charmant de tout le haut. Sérieuse et parée, grande comme elle étoit, quoiqu'avec les hanches et les épaules trop hautes, personne n'avoit de si grands airs, et ne paroit tant les fêtes et les bals, où il n'étoit aucune beauté, et bien plus qu'elle, qu'elle n'effaçât.

. . . .

Quelques mois avant sa mort, et toujours dans une santé parfaite, elle disoit à madame de Saint-Simon qu'elle étoit trop heureuse, de quelque côté qu'elle se tournât, que son bonheur étoit parfait; que cela lui faisoit une peur extrême, et que surement un état si fort à souhait ne pouvoit durer, et qu'il lui arriveroit quelque castastrophe impossible à prévoir, ou qu'elle mourroit bientôt.

Le dernier arriva. Son mari servoit de capitaine des gardes pour le maréchal de Boufflers, demeuré à Paris pour la mort de son fils. Elle

craignoit extrêmement la petite vérole qu'elle n'avoit point eue. Malgré cela elle voulut que madame la Dauphine la menât à Marly dans les premiers jours de la solitude du Roi, sous prétexte d'aller voir son mari. Rien de tout ce qu'on lui put dire ne put l'en détourner, tant les petites distinctions de cour tournent les têtes ; elle y eut une frayeur mortelle, tomba incontinent malade de la petite vérole, et en mourut à Versailles.

L'abbé de Louvois et le duc de Villeroi, s'enfermèrent pour elle. Le premier en fut inconsolable, l'autre ne le fut pas longtemps, et bientôt jouit du plaisir de se croire hors de page ; il n'étoit pas né pour y être, son père, trop tôt après, le remit sous le joug.

VILLEROI. (LE SECOND MARÉCH. DE)

GOUVERNEUR DE LOUIS XV.

Les hivers à la cour ne passent guère sans aventures et sans tracasseries. M. d'Elbeuf trouva plaisant de faire l'amoureux de la duchesse de Villeroi, toute nouvelle mariée, et qui n'y donnoit aucun lieu. Il en coûta quelques séjours à Paris, pour laisser passer cette fantaisie, qui alloit plus à insulter M. de Villeroi qu'à toute autre chose. Ce n'étoit pas que M. d'Elbeuf eût aucun lieu de se plaindre d'eux, mais c'étoit un homme dont l'esprit audacieux se plaisoit à des scènes éclatantes, et que sa figure, sa naissance, et les bontés du Roi avoient solidement gâté. Tout cela l'enhardit à se jouer quelque temps de Villeroi.

Villeroi étoit un grand homme, bien fait, avec un visage fort agréable, fort vigoureux et sain, qui, sans s'incommoder, faisoit de

son corps tout ce qu'il vouloit. Quinze et seize heures à cheval ne lui coûtoient rien, et les veilles pas davantage. Toute sa vie nourri et vivant dans le plus grand monde, fils de gouverneur du Roi, élevé avec lui, dans sa familiarité dès leur première jeunesse, galant de profession, parfaitement au fait des intrigues galantes de la cour et de la ville, dont il savoit amuser le Roi qu'il connoissoit à fond, et des foiblesses duquel il sut profiter et se maintenir, en osier de cour, dans les contre-temps qu'il essuya.

Il étoit magnifique en tout, fort noble dans toutes ses manières, grand et beau joueur, sans se soucier du jeu, point méchant gratuitement, avec tout le langage et les façons d'un grand seigneur et d'un homme pétri de la cour; glorieux à l'excès par nature, et bas aussi à l'excès pour peu qu'il en eût besoin, et à l'égard du Roi et de madame de Maintenon, valet à tout faire.

Il avoit cet esprit de cour et du monde que le grand usage donne et que les intrigues

et les vues aiguisent, avec ce jargon qu'on y apprend, qui n'a que le tuf, mais qui éblouit les sots, et que l'habitude de la familiarité du Roi, de la faveur, des distinctions, du commandement, rendoit plus brillant, et dont la fatuité suprême faisoit tout le fond.

C'étoit un homme fait exprès pour présider à un bal, pour être le juge d'un carrousel, et, s'il avoit eu de la voix, pour chanter à l'opéra les rôles des rois et des héros, fort propre encore à donner les modes; et il n'étoit plus propre pour rien du tout au-delà.

Il ne se connoissoit ni en gens, ni en choses; il parloit et agissoit sur parole, grand admirateur de qui lui imposoit, et conséquemment dupe parfaite, comme il le fut toute sa vie de Vaudemont et de madame des Ursins, et des personnes éclatantes.

Incapable de bon conseil et de toute affaire, même d'en rien comprendre par-delà l'écorce, au point que lorsqu'il fut dans

le conseil, le Roi étoit peiné de cette ineptie au point d'en baisser la tête, d'en rougir et de prendre la peine de le redresser, de tâcher de lui faire comprendre le point dont il s'agissoit. C'est que j'ai su longtemps après de Torcy, qui étoit étonné au dernier point de la sottise en affaires d'un homme de cet âge si rompu à la cour; il étoit en effet si rompu qu'il en étoit corrompu. Il se piquoit néanmoins d'être fort honnête homme, mais comme il n'avoit point de sens, il montroit la corde fort aisément, aux occasions mêmes peu délicates, où son peu de cervelle le trahissoit. Peu retenu d'ailleurs quand ses vues, ses espérances et son intérêt, même l'envie de plaire et de flatter, ne s'accordoient pas avec la probité.

C'étoit toujours, hors des choses communes, un embarras et une confiance dont le mêlange devenoit ridicule. On distinguoit l'un d'avec l'autre, on voyoit qu'il ne savoit où il en étoit. Alors quelques propos aussitôt prononcés avec autorité, étayés de ses grands airs, étoient ordinairement sa ressource.

Il étoit brave de sa personne ; mais pour la capacité militaire on en a vu les funestes effets. Sa politesse avoit une hauteur qui repoussoit, et ses manières étoient par elles-mêmes insultantes, quand il se croyoit affranchi de la politesse par le caractère des gens. Aussi étoit-ce l'homme du monde le moins aimé, et dont le commerce étoit le plus insupportable, parce qu'on n'y trouvoit qu'un tissu de fatuité, de recherches et d'applaudissemens de soi, de montre de faveur, de grandeur et de fortune, un tissu de questions qui en interrompoient les réponses, qui souvent ne les attendoient pas, et qui toujours étoient sans aucun rapport ensemble.

Il n'avoit d'ailleurs nulle chose à vous dire que des contes de cour, d'aventures de galanteries, n'ayant nulle lecture, nulle instruction ; mais une ignorance crasse sur tout, des plattes plaisanteries, force vent et un parfait vide.

Il traitoit avec l'empire le plus dur les personnes de sa dépendance, et il est

incroyable quels traitemens durs, jusqu'à sa mort, il a fait continuellement à son fils, qui lui rendoit des soins infinis et une soumission sans réplique; et j'ai su, par des amis de Tallard, dont il étoit fort proche, et qu'il a toujours protégé, qu'il le mettoit sans cesse au désespoir, même parvenu à la tête de l'armée.

Enfin la fausseté et la plus grande et la plus pleine opinion de soi, mettent la main à la perfection de ce trop veritable tableau.

Quant à sa capacité pour les affaires, Torcy m'a conté que le Roi prenoit la parole avant le maréchal de Villeroi dans les commencemens pour mieux lui faire entendre de quoi il s'agissoit, et que le maréchal opinoit si pauvrement et disoit ou demandoit des choses si étranges, que le Roi rougissoit et baissoit les yeux avec embarras, et quelquefois interrompoit les questions pour répondre d'avance, et qu'il ne s'accoutuma jamais à l'impéritie de Villeroi.

Quant à ses malheurs de la journée de

Ramillies,

Ramillies, ils étoient inexcusables : le projet peu pensé et moins digéré, communiqué à personne, et caché même à l'Electeur, quoique généralissime ; l'exécution déplorable et un terrain proscrit en sa présence, par M. de Luxembourg ; les suites immenses, uniquement dues au renversement de sa tête et à son opiniâtreté ; sa précipitation et sa formelle désobéissance de n'attendre pas la jonction si prochaine des troupes que lui amenoit Marchin ; ce cri public de l'armée qui avoit perdu tout respect et toute mesure à son égard ; le juste mécontentement de l'Electeur sur tant de point captieux, firent enfin comprendre au Roi qu'il étoit temps que la faveur cédât à la fortune. Un général d'armée de l'Empereur en eût bien surement perdu la tête, par le conseil aulique de guerre.'

Il ne tint qu'à celui-ci, au contraire, d'être mieux que jamais ; car le Roi le plaignit, le défendit, lui écrivit de sa main qu'il étoit trop malheureux à la guerre ; qu'il lui conseilloit et lui demandoit, comme à son ami, de lui demander sa démission du commandement

de l'armée ; qu'il vouloit qu'il parût que ce n'étoit que sur ses instances qu'il l'en déchargeoit ; qu'il le verroit auprès de lui avec plus d'amitié que jamais, et qu'il pouvoit s'assurer du gré et du compte qu'il lui tiendroit d'un sacrifice qui lui coûtoit autant ou plus qu'à lui-même, mais que la situation présente rendoit nécessaire, et qui ne seroit connu que de lui ; tandis qu'il se promettoit qu'il n'y auroit personne qui ne demeurât persuadé, à la manière dont cela se passeroit et dont il le traiteroit, que c'étoit lui maréchal qui l'avoit forcé de lui donner la permission de quitter le commandement de l'armée, et de revenir à la cour.

A qui n'a pas vu ces faits, ils peuvent paroître incroyables ; mais, outre les minutes, Chamillart m'a fait voir des lettres signées du Roi, et envoyées au maréchal toutes plus pressantes et plus tendres les unes que les autres, et de ce même style pour vaincre sa résistance ; c'est ce que j'ai su encore des gens à qui le Roi, à la fin outré, s'est amèrement plaint.

Villeroi, par cette première lettre de la main du Roi, ne sentit qu'une faveur étonnante dans la situation où il se trouvoit, et cette faveur l'aveugla. Il crut se maintenir en tenant ferme; il crut qu'avec une amitié si singulière et si particulièrement témoignée, telle que le Roi n'en auroit pu user mieux avec son propre frère, jamais il ne se résoudroit à l'arracher de son emploi malgré lui.

Il répondit donc au Roi, aprés force propos de courtisan comblé, qu'il n'étoit point faux, qu'il n'étoit ni blessé, ni malade; qu'il étoit malheureux, mais qu'il croyoit n'avoir point failli; qu'il ne pourroit demander sa démission sous aucun prétexte véritable, ni se déshonorer en se déclarant soi-même par cette démarche incapable et indigne du commandement de ses armées dont il l'avoit honoré, sans faire en même temps la plus grande injure à son choix.

Cette première réponse fâcha le Roi sans l'irriter : il condescendit, avec sa première amitié, à l'état douloureux d'un homme à

qui on demande la démission d'un si grand emploi dans les circonstances fâcheuses où il se trouvoit ; il redoubla, il tripla, il quadrupla toujours en même style, et ne reçut que les mêmes réponses.

Par la dernière lettre, toujours comptant sur ce qui l'avoit séduit d'abord, il manda arrogamment au Roi qu'il étoit maître de lui ôter le commandement de l'armée, et de faire de lui tout ce qu'il lui plairoit, et qu'il obéiroit avec soumission, et sans se plaindre ; *mais qu'il n'attendît pas de lui qu'il en fût jamais de moitié.*

La résolution étoit prise, dès la première lettre, de le faire revenir ; mais à cette dernière le Roi se piqua, et perdit patience et espérance de ramener un homme si fort égaré. Il partit enfin de Flandre après que Vendôme y fut arrivé.

Cependant le Roi, tout piqué qu'il étoit contre l'inflexibilité de Villeroi, eut la bonté de dire qu'il lui avoit si instamment demandé

son retour, qu'il n'avoit pu le refuser. C'étoit une dernière planche que le reste de son amitié lui tendoit encore après le naufrage. Il eut la folie de la repousser.

On trouvera, dans les Mémoires des règnes de Louis XIV et de la régence du duc d'Orléans, ce qui reste à dire du personnage pour en terminer l'histoire.

VILLEROI, (DE)

SECONDE MARÉCHALE.

La maréchale de Villeroi étoit extrêmement petite, la gorge molle, d'ailleurs d'une grosseur tellement démesurée, qu'à peine pouvoit-elle se remuer. Ses bras étoient plus gros qu'une cuisse ordinaire, avec un petit poignet et une petite main mignonne au bout, et la plus jolie du monde, le visage exactement comme un gros perroquet, et deux gros yeux sortant, qui ne voyoient goutte. Elle marchoit aussi comme un perroquet.

Avec une figure si peu imposante, jamais femme n'imposa tant. Avec une grande hauteur, elle avoit une grande politesse, noble, discernée, et devenue si rare. Personne aussi n'avoit plus d'esprit, ni plus de sens et de justesse, avec un tour unique et très-salé et plaisant, quand elle vouloit, mais toujours avec dignité.

Elle étoit d'un excellent conseil, et la meilleure et la plus sure amie du monde, et, avec toute sa gloire, d'un commerce le plus aisé et le plus délicieux. Tout le monde ne lui convenoit pas, et son choix étoit délicat. C'étoit la personne d'ailleurs qui se respectoit le plus, et qui se faisoit le plus naturellement respecter par les autres. Le Roi et madame de Maintenon la craignoient, et jamais elle ne fit un pas pour s'en approcher, quoique passant sa vie à Versailles, où elle avoit toujours une cour indépendamment de son mari et en ses absences: elle souffroit du ridicule de ses grands airs; souvent il ôtoit, en particulier, sa perruque chez elle, et elle ne disoit mot, mais elle ne s'y accoutumoit point. Elle

eut le bon sens de n'être rien moins qu'éblouie de l'envoi de son mari en Italie ; elle en craignit les revers, et m'en parla franchement, quoiqu'elle me reprochât quelquefois, comme en badinant, que je ne l'aimois point (*). Le Maréchal étant réduit à la prison, elle fut outrée de douleur. Je la vis dès les premiers jours que sa porte fut fermée, excepté à ses plus intimes amis. Son bon esprit ne put être consolé de toutes les marques de bonté que le Roi prodigua au Maréchal, ni de tout ce qu'il lui manda par elle; et, à son retour, elle fut plus vivement touchée de son inflexibilité à rejeter le salutaire conseil du chevalier de Lorraine; mais elle fut abymée de douleur à la bataille de Ramillies et de tout ce qui la suivit.

Il y avoit déjà long-temps qu'elle étoit fort dans la piété, qui augmenta toujours depuis. Elle tomba entre des mains qui en abusèrent. Le père Poulinier, qui a été abbé de

(*) On l'a bien vu dans l'article ci-dessus.

Sainte-Geneviève, étoit un saint, mais de ces saints grossiers et durs, sans aucune connoissance du monde. C'étoit la femme la plus sensible, et d'une conversation qu'on ne pouvoit quitter. Il la condamna au silence le plus exact sur les malheurs de son mari, et sur Chamillart qu'elle accusoit de les avoir fort aggravés. Elle y fut si fidelle, que non-seulement il ne lui en échappa jamais rien; mais si quelque ami particulier se licencioit un peu là-dessus devant elle, elle changeoit aussitôt de discours; et, s'il y revenoit, elle le faisoit agréablement taire. Elle étoit occupée alors à des réparations continuelles. Elle avoit eu la folie des Cossés sur la naissance, et l'avoit fait sentir à ses enfans, et quelquefois à son mari. Depuis, elle me disoit quelquefois en riant, mais tête à tête, que les Villeroi n'étoient pas si mauvais que je le pensois, et j'en riois aussi.

L'époque de Ramillies fut celle de sa retraite, qu'elle fit insensiblement; et bientôt après, elle se retira entièrement de tout.

. .

Cette femme, accoutumée à la plus excellente compagnie, qui ne pouvoit se remuer,

lui lire, se mit à passer sept à huit mois à Villeroi toute seule, et à Paris, fermant sa porte à tout le monde; elle n'y reçut que ses meilleurs amis, mandés, et peu souvent. Sa charmante conversation, à force de retrancher tout, étoit devenue pesante, et elle l'exigeoit des autres avec tant de rigueur, qu'on ne savoit de quoi l'entretenir; sa vue l'empêchoit de travailler; le jeu qu'elle avoit fort aimé, elle se l'étoit retranché depuis longtemps, sous le prétexte de sa vue.

Ainsi sa vie se passoit dans son fauteuil, en prières et en lectures de piété que lui faisoient ses domestiques. Je lui disois souvent qu'elle se feroit mourir. Elle glissoit et badinoit là-dessus, et avec son agrément ordinaire; mais elle jetoit quelques mots fort à propos de morale et de pénitence.

Je ne lui dis que trop vrai. Une vie si opposée à celle qu'elle avoit toujours menée, et si contraire à la nature, à laquelle rien n'étoit accordé, la tua en deux ou trois ans.

VOISIN,

MINISTRE D'ÉTAT.

Le maréchal de Villars envoya cinq différens projets pour recevoir les ordres du Roi. La face des affaires, sur laquelle on s'étoit réglé, avoit un peu changé en Flandre, et c'étoit sur quoi il s'agissoit de prendre un nouveau plan.

Voisin reçut les projets à Marly. Il avoit toujours ouï dire, et su depuis, par les officiers principaux, depuis qu'il fut en Flandre, peut-être même par M. de Luxembourg, qui avec grande raison s'en plaignit souvent, que Louvois, Barbezieux, et depuis Chamillart, les décidoient, et faisoient les réponses toutes prêtes, qu'ils montroient seulement au Roi.

Sur ces exemples, Voisin en voulut user de même; mais le coup d'essai se trouva trop fort pour lui, et il ne le put. Il sentit que de terminer un plan de campagne, et les partis à

prendre sur diverses opérations, étoit besogne qui passoit un intendant des frontières et un conseiller d'état; qu'il n'y connoissoit rien, et que la chose dépassoit tout-à-fait ses lumières.

Il porta donc au Roi tous les projets, et lui dit qu'il étoit si nouveau dans sa place, qu'il croyoit pouvoir lui avancer sans honte que le choix de ces projets le passoit, et qu'en attendant qu'il en sût davantage, il le supplioit de vouloir bien le décider lui-même.

Ce n'étoit pas là le langage du pauvre Chamillart, ni celui de Louvois même, qui avoit réduit les généraux à ce point, après qu'il fut délivré de M. le prince de Turenne; mais il sentoit combien le Roi étoit jaloux, et à quel point il se piquoit d'entendre la guerre. Il fit donc là-dessus, comme depuis Mansart sur les projets de son métier; il fit tout, mais avec l'art de faire accroire au Roi que c'étoit lui-même qui faisoit, et dont il exécutoit et expédioit seulement les ordres. Son fils en usa de même; mais Chamillart tout de bon, laissoit tout au Roi. Il fut donc également

surpris et irrité d'un langage si nouveau; il se fâcha de voir un homme de robe vouloir, à l'avenir, décider sur la guerre, et le prétendre comme un appanage de sa place, tandis qu'il la donnoit principalement à la robe pour en savoir plus qu'eux, et pouvoir compter tout faire.

Le Roi se redressa d'un pied; et prenant un ton de maître, il lui dit qu'*il voyoit bien qu'il étoit neuf, de prétendre décider de quelque chose; qu'il vouloit donc qu'il apprît, et de plus qu'il retînt bien, pour ne l'oublier jamais, que sa fonction étoit de prendre ses ordres et les expédier, et la sienne à lui, d'ordonner de toute chose, et de décider des plus grandes et des plus petites.* Le Roi prit ensuite les projets, les examina, prescrivit la réponse que bon lui sembla, et renvoya sèchement Voisin, qui ne savoit plus où il en étoit, et qui eut grand besoin de sa femme pour lui remettre la tête, et de madame de Maintenon pour le raccommoder, et l'endoctriner mieux qu'elle n'avoit encore eu le loisir de faire.

Cette leçon désolante du Roi fut suivie d'un autre chagrin aussi nouveau dans cette place, que contraire au goût, à l'esprit, aux maximes et à l'usage du Roi. Il défendit à Voisin de rien expédier sans le maréchal de Boufflers, et ordonna à celui-ci de tout examiner; tellement qu'on vit aller continuellement le maréchal et le ministre l'un chez l'autre, et plus souvent le dernier, portant le porte-feuille chez le maréchal, et les deux commis des lettres, les porter, tous les jours, une, et souvent plusieurs fois, chez lui avec le projet des réponses auxquelles le maréchal effaçoit, ajoutoit, corrigeoit ce qu'il jugeoit à propos.

L'humiliation étoit grande pour un ministre, d'avoir sans cesse à présenter son thême à la correction d'un seigneur qui n'entroit point dans le conseil, et qui n'alloit point commander d'armées; une fonction si haute et si singulière mit le maréchal dans une grande privauté d'affaires avec le Roi, et dans une considération éclatante, ajoutée encore à celle

de Lille et à la part publique qu'il avoit eue à la disgrâce de Chamillart.

Voisin fut souple ; et sûr de madame de Maintenon, et par elle du maréchal même, il attendit du bénéfice du temps le moment de sortir de tutelle, sans témoigner de s'en lasser, et moins qu'à personne, au tuteur qui lui avoit été donné.

Mais en attendant il fut toujours ministre de nom, et Boufflers fit le travail sans titre ; le Roi ayant toujours éloigné du ministère des seigneurs qui par eux-mêmes avoient quelque pouvoir, et ne voulant pas qu'on fît quelque chose sans lui.

WIRTEMBERG. (PRINCESSE DE)

Il vint à Fontainebleau, du fond de la Silésie, une fille de la maison de Wirtemberg, d'une arrière branche de Montbelliard-d'Eltz qui est en Silésie. Elle avoit perdu son père il y avoit six mois, et sans savoir que M. de Chaulnes avec l'héritière de Pecquiny, sa

mère, avoient tout donné au fils de M. de Chevreuse, s'il mouroit sans enfans, elle venoit recueillir une succession d'Ailly dont elle avoit eu une mère ; elle étoit dans un deuil à faire peur, et ne marchoit que dans un carrosse drapé comme en ont les veuves, et sans armes, ses chevaux caparaçonnés et croisés deblanc jusqu'à la tête, ses gens ayant des manteaux longs et des crêpes trainans.

On lui demanda de qui elle portoit un si grand deuil. *Hélas !* dit-elle, en sanglotant, ou faisant semblant, *c'est de monseigneur mon papa.* Cela parut si plaisant, que chacun lui fit la même question, pour donner lieu à la même réponse; et voila comme sont les François : mais ce qui leur parut si ridicule, et qui l'étoit en effet à nos yeux, ne l'étoit en soi qu'à demi, personne de quelque distinction, même fort éloigné des maisons souveraines d'Allemagne, en parlant d'un de ses parens en allemand, ne disant jamais autrement que M. mon père, madame ma mère, mademoiselle ma soeur, M. mon frère, M. oncle, M. mon cousin. Supprimer le

M. et le madame seroit une grossiéreté pareille, à celle de tutoyer parmi nous. De *monseigneur*, il n'y en a point en allemand; de *papa*, voila le ridicule, surtout entre cinquante ou soixante ans, qu'avoit la bonne allemande; mais cela joint aux sanglots, à l'equipage d'enterrement, fit le ridicule complet. Elle vit le Roi le matin un môment, puis madame la duchesse de Bourgogne à qui le Roi avoit mandé de la baiser et de la faire asseoir. La dernière de toutes les duchesses et Sainctot, introducteur des ambassadeurs, la menèrent partout par ordre du Roi. Ce fut la duchesse de Lude qui la présenta. Elle demeura deux jours à Fontainebleau, puis une huitaine à Paris, et puis elle s'en retourna comme elle étoit venue.

Fin du Tome IV et dernier des Hommes illustres.

NOTES,

ADDITIONS ET EXPLICATIONS

Des matières contenues dans le Tome IV de

L'HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES

DES RÈGNES

DE LOUIS XIV ET DE LOUIS XV.

Extraites du porte-feuille du DUC DE SAINT-SIMON, de plusieurs autres porte-feuilles des Seigneurs ses contemporains et de quelques Mémoires imprimés.

ROHAN.

Premier Cardinal de ce nom sous Louis XIV et sous Louis XV.

LE cardinal de Rohan étoit un des chefs du parti constitutionnaire ; mais politique, avec des vues, adroit plutôt que constitutionnaire de bonne foi, se prêtant à tout pour son avancement, et jusqu'à prostituer le respect dû, selon l'opinion du tems, à son nom, pour favoriser Dubois qu'il avoit fait cardinal à Rome, en tirant la promesse du cardinal Conti, Innocent XIII, avant de lui donner les voix de la faction françoise, qu'il feroit Dubois cardinal. Rohan fit plus, il fit de telles dépenses à Rome, que le mémoire qu'il en donna, se porta à quinze cent mille liv., qui furent remboursées au trésor royal. L'archevêché de

Rheims fut donné à un Rohan, en reconnoissance, et il fut admis au conseil.

On prit pour prétexte du renvoi de Roquelaure les difficultés qu'il fit, de prendre séance après le cardinal de Rohan, qui avoit obtenu l'entrée du conseil. Et ces difficultés étoient le résultat de trois cent quatre assemblées, tenues chez le chancelier, par des ducs et pairs, qui furent mécontens de le voir entrer au conseil. La première fois que le cardinal de Rohan y entra, trouvant les places prises, il dit au roi, que S. M. pouvoit assigner les rangs comme elle le voudroit; mais qu'il espéroit qu'elle voudroit bien lui faire la grace qui fut accordée au cardinal Mazarin, dans le même cas, et qui précéda au conseil le chancelier Séguier; Daguesseau, sur cette citation, prit place après le cardinal de Rohan: Dubois qui vouloit entrer au conseil, avoit engagé cette querelle, et n'avoit pas osé à cause du mépris public, dont il se connoissoit accablé, prendre sur lui d'entrer au conseil, et de soutenir les débats; le nom

de Rohan au contraire étoit une égide, une planche pour parvenir à son but. C'est pour cela, que, pendant long-tems, Rohan fut appellé *le cardinal Laplanche.*

Le cardinal Dubois entrant au conseil de régence, vint prendre séance immédiatement au-dessous du cardinal de Rohan. Les principaux conseillers avoient prévu cette prétention, et s'étoient absentés ce jour-là. Le maréchal de Villeroi et le duc de Noailles obligés par leur charge de suivre le roi, n'entrèrent pas, et ce dernier lui dit, même avec un ton de fermeté, qu'il lui étoit permis de prendre avec Dubois, *que l'histoire n'oublieroit pas, que Son Éminence avoit eu le talent d'éloigner du conseil les Grands de l'État.* Des lettres de cachet furent le prix de cette résistance : dans peu de jours le duc de Noailles fut exilé dans sa province, Daguesseau le fut aussi pour la seconde fois, ayant été rappellé depuis peu de son exil.

ROUES

DU RÉGENT ET MAITRESSES.

Anecdotes relatives aux compagnons de débauche du duc d'Orléans et ses favoris.

Les Roués croyoient, qu'un amour chevaleresque n'étoit plus d'usage : on ne parloit que d'actions et d'anecdotes effectives ; les soupirs, les longues attentes, tout ce qui accompagne un amour honnête, étoit inconnu de la compagnie. Elle avoit pour maxime (avant l'existence des philosophes qui depuis en ont établi la fausse théorie) que la religion n'est qu'un ouvrage de politique, imaginé pour occasionner des craintes salutaires au peuple, et on y parloit de l'autre vie, comme d'une chimère.

Quant à la jalousie qui regnoit alors, et bien plus qu'aujourd'hui, dans la société, le Régent, ni les Roués, ni les femmes re-

ques dans la compagnie, n'en étoient capables, le scrupule et la jalousie étoient à leurs yeux des passions triviales et bourgeoises; le souverain plaisir consistoit dans les jouissances bruyantes sans préparation et sans gêne, et suivant la mobilité de goût et de fantaisie, la liberté de la conduite, des propos et des actions étoit l'ame et le bonheur des orgies. Le régent lui-même ne se montroit jaloux que des jeunes gens, que les femmes qu'il aimoit, et qui le rebutoient, rendoient heureux. Aussi exila-t-il Baron, et plusieurs autres amans de ses maîtresses, qu'il abandonnoit quand elles lui étoient fidèles, et qu'il cultivoit plus long-tems, et avec plus d'attention de détail, quand elles refusoient ses hommages ou ses dons.

Tous les Roués cependant n'applaudissoient pas aux excès de ce prince, ses bons amis Nocé, Broglio lui-même, Noailles sur-tout, ancien ministre principal des finances, Canillac, Saint-Simon, lui représentoient souvent et toujours avec respect et

par pur intérêt pour lui-même, combien il seroit aimé, respecté, adoré des François et de l'Europe entière, s'il vouloit s'occuper des affaires de l'Etat. Dubois étoit averti de tout, et à la première occasion il faisoit exiler ces bons serviteurs du Régent. Le redoutable Saint-Simon fut envoyé en Espagne, pour éluder l'effet de ses avis; Canillac et Nocé furent réellement exilés; Daguessau fut envoyé à Fresne; Noailles qui se moquoit du cardinal, et qui le méprisoit, fut relégué en Limousin, sans qu'il lui fut permis de voir le roi, car il eût aisément fait révoquer l'ordre, mais un ordre très-précis de partir lui fut expédié, tant étoit puissante l'influence du cardinal, qui éloignoit les honnêtes gens sous divers prétextes, et pour un bon mot contre lui.

Le jeune Arouet, par exemple, qui avoit été jetté dans la bastille, pour ses couplets connus, risqua d'y être renvoyé, quand pour le perdre dans l'esprit du Régent, Dubois, encore abbé, lui attribua les vers qui coururent alors dans Paris contre les moeurs

du prince, que la renommée accusoit d'avoir donné la vie à un enfant, qui se trouvoit encore son petit-fils.

Mademoiselle de Charolois, si méchante quand la jalousie inspiroit sa verve, fit courir les vers suivans dans cette circonstance:

Enfin votre esprit est guerri
Des craintes du vulgaire
Belle duchesse de Berri
Achevez le mystère.
Un nouveau Loth vous sert, mère des Moabites,
Donnez-nous promptement un peuple d'Ammonites.

Arouet accusé d'avoir fait ces vers, étoit éperdument aimé du duc de Brancas qui l'étoit du régent, et il répondit au prince qui vouloit le punir:

Non, Monseigneur, en vérité
Ma Muse n'a jamais chanté

Ammonites, ni Moabites;
Brancas vous répondra de moi.
Un homme instruit chez les Jésuites
Des peuples de l'ancienne loi,
Ne connoît que les Sodomites.

Ainsi dès l'enfance le poëte se montroit tel que nous l'avons vu pendant le reste de sa vie, il appaisa par ces vers le duc d'Orléans, et donna son Oedipe qui fut récompensé d'une médaille d'or du poids d'un marc; il parut cependant à plusieurs que cette tragédie avoit des rapports avec le régent, à cause de ses liaisons avec la première, la seconde et la troisième de ses filles, dont on parloit dans la capitale, mais cette fois le régent ne voulut point qu'on poursuivît l'affaire.

Enfin, pour faire connoître d'avantage le caractère du prince, dont la fin approchoit sans qu'il s'en doutât, nous terminerons ce chapitre par une anecdote de ce tems-là, qui le dépeindra dans le sein de ses assemblées nocturnes; le vin l'avoit surpris un

soir au Palais-Royal, et il vouloit quitter dans ce moment-là ses convives, et descendre au bal de l'opéra.

Canillac qui conservoit toujours tout le sang-froid possible dans ces fêtes nocturnes, et qui avoit mérité du prince, d'être appellé son *mentor*, le supplia de se coucher, lui remontrant avec douleur et respect, qu'il n'étoit point en état de paroître au bal de l'opéra; ensorte que le régent acquiesça à ses remontrances, et se laissa conduire au point qu'il alla se coucher, et comme Canillac demeuroit assis dans la ruelle de son lit, pour le voir dormir, le régent en fit semblant, et l'autre s'en alla. Alors le prince ayant demandé, si Canillac étoit parti, se leva, s'habilla, et descendit au bal de l'opéra.

Le lendemain le régent voyant Canillac lui faire la cour, s'approcha, et lui dit, *mon mentor me grondera bien fort aujourd'hui de ce que je fis hier. Non, Monseigneur*, ré-

partit Canillac; *je ne suis point Mentor, parce que vous n'êtes point Télémaque.*

C'est cette honnête liberté, que le duc d'Orléans avoit donné à Canillac, qui avoit rendu le cardinal Dubois si jaloux, qu'il le fit exiler; et il ne revint auprès de ce prince, qu'après la mort du cardinal.

Quant aux maîtresses du régent, la première connue, fut la Florence, danseuse de l'opéra, de laquelle fut procréé l'abbé de St. Albin, que le prince ne reconnut par aucun acte authentique; la des Mares, comédienne, succéda à Florence, et il en eut une fille élevée à Saint-Denis dans un couvent, dans le dessein de la faire religieuse, et qui fut mariée pendant la régence au fils de Ségur; une fille d'honneur de Madame mère du duc d'Orléans, nommée Mademoiselle de Séri, vint après la des Mares, qui avoit préféré Baron au prince, qu'elle n'aimoit point autant que ce comédien, et après une longue résistance, dans laquelle elle étoit entretenue par Madame, elle se

rendit et se dévoua au prince: Maston succéda à Mademoiselle de Séri, et donna deux garçons au prince qui les reconnut: le premier fut Grand-Prieur de France, et général des galères, et le cadet mourut peu de jours après sa naissance. Il revint à Mademoiselle de Séri qu'il combla de biens, et à qui il acheta une terre avec le titre de comtesse d'Argenton que le roi Louis XIV avoua, mais il la quitta ensuite par ordre du roi, s'attachant à Madame de Parabere.

Toutes ces femmes étoient présentées par le prince dans beaucoup de sociétés, en qualité de ses maîtresses, il les menoit au cours, au bal, à la comédie, aux danseurs de corde et à tous les spectacles où il avoit des loges, des lits de repos et d'autres commodités.

ROUILLÉ

Directeur-général des finances sous la régence du duc d'Orleans.

Rouillé étoit devenu à charge; il étoit facétieux dans les propos et singulier dans sa conduite et ses divertissemens: sa manière de vivre à laquelle on étoit accoutumé, étoit agréable au régent: on saisit néanmoins l'occasion d'un trait plaisant, pour le renvoyer. Le jeudi-gras il étoit allé au bal déguisé en docteur; il avoit bu du Champagne un peu plus qu'à l'ordinaire, comme c'étoit l'usage dans la cour de la régence; il voulut danser, et son masque tomba: le duc d'Orléans fut assiégé par ceux qui vouloient perdre Rouillé, et on le renvoya. Le marquis du Coudray, son petit-fils, a hérité des lumières de son esprit.

STUART.

NOTE

sur les derniers rejettons de la famille royale des Stuarts et mémoire relatif à la naissance de CHARLOTTE, *fille de* CHARLES EDUARD, PRINCE DE GALLES *).

En 1746, le prince Charles-Édouard, dans son expédition d'Écosse, dont le feu roi d'Angleterre l'avoit déclaré régent, prit son quartier général au château de Banockburen, prés de Sterlim, chez le chevalier Paterson. Ce seigneur lui présenta toute sa famille. La comtesse d'Albertroff, sa nièce, fut du nombre des Demoiselles présentées.

*) La famille des STUARTS, chassée de ses possessions, errante, fugitive, sans asyle assuré, est devenue si intéressante à l'Europe, aux âges futurs, à l'histoire, que nous publions dans cet ouvrage, qui doit être un asyle donné à la vertu, au courage, à la persécution, les dernières anecdotes qui peuvent regarder cette famille.

Le prince qui sut, que la Reine sa mère lui avoit donné son nom, l'avoit fait élever dans la religion Catholique, et s'étoit proposée de l'avoir auprès d'elle, la distingua de toutes les autres Demoiselles, lui témoigna une bien-veillance toute particulière, et lui promit que, si ses affaires réussissoient, elle auroit une place à sa cour, et qu'il se chargeoit de lui faire un sort, en réconnoissance de tous les services que la famille de cette Demoiselle avoit rendus à la sienne depuis ses malheurs. Le prince continua pendant son séjour, de voir, de tems-en-tems, la comtesse d'Albertroff, et de lui donner de nouvelles marques de sa bienveillance; il n'avoit d'abord promis de la servir, que dans le cas où il se trouveroit placé sur le trône; il porta sés vues plus loin, et fit promettre à la comtesse, que, si son entreprise n'avoit pas un heureux succès, et s'il étoit obligé de sortir de ses trois royaumes, elle le suivroit dans quelque partie du monde qu'il allât habiter, et qu'elle lui seroit toujours constante et fidèle, comme il vouloit l'être lui-même

dans

dans toutes les promesses qu'il lui avoit faites.

" Le prince, après avoir perdu la bataille de Culloden, après avoir erré plusieurs mois dans les montagnes d'Écosse, seul, manquant de tout, et exposé, à tout moment, à tomber dans les mains de ses ennemis, repassa en France au mois de Sept. 1746. La comtesse d'Albertroff resta en Écosse dans sa famille qui pensa à lui procurer un état. Un de ses oncles, le général Gram s'intéressa auprès du prince Charles de Lorraine et auprès de l'Impératrice Reine pour obtenir une place de chanoinesse dans un des chapitres nobles des Pays-Bas. Ce fut à cette occasion qu'il fit dresser la généalogie de la comtesse, qui fut signée et scellée du sceau des armes de tous les seigneurs des plus grandes maisons d'Écosse, auxquelles elle avoit l'honneur d'appartenir du côté de ses pères et mères. Les preuves furent admises, et la première place qui viendroit à vaquer dans ces chapitres, lui fut assurée dès-lors.

Depuis le départ du prince, elle n'avoit eu aucune correspondance directe avec lui: il étoit alors *incognito*, dans les Pays-Bas, et il sentoit à quels dangers il auroit exposé toutes les personnes de ses Royaumes avec qui il auroit eu des correspondances: mais une personne qui avoit sa confiance, et qui connoissoit les vues du prince sur la comtesse, la pressoit depuis long-tems de tenir sa promesse, et de venir auprès de lui pour lui tenir compagnie, et être sa consolation dans l'état affreux où il se trouvoit réduit. D'un côté la réputation d'un prince que toute l'Europe regardoit alors comme un héros, ses grandes qualités, ses malheurs; de l'autre, les marques de bonté qu'elle en avoit reçues, les promesses qu'il lui avoit faites et les espérances qu'il lui avoit données, la déterminèrent, elle partit pour la France.

Le prince étoit alors à Gand; il apprit par son confident l'arrivée de la comtesse à Douay: il lui fit dire de se rendre à Paris. Il vint lui-même la chercher, et lui renou-

veller toutes les promesses qu'il lui avoit déjà faites, et il la conduisit à Gand. Depuis le moment de sa réunion avec le prince, elle fut toujours traitée et regardée dans le public comme son épouse, portant le même nom que le prince, et faisant les honneurs de sa maison. Elle l'accompagna, en cette qualité, dans tous les voyages qu'il fit en Allemagne et revint avec lui à Liège, où il prit alors un domicile sous le nom du comte de Johnsom.

Ce fut dans cette ville que nâquit Demoiselle Charlotte : sa naissance donna une grande joie au prince ; il alla lui-même la présenter au baptême. Il l'annonça comme le fruit d'un mariage, que des raisons importantes obligeoient de tenir caché : il l'a fait nommer Charlotte, du nom de Charles qu'il portoit lui-même, et se fit connoître pour le père, en prenant le nom de Johnsom qu'il portoit alors, et sous lequel il étoit connu. Nous avons l'extrait de l'acte qui en fut dressé. Il a été délivré en latin en 1762. Signé *Bailly*, curé, et duement

légalisé par le vicaire-général de l'évêque, prince de Liège, et certifié véritable par le comte de Lupcourt-Drouville, alors ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très-chrétienne auprès du prince de Liège : il est conçu en ces termes. *L'an du Seigneur 1753. a été baptisée dans notre église paroissiale de la Bienheureuse Vierge-Marie des fonts de la ville de Liège, Charlotte, fille de Noble Seigneur Guillaume Johnsom, et de Noble Dame Charlotte Pitt. Le Parrain a été Noble Seigneur, Georges Frimenten, au nom de Noble Seigneur André Giffard.*

Le prince fit élever sa fille dans sa maison; il eut toujours pour elle les sentimens du plus tendre des pères. Ses attentions et ses soins étoient portés à l'excès; elle et sa mère l'accompagnèrent dans tous ses voyages, et les différens séjours qu'il fit à Paris, à Bâle, à Liège, à Bouillon. Dans tous ces lieux elles furent toujours annoncées au public, l'une comme l'épouse, l'autre comme la fille du prince : elles portoient les mêmes noms que lui, et l'en-

fant toujours admise à la table de son père, fut présentée à tous les Seigneurs étrangers et autres personnes qui venoient rendre visite au prince.

La demoiselle Charlotte touchoit à la septième année lorsque la comtesse d'Albertroff sa mère désirant de lui donner une éducation conforme à sa naissance, et y trouvant de grands obstacles dans la vie errante et fugitive que le prince étoit obligé de mener, crut devoir s'adresser au roi d'Angleterre, son père, pour le consulter sur ce qu'elle avoit à faire pour remplir ses devoirs à l'égard de son enfant.

Le feu roi d'Angleterre reçut en bonne part l'ouverture que lui faisoit la comtesse d'Albertroff; il ne balança point à décider qu'il falloit séparer l'enfant de son père; il désiroit qu'on demandât, et qu'on obtînt l'agrément du prince; mais s'il le refusoit, il vouloit que la mère et la fille se retirassent dans un des meilleurs couvents de Paris, et il leur promettoit à toutes deux

la plus haute protection. La comtesse, depuis plusieurs années sollicitoit la permission de se retirer pour commencer l'éducation de son enfant, sans pouvoir l'obtenir: elle fit de nouvelles tentatives pour fléchir le prince, et voyant tous ses efforts inutiles, elle se détermina conformément aux ordres qu'elle avoit reçus du roi d'Angleterre, à partir de Bouillon à l'insçu du prince. Elle sortit en effet de Bouillon à minuit, le 22 Juillet, et elle arriva à Paris le 25 du même mois dans l'année 1760.

Le prince affligé à l'excès de cette séparation, dépêcha sur-le-champ plusieurs couriers. Les uns avoient ordre d'arrêter les deux fugitives, s'ils les rencontroient et de les conduire à Bouillon; les autres envoyés à Paris, portoient des ordres aux correspondants du prince, de faire les recherches les plus exactes, et d'agir auprès des ministres, pour réclamer la fille du prince, et faire valoir les droits que sa qualité de père lui donnoit sur son enfant. Un des correspondans alla effectivement trouver

M. le Maréchal de Belleisle alors ministre, et lui fit part des ordres, qu'il avoit reçus du prince: mais la comtesse d'Albertroff, instruite des recherches que le prince faisoit faire, changea de domicile, et eut l'attention d'informer M. l'archevêque de Paris (*), que sa fuite et l'enlèvement de la fille du prince n'étoient que l'effet d'une obéissance rendue aux ordres du roi d'Angleterre: elle lui demanda la permission d'entrer dans un couvent, où elle pût rester inconnue, jusqu'à ce que le roi d'Angleterre pût écrire en France en leur faveur. Le prélat crut devoir faire part au roi de cet événement: il eut une audience de Sa Majesté à Choisi, et après l'avoir instruite des faits ci-dessus rapportés, il demanda sa protection pour la mère et la fille. Sa Majesté eut la bonté de la promettre, en avertissant néanmoins, qu'elles eussent à garder le plus parfait *incognito*, parce que, si le prince venoit à découvrir le lieu de leur retraite, et à les réclamer, on ne pourroit pas se dispenser de les lui remettre.

(*) Beaumont.

Le roi d'Angleterre, informé de la fuite de la comtesse d'Alberlroff, écrivit de sa propre main une lettre à M. l'archevêque de Paris, pour lui demander ses bons offices pour la mère et la fille. Le même courrier étoit porteur d'une lettre adressée à M. le duc de Choiseuil, pour mettre l'une et l'autre sous la protection de la cour de France. Sa Majesté porta plus loin son attention; il écrivit au prince, son fils, pour le consoler et le tirer d'inquiétude. Il lui marquoit, qu'il n'avoit pas pu refuser sa protection à une personne, dont toute la famille s'étoit sacrifiée pour lui, et qui avoit eu pour père le plus honnête homme de ses sujets. Il ajoutoit que le prince, son fils, ne devoit avoir aucune inquiétude sur le sort des deux personnes, dont la séparation l'affligeoit si fort; qu'il se chargeoit d'en prendre soin lui-même, et qu'il veilleroit à ce que la jeune Demoiselle reçût une éducation convenable et digne de lui.

En effet, le roi fidèle à ses promesses, pourvut en grand prince à tous leurs be-

soins. Il avoit donné le pouvoir à la comtesse d'Albertroff, de prendre chez son banquier tout l'argent qui seroit nécessaire, pour donner à sa fille la plus belle éducation, et lui procurer les plus habiles maîtres; et si, dans la suite, la pension qu'elle recevoit du roi, fut fixée à dix mille livres, c'est parce que la comtesse avoit représenté, que cette somme, pendant la première jeunesse de sa fille, seroit suffisante pour fournir à toutes les dépenses nécessaires pour son entretien et son éducation. N'ayant plus rien à craindre des recherches que le prince continuoit de faire faire, elle pria M. l'archevêque de lui procurer l'entrée d'une maison religieuse dans Paris, où elle seroit plus à portée de choisir entre les plus grands maîtres: ce prélat la fit entrer au couvent de la Visitation, de la rue du Bacq, et ensuite au Saint-Sacrement; et ce fut à cette occasion que le roi d'Angleterre informé des soins et des attentions du prélat, lui fit écrire une lettre de remerciment, pour les bons offices qu'il rendoit aux deux personnes qu'il lui avoit recommandées. Milord Alfort

écrivit aussi de là part du roi à Madame la Marquise d'Albert, pour la remercier des soins qu'elle prenoit, et des bons offices qu'elle rendoit à la mère et à la fille. La comtesse d'Albertroff et sa fille n'ont cessé, depuis ce tems jusqu'à la mort du roi, d'éprouver de la part de ce prince toutes les marques de bonté, d'affection et de générosité: dans l'année 1764, elle apprit qu'il ne bornoit pas ses attentions au tems présent, et qu'il vouloit prévoir l'avenir; qu'il avoit pris des mesures, pour assûrer à la mère et à la fille, un sort indépendant des princes, ses enfans, et des caprices de la fortune, et pour les mettre en état de vivre d'une manière décente et agréable. Milord Alfort, ci-devant ministre du roi, à son retour de Rome, l'avoit déclaré au père Crousckhan Jésuite; il tint le même langage au sieur Waters, Banquier du roi, et il le chargea de dire à Madame la comtesse, qu'il ne pouvoit pas avoir l'honneur de les voir, mais qu'il les assuroit de son plus grand attachement: qu'elle ne devoit avoir aucune inquiétude sur l'avenir: que

le roi leur avoit fait un sort indépendant, et qu'il avoit pourvu à ce qu'elle et sa fille pussent vivre d'une manière décente et agréable. Malgré ces assurances, depuis la mort du roi, il n'a pas été possible de découvrir, de quelle manière le roi avoit exécuté ses promesses, ni où pouvoit se trouver l'acte qu'il a laissé, pour assurer l'exécution de ses volontés.

Le roi mourut en l'année 1766. A ce moment fatal, le sort de Madame la comtesse devint bien différent. Elle crut devoir écrire au cardinal d'Yorck, pour le complimenter sur la perte qu'il venoit de faire, et pour lui demander ses bontés, sa protection, ses conseils sur la manière, dont elle devoit se comporter à l'égard du prince, son frère. Elle espéroit apprendre de son Éminence les dispositions que le roi avoit faites, en faveur de la Demoiselle Charlotte, sa fille. Son Éminence ne daigna pas répondre à cette lettre: il envoya son banquier déclarer à la comtesse, qu'il retranchoit toutes les sommes que le feu roi payoit pour

les maîtres de sa fille, et qu'elle ne recevroit plus pour sa pension que la moitié des dix mille livres, que payoit le feu roi son père. Ainsi dans le moment où la Demoiselle, qui avançoit en âge, et qui, étant plus en état de profiter avec ses maîtres, étoit obligée à une plus grande dépense, on en ôtoit à la mère les moyens! Elle fit à ce sujet les plus vives, les plus respectueuses remontrances au cardinal, mais elles furent sans effet. Peu de tems après, Son Éminence, qui savoit comment, et sur quel ton la comtesse avoit été traitée en public par le prince, et qu'elle passoit pour avoir contracté avec lui un mariage dans les formes ordinaires, voulut éclaircir ce fait, et se mettre à l'abri de toute inquiétude de ce côté: il envoya à son banquier une formule de déclaration toute dressée, avec ordre d'exiger de la comtesse, sous les plus grandes menaces qu'elle la signât, et qu'elle déclarât, qu'il n'y avoit point eu d'acte de célébration de mariage avec le prince. La comtesse, dans le premier trouble, signa cette déclaration; mais dans le même jour

elle écrivit au cardinal, pour lui en témoigner son repentir et se plaindre de la manière, dont elle étoit traitée. Ses instances auprès du cardinal ayant été sans effet, elle fut contrainte de sortir de Paris, où elle ne pouvoit plus faire la même dépense, et de se retirer dans l'Abbaye de Nôtre-Dame à Meaux, où elle a toujours demeuré avec sa fille. M. l'archevêque de Paris, qui a été instruit de toutes ses démarches, et qui a été le témoin de toute sa conduite, peut en rendre témoignage. Ce prélat n'a point oublié la recommandation du feu roi d'Angleterre, il a toujours marqué le même zèle pour la mère et la fille; et tout ce qu'elles pouvoient désirer de plus avantageux, c'est qu'on voulut bien consulter ce sage prélat, et suivre ses avis sur la justice, et l'équité de leurs demandes.

Depuis la mort du roi d'Angleterre, la comtesse et sa fille ont écrit au prince Charles Edouard les lettres les plus touchantes, les plus respectueuses. Quoiqu'elles aient été informées par des voies indi-

rectes qu'il conservoit toujours le même attachement pour sa fille, elles n'ont reçu de lui aucune réponse.

Au mariage du prince sa tendresse pour son enfant, a paru se renouveller: il lui fit proposer de se rendre auprès de lui. La comtesse, à qui cette séparation coûtoit infiniment, et qui prévoyoit une foule d'inconvéniens dans le séjour de sa fille à Rome, y consentit néanmoins pour ne pas déplaire au prince. Au moment d'exécuter ce voyage, on a fait naître des obstacles; et malgré les sacrifices que la comtesse étoit prête de faire, malgré la soumission de sa fille aux ordres du prince, à qui elle a eu l'honneur d'écrire les lettres les plus tendres, et les plus respectueuses, malgré les protestations et les promesses d'un seigneur, qui étoit auprès du prince, et qui paroissoit disposé à la servir de toutes ses forces, on n'a pu avoir de sa part aucune réponse, aucune consolation, aucune espérance.

Dans cette extrémité la comtesse d'Al-

bertroff, qui voit sa fille dans un âge à ne pouvoir plus vivre inconnue et cachée, qui craint elle-même de manquer à sa fille, ou que le prince vienne lui-même à manquer, est résolue de prendre toutes les voies possibles, pour assurer à son enfant un nom et un état. Elle ne demande point au prince, qu'il effectue toutes les promesses qu'il leur avoit faites, et qu'il donne à sa fille un sort qui ne seroit peut-être pas aujourd'hui dans sa puissance; elle se borne à demander deux choses, la première qu'il accorde à son enfant un titre quelconque, et un nom sous lequel le prince qui l'a déjà reconnue en cent manières, puisse encore l'avouer aujourd'hui, et sous lequel ses amis puissent la présenter et solliciter des graces pour elle; quant à la seconde, si le feu roi d'Angleterre a fait quelques dispositions en sa faveur, comme Milord Alfort l'a assuré plusieurs fois, elle prie qu'on les lui fasse connoître, ou que le prince y supplée en assurant à son enfant une pension qui la mette du moins à l'abri de la détresse et de l'indigence. Elle appuye des demandes aussi

modérées sur les sentimens d'humanité, les droits du sang, la justice, les promesses qui lui ont été faites, l'honneur du prince, les exemples de tous les princes de sa maison, qui, dans des circonstances bien moins favorables, n'ont jamais manqué de faire un sort convenable à tous leurs enfans: et elle espère trouver dans toutes les ames honnêtes et équitables, des conseils, de l'appui et de la protection.

La comtesse d'Albertroff, aujourd'hui connue en France et à Rome sous ce nom qu'elle a porté depuis sa séparation d'avec le prince, s'appelle dans son véritable nom Clémentine-Marie-Sophie de Walkinshan; elle est fille de Jean Walkinshan, baron de Barronsfield, et de son côté elle est alliée avec les familles de Crawford, de Kilbernie, de Halhead, de Temple, de l'illustre famille de Barrochin de Maxwelles, de Newark, de Hamilton, de Salkirk, de Ballie, de Lamington. Sa mère étoit Catherine Paterson, fille du Chevalier Baronet Hugh Paterson de Banockburn, de l'ancienne famille de

de Dunmore, dont la mère étoit Barbe Ruthven de Dunglas, de l'illustre famille des comtes de Gowrie, qui avoit pour mère Catherine Douglas, fille de Guillaume, marquis de Douglas, créé depuis duc de Douglas. Le frère de cette Catherine de Douglas a épousé la grande et seule héritière des ducs d'Hamilton, et en conséquence a été créé duc d'Hamilton. Les alliances de toutes ces tiges, sont le duc de Buckleug, le duc de Queensberry, le duc de Douglas, le duc de Athole, le marquis de Tweedale, les comtes de Crawford, de Marshall, de Sutherland, de Eglinton, de Nidsdale, le duc de Perth, le comte de Wimiss, le comte de Selkirk, le comte de Aberdeen, le comte de Owkeney, le comte de March, le comte de Hindford, le comte de Hopeton, le duc de Gordon, et le comte de Butte. Jean Walkinshan, père de Clémentine Marie-Sophie, en 1715 s'étoit déclaré en faveur du feu roi d'Angleterre, et avoit inspiré ses sentimens à toute la noblesse de sa province, sur laquelle il avoit un grand crédit. Après la défaite du roi à Shevi-

mure; il fut fait prisonnier et conduit au château de Sterlim. Son procès lui fut fait comme à un rébelle; il étoit à la veille d'être exécuté, lorsqu'il eut le bonheur d'échapper de sa prison; il vint rejoindre le roi à Bar-le-Duc. Ce prince l'envoya à l'empereur Charles VI, pour réclamer la princesse Clémentine Sobiewski, sa future épouse, qui étoit gardée à Inspruck. Il eut le bonheur de réussir dans sa négociation, et de ramener la princesse à son futur époux; c'est en reconnoissance de ce service qu'elle voulut que le premier enfant qui naîtroit au baron de Walkinshan, portât son nom, et qu'elle lui avoit promis une place à sa cour.

Jean Walkinshan, père de la Damoiselle Clémentine, le chevalier Paterson, son oncle, et la plupart des seigneurs, dont on vient de parler, ont toujours été dévoués à la Maison Royale de Stuard, pour laquelle ils ont été proscrits; plusieurs ont perdu tous leurs biens, et quelques-uns,

la vie, s'étant trouvés, avec la plus haute noblesse, à l'armée du feu roi en 1715.

Le présent Mémoire, qui est en original entre les mains de Mr. Treuttel à Strasbourg, est venu d'une cassette qu'avoit le feu roi Louis XV où étoit en même tems :

1°. Une Correspondance nombreuse, amicale, familiere du feu Roi avec le roi d'Espagne.

2°. Des Mémoires où Louis XV avoit noté les causes des principaux événemens de son régne qui étoient à sa connoissance ; car les rois sont peu instruits des raisons qui mettent leurs ministres en mouvement.

NOTE SUR LE

SYSTÊME.

Portrait de Law.

Monsieur Law, retiré au Palais-Royal, crut ne devoir point y demeurer oisif, il y étoit logé dans l'appartement de M. Coche, premier valet-de-chambre de M. le duc d'Orléans, et il y créa de nouvelles actions de la compagnie, qui ne pouvoient être payées qu'en billets de cent liv. et de dix liv., le public y courut encore. Elles prirent quelque faveur par l'avidité que tout le monde avoit pour le gain, quoiqu'il fût notoire, que les affaires de la compagnie étoient très-dangereuses.

La banque ne délivrant point d'argent, il n'étoit pas possible de refuser de petits billets à ceux qui en rapportoient de gros. On les avoit très-difficilement, et on en donnoit avec peine, parce que ces petits billets se répandoient parmi l'artisan et le

pauvre, qui étoient bien plus capables que les riches de causer du désordre, ces sortes de gens n'ayant ordinairement rien à perdre.

M. Law avoit mis en usage le compte en banque, et il avoit été établi sur le pied de 600 millions par arrêt du 13 Juin, et il fut en même-tems ordonné que le payement des lettres-de-change ne se feroit que de cette manière. On établit pour cela des livres à la compagnie, où l'on portoit à l'article d'un chacun les sommes qu'il avoit apportées en billets de banque, et quand il avoit des lettres-de-change à payer, on diminuoit son compte, et on en portoit la valeur sur le compte de celui qui devoit le recevoir, auquel on en ouvroit un nouveau, s'il n'y en avoit point sur les livres.

M. Crozat, surnommé le pauvre, parce qu'il n'est pas riche de 15 où 20 millions comme son frère, fut nommé directeur de ce compte en banque.

Le public y porta des sommes considérables, et par ce moyen il fut retiré des billets de banque; cependant le compte en banque ne prit pas plus de faveur, et M. Law vit bien qu'il ne pouvoit pas le soutenir; il voulut le tourner d'une autre manière, et pour cet effet, il fit rendre un arrêt le 15 Septembre, qui réduisit toutes les écritures en banque au quart de leur valeur, et qui permettoit aussi de retirer les sommes portées en compte en banque, en prenant pour payement les actions sur le pied de 2000 liv., lesquelles étoient reçues aussi pour la même valeur en compte de banque.

On crut, qu'en faisant réaliser de cette maniére, le compte en banque, qui fut réglé par arrêt du 22 Octobre à 100 millions, cela lui donneroit plus de faveur, mais il n'en prit pas davantage.

M. Law, qui pensoit toujours à soutenir un systéme tout délabré, vouloit qu'il fût rendu des arrêts, pour interdire absolument

toute monnoie d'or dans le royaume, mais il n'y put parvenir, il eut voulu aussi faire acheter par la compagnie toute la récolte du royaume, mais il y trouva toujours, de la part du directeur, des oppositions qu'il ne put surmonter.

Pendant que toutes ces choses s'agitoient, M. Law habitoit tantôt chez lui, tantôt au Palais-Royal, il y logeoit, quand il y alloit passer des sept et huit jours de suite, dans l'appartement de M. de Nocé, qui étoit absent, et on peut croire qu'il y étoit déterminé par la crainte qu'il avoit du public, et d'être supplanté auprès de M. le Régent; et peut-être qu'il l'abandonnât ou au peuple, ou au parlement, lequel après la chûte des billets de banque, avoit voulu le faire pendre et lui faire son procès en quatre heures de tems, dont il fut assez tôt averti, pour éviter l'orage.

Il étoit fertile en nouveaux projets, et le dernier qu'il proposa fut d'établir dans le royaume deux sortes de monnoie; l'une qui

s'appelloit monnoie de banque, et qui vaudroit 60 liv. le marc, et l'autre qui s'appelleroit monnoie courante et qui seroit la monnoie réelle, qui vaudroit 75 livres le marc, et d'ordonner en même-tems, que tous les droits du roi et toutes les impositions seroient payés en monnoie de banque.

Il voulut pour cela se servir du compte en banque, qu'il avoit fait régler à 100 millions, dans lequel il avoit fait prendre 60 millions à la compagnie, au moyen des actions qu'elle y avoit remises, et le surplus appartenoit au public; il y avoit des personnes, et c'étoient celles qui étoient favorisées de M. Law, et en état de pouvoir aider à son dessein, qui avoient des certificats des sommes qu'elles avoient mises en compte en banque, ce qui montoit environ à deux millions, et ces certificats avoient été portés sur des livres à leur débit.

Il fit suspendre d'en délivrer à d'autres, et il proposa, qu'il n'en pût être donné qu'à la compagnie qui devoit vendre ses cer-

tificats à ceux qui voudroient en acquérir, en recevant son payement en louis d'argent à 40 sols. Il proposa en même-tems, pour faire valoir ce compte en banque, et exciter le public à acheter ces certificats, de les donner à cinq pour cent de moins qu'ils ne seroient reçus en payement des droits et impositions.

Il a ajouté que, par la suite, le commerce venant à s'établir, on pourroit peu-à-peu faire passer les certificats et les comptes en banque appartenants aux négocians, et que le roi ayant besoin de plus grandes impositions que celles qui sont à présent, on n'auroit qu'à diminuer la monnoie de banque sans mettre aucun nouvel impôt.

On peut faire deux observations sur ce sujet, la première que comme il rentrera toujours à la compagnie des certificats au moyen des droits et impositions, elle sera toujours en état d'en vendre aux particuliers, et qu'ainsi ceux qui ont mis un compte

en banque, n'en obtiendront jamais à moins d'une grace particulière, ou par faveur.

La seconde, c'est que cette opération augmente les droits du roi d'un cinquième puisqu'avec un louis d'argent, qui sera donné dans le commerce, sur le pied de 50 f., on ne peut le rendre au roi que sur le pied de 40, que c'est ainsi diminuer d'un cinquième, certaines dépenses du roi, comme appointemens, gages et autres, puisqu'avec un louis d'argent, qu'il aura reçu pour 40 sols, il payera 50 sols.

Il est à observer aussi, que si par la suite on mettoit à un prix plus bas la monnoie de banque que 60 liv. le marc, et qu'on laissât l'argent courant à 75 liv. ce seroit une augmentation de droits, et une diminution plus grande sur partie de ce que le roi paye.

Il s'agissoit de savoir, avant de discuter cette proposition, si le royaume étoit en état de supporter une augmentation de

droits, et si ceux qui ont des appointemens du roi et les troupes pouvoient souffrir une diminution sur ce qu'ils touchent; on pensa que l'un et l'autre n'étoit pas possible, aussi cet expédient ne fut point mis en usage.

M. Law ne laissoit pas de le préconiser, et de faire ensorte d'en faire sentir les avantages, quoique son départ fût résolu, dont il étoit averti, et même que M. de la Houssaye devoit être choisi pour contrôleur-général. Il partit dans la fin du mois de Décembre. M. le Duc lui donna une chaise de poste, et le sieur Sanrobert, capitaine et concierge du château de Chantilly le conduisit jusque sur la frontière.

M. Law étoit un homme de grande taille, belle physionomie, il avoit l'extérieur tranquille, cependant un esprit très-vif et très-ardent; il avoit passé la meilleure partie de sa vie à jouer, et avoit gagné beaucoup par les différentes combinaisons, dont son esprit étoit capable.

Il avoit approfondi le jeu du papier, qui se fait en Angleterre, et qui donne une valeur, qu'on nomme réelle, à une chose qui n'en a véritablement que dans l'imagination. C'est ce papier que les Anglois croient bon, ce qui a fait penser la même chose aux autres nations de l'Europe, qui est cause du grand commerce que l'Angleterre fait; car ce royaume ne possède pas chez lui plus du tiers de l'argent qui est dans celui de France; cependant il fait un commerce bien supérieur.

Il avoit formé sur cela un système de finance nouveau, qui faisoit naître dans le commerce la plus grande partie des choses qui n'y étoient point auparavant, comme les rentes sur le roi; il vouloit anéantir toutes les rentes sur particulier, ce qui est une sorte de bien qui fera toujours tort, et au commerce, et à la culture des terres.

Il falloit, pour mettre ce système en usage, qui avoit été proposé du tems du feu roi à M. Desmaretz, et rebuté, établir

des billets de banque; il le proposa à M. le duc d'Orléans, et cet établissement fut fait par une compagnie particulière.

Il réussit: on eut confiance dans ce papier qu'on ne vouloit pas garder 24 heures dans les commencemens, et cette confiance, jointe aux besoins que M. le duc d'Orléans avoit d'argent pour faire la guerre en Espagne, furent cause que le roi fit l'acquisition de toutes les actions de la banque, et qu'elle fut déclarée royale.

Il sembloit bien à M. le régent qu'il seroi impossible de mettre de nouveaux impôt dans le royaume, pour faire la guerre à un prince qui étoit regardé par une grand partie des François, comme l'héritier présomptif de la couronne, si le roi venoit manquer, et il sentoit bien aussi en même tems, qu'il ne pouvoit vivre en paix ave ce prince qui lui susciteroit toujours de affaires dans le royaume, qu'après qu'il lu auroit fait la guerre, il lui auroit fait connoître par-là, qu'il étoit le maître.

La confiance que l'on avoit aux billets de banque, lui produisoit ce moyen; il pouvoit tirer des fonds en argent et des secours en papier, sans que personne le sçut, et c'est ce qui est arrivé.

Le projet de M. Law étoit de faire plusieurs compagnies de commerce, et de produire par-là au public différens emplois de son argent, cependant toujours dans un bien de même nature.

La compagnie d'Occident avoit été établie dans cet esprit, il y fit joindre la ferme du tabac, parce que le pays en pourroit fournir.

Il auroit établi une compagnie particulière des Indes orientales, on en auroit fait une du Sud; une autre des assurances, et on auroit joint à ces différentes compagnies, des fermes qui auroient payé l'intérêt du dividende des actions.

Les oppositions qu'il a trouvées, ont dé-

rangé tous ses projets, qui pouvoient être bons, et qui bien ménagés, se seroient soutenus, mais il n'avoit pas assez de capacité, pour, à ce défaut, en substituer d'autres, qui ne fussent point sujets à des inconvéniens.

Il a chargé de tout la Compagnie des Indes, dont il étoit le maître, il a cru, quoiqu'il ne dût cependant pas le croire, que les actionnaires seroient les défenseurs de la banque, c'est-à-dire, empêcheroient qu'on en tirât de l'argent; il est arrivé tout le contraire, et c'est la grande valeur, qu'il a donnée aux actions, qu'il a voulu faire regarder comme une monnoie en les rendant conversibles en billets de banque pour l'achat et la vente qui s'en faisoit à la compagnie, qui a causé la destruction de tout son projet.

On peut regarder ce qu'il a fait, depuis le mois de Septembre mil sept cent dix-neuf, comme chose à quoi il s'étoit déterminé. Par l'occurrence des tems, la for-

tune donna faveur aux nouvelles actions qu'il créa; il fut enivré du progrès qu'elles firent, et ne pensa point qu'il étoit impossible de les soutenir au même prix, qu'il les laissoit monter.

Son esprit étoit fertile en nouvelles imaginations. C'étoit toujours de nouveaux projets qu'il vouloit faire exécuter, même avant que ceux qu'il avoit mis en usage fussent accomplis, et cela par une espérance mal-fondée, que ces derniers réussiroient mieux que les premiers. Le public, attentif à gagner, donnoit d'abord dans ces projets, et s'en retiroit avec la même vivacité, et pour que l'on ne pût être le maître de l'argent qu'il avoit gagné, et réalisé, il le faisoit passer dans les pays étrangers, et M. Law s'imagina que le moyen de l'empêcher étoit d'ouvrir toutes les portes; mais si l'arrêt, qui fut rendu sur ce sujet, eût subsisté pendant quatre jours, tout l'argent qui étoit dans le royaume, en seroit sorti.

Il

Il y eut des gens, qui crurent dans ce tems, que l'on n'avoit donné cette permission, que pour pouvoir arrêter cet argent, mais ce n'étoit point là son idée, il prétendoit par-là donner de la confiance.

M. Law n'avoit point un esprit simple; il l'avoit fier, s'embarrassoit trop peu des ennemis qu'il avoit et disoit qu'il ne falloit pas s'en inquiéter, quand on avoit pour soi le droit et la raison, et que c'étoit comme des mouches qui venoient sur le visage, dont on se défaisoit bien aisément. Il fit une chose par rapport à sa fille, qui souleva tout le monde contre lui; il lui donna un carrosse, où ses armes étoient en lozange, et lui fit une maison particulière, ce qui ne s'est jamais pratiqué que pour les princesses du sang.

1722 - 1723.

Impositions sur les Agioteurs enrichis.

Les Agioteurs, qui, heureux ou intelligens, pendant la durée du systême s'enrichirent,

furent taxés par édit du roi : le mouvement du papier jetta dans leurs mains de grandes richesses aux dépens d'une autre partie de citoyens, qui s'étoient appauvris. Par arrêt du 14 Septembre 1721 il avoit été ordonné à tous les notaires du royaume, de représenter des extraits de tous les actes passés, depuis le premier Juillet 1719, jusqu'à la fin de 1720, c'est-à-dire, pendant le règne du papier. Après l'assiette des taxes tous les extraits des actes furent brûlés.

Les chefs des bureaux, qui dressèrent des états de la fortune des actionnaires enrichis, furent inaccessibles pendant 10 jours que dura cette opération, et à la fin de Juillet il fut reconnu, qu'un grand nombre n'avoit pas augmenté sa fortune de cent mille liv., que le plus petit nombre étoit dans le cas de prouver d'avoir acquis par le négoce ses acquisitions.

Dans la difficulté de trouver dans les taxes une grande somme, on fit deux propositions, 1°. d'établir une loi générale, pour asseoir

les taxes sur les preuves du négoce du papier, afin que les Agioteurs enrichis de plus de cent mille livres, fussent mis à contribuer.

La 2de proposition fut, d'ordonner qu'il seroit envoyé à ces agioteurs enrichis un extrait de la charge contre eux, pour répondre dans huit jours, passés lesquels, ils seroient taxés selon la rigueur des preuves: la crainte d'une contribution trop forte, devoit déceler ceux qui avoient eté employés sous main.

Ces deux propositions furent fort agitées au conseil, et le 29 Juillet 1722, il rendit un arrêt qui fut secret jusqu'au 15 Septembre suivant, pour ordonner une capitation extraordinaire sur les fortunes trop considérables. Six conseillers d'état furent nommés pour dresser les rôles de cette imposition.

Les Commissaires rejettèrent de la classe des contribuables la noblesse, la magistra-

ture: ceux qui avoient gagné de cent à 2 cent mille livres, furent imposés au quart, ceux depuis deux à trois cents, au tiers...... ceux de trois à cinq cents mille l., à la moitié, et ceux de cinq cents mille livres et au-dessus, à trois cinquièmes. Deux cents soixante-dix-sept personnes seulement parurent dans le cas de l'imposition, et le rôle montant à 191 millions fut arrêté le 15 Septembre. Les taxés qui n'étoient pas instruits de cette opération, ne purent employer la sollicitation pour s'en garantir, et le public ne prit aucune alarme d'une imposition étendue sur si peu de monde, et qui étoit assise avant d'être connue, ménagement observé pour le progrès du commerce,

Les taxes devoient être payées en effets royaux liquidés.

Plaintes de tous côtés: certains agioteurs répondirent, qu'ils n'étoient que prêtenoms; d'autres, qu'ils avoient été remboursés.

Le premier Décembre 1722, on avoit reçu huit cens mille livres seulement. On ordonna des saisies de la part du roi, et on trouva chez le plus grand nombre des taxés des saisies antérieures. Voilà un arrêt qui ordonne, que les saisies seront converties en opposition aux autres.

Cette entreprise manquoit par ses fondemens. 1°. On n'avoit établi les taxes que sur les actionnaires mentionnés dans les registres du visa: or, le plus grand nombre n'étoit que prête-nom.... 2°. La plupart, par sollicitation s'esquivèrent.

SENTIMENS

de M. DE BROGLIE *sur le* Systême de Law.

On vous a déjà dit, s'écria un jour Broglie, l'un des Roués du régent, parlant à Law, que

vous nous avez volé votre système ; en effet, nous tous faisons en particulier ce que vous faites comme contrôleur-général; votre système est de faire des billets payables au porteur. C'est le nôtre aussi, vous en faites plus que vous n'en pouvez payer et nous de même, nous nous ruinons, et vous ruinerez l'état; nous ne payerons plus, quand nous aurons fait plus de billets que nous n'avons d'argent, et vous agirez de la même sorte.

TENCIN.

Voyez les Additions au Dict. des Hommes illustres, tome II. au nom de Guérin, *note 5 et 8*.

NOTE SUR LE

TONNELLIER

Baron de Breteuil et introducteur des Ambassadeurs et depuis ministre.

Bonnœil, introducteur des ambassadeurs, étoit mort il y avoit cinq ou six mois; c'étoit un fort honnête homme différent de Sainctot, à qui son père, seul introducteur des ambassadeurs, avoit vendu la moitié de sa charge. Le père et le fils entendirent fort bien leur métier. Breteuil étoit né à Montpellier pendant l'intendance de son père, et se faisoit appeller le baron de Breteuil : il eut cette charge d'introducteur au retour de Fontainebleau. C'étoit un homme qui ne manquoit pas d'esprit, mais qui avoit la rage de la cour, des ministres, des gens en place, ou à la mode. Il avoit été lecteur du roi, et il étoit frère de Breteuil, conseiller d'état, et intendant des finances. Il se fourroit fort chez M. de

Pontchartrain, où Caumartin, son ami et son parent l'avoit introduit. Il faisoit volontiers le capable, quoique respectueux, et on se plaisoit à le tourmenter. Un jour à dîner chez M. de Pontchartrain, où il y avoit toujours grand monde, il se mit à parler et à décider fort hasardeusement; M. de Pontchartrain le disputa, et pour fin, paria, qu'il ne savoit pas, qui avoit fait le *Pater*. Voilà Breteuil à rire et à plaisanter, M. de Pontchartrain à pousser sa pointe, et toujours à le défier, et à le ramener au fait. Il se défendit toujours comme il put, et gagna ainsi la sortie de la table. Caumartin qui vit son embarras, le suit en rentrant dans la chambre, et avec bonté, lui souffle, Moïse. Le baron qui ne savoit plus où il en étoit, se trouva bien fort, et au café remet le *Pater* sur le tapis et triomphe. M. de Pontchartrain n'eut plus de peine à le pousser à bout, et Breteuil, après beaucoup de reproches du doute qu'il affectoit et de la honte d'être obligé de dire une chose si triviale, prononça magistralement, que c'étoit Moïse qui avoit fait le

Pater. L'éclat de rire fut universel, le pauvre Baron confondu, ne trouvoit plus la porte pour sortir, chacun lui dit son mot sur sa rare suffisance. Il en fut brouillé long-tems avec M. de Caumartin, et ce *Pater* lui fut long-tems reproché. Son ami, le marquis de Gêvres, qui quelque fois faisoit le lecteur, et retenoit quelques mots qu'il plaçoit comme il pouvoit, causant un jour dans les cabinets du roi, et admirant en connoisseur plusieurs tableaux qui y étoient, entre autres plusieurs crucifimens de notre Seigneur, de plusieurs grands maîtres, trouva que le même en avoit fait beaucoup, et tous ceux qui étoient là: on se moqua de lui, et on lui nomma les peintres différens qui se reconnoissoient à leur manière. Point du tout, s'écria le marquis, ce peintre s'appelloit Inri, voyez-vous son nom (INRI) sur tous les tableaux? On peut imaginer ce qui suivit une si lourde bêtise, et ce que peut devenir un si profond ignorant.

L'élévation de Breteuil ne surprit pas peu, quand on le vit ministre à la place de Le

Blanc. On le tira pour cela d'une des plus chétives intendances du royaume, dans un âge peu avancé, sans avoir jamais vu ni ouï parler de troupes; il n'avoit jamais eu, ni travail, ni application, et étoit un de ces petits maîtres étourdis de robe, qui ne s'occupoit que de plaisirs: la cause d'une telle fortune fut long-tems secrète, et ce fut le hasard de la petite intendance qui la procura.

Le cardinal Dubois étoit marié depuis long-tems et fort obscurément: il paya bien sa femme pour qu'elle se tût, quand il eut des bénéfices: mais quand il se fut élevé, il en fut embarrassé: sa bassesse ne lui laissoit que les élévations ecclésiastiques, et il étoit toujours dans les transes que sa femme ne le fît échouer. Son mariage s'étoit fait dans un village du Limousin. Nommé à Cambray, il en fit la confidence à Breteuil, et le conjura d'enlever les preuves sans bruit. Breteuil qui vit les cieux ouverts pour lui, avec de l'esprit, alla à Limoges, et sous prétexte d'une tournée alla tomber à l-

heure de nuit chez le curé, et lui demanda *la passade* comme un homme, que la nuit avoit surpris, et qui mouroit de faim et de soif. Le bon curé transporté d'aise d'héberger son intendant, prépara tout ce qu'il put trouver, et soupa tête à tête avec lui; Breteuil aimoit à boire, et y étoit expert; il fit semblant de trouver le vin et le souper bons, le curé et lui s'en versoient tour-à-tour avec une familiarité qui transportoit le bon curé. Breteuil enivra le bon homme, et profita des renseignemens qu'il en avoit déjà retirés sur le lieu où étoient les registres, pour prendre le registre de l'année du mariage de Dubois, dont il prit la feuille et malheur aux autres mariages qui se trouvèrent sur la même feuille; il remit les registres, attendit le crépuscule du matin, laissant le curé cuver son vin. De-là il alla à Brives chez le notaire, s'enferma avec lui et, de force ou d'autorité, se fit remettre la minute du contrat de mariage, manda Madame Dubois, la menaça, après lui avoir tiré l'expédition de son contrat, des cachots, si elle osoit parler, et lui promit.

des merveilles en se taisant, l'assurant qu'on lui avoit ôté les moyens de rien prouver. Breteuil remit les deux pièces à Dubois qui le fit secrétaire d'état : sa femme vint à Paris : on lui donna gros sur ce que Dubois mort avoit laissé de sa succession, elle vécut obscure, mais à son aise, et est morte à Paris plus de 20 ans après le cardinal son mari, dont elle n'avoit pas eu d'enfans. Dubois, frère du cardinal, vécut bien avec elle : mais l'histoire du mariage qui a été sçue dans la suite, n'a été désavouée de personne.

NOTE SUR LE MARQUIS DE

TORCY

Ministre des affaires étrangères sous Louis XIV. et ministre secret, pendant la régence du duc d'Orléans, de la correspondance privée, établie par Louis XIV dans les Cours étrangères,

pour servir d'addition à l'article de Torcy de M. le duc de Saint-Simon.

Le marquis de Torcy, l'un des plus habiles ministres de Louis XIV, et des plus intègres, a vécu avec tant de modestie et de simplicité que les éloges historiques conviennent parfaitement à cet illustre personnage.

Des ministres dépravés, tyranniques et corrupteurs des nations n'ont que trop obtenu à leur mort ces panégyriques d'étiquette que prodiguent les académies; nous nous conformons à nos principes, en pu-

bliant cet éloge d'un ministre vertueux intègre et éclairé, qualités qui caractérisent le marquis de Torcy ; et notre ouvrage, fait pour célébrer la vertu et peindre le vice avec toutes ses noirceurs, ne peut que gagner par cet article nouveau; car M. de Saint-Simon a trop peu parlé de ce personnage.

Cet article est tiré du tome I, manuscrit des mémoires de M. de Torcy; et n'a jamais été imprimé.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, étoit né à Paris le 14 Septembre 1668 de Charles Colbert, marquis de Croissy, mort ministre et secrétaire d'état au département des affaires étrangères et de Françoise Bérault.

Peu d'années après la naissance de M. de Torcy, le roi choisit M. de Croissy pour ambassadeur auprès de Charles second, roi d'Angleterre. Quelque tems après qu'il fut arrivé à Londres, il y fit venir ses enfans. M. de Torcy l'aîné, avoit à peine dix ans,

il y passa environ deux ans: il avoit dès cet âge une mémoire étonnante, on le renvoya à Paris au collège de la Marche. Son esprit naturellement sérieux et capable d'application, lui fit mettre à profit tout le tems que ses études pouvoient lui laisser. Il y joignit de lui-même la lecture d'un grand nombre de livres d'histoire, avec autant d'ardeur que les jeunes gens en ont pour les contes les plus frivoles. Cette application lui acquit un fond de connoissances que sa mémoire heureuse lui a rendu utile toute sa vie. Il avoit aussi beaucoup de goût pour la poésie, et pour tout ce qui concerne les Belles-Lettres; à l'âge de quatorze ans, il soutint une thèse de philosophie: elle étoit dédiée au Roi. M. Lebrun en avoit fait le dessin, et c'est un des plus ingénieux ouvrages allégoriques de ce fameux peintre. M. de Torcy eut l'honneur de le présenter lui-même à Sa Majesté, qui le reçut dès-lors avec beaucoup de marques de bonté; ses études étant finies à l'âge de seize ans, M. de Croissy, son père, qui étoit alors secrétaire d'état des affaires étrangères, ne

songea plus qu'à l'instruire davantage et commença par lui donner à lire d'anciennes dépêches pour l'y former.

Il suivit la cour au voyage de Franche-Comté, en mil six cent quatre-vingt-trois.

Le frère du roi de Portugal étant mort, M. de Torcy fut chargé d'aller faire compliment au roi de Portugal, de la part du roi, il partit pour Lisbonne au commencement de mil six cent quatre-vingt-quatre: la guerre qui subsistoit entre l'Espagne ~~et le~~ Portugal, et que l'on croyoit prête à être terminée à tous momens, retarda fort longtems le retour de M. de Torcy, il demeura près de neuf mois à Lisbonne.

A peine fut-il revenu, que le roi lui donna une nouvelle commission, à l'occasion d'un compliment qu'il avoit à faire au roi de Dannemarck.

M. de Torcy reçut ordre en chemin de s'arrêter à Hambourg, et d'y attendre ce

que lui manderoit le marquis de Villars, qui finissoit le cours de son ambassade à Coppenhague; le roi de Dannemarck venoit de faire un changement pour le Cérémonial observé jusqu'alors à la réception des Envoyés. Ce prince les recevoit debout et découvert; mais voulant se conformer à la manière, dont les Envoyés étoient reçus en France, il déclara, qu'il ne recevroit plus les ministres revêtus de ce même caractère, que de la même manière, dont le roi recevoit ceux de Dannemarck, c'est-à-dire, assis et couvert. Le roi informé d'une telle nouveauté, ne voulut pas l'admettre.

Le marquis de Villars fit savoir à M. de Torcy, que le roi de Dannemarck, ne voulant pas se priver de l'honneur que le roi lui faisoit de lui donner une marque particulière de son amitié, avoit résolu de recevoir l'Envoyé du roi en Norwège, où il alloit faire un voyage; qu'il envoyeroit pour cet effet un yacht, pour l'y transporter, et un officier pour le conduire dans le voyage qu'il avoit à faire.

Les ministres du roi de Dannemarck avoient trouvé cet expédient, comme propre à conserver l'ancien usage, et le cérémonial pratiqué jusques alors à la réception des Envoyés, sans se désister du nouveau cérémonial, qu'ils vouloient introduire, comptant qu'une audience, que le roi de Dannemarck donneroit, étant hors de Coppenhague et en voyage, ne tireroit pas à conséquence.

M. de Torcy avoit reçu ordre de se conformer à ce que le marquis de Villars lui écriroit ; ainsi ayant reçu ses lettres, il partit de Hambourg, et ayant joint, dans les états du roi de Dannemarck, l'officier qu'il lui avoit envoyé, (François réfugié) ils allèrent ensemble jusques à la pointe de la province de Sutlande, où le yacht les attendoit; le trajet en Norwège fut heureux et de quelques heures, toute-fois sans aborder précisément au lieu où l'on s'étoit proposé. Il fallut donc prendre des chevaux, pour s'y rendre le lendemain, et ce fut une occasion de voir quelques parties d'un pays,

où M. de Torcy ne comptoit pas de retourner jamais.

Le voyage se fit très-commodément en caléche, en poste, défrayé dans toute la route par les ordres du roi de Dannemarck, soit pour les chevaux, soit pour les repas qui se trouvoient toujours prêts et abondants, dans tous les lieux où il arrivoit.

M. de Torcy repassa de Norwége à Coppenhague, à la suite du roi de Dannemarck, dans une frégate qu'il lui fit donner; il prit son audience de congé pendant le peu de séjour qu'il fit en Norwége, évitant ainsi les difficultés du cérémonial à Coppenhague.

Il demeura dans cette ville environ un mois sans caractère et de l'agrément du roi de Dannemarck. Il passa en Suède et alla à Stockholm, simple voyageur sans commission. Il y demeura dix jours et revint à Coppenhague, où il resta peu de jours, il revint ensuite à Hambourg, logeant encore comme à son premier voyage chez l'abbé

Bidal, résident pour le roi, homme d'une vertu singulière, dont la probité étoit connue et respectée de tous ceux qui avoient à traiter avec lui.

De Hambourg il alla à Berlin, en Suède, à Ratisbonne, à Vienne, à Munich; de-là dans le Tyrol; enfin à Rome et à Naples.

Par-tout, les ministres du roi l'introduisoient, et lui communiquoient les ordres qu'ils recevoient de Sa Majesté, et l'état de leurs négociations. Ceux dont il reçut le plus de lumières, furent le comte de Rebenac à Berlin, M. de Verjus, comte de Cressy à Ratisbonne, M. le cardinal d'Estrées à Rome, où il demeura cinq mois logé au palais Farnèse, chez le cardinal et le duc d'Estrées, son frère, ambassadeur du roi auprès du pape.

M. de Torcy ne revint de tous ses voyages, qu'en mil six cent quatre-vingt-six, il continua à s'instruire par les anciennes dépêches que M. de Croissy lui faisoit lire;

il lui faisoit aussi dresser des réponses à quelques-uns des ministres du roi dans les cours étrangères.

Le pape Innocent XI étant mort au mois d'Octobre mil six cent quatre-vingt-neuf, M. de Torcy demanda et obtint la permission de retourner à Rome, pour voir un conclave, et s'instruire, autant qu'il lui seroit possible, des différentes négociations et intrigues ordinaires en ces occasions. Il passa sur les galères du roi, qui portoient M. le duc de Chaulnes ambassadeur du roi et les cardinaux de Bonzi, Furstemberg etc.

Le conclave dura environ six semaines, il resta toujours à Rome pendant ce tems; ce fut là qu'il apprit par un courrier que lui dépêcha le marquis d'Arcy ambassadeur du roi à Turin, que Sa Majesté avoit accordé pour lui à M. de Croissy, son père, la survivance de la charge de secrétaire d'état, ayant le département des affaires étrangères.

A son retour en France, Sa Majesté l'honora d'une audience particulière dans son cabinet, et voulut qu'il lui rendît compte de ce qu'il avoit vu au conclave, et de ce qu'il pouvoit savoir de la cour de Rome, aussi bien que de l'audience qu'il avoit eue de sa sainteté, avant que de partir de Rome; elle parut contente du détail qu'il eut l'honneur de lui faire, de ce qu'il avoit remarqué.

En mil six cent quatre-vingt-onze, il eut l'honneur de suivre le roi au siège de Mons et de Namur, il y fit les fonctions de secrétaire d'état.

M. de Croissy mourut en 1696. M. de Torcy eut alors la charge de trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit. Son mariage avec Mlle. de Pomponne étoit déjà conclu. Le roi avoit paru s'y intéresser et même le desirer, il ne fut fait que quelque tems après. M. de Torcy qui avoit déjà la survivance de sa charge, commença à l'exercer dès ce moment; mais le roi avoit arrangé, qu'il travailleroit avec M. de Pomponne,

son beau-père, qui étoit rentré au conseil en mil six cent quatre-vingt-onze; c'étoit M. de Pomponne qui faisoit le rapport au conseil, de tout ce qui regardoit les affaires étrangères; M. de Torcy étoit chargé des dépêches et de tout le reste du travail. Cet arrangement subsista jusques en mil six cent quatre-vingt-dix-huit; alors le roi permit que M. de Torcy entrât quelque fois au conseil, lorsqu'il s'agissoit de rapporter des affaires de plus grand détail et plus importantes; mais il sortoit du conseil dès que le rapport étoit fait. Il n'y fut admis que l'année suivante mil six cent quatre-vingt-dix-neuf.

La paix ayant été conclue à Ryswik, en mil six cent quatre-vingt-dix-sept, on ne songeoit plus qu'à la maintenir. Il se préparoit un événement qui devoit causer de grands troubles en Europe: la santé chancelante de Charles Second, roi d'Espagne, et la foiblesse de son tempérament faisoient envisager une fin prochaine. Il ne laissoit point d'enfans: on pensa dès-lors à

faire un traité de partage entre les puissances qui pouvoient prétendre à la succession, il fut accepté et conclu. Une des conditions étoit, de laisser la couronne d'Espagne au prince électoral de Baviere, petit-fils de Marguérite Thérèse d'Autriche; mais ce prince étant mort, il fut question de faire un nouveau traité; une partie des puissances intéressées y avoit donné son consentément, l'Empereur refusoit d'y accéder; ce fut dans ces circonstances que le roi reçut à Fontainebleau la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, et son testament, (*) par lequel suivant le droit du sang, il déclaroit Philippe de France, duc d'Anjou, héritier de tous ses royaumes, et à son défaut, le duc de Berry, son frère. Il n'y avoit que vingt-quatre heures, pour délibérer, et le courrier avoit ordre du conseil d'Espagne,

(*) Ce fut le marquis de Castel d'Orrios qui apporta le testament au sortir de l'audience que le roi lui donna dans son cabinet, il dit *je vien de porter au roi très-chrétien le don de 22 royaumes, et sa majesté m'a repondu* JE VERAI.

de passer à Vienne en cas de refus, et d'offrir à l'Empereur la monarchie d'Espagne, pour l'archiduc Charles; la guerre étoit inévitable, quelque parti qu'on voulût prendre. M. de Torcy proposa celui qui étoit le plus convenable à la gloire du roi et à la justice du droit des enfans, et de la feue reine; comme le plus jeune du conseil, il parla le premier, et ouvrit l'avis d'accepter le testament; il fut soutenu d'abord par Monseigneur: ceux qui composoient le conseil se rendirent ensuite à la solidité de ses raisons, et le roi déclara l'acceptation du testament le onze Novembre mil sept cent.

M. de Barbesieux, étant mort en mil sept cent deux, M. de Torcy obtint l'agrément de Sa Majesté pour traiter de la charge de chancelier des ordres du roi à la place de celle qu'il avoit auparavant.

L'état où se trouvoit la France en mil sept cent neuf, ouvrit une nouvelle carrière à

M. de Torcy, pour signaler son zèle pour le roi et son amour pour la patrie.

La guerre qui duroit depuis 1702, et les malheureux succès qui l'avoient accompagnée, sur-tout depuis les dernières campagnes, avoient épuisé le royaume d'hommes et d'argent: le découragement avoit gagné tous les états. Le rude hiver de 1709, qui avoit ruiné toute espérance de récolte, étoit un nouveau fléau qui mettoit le comble à la désolation: on ne pouvoit espérer aucun fruit des différentes négociations, commencées depuis quelque tems, et les ennemis du roi jouissoient avec avantage du plaisir de voir un si grand monarque sujet, à son tour, aux revers de la fortune.

Dans une position si pressante, le roi laissa voir à ceux qui composoient son conseil, toute sa sensibilité sur les maux de ses peuples et de son état. Il n'en falloit pas tant à M. de Torcy, pour exciter en lui le désir de soulager les peines d'un maître auquel il étoit si fidélement attaché.

On étoit parvenu à persuader au roi, qu'on ne pouvoit faire la paix que par la Hollande, et quoique ce ne fût pas de l'avis de M. de Torcy et qu'il s'en fût même expliqué plusieurs fois, cependant, pour n'avoir pas à se reprocher d'avoir négligé par attachement à son sentiment aucune des voies qui pouvoient conduire à un but si désirable, il alla trouver le roi en sortant du conseil, et voyant bien qu'une telle négociation ne pouvoit être suivie utilement que par un homme qui fut dépositaire des plus intimes volontés du roi, il lui offrit de passer secrètement en Hollande, et de traiter lui-même avec les députés des états et de leurs alliés. Sa Majesté lui témoigna la satisfaction qu'elle recevoit de sa proposition, et lui donna les pouvoirs les plus amples, pour conclure une paix qu'elle vouloit donner absolument à ses peuples.

Dès que M. de Torcy eut connu la volonté du roi, il ne fut pas possible de lui faire écouter aucune autre considération, ni l'improbation des personnes qui pas-

soient alors pour être en plus grand crédit. La représentation de ses amis les plus sages sur le risque qu'il courroit, en laissant par son absence la liberté aux intrigues d'agir contre lui, ni le péril même de sa personne, aucune de ces raisons ne fut capable de l'ébranler dans sa résolution qui ne présentoit que des choses désagréables, soit qu'il réussît ou non. Il partit le 9 Mai 1709, sous la simple sûreté d'un passe-port qui n'étoit pas accordé pour lui; il s'en fallut même de peu d'heures, qu'il ne fut découvert et arrêté en chemin.

Les conférences qu'il eut avec les différents membres des Etats-Généraux, avec le pensionnaire Heinsius, le prince Eugène, et milord Marlborough méneroient à un détail très-étendu, qui appartient plutôt à l'histoire, qu'à un éloge particulier; il suffira seulement de dire, qu'après avoir passé environ trois semaines en Hollande, à écouter les différentes demandes des députés des alliés, à leur accorder selon ses pouvoirs les conditions les plus avantageuses, preuves

bien authentiques de la bonne volonté du roi et de la sincérité avec laquelle il désiroit la paix, et voyant que plus il accordoit, plus les alliés se rendoient difficiles, qu'après avoir obtenu toutes leurs demandes il y avoit encore des articles secrets sur lesquels ils ne vouloient pas se déclarer; après avoir montré pendant ce séjour une patience et une douceur sans exemple, qualités si nécessaires à un négociateur, et qu'il possédoit éminemment, il déclara enfin son départ, que les fonctions de sa charge auprès du roi ne lui permettoient point de différer; mais prêt à monter dans sa chaise, il dit aux députés assemblés et chargés des pouvoirs des alliés, qu'il étoit nécessaire qu'ils rédigeassent par écrit les articles préliminaires sur lesquels ils vouloient traiter, leurs demandes, leurs prétentions, ce que le roi leur accordoit, et leurs refus même de dire les choses qu'ils se réservoient à demander encore, afin qu'il en pût rendre compte au roi, et que Sa Majesté se déterminât elle-même à l'accepter ou non. Les députés trouvèrent la pro-

position raisonnable; les articles furent dressés avec tout le détail que M. de Torcy désiroit; il en exigea la signature de tous ceux qui composoient l'assemblée, et muni de cette pièce, il partit, promettant de leur faire savoir la réponse dans quinze jours.

Ce n'étoit pas assez pour M. de Torcy, d'avoir donné au roi une preuve si complette de son entier dévouement par le sacrifice qu'il venoit de lui faire; il falloit encore qu'il en tirât l'utilité qu'il s'étoit proposée pour le service de Sa Majesté. Les demandes des alliés et sur-tout la conclusion, qu'après avoir tant obtenu, ils avoient encore des prétentions, sur lesquelles ils ne vouloient pas s'expliquer, firent voir clairement au roi et à son conseil, que ses ennemis ne vouloient point la paix. Il s'agissoit de pouvoir continuer la guerre. Dans une situation, où l'on croyoit toutes les ressources épuisées, M. de Torcy proposa au roi de rendre public ce que Sa Majesté venoit de faire, pour donner la paix à ses

peuples; sa proposition ayant été agréée, il écrivit au nom du roi une lettre à tous les gouverneurs des provinces, par laquelle Sa Majesté daignoit rendre compte à ses sujets des nouvelles tentatives qu'elle avoit inutilement faites pour leur épargner de nouveaux impôts, abandonnant non-seulement ses propres conquêtes, mais encore le roi, son petit-fils: cette lettre admirable et touchante, eut tout l'effet qu'elle devoit produire sur des cœurs françois.

Ils trouvèrent dans leur amour pour leur roi, des ressources qui avoient paru impossibles jusqu'alors, et la guerre se continua avec plus d'ardeur que jamais.

On n'attendit pas le terme de quinze jours, pour faire savoir aux alliés le refus de leurs propositions; ils eurent lieu dans la suite de se repentir, de s'être rendus si difficiles.

Pendant que les armées du roi agissoient de tout côté, M. de Torcy ne perdoit point

de vue le grand objet de la paix; son attention à ne rien négliger, lui fit découvrir un rayon de lumière que personne n'avoit apperçu. Il ménagea avec tant d'habileté les premières apparences d'un changement dans le gouvernement d'Angleterre, qu'il parvint à faire une paix honorable et convenable à la gloire du roi avec cette couronne. Elle fut traitée directement avec les ministres de la reine Anne, qu'elle envoya en France pour ce sujet; les préliminaires en furent dressés secrétement à Fontainebleau en 1711, et signés à Londres, au mois d'Octobre de la même année.

La séparation de l'Angleterre d'avec les autres alliés, qui éclata si favorablement pour la France, avant l'affaire du Denain les engagea bientôt à rechercher la paix: les conférences s'ouvrirent à Utrecht, le 29 Janvier mil sept cent douze, et la paix fut signée l'année d'après avec les Hollandois, à des conditions bien différentes de celles qu'ils avoient refusées quelques années auparavant.

La

La guerre continua encore avec l'Empereur, jusqu'en mil sept cent quatorze, elle fût enfin terminée par le traité de paix signé à Rastadt, le six Mars de la même année, et la paix avec l'Empire fut conclue à Bade, le sept Septembre suivant. Ainsi en 1715 par les soins et l'habileté de M. de Torcy, le royaume commençoit à reprendre son ancienne splendeur, et à se remettre des fatigues, et de l'épuisement d'une si longue et si malheureuse guerre, lorsque la France perdit un si grand monarque, et M. de Torcy un si bon maître.

Le roi lui avoit fait l'honneur de le nommer par son testament, pour être du conseil de régence, et quoique ce testament n'eût pas d'exécution, M. le duc d'Orléans se conforma en ce point à l'intention du feu roi par estime de M. de Torcy, et par la connoissance de son mérite. Il se défit alors de sa charge de secrétaire d'Etat, qui n'avoit plus de fonctions par le nouvel arrangement des conseils établis, depuis la régence : on créa peu de tems après pour

lui la charge de surintendant général des postes et relais de France, qu'il avoit exercée depuis 1699, en commission, comme elle étoit alors, et comme elle est redevenue aujourd'hui. Cette place lui donna un travail particulier avec M. le duc d'Orléans qui l'avoit aussi chargé d'entretenir ses correspondances dans les pays étrangers, et de lui en rendre compte (*).

Quelque inférieur que fut cet emploi aux talens et à la capacité de M. de Torcy, il ne laissa pas que d'exciter l'envie; son ambition n'étoit point à craindre, mais sa probité et les facilités qu'il avoit de parler à toute heure à M. le duc d'Orléans, son courage à dire la vérité, même au risque de sa fortune, effrayèrent ceux dont l'in-

(*) Il existe trois volumes in-folio manuscrits, restes précieux de cette Correspondance secrète où l'on voit les intrigues des cours pour la quadruple-alliance: nous en avons publié un lambeau en forme d'addition à la fin du tome II. *de la Régence*: on y verra quelques détails sur la quadruple-alliance.

térêt n'étoit pas d'être éclairés de si près, et à force de brigues et d'intrigues, on contraignit M. le duc d'Orléans à lui envoyer demander la démission de sa charge au mois de Septembre mil sept cent vingt-un.

Le conseil de régence ayant cessé par la majorité du roi, en 1723, M. de Torcy se trouva sans fonctions, et rendu à lui-même. Il sçut goûter avec satisfaction ce loisir si pénible aux hommes accoutumés à traiter les grandes affaires. Son mérite personnel et le nom qu'il portoit firent désirer à l'Académie des Sciences de se l'associer, et dès l'année 1718 elle lui offrit une place d'honoraire. Il en étoit président, quand le roi l'honora de sa présence, il eut l'honneur de complimenter Sa Majesté au nom de la compagnie. Il assistoit souvent à ces assemblées pendant le tems qu'il passoit à Paris.

Libre d'affaires, il partagea sa vie entre la ville et la campagne. Bornant sa société

à sa famille et à un petit nombre d'amis ; il n'avoit point d'empressement pour faire de nouvelles connoissances, mais il recevoit avec plaisir ceux qui le venoient chercher, il sçavoit user de toutes les ressources qu'un bon esprit peut fournir, pour se procurer des occupations sans ennui, et il trouvoit toujours les journées trop courtes.

L'égalité de son humeur, la justesse de ses pensées, l'agrément de son esprit rendoient son commerce délicieux : connoissant parfaitement les hommes, il ne leur faisoit jamais sentir leurs défauts, on étoit toujours avec lui content de soi-même.

Son caractère plein de douceur et de bonté, tel que l'annonçoit sa physionomie, étoit en même-tems ferme et courageux ; dans les grandes affaires qu'il a eu à traiter pendant sa vie, il n'a jamais désespéré du succès : l'étendue de ses lumières lui faisoit trouver des ressources où les autres n'en trouvoient aucunes ; il ne lais-

soit rien appercevoir des peines qu'il ressentoit.

Il sçavoit plusieurs langues, et parloit la sienne dans la plus grande pureté; il ne trouvoit pas bon qu'on se plaignit de la pauvreté de la langue françoise, il disoit souvent que ces plaintes ne venoient que d'ignorance.

Tout ce qui est sorti de sa plume doit être regardé comme des chefs-d'œuvres. Les instructions pour les ambassadeurs, sont des pièces qui seront toujours admirées: dignité dans le style, précision, netteté, instruction, éclaircissement, il n'y laissoit rien à désirer, non plus qu'à ses dépêches.

Les lettres qu'il faisoit au nom du roi, étoient dignes de la majesté de celui qu'il avoit l'honneur de faire parler, et le feu roi a eu la bonté de lui témoigner plusieurs fois la satisfaction qu'il avoit à les entendre.

Il possédoit également bien toute sorte de genres d'écrire: ses lettres familières faisoient le plaisir et l'admiration de ceux même, qui n'y étoient pas intéressés: il y régnoit une plaisanterie fine et douce, un badinage agréable, une façon de louer, noble et flatteuse. Il avoit tous les talens pour se faire aimer, et les qualités pour se faire respecter sans se faire craindre.

Sa fortune qui ne faisoit ombrage à personne laissoit voir sans envie ses vertus.

Il faut peut-être avouer à la honte de l'humanité, que c'est une des raisons qui lui a procuré le bonheur presque inconnu aux grands hommes, de jouir de leur réputation.

Mais cet avantage n'a jamais rien pris sur sa modestie, vertu qu'il possédoit à un point, si on ose dire, excessif.

Rempli des principes de la religion et de respect pour elle, il en a pratiqué toute

sa vie tous les devoirs avec la plus grande exactitude : fils respectueux, bon mari, tendre père, doux dans son domestique, il joignit encore à toutes les vertus chrétiennes les exercices de la piété. Son tempérament étoit bon, sa vie réglée, il a joui tout le tems qu'il a vécu, d'une santé qui n'a été troublée que par des légères et courtes maladies, il étoit parvenu jusqu'à la quatre-vingt-unième année, sans avoir senti aucune des infirmités de la vieillesse.

Il eut au commencement du mois dernier une attaque de goutte, qui ne pouvant se déclarer, lui laissa une espèce de paralysie sur la moitié du corps.

On jugea à propos de l'envoyer aux eaux de Bourbon; loin d'y trouver du soulagement, il y perdit la vie, étant tombé dans une espèce de sommeil léthargique, qui lui a duré, avec de courts intervalles, presque tout le tems de sa maladie. On le ramena à Paris, le 14 Juillet; les remèdes n'ayant apporté aucun soulagement à ses maux, il est

mort le deux Septembre; mil sept cent quarante-six, laissant après lui les regrets de sa patrie, de sa famille, et en général de tous ceux, qui ont entendu parler de lui.

Il a eu de son mariage avec Madame Catherine Félicité Arnaud de Pomponne un fils, M. le marquis de Croissy, lieutenant-général des armées du roi, marié à la fille de M. le maréchal de Coigny, et trois filles: l'aînée, mariée en 1715, à M. le marquis d'Ancézune, maréchal-de-camp, la seconde en 1718, à M. le marquis Duplessis-Châtillon, lieutenant-général, et la troisième mariée à M. le comte de Mailly-d'Haucourt, maréchal-de-camp, elle est morte en 1734, ne laissant qu'une fille accordée à M. le comte de Voyer, fils de M. le comte d'Argenson.

NOTE SUR LE MARECHAL DE

VILLARS.

Lettre de M. le marechal de Villars à M. de Chamillard, du 15 Février 1705.

. . L'on verra dans mon contrat de mariage que j'avois 527 mille francs: j'ai vendu la charge de commissaire général de la cavalerie 210: cela fait 737. J'ai eu l'honneur de dire au roi, que les sauve-gardes m'avoient valu 210 mille livres dans l'empire: cela fait près de 950. Si vous me trouvez présentement plus de 950 mille francs de bien, je veux bien perdre l'honneur de la confiance de Sa Majesté. Cela détruit un peu les impostures du comte de Monasterol, qui avoit répandu et persuadé que j'avois retiré 5, ou 600 mille écus de l'Empire: peut-être même, Monsieur, avant que j'eusse l'honneur de vous parler, en avez-vous cru quelque chose. J'avoue, que je ne puis penser à la malice de cet imposteur, lequel a peut-

être sauvé l'Empereur et l'Empire, pour avoir toujours traversé mes projets, et m'avoir brouillé avec son maître, sans être saisi d'une fureur, dont je ne suis pas le maître. Pardonnez-moi cette digression, je reviens à l'état de mes affaires.

J'ai donc 960 mille francs de bien, outre mes terres, dont le revenu est employé à ma mère, mon frère, auquel je donne mille écus tous les ans, outre sa légitime, et deux sœurs, auxquelles mes secours sont nécessaires. Je ne compte pas le bien de Madame la maréchale de Villars: ce que j'en retire n'a pas fait jusqu'à présent sa dépense: mais comme je veux retrancher la mienne, elle en usera de même.

Ces 960 mille francs ne me produisent présentement que trente-cinq mille livres de rente, parce que je ne suis pas payé des intérêts, qui me sont dûs de la vente de la charge de commissaire général, la mort du comte de Veruë ayant apporté quelques difficultés au payement; et d'ail-

leurs j'ai de l'argent qui ne porte aucun intérêt, le voulant employer à une terre. Mais laissons le revenu de mes terres, et le bien de madame la maréchale pour entretenir ma famille : je puis compter sur trente-cinq mille francs, bien venans du reste de mon bien. Outre cela j'ai des bontés du roi, quinze mille francs, comme gouverneur de Fribourg, et huit mille francs de pension, et treize comme maréchal de France, cela fait trente-six mille livres, et trente-cinq sont 71. Je conjure Sa Majesté de vouloir bien jusqu'à la paix générale se servir de ces 71 mille livres tous les ans.

Ce qu'elle m'a fait l'honneur de me donner comme commandant de ses armées, suffira pour ma dépense. etc.

Lettre du roi à M. le maréchal de Villars, du 20 Septembre 1709.

Mon cousin, vous m'avez rendu de si grands et si importans services depuis plu-

sieurs années, et j'ai de si grands sujets d'être content de tout ce que vous avez fait dans le cours de la présente campagne, en arrêtant par vos sages dispositions les vastes projets que les ennemis avoient formés, et vous m'avez donné des marques si essentielles de votre zèle, particuliérement dans la bataille du 11 de ce mois, dans laquelle mes troupes encouragées par votre bon exemple, ont remporté le principal avantage sur mes ennemis, que j'ai cru devoir vous témoigner la satisfaction que j'en ai, en vous accordant la dignité de pair de France: vous avez bien mérité cet honneur, et je suis bien aise de vous donner cette distinction, comme une marque de l'estime particulière que je fais de vous.

J'ai sçu que le sieur d'Artagnan s'est conduit dans la bataille avec toute la valeur, et avec toute la capacité que l'on peut désirer dans un bon général, je crois aussi qu'il est nécessaire pour mon service, d'avoir sous le maréchal de Boufflers, un maréchal de France, qui soit en état de com-

mander mon armée, puisque je ne puis pas espérer, que votre blessure vous permette d'en reprendre le commandement dans le cours de cette campagne, et que le maréchal de Boufflers est présentement d'une fort mauvaise santé, cela me fait prendre la résolution de faire le sieur d'Artagnan maréchal de France. Vous m'avez rendu de si bons témoignages de sa personne que je suis sûr de ne me point tromper dans le choix que j'ai fait; et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde, écrit à Versailles, le 20 Septembre 1709. Signé LOUIS, et au bas VOISIN.

ANECDOTES ULTÉRIEURES SUR CE GÉNÉRAL.

Lettre du roi, écrite à M. le cardinal de Furstemberg, conseiller d'état, évêque de Strasbourg. De Fontainebleau le 23 Octobre 1702.

Mon cousin, il y avoit déjà quelque tems que dans la vue de faire passer un corps

de troupes considérable de l'autre côté du Rhin, j'avois fait avancer le marquis de Villars à Huningue, avec un détachement d'infanterie et de cavalerie de mon armée d'Allemagne, commandée par mon cousin le maréchal de Catinat . . . .

. . . .

. . . Les ennemis ont perdu en cette occasion plus de trois mille hommes sur la place, outre les blessés et cinq cents prisonniers; et parmi les uns et les autres plusieurs officiers de marque : ils ont aussi perdu neuf pièces de canon, trois paires de timballes, et plus de trente-cinq étendards ou drapeaux; sans qu'il y ait eu plus de quatre cents hommes de tués du côté de mes troupes, lesquelles d'ailleurs n'ont pas perdu un seul étendard ou drapeau. Les débris de leur armée se sont répandus en différens endroits: tous les villages à deux lieues aux environs du champ de bataille, étoient remplis de mourans et de blessés.... ensorte, que jamais déroute n'a été plus complette; et comme . . . . le succès de cette heureuse entreprise est dû à la

sage conduite du marquis de Villars, que j'ai élevé pour reconnoître le service signalé, qu'il vient de me rendre à la dignité de maréchal de France; .... je me sens obligé de rendre à Dieu les très-humbles actions de grâces, qui lui sont dues .... et je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans votre église cathédrale, et dans toutes les autres de votre diocèse avec la solemnité requise, que vous invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y assister, et excitiez par votre exemple le zéle et la dévotion d'un chacun, pour remercier la divine bonté des bénédictions qu'elle répand sur mon règne ; et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. *Signé*, LOUIS, et plus bas, CHAMILLARD.

Lettre de M. le Pelletier à M. le maréchal de Villars.

De Paris le 28 Mars 1703.

Quand je vous ai félicité, Monsieur, sur votre glorieuse conquête, dont tout le succès est dû à votre bonne conduite, et à votre application, je n'imaginois pas que j'aurois des reproches à vous faire sur ce même sujet: j'ai appris par des personnes, qui en ont été témoins qu'ils vous ont vu déboucher par une ouverture qu'on avoit faite dans le souterrain de l'extrêmité de la branche droite de l'ouvrage à corne du fort de Kehl, et placé sur le glacis de ce fort dans un tems qu'à peine le logement étoit tracé, et qu'il n'y avoit encore que trois gabions posés, qui n'étoient pas même remplis. Je louerois fort cette bravoure, en la personne d'un sergent de grenadiers ou tout au plus d'un ingénieur; mais permettez-moi de vous dire, que cette action n'est pas pardonnable à un général d'armée, moins encore à un maréchal de France utile à l'état et précieux à sa famille et à ses

amis

amis. Pardonnez, s'il vous plaît, cette liberté à un ancien serviteur, zélé pour le service du roi et pour vos intérêts.

Lettre de M. le maréchal de Villars à M. Voisin.

Du 12 Octobre 1710.

Je vois, Monsieur, par la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire du 7, que le roi attend le retour de M. le duc de Noailles, pour se déterminer sur les affaires d'Espagne; et j'apprends par les nouvelles publiques, que l'archiduc est à Madrid; que le roi d'Espagne rassemble ses forces, et que l'on doit s'attendre à une action d'un moment à l'autre, sur le succès de laquelle on ne sait en vérité que souhaiter: si elle est heureuse au roi, le voilà plus ancré que jamais dans son royaume, et par conséquent la paix plus éloignée et plus difficile. S'il est poussé jusqu'à Pampelune, pouvons-nous faire usage de sa défaite? C'est précisément le tems qu'il faudroit

prendre que celui de cette incertitude pour conduire la paix; car en vérité, Monsieur, si elle ne nous tire de l'état où nous sommes, je ne vois plus que des remèdes violens et dangereux. Je travaille à un projet: je vois qu'il faut attaquer les ennemis en quelque endroit; je cherche celui où nous pouvons espérer le plus de bien, et craindre le moins de mal; et vous recevrez un mémoire sur ce que je pense dans le tems que je vous l'ai promis.

.... Les officiers des grenadiers du régiment de Cambrésis, que vous avez bien voulu m'envoyer ici, me disoient encore hier, que deux capitaines de leur régiment, gens de mérite, étoient partis de Besançon, et n'ayant plus aucune ressource avoient mis en gage tout ce qu'ils avoient, pour faire vingt-cinq écus et pouvoir gagner leur chaumière, sans demander l'aumône en chemin............

...... Vous n'avez plus de ressource que dans un coup hardi; c'est jouer à quitte

ou double: mais je n'y vois plus que cela. Il faudroit donc la paix, mais c'est une paix réelle: car pour ces apparences de traité, qui rendent le mal plus dangereux, il n'y faut jamais consentir, et il vaut mieux périr les armes à la main, que subjugués sans aucun péril par un ennemi insolent, et à la discrétion duquel il ne faut jamais se commettre.

. . . .

Lettre de M. l'électeur de Cologne à M. le maréchal de Villars.

Du 17 Juin 1711 à Valenciennes.

. . . . Je joins ici la copie de ce qu'on m'a écrit en dernier lieu de la Haye et d'ailleurs, par où vous verrez, que si les lettres de Portugal sont véritables, les États-généraux veulent donner la loi par-tout, et qu'à l'exemple des anciens Romains ils prétendent commander aux rois. . . . . . .

P. S. : . . . Il y a des lettres de la Haye, qui portent, que les États-Généraux ont découvert que le roi de Portugal traitoit avec le roi d'Espagne, et que là-dessus ils ont fait menacer Sa Majesté Portugaise de bombarder Lisbonne, et d'envoyer une flotte pour s'emparer du Brésil et du Rio-Janeiro. . . . .

Lettre de M. l'électeur de Cologne à M. le maréchal de Villars.

Du 21 Juin 1711 à Valenciennes.

. . . . Il me semble entrevoir, que vous avez les mains liées, et que vous attendez des ordres, dont le retardement pourroit bien vous faire manquer l'occasion de battre les ennemis: mais à l'imitation de cette amante désespérée (*), qui disoit autrefois: vous êtes roi, vous pleurez, et ce-

(*) Mlle. Mancini, aimée de Louis XIV. (*Mém. Mottev.*)

pendant je pars, vous voulez bien que je vous dise aujourd'hui, vous commandez l'armée, vous voyez jour à confondre l'orgueil de ces audacieux, et vous n'en profitez pas. Excusez cette boutade...........

P. S. Ceux qui vous empêchent d'attaquer les ennemis, sont traîtres au roi, et ils répondront devant Dieu de cette occasion qu'on perd, cela crie vengeance au ciel, et par désespoir je m'en vais me faire hermite (*).

Lettre de M. le maréchal de Villars à M. l'électeur de Cologne.

Du 23 Juin 1711.

Monseigneur,

Je vois par la lettre dont m'honore Votre Altesse Electorale du 21, la continuation

(*) Les ennemis s'étoient mis en plaine, on pouvoit les battre avec avantage. Villars eut ordre de ne pas remuer.

de ses bontés, et de l'honneur de sa confiance.... Quand les ennemis publient qu'ils nous ont donné beau jeu, cela est encore plus vrai qu'ils ne le pensent eux-mêmes, puisque certainement ils se sont mis en plaine, mais leur droite étoit si mal placée que je croyois être assuré de pouvoir la détruire, sans qu'elle fut soutenue de leur gauche, laquelle même auroit été forcée à se déplacer . . . .

..... J'ai dépêché 4 courriers à la cour, le roi même vouloit me laisser la liberté que je demandois: je suis persuadé qu'il y a eu de bonnes raisons de s'y opposer: et sur cela je ne puis que me taire........

A M. Desmarets.

Du même jour.

Tout général, qui croiroit donner une bataille sans rien mettre au hasard, ne seroit pas sage. Les moindres contre-tems dérangent les plus sages mesures. Ainsi quiconque livre bataille se livre assurément à

la fortune : et le roi apparemment a de bonnes raisons de ne rien mettre au hasard : mais dans cette dernière occasion j'avois dix raisons plus fortes l'une que l'autre, de chercher une action.

Lettre de madame de Maintenon.

Du 23 Juin 1711 à Marly.

Je juge de votre peine par celle du roi ; et je comprends parfaitement l'une et l'autre .... on voit tant d'apparence de tous côtés à des changemens, qui ne peuvent que nous être favorables, qu'il y a plus de sagesse à attendre que ces nuages s'éclaircissent. Cependant, Monsieur, j'entre dans votre souffrance, de ne pouvoir profiter d'une occasion qu'on ne trouve pas deux fois dans la même campagne, et votre sang pétille quand vous pensez au bien, qui pouvoit en résulter pour le roi et pour votre gloire personnelle .... il me semble que l'on est plus sage en Flandres, que par

le passé, et qu'on y tient bien moins de ces discours qui me fâchoient si fort: peut-être aussi que nous ne sommes pas si bien avertis.

VILLEROI.

Villeroi attaché au feu roi, et le témoignant jusqu'au ridicule, fatiguoit le régent depuis fort long-tems; et on craignoit avec raison, que chargé de la personne du jeune monarque, il ne lui inspirât des sentimens peu favorables au régent. Le maréchal de Villeroi affectoit d'ailleurs de censurer amérement les opérations de la régence, ce qui fit prendre à la fin la résolution de l'éloigner. Le 10 Août 1722, le régent étant entré dans l'appartement du roi, pria Sa Majesté de l'entendre tête-à-tête, pour une affaire importante et dans un appartement séparé. Villeroi répartit sur-le-champ qu'il ne pouvoit s'éloigner de la personne du roi, et que sa qualité de gouverneur le rendoit inséparable de Sa Majesté, et il se

mit dans la disposition de suivre le roi et le régent.

Le soir à trois heures après-midi, le maréchal venant s'excuser chez le régent, Lafare et d'Artagnan commandant des mousquetaires lui annoncèrent par une lettre de cachet, l'ordre du roi de partir pour Villeroi; le maréchal gouverneur du Monarque frappé comme d'un coup de foudre demandoit à parler au régent, pour s'expliquer avec lui; Dubois chargé de ces sortes d'expéditions, l'obligea à partir, et à son arrivée à Villeroi, il trouva l'ordre de se rendre à Lyon dans son gouvernement, où il fut conduit avec assez peu de ménagement, et le duc de Charost succéda à sa place de gouverneur du roi.

Villeroi avoit épousé mademoiselle de Brissac, quand il n'étoit encore que marquis d'Alincourt; elle étoit peu riche alors, mais elle apporta dans la main de Villeroi la succession des maisons de Créquy-Despreaux, Lesdiguières et Gondy-de-Retz. Ce

qui rendit la maison de Villeroi déjà fort riche, l'une des plus riches du royaume en terres.

Le duc de Roquelaure, dont il aimoit la femme, n'en étoit ni jaloux, ni fâché; et comme il étoit facétieux, un soir qu'il croyoit Villeroi chez sa femme, il alla chez Madame de Villeroy, et lui dit qu'il venoit coucher avec elle, puisque son mari couchoit avec Madame de Roquelaure. C'étoit alors 2 heures du matin.

NOTE SUR LA PRINCESSE DES URSINS.

Sur les circonstances du renvoi de la princesse des Ursins, que le duc de Saint-Simon déclare ne point connoître avec assez de détail.

Considérations. 1°. Sur l'influence de cette fameuse favorite de Philippe V, roi d'Espagne, et de la reine, sa première épouse,

2°. Sur la résolution de la seconde épouse, qui la renvoya. 3°. Sur la manière, dont Chalais raconta à Louis XV en 1739 les détails de cette disgrace, et 4°. sur la manière, dont la reine d'Espagne la racontoit.

Cet article infiniment piquant est tiré des Mémoires du duc de Luynes, qui écrivit les anecdotes ainsi qu'elles lui furent racontées, et le donna ensuite à lire à Chalais, lequel y fit diverses corrections et additions de sa main.

Sur le second mariage de Philippe V, *roi d'Espagne.*

Le roi alla à la revue des Gardes Françoises et Suisses, dans la plaine des Sablons, le roi nous fit monter dans son carrosse, M. de Chalais et moi. Au retour, le roi ayant parlé de l'autorité de la reine d'Espagne, sur l'esprit de son mari, cela donna occasion de parler du renvoi de Madame des Ursins, dont l'histoire est si singulière,

que l'on ne peut presque pas le croire. Je fis beaucoup de questions sur cela à M. de Chalais, et voici le précis de ce qu'il dit dans le carrosse du roi, et de ce qu'il m'a dit encore depuis.

M. de Chalais étoit exempt des Gardes-du-Corps du roi d'Espagne. Lorsque le mariage du roi d'Espagne avec la princesse de Parme fut conclu en 1714, Monsieur de Chalais étoit au siége de Barcelone; on sçait que cette ville défendue par les rébelles de Catalogne, fut prise en 1714 le 12 Septembre après soixante-un jours de tranchée ouverte par M. le maréchal de Berwick, commandant les troupes de France combinées avec celles d'Espagne. Le siège n'étoit pas encore fort avancé, et M. de Berwick même n'y étoit pas encore arrivé, lorsque M. de Chalais reçut ordre du roi d'Espagne de se rendre à Madrid. Il partit aussi-tôt, et fit le chemin en quatre ou cinq jours, ce qui n'étoit pas une grande diligence. Il descendit chez Madame des Ursins, qui vénoit de sortir de table, et qui

étoit dans son cabinet, où elle avoit tout fait fermer, suivant son usage pour se reposer les yeux, à ce qu'elle disoit. Madame des Ursins lui dit, qu'elle le meneroit chez le roi, quand il en seroit tems, sans lui donner l'idée du sujet, pour lequel on l'avoit mandé. Après une demi-heure ou trois quarts d'heure de conversation, Madame des Ursins lui dit, qu'il étoit tems d'aller chez le roi, et l'y mena. Le roi étoit seul dans son cabinet; il dit à M. de Chalais d'une voix lente, qui étoit sa voix ordinaire, vous êtes arrivé bien vîte. M. de Chalais lui dit, que l'empressement à exécuter ses ordres, lui avoit fait désirer d'être moins long-tems en chemin, que cependant il n'avoit pas fait grande diligence, et en conta les raisons au roi. De-là la conversation tomba, le roi gardant un profond silence. La vivacité de Madame des Ursins ne put pas y tenir long-tems; elle prit la parole. Le roi avoit l'air rêveur et embarrassé. Madame des Ursins dit à M. de Chalais, que le roi vouloit se remarier, que son intention étoit, qu'il allât à la cour de

France, pour s'informer des princesses qui pourroient convenir davantage au roi, et lui en rendre compte pour fixer son choix, telle fut la seule et unique commission, dont M. de Chalais fut chargé. C'est de lui que je sçais ce détail, ainsi que ce que je mettrai ci-après. Peu de jours après que M. de Chalais fut parti, on dépêcha un courrier après lui, qui lui portoit ordre de s'arrêter où le courrier le trouveroit, et en cas que le courrier ne le joignît qu'à Paris, il lui étoit défendu de communiquer à personne les premiers ordres qu'il avoit reçus, et le sujet de son voyage. M. de Chalais dit, qu'il ne comprend pas comment le courrier ne le joignit pas. Le courrier arriva à Paris, et alla descendre chez feue Madame la comtesse d'Egmont Grande d'Espagne, il demanda où étoit M. de Chalais: Madame d'Egmont n'en avoit aucune nouvelle, et ne sçavoit pas même qu'il fût parti d'Espagne, ni qu'il en dût partir. Ce courrier remit ses paquets à Madame d'Egmont. M. de Chalais arriva deux jours après. Les nouveaux ordres du roi d'Espagne

rendoient sa situation fort embarrassante. Il prit le parti de dire, qu'il étoit venu ici pour quelques affaires particulières. Ce fut la réponse qu'il fit à M. de Bonnac, qu'il connoissoit, et qui vint le voir le lendemain de son arrivée. M. de Bonnac ne parut pas ajouter grande foi au propos de M. de Chalais, et lui dit, qu'il ne pouvoit se dispenser de voir M. de Torcy, alors secrétaire d'Etat des affaires étrangères, que ce ministre sçachant qu'il étoit en France, seroit surpris de ne point entendre parler de lui. M. de Chalais y alla le lendemain, et répondit aux questions de M. de Bonnac. M. de Torcy dit, que malgré cela il croyoit indispensable qu'il se présentât devant le roi. M. de Chalais vint donc à Versailles, et parut devant le roi qui ne lui dit rien. Il continuoit à voir M. de Torcy de tems-en-tems. Ce ministre qui vouloit absolument sçavoir quelque chose du sujet de la mission de M. de Chalais, lui dit un jour que la raison qu'il donnoit d'être venu pour ses affaires particulières, paroissoit incompréhensible, puisque l'on sçavoit positivement

que le roi d'Espagne lui avoit envoyé ordre au siège de Barcelonne, de le venir trouver à Madrid. Ce raisonnement étoit fort, et pressant. M. de Chalais lui répondit qu'il se pouvoit bien faire qu'il eût eu quelques ordres; mais qu'il n'en avoit aucun pour le présent. Quelques jours après il vint à Versailles voir ce ministre. Ce fut alors que M. de Torcy lui parla plus fortement, et lui dit, que puisqu'il ne vouloit rien déclarer du sujet de sa mission, il falloit apparemment qu'il vînt ici comme espion. M. de Chalais ne put résister à ce propos, et parla très-vivement à M. de Torcy, après quoi il le quitta assez brusquement. En passant ici dans la grande cour, M. de Chalais trouva M. le maréchal de Tessé, qu'il connoissoit depuis long-tems, et qui le voyant extrêmement échauffé, ne put s'empêcher de lui en demander le sujet. M. de Chalais lui conta la scène qu'il venoit d'avoir avec M. de Torcy, M. de Tessé lui conseilla d'écrire sur-le-champ au ministre. Ce conseil fut suivi au plutôt. M. de Chalais écrivit dans la chambre de M. de Tessé, et manda à M.

à M. de Torcy, qu'il le prioit de demander pour lui au roi un moment d'audience. M. de Torcy fit réponse dans le moment, et marqua à M. de Chalais de se rendre chez lui le lendemain à telle heure. M. de Chalais s'y rendit, M. de Torcy le mena chez le roi, et ressortit du cabinet, le laissant tête-à-tête avec Sa Majesté. Le roi lui dit, que son arrivée faisoit du bruit depuis plusieurs jours. M. de Chalais lui répondit qu'il étoit bien affligé de ne pouvoir rien dire à S. M., cependant si le roi lui ordonnoit absolument de parler, son profond respect et son attachement le détermineroient à lui confier le secret dont il étoit chargé, qu'il croiroit ne point manquer à son devoir quand il obéiroit, mais qu'il avoit besoin d'un ordre absolu. Le roi balança quelque tems à lui donner cet ordre. Enfin il lui dit, que puisqu'il le vouloit absolument il lui ordonnoit de parler. M. le prince de Chalais lui rendit compte alors du premier sujet de sa commission, en conséquence duquel il étoit parti, et des ordres qu'il avoit trouvés en arrivant ici. Le roi fut fort

étonné d'un second mariage; aussi promptement M. de Chalais lui expliqua les raisons qui déterminoient le roi d'Espagne, dont la principale étoit, que le repos de sa conscience le demandoit. Cette explication surprit encore davantage le roi. Enfin il dit à M. de Chalais, qu'il pouvoit demeurer tranquille jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres du roi d'Espagne. Ces ordres arrivèrent quelques jours après, ils étoient fort différens des premiers. Il n'étoit plus question de mariage en général, mais de la princesse de Parme en particulier, ce qui déplut beaucoup au roi. Au retour de ce voyage M. de Chalais trouva la cour d'Espagne au Pardo, qui est peu éloigné de Madrid. Quoiqu'il n'y eût guères de logemens dans ce lieu, Madame des Ursins en obtint un pour M. de Chalais. M. de Chalais continuoit à faire sa cour au roi comme auparavant, c'est-à-dire aux heures publiques, n'ayant aucune entrée, par conséquent il n'alloit jamais au dîner du roi, il n'y avoit que les entrées qui eussent permission d'y entrer. Un jour qu'il étoit tran-

quille dans sa chambre, un secrétaire de Madame des Ursins, qui avoit toute sa confiance, vint le voir, et lui demanda par quel hasard, il ne montoit pas au dîner du roi, M. de Chalais lui en dit les raisons, et ajouta même, qu'il croiroit déplaire beaucoup à Madame des Ursins s'il faisoit autrement, sçachant positivement qu'elle ne vouloit point qu'il entrât personne chez le roi dans ces momens, que ceux qui en avoient le droit. Ce secrétaire le pressa si fort d'aller chez le roi, le rassurant contre tous les inconvéniens qu'il prévoyoit, qu'enfin M. de Chalais se détermina à aller au dîner. Le roi ne lui dit rien pendant tout le dîner, M. de Chalais étoit derrière son fauteuil, peut-être le roi ne l'appercevoit-il pas. A la fin du dîner, le roi en se levant dit à M. de Chalais; Prince de Chalais, je vous fais Grand d'Espagne de la première classe. M. de Chalais baisa aussi-tôt la main du roi avec respect et reconnoissance et reçut, comme on peut croire, des complimens de toute part. Il s'en alla dans le momens chez Ma-

dame des Ursins, qui lui demanda s'il n'y avoit rien de nouveau. M. de Chalais lui dit, qu'il n'imaginoit pas qu'elle pût ignorer ce qui le regardoit; Madame des Ursins marqua le plus grand empressement et la plus grande curiosité d'en être instruite, et dit à M. de Chalais et à tout ce qui vint chez elle, qu'elle en étoit d'autant plus flattée qu'elle n'y avoit aucune part, et qu'elle n'en avoit jamais parlé au roi.

Enfin M. de Chalais, avant son retour de France en Espagne, avoit demandé à Louis XIV son agrément pour le mariage du Roi d'Espagne avec la princesse de Parme. S. M. ne donna son consentement que d'une manière à prouver que c'étoit contre son avis. Eh bien! Monsieur, qu'il se marie donc, puisqu'il le veut, dit-il à M. de Chalais. Madame la princesse des Ursins avoit alors tout crédit sur l'esprit du roi d'Espagne qui ne l'appelloit même souvent que la princesse, tout court.

La reine d'Espagne, en venant de Parme, passa au travers d'une partie de la France, où

on lui rendit, par ordre du roi, tous les honneurs dûs à son rang. M. de Harlay qui est aujourd'hui intendant de Paris, et qui l'étoit alors de Béarn, la reçut à Pau le plus magnifiquement qu'il lui fut possible. Il m'a dit que, dès le moment de son passage à Pau, il crut avoir pénétré assez dans les desseins qu'avoit la reine d'Espagne, pour mander ici à la cour que quelque incroyable que pût être sa prédiction, il étoit persuadé que Madame des Ursins seroit bientôt renvoyée d'Espagne. On lui fit réponse que sa prédiction étoit sans fondement, et ne méritoit pas la moindre attention; cette réponse lui arriva avant qu'il eût été instruit d'Espagne de ce qui s'y étoit passé. Il paroît aujourd'hui incroyable que M. de Harlay ait pu prévoir dès-lors cet événement. La reine d'Espagne avoit encore la maison qu'elle avoit amenée de Parme. Elle ne connoissoit point l'abbé Albéroni, aujourd'hui cardinal; celui-ci étoit en Espagne, et elle le croyoit extrêmement lié avec la princesse des Ursins. Albéroni étoit venu au-devant de la reine, avec le cortège que le roi d'Espagne y envoyoit. S'étant présenté

à la reine, le traitement qu'il en reçut, est des plus extraordinaires; car le premier discours qu'elle lui tint, fut qu'elle avoit ouï dire qu'il étoit un grand fripon. Albéroni fut surpris d'un pareil propos, et jugea que le parti le plus convenable à prendre, étoit de ne rien répondre, pour ne pas manquer au respect qu'il devoit à la reine. Un ou deux jours après ce traitement, la reine étant occupée de renvoyer les personnes qui étoient avec elle, l'abbé Alberoni sut qu'elle pouvoit avoir besoin d'argent et qu'elle en faisait chercher. Il fit dire à la reine qu'il avoit cinq ou six cens pistoles dont elle pouvoit disposer. Cette offre ne fut pas mieux reçue qu'il l'avoit été lui-même d'abord, et s'étant présenté devant la reine, elle lui dit que cela la confirmoit encore dans l'idée qu'elle avoit de lui, que c'étoit un grand fripon. Albéroni crut alors devoir demander une audience à la reine; et y ayant été admis, il lui dit la surprise et la douleur où il étoit des préventions que l'on avoit données à la reine contre lui, et que, si elle vouloit lui permettre de lui donner quelques conseils, le principal et le

plus essentiel étoit de l'avertir qu'elle n'auroit jamais sur l'esprit du roi d'Espagne le crédit qu'elle desiroit, si Madame des Ursins restoit en Espagne ; et qu'elle ne pouvoit être renvoyée trop promptement. Pendant ce temps-là, le roi d'Espagne s'avançoit au-devant de la reine, l'entrevue et le mariage se devoient faire à Guadalaxara, la princesse des Ursins s'étoit avancée au-devant de la reine, et elle l'avoit joint à Quadraqués qui n'est qu'à quatre lieues de Guadalaxara ; c'étoit dans le mois de Décembre et fort près de Noël. A huit heures du soir la reine d'Espagne n'étant pas encore arrivée, Madame des Ursins se mit à table ; et peu après, ayant été avertie que la reine arrivoit, elle descendit au bas de l'escalier, se jetta à genoux, suivant l'usage d'Espagne, et baisa la main de la reine. La reine la releva et l'embrassa. La Camaréra major qui donnoit la main à la reine à droite, voyant Madame des Ursins, passa à gauche, et la reine monta l'escalier appuyée sur elles deux. La reine arrivée dans sa chambre ; Madame des Ursins voulut lui faire un compliment, et marquer l'impatience du roi de

son arrivée. La reine ne répondit au compliment qu'en disant à Madame des Ursins qu'il y avoit long-temps qu'elle savoit, quelle étoit son impertinence. Madame des Ursins, malgré sa surprise extrême, ayant su se contenir, et ayant voulu parler avec respect à la reine, la reine se retourna à l'officier des gardes qui la suivoit et qui commandoit le détachement, et lui donna ordre d'arrêter sur le champ Madame des Ursins, et de prendre un carosse et cinquante gardes pour la conduire en France. L'officier balança à obéir à cet ordre, et représenta à la reine l'embarras où il se trouvoit, et qu'il ne pouvoit exécuter ses volontés, sans un ordre par écrit. La reine tout debout, ayant demandé une plume écrivit sur son genou, l'ordre qu'elle venoit de donner verbalement, et y marqua expressément de ne laisser parler Madame des Ursins à qui que ce soit. En conséquence de cet ordre Madame des Ursins fut arrêtée dès l'instant même. Aucun de ses domestiques n'eut permission de la suivre; seulement une femme de chambre qui monta dans son carosse avec l'officier des gardes. Cet officier

en s'asseyant dans le carosse, cassa une glace qui ne fut point raccommodée pendant tout le voyage. La terre étoit couverte de neige; il faisoit un froid si horrible que le cocher qui mena Madame des Ursins, eut un bras gelé qu'il fallut lui couper.

Pendant que Madame des Ursins voyageoit ainsi du côté de la France, le roi d'Espagne étoit à Alcala, à six lieues de Madrid; M. de Chalais étoit avec lui; le roi étoit en peine de n'avoir point de nouvelles de Madame des Ursins dont il attendoit un courrier, et ne cessoit de parler de son étonnement de ce que ce courrier n'arrivoit point. A sept heures du soir il se mit à jouer à l'hombre avec M. de Chalais, et un autre de ses courtisans. (Depuis la mort de la reine d'Espagne (Savoye), le roi d'Espagne étoit dans une si grande douleur, qui fut suivie d'une mélancolie extrême, que l'on craignit que cet état ne fît tort à sa santé. Madame des Ursins sentit la nécessité indispensable, qu'il ne fût jamais seul, elle obtint donc de lui qu'il nommât neuf des principaux seigneurs de

sa cour, pour lui tenir compagnie, afin qu'il y en eût toujours trois auprès de sa personne; ce qui dura jusqu'à son second mariage. Plusieurs de ces neuf personnes étoient peu assidues. Pour M. de Chalais, il y étoit toujours, et on sait qu'il est extrêmement vrai, ce qui doit donner plus de foi aux faits dont il s'agit.)

Sur les huit heures le roi n'ayant point de nouvelles, il demanda à souper, et dit à M. de Chalais et au tiers d'aller manger un morceau, et de revenir achever la partie. Etant revenus, il leur parla encore de son étonnement de n'avoir point de nouvelles. Pendant ce temps les officiers qui étoient occupés à préparer le lit du roi, trouvèrent qu'il n'y avoit point de draps, on les avoit emportés à quatre lieues de-là. (Il y eut un Grand-d'Espagne qui offrit ses draps au roi, dans cette pressante nécessité. Le roi les refusa et aima mieux attendre jusqu'à une heure après minuit, que les siens fussent arrivés. Il dit à M. de Chalais : croyez-vous que je voulusse coucher dans les draps de cet

homme-là?) Il fallut envoyer un courrier les chercher; et pendant ce temps le roi continua à jouer jusqu'à une heure, que les draps arrivèrent. M. de Chalais revint le lendemain de très-grand matin au lever du roi, lequel n'avoit point encore de nouvelles de Madame des Ursins, et étoit également surpris. S'étant habillé, il alla à la messe; et partit tout-de-suite pour Guadalaxara; M. de Chalais à son arrivée, étant allé chercher son logement, trouva un des domestiques de Madame des Ursins tout en pleurs qui lui conta ce qui venoit de se passer à Quadraqués. M. de Chalais ne pouvoit le croire, ni le comprendre; cependant le domestique lui ayant assuré qu'il n'avançoit rien que de très-vrai, M. de Chalais alla sur-le-champ chez M. Orry, père du contrôleur-général. M. Orry ne put ajouter foi à ce discours, il fallut que M. de Chalais allât lui chercher ce même domestique. M. Orry prit alors le parti d'aller en rendre compte au roi, et M. de Chalais le pria de demander pour lui et pour le prince de Lanty, tous deux neveux de la

princesse des Ursins, la permission de l'aller joindre. Après que M. Orry eut parlé au roi, S. M. envoya querir M. Grimaldo, secrétaire d'État des affaires étrangères, à qui il dit de parler à M. de Chalais et de lui remettre un paquet pour Mad. des Ursins. M. Grimaldo envoya querir M. de Chalais et lui remit le paquet, en lui disant qu'il y avoit dans ce paquet une lettre pour Madame des Ursins, portant ordre à elle de rester dans le lieu, où M. de Chalais la trouveroit, s'il lui étoit commode; sinon, de gagner le gîte le plus prochain, où elle seroit le mieux; qu'il y avoit outre cela une donation que le roi lui faisoit de la principauté de Rose. (M. de Chalais m'a dit qu'il avoit vu et lu cette donation.) Cependant l'abbé Albéroni étoit déjà arrivé, et avoit eu audience du roi. J'oublie de marquer une circonstance essentielle, c'est que M. de Grimaldo recommanda, de la part du roi à M. de Chalais, de ne point partir que la reine ne fût arrivée, de peur qu'elle ne le fît arrêter en chemin. La reine effectivement arriva sur les huit heures, ou huit

heures et demi du soir. Il n'y avoit pas encore un quart d'heure qu'elle étoit arrivée que M. de Grimaldo, ayant eu ordre de venir parler au roi, et étant ensuite retourné chez lui, envoya querir M. de Chalais et lui redemanda le paquet qu'il lui avoit remis peu d'heures auparavant. Je crois que le paquet n'avoit pas été remis à M. de Chalais; il ne devoit le prendre qu'au moment de son départ; la différence est peu importante; ce qui est certain est, que la donation de Rose en fut ôtée. M. de Chalais n'a jamais revu depuis ce paquet, et à la place on lui remit seulement une lettre du roi pour Madame des Ursins, portant le même ordre que la première de rester, où M. de Chalais la trouveroit.

M. de Chalais partit aussitôt, et ayant couru toute la nuit, joignit Madame des Ursins la troisième fête de Noël, à cinq heures du matin; il la trouva qui entendoit la messe dans une chambre auprès de la sienne. C'étoit la première fois depuis son départ qu'elle l'entendoit, parce qu'il y avoit une

chapelle dans la maison où elle logeoit ce jour-là, et qu'on ne lui avoit pas permis d'aller à l'église, de peur qu'elle ne se servît du droit de sauve-garde qui est dans les églises en Espagne. Madame des Ursins, ayant apperçu M. de Chalais, lui demanda, s'il avoit permission de lui parler. M. de Chalais lui ayant dit qu'il avoit cette permission, elle voulut avant tout, achever d'entendre la messe, après laquelle, étant rentrée dans sa chambre, elle dit à M. de Chalais et à M. de Lanty qui étoit avec lui, que, s'ils vouloient conserver l'air de douleur avec lequel ils l'avoient abordée, ils n'avoient qu'à s'en retourner; que pour elle, elle n'avoit rien à se reprocher, et qu'elle ne voyoit nul sujet d'affliction. Après quelques momens de conversation, M. de Chalais voulut sortir, pour dépêcher un courrier au roi d'Espagne, et chercher un logement; mais, quoiqu'il eût remis à Madame des Ursins une lettre de S. M. Catholique, il trouva qu'il étoit consigné à la porte, et ne put sortir de la maison; il fut obligé même de coucher dans l'antichambre de Madame

des Ursins. Il eut beau faire souvenir la garde qui étoit à la porte, qu'il étoit lui-même officier des gardes. Le garde lui dit qu'il le connoissoit bien, mais qu'il étoit obligé d'exécuter les ordres qu'on lui avoit donnés; M. de Lanty à qui la même aventure arriva, voulut se fâcher et faire du bruit; mais Madame des Ursins l'en empêcha. Cependant M. de Chalais dépêcha son courrier au roi d'Espagne. Ce courrier lui rapporta un ordre du roi d'Espagne, portant que des cinquante gardes qui accompagnoient Madame des Ursins, il en renvoyât trente, et en gardât seulement vingt, avec un brigadier et un sous-brigadier; qu'avec ces vingt gardes il conduisît Madame des Ursins sur les terres de France; qu'aussitôt qu'elle y seroit arrivée, il renvoyât les vingt gardes, et demeurât avec Madame des Ursins, pour la conduire en France, où elle jugeroit à propos; après quoi il reviendroit en Espagne. M. de Chalais ne songea plus qu'à exécuter cet ordre; mais Madame des Ursins n'avoit point du tout d'argent. M. de Lanty avoit peut-être environ trente pistoles

et M. de Chalais douze ou quinze; ils se mirent en marche dans cette situation et à quelques journées, l'hôte, où logeoit Madame des Ursins et qui lui avoit beaucoup d'obligations, vint trouver M. de Chalais et lui dit, qu'il s'imaginoit que Madame des Ursins pourroit avoir besoin d'argent, et qu'il venoit lui offrir cinq cents pistoles.

Pendant ce temps on avoit donné la liberté aux gens de Madame des Ursins, qui avoient été arrêtés d'abord. Un d'eux arriva avec cent cinquante pistoles qu'il apportoit. M. de Chalais rendit compte de ces deux nouvelles à Madame des Ursins; elle s'étoit déjà déterminée à refuser les cinq cents pistoles, et à se contenter de ce qu'ils avoient, joint avec ce que son domestique lui apportoit. Dans ce même temps M. de Chalais entendit arriver un courrier, il vit que c'étoit un courrier du cabinet qu'il connoissoit. M. de Chalais l'ayant fait entrer, le courrier montra un air mystérieux et embarrassé; il dit qu'il avoit un paquet à remettre à la princesse; mais qu'il vouloit lui

parler

parler en particulier. C'étoit deux mille pistoles que le roi envoyoit à Madame des Ursins; mais il ne vouloit pas que personne en fût instruit. Avec ce secours ils continuèrent leur voyage. M. de Chalais exécuta à la lettre les ordres qu'il avoit; il renvoya les gardes sur la frontière d'Espagne. Il conduisit Madame des Ursins jusqu'à six lieues de Paris, et revint à Chalais, pour repasser en Espagne. Ils ne manquèrent pas d'argent, quand ils furent en France, on en offroit de toutes parts à Madame des Ursins.

M. de Chalais reçut ordre, de ne point retourner en Espagne, jusqu'à nouvel ordre. On avoit reformé la compagnie des gardes, dans laquelle il étoit; et de quatre on n'avoit fait que deux. Depuis ce temps on en a fait une troisième, et il y a à présent les Espagnols, les Italiens et les Flamands. M. de Chalais ne retourna en Espagne qu'après dixhuit mois; et en y arrivant, il reçut ordre d'aller s'embarquer à Cadix.

M. de Chalais m'a ajouté que, lorsqu'il retourna en Espagne, la reine le reçut bien, mais assez froidement. Il en marqua, en plusieurs occasions, sa peine et ses inquiétudes au roi d'Espagne dont il étoit toujours traité avec la même bonté. Le roi en parla à la reine, et la reine dit à M. de Chalais fort obligeamment qu'elle ne savoit pas pourquoi il croyoit qu'elle eût du froid pour lui, que cela feroit bien injuste puisqu'il n'avoit aucun tort, et effectivement elle commença de ce moment à le très-bien traiter. Quelque tems après il prit congé de leurs Majestés pour venir en France. La reine lui dit que vraisemblablement il se marieroit dans ce voyage et que si la femme qu'il prendroit, vouloit aller en Espagne, elle lui promettoit une place de dame du Palais pour elle. M. de Chalais après son mariage, retourna en Espagne faire son service qui est sur un pied fort différent de celui de France. C'étoit à peu près dans le temps que le mariage de l'Infante fut arrêté. La reine d'Espagne, à qui il avoit déjà parlé avec respect et menagement des bruits,

qui se répandoient du renvoi de l'Infante, lui avoit dit dans un mouvement de colère qu'il est aisé de comprendre, s'ils le font ils s'en repentiront. Lorsque la nouvelle fut reçue en Espagne, elle dit à M. de Chalais, savez-vous quelle est la cause de ce qui nous arrive ; c'est, parce que le roi n'a pas voulu faire grande d'Espagne la maîtresse de M. le Duc. M. de Chalais qui m'avoit conté le détail en 1738, comme je l'ai dit, m'a conté en 1751 cette dernière réponse de la reine d'Espagne qui, dans la fureur où elle étoit, se servit d'un mot plus expressif. On peut dire que l'affaire auroit pû être traitée avec plus de ménagement. On connoissoit la piété du roi d'Espagne, la tendre amitié qu'il avoit pour le roi, son neveu, et l'intérêt qu'il prenoit à sa maison. Ces raisons auroient dû déterminer à lui représenter les inconvéniens de la disproportion d'âge du roi à l'Infante, tant par rapport à la personne du roi que pour la France. Le maréchal de Tessé qui dans ce temps étoit prêt à revenir de Madrid, où il étoit ambassadeur, ayant obtenu son rappel, écrivit à M. le

Duc sur les bruits qui se répandoient; il lui demandoit des ordres ; il offrit de prévenir le roi d'Espagne, et marquoit qu'il croyoit pouvoir se flatter de réussir. M. le Duc lui manda que rien n'étoit plus faux que ces bruits; ainsi il trompa l'ambassadeur du roi sur une affaire d'un aussi grand éclat, qui devoit être exécutée fort peu de temps après. Ce fut l'abbé de Livry qui fut chargé des affaires après le maréchal de Tessé. Il revenoit de Portugal, où il étoit ambassadeur; il eut ordre de rester à Madrid; il n'y eut pas le succès que l'on auroit pu desirer ; mais il faut convenir que les circonstances n'étoient pas heureuses.

Tout ce détail est exactement, ce que M. de Chalais m'a conté; mais quoiqu'il ait dû être instruit par Madame des Ursins, sur tout ce qu'elle pouvoit juger de cette affaire, le traitement fait par la reine à l'abbé Albéroni la première fois qu'elle le voit, et à Madame des Ursins au premier mot qu'elle lui dit, paroîtront toujours inconcevables. On ne peut pas se persuader qu'il n'y ait

pas eu un jeu joué entre la reine et Albéroni, ni même presque croire que le roi ne fut pas prévenu de ce que la reine devoit faire.

„ *Malgré tout ce qu'on a lu ci-dessus, le*
„ *Duc de Luynes, auteur de cet intéressant*
„ *mémoire, dit ce qui suit dans la suite de*
„ *ses mémoires.*

J'ai marqué un grand détail sur Madame des Ursins. Madame de Luynes en parla à Madame la duchesse de Saint-Pierre, pour qui la reine d'Espagne avoit beaucoup d'amitié. Madame de Saint-Pierre dit à Madame de Luynes, qu'elle avoit beaucoup questionné la reine d'Espagne sur cette aventure, et que la reine l'avoit assurée qu'elle n'avoit agi dans toute cette affaire que sur un billet du roi d'Espagne. Que le roi d'Espagne étoit persuadé, que Madame des Ursins avoit fait tout ce qui avoit dépendu

d'elle, pour l'engager à l'épouser, et qu'il avoit écrit à la reine qu'elle fît ensorte d'éloigner Madame des Ursins, qu'elle les empêcheroit assurément de vivre dans l'union où ils devoient être. La reine d'Espagne ajoute, que lorsqu'elle rencontra Alberoni elle essaya de l'engager à la servir dans le dessein, mais n'ayant pu le déterminer, elle fut obligée de lui montrer le billet du roi d'Espagne : ce qui mit totalement l'abbé Alberoni dans ses intérêts. La reine d'Espagne convient, qu'elle prit l'apparence d'un prétexte dans la crainte de manquer le moment. Madame de Saint-Pierre a demandé à Madame de Luynes le secret sur cette anecdote.

FIN du Tome IV des Hommes illustres.

00030259

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 27 July, 2016